This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

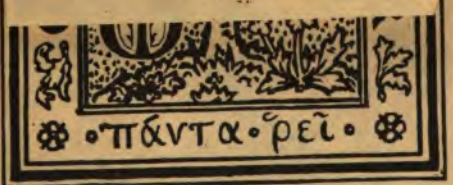
πάντα ῥεῖ

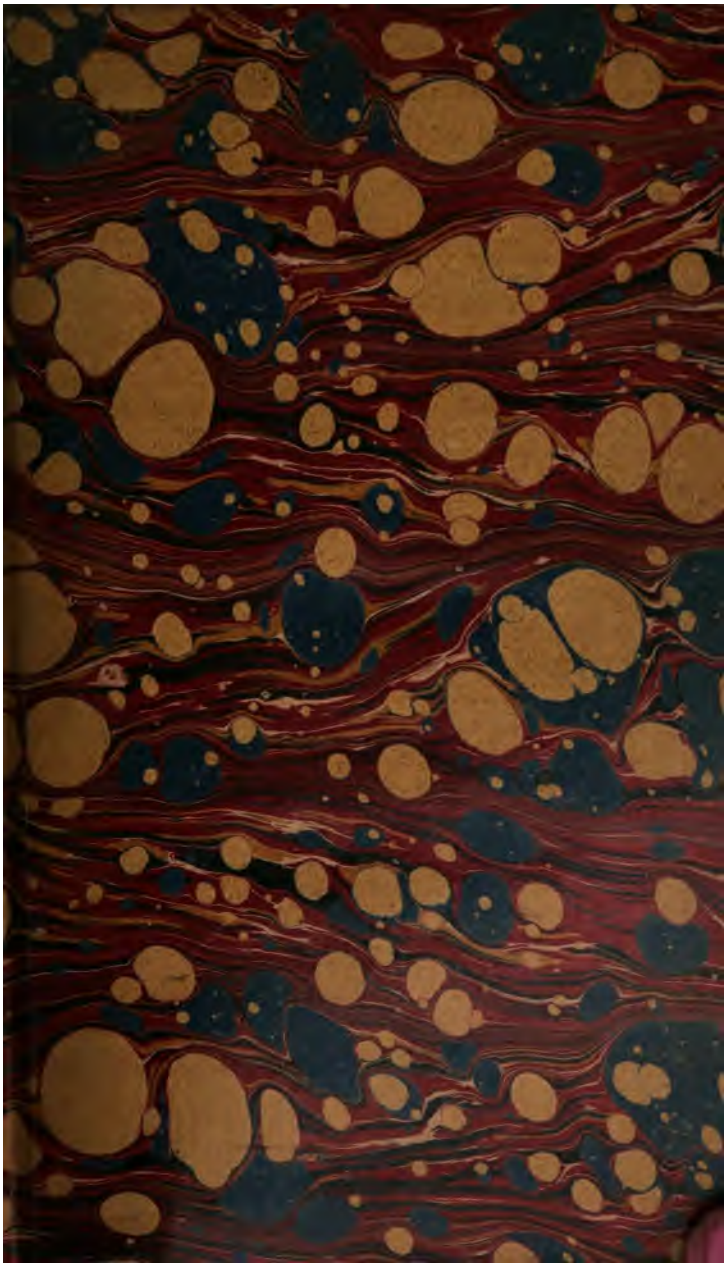

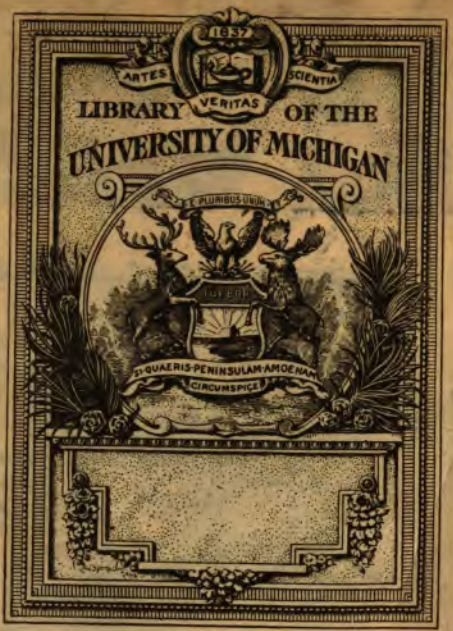
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

πάντα ῥεῖ

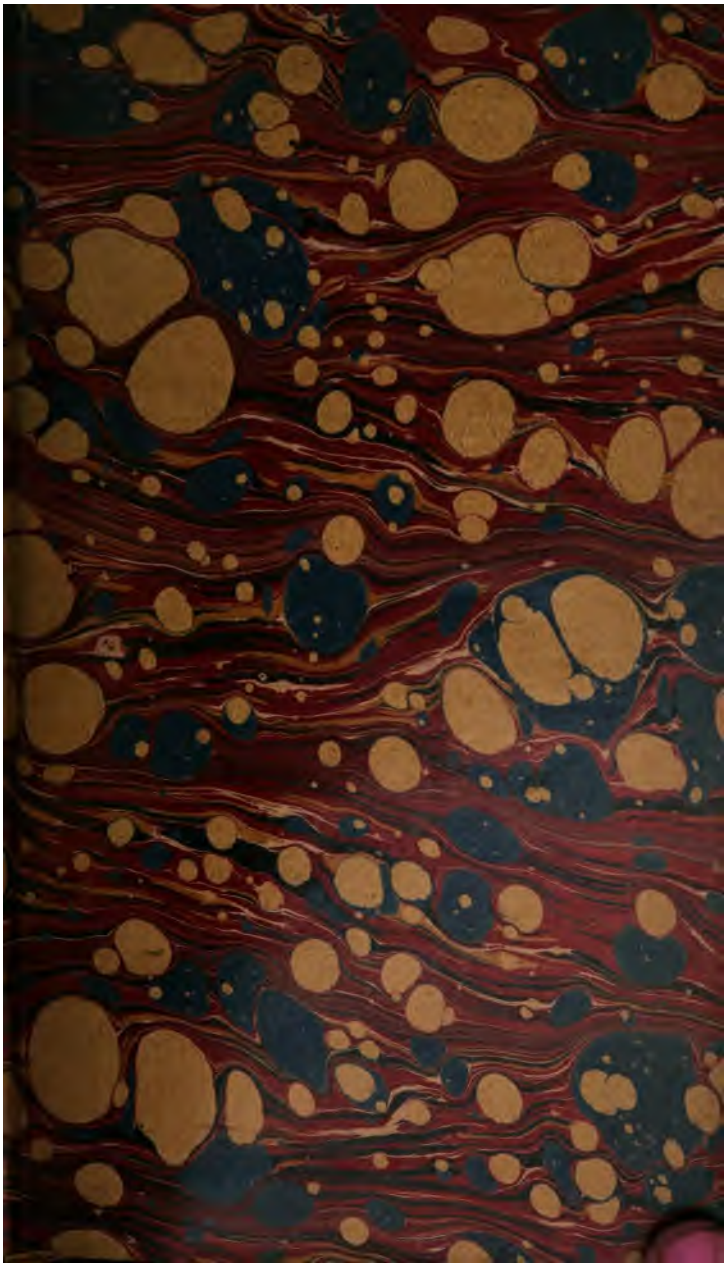

DC
113
.A3
D8

MEMOIRES

DE MARTIN ET GUILLAUME

DUBELLAI-LANGEI,

MIS EN UN NOUVEAU STYLE,

AUXQUELS ON A JOINT

LES MEMOIRES

DU MARECHAL DE FLEURANGES

Qui n'avoient point encore été publiés,

ET LE JOURNAL

DE LOUISE DE SAVOYE.

Le tout accompagné de Notes Critiques & Hiſtoriques, & de Piéces Juſtificatives, pour ſervir à l'Hiſtoire du Regne

DE FRANÇOIS PREMIER.

Par M. L'Abbé LAMBERT.

TOME TROISIÉME.

A PARIS,

Chez PRAULT l'aîné, à la deſcente du Pont-Neuf, à la Charité.

M. DCCC LIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

88566

SOMMAIRE
DU
CINQUIÉME LIVRE.

LE Roi fait ſolliciter auprès de l'Empereur la reſtitution du Milanès, l'héritage des Enfans de France, & fait demander, mais ſans ſuccès, au Duc de Savoye le paſſage ſur ſes terres. L'Amiral Chabot force les ennemis au paſſage de la Doire. S'empare de Turin & de la plûpart des places du Piémont, pendant que l'Empereur continue d'amuſer les Ambaſſadeurs de France par de belles promeſſes. Ce Prince arrive à Rome, prie le Pape d'aſſembler le ſacré College, & prononce en plein Conſiſtoire un long Diſcours, où il déclame avec véhémence contre François I. Les remontrances du Pape l'engagent à donner des explications à quelques points de ſa harangue. Le Roi re-

çoit une copie, mais infidelle, de ce manifeſte. Il y répond, & adreſſe ſa réponſe au Pape. Il l'envoye auſſi au Roi d'Angleterre, qui lui fait part à ſon tour d'une Lettre artificieuſe que l'Empereur lui avoit écrite.

SOMMAIRE
DU
SIXIÉME LIVRE.

L'Empereur aſſemble une nombreuſe armée deſtinée à chaſſer les François du Piémont, & à porter la guerre en France. Antoine de Leve un de ſes Généraux, débauche le Marquis de Saluces du ſervice de France. Cauſe de la déſertion de ce Seigneur. Le Cardinal de Lorraine eſt envoyé à l'Empereur pour traiter de l'inveſtiture du Milanès. Remontrances pleines

de fermeté qu'il ose faire à ce Prince. Il vient rendre compte au Roi du succès de ses négociations. Discours de Sa Majesté. Ordres qu'elle donne pour pourvoir à la sureté de ses Etats, & à celle de ses conquêtes de Piémont. Elle envoye Langei en Allemagne pour y travailler à dissiper les faux bruits répandus par les Emissaires de l'Empereur. Belle lettre de Langei aux Electeurs, Princes & Etats de l'Empire. Siége mémorable de Fossan. Belle défense des François. Ils obtiennent la capitulation la plus honorable. L'Empereur arrive au camp. Il a recours à de nouveaux artifices pour tromper le Roi. Iis Légats du Pape viennent le trouver à Savillan. Ses Généraux tâchent en vain de le détourner du dessein qu'il avoit de conduire son armée en Provence. Il prononce une harangue assez semblable à celle qu'il fit à Rome.

SOMMAIRE, &c.

Réflexions sur les intelligences secrettes que ce Prince avoit en France.

MEMOIRES

1535.

MEMOIRES
DE MESSIRE
GUILLAUME DU BELLAI,

Pour ſervir à l'Hiſtoire du Regne de François I.

LIVRE V.

IL s'en falloit bien que les négociations que nous venons de rapporter, annonçaſſent une prochaine & ſincere réconciliation entre deux Grands Princes, qui ſans être en guerre, n'en étoient pas pour cela plus diſpoſés à la paix. L'on conjecturoit au contraire que les propoſitions ſi ſouvent réiterées de l'alliance la plus étroite entre les deux Puiſſances, n'aboutiroient enfin qu'à une rupture ouverte. Ceux qui

Cauſes de la rupture entre l'Empereur & le Roi.

avoient quelque connoiſſance des
1535. affaires, ne craignoient pas de ſe tromper, en jugeant que de part & d'autre l'on ne cherchoit que des prétextes qui puſſent juſtifier la premiere invaſion que feroit l'un de ces deux Princes. Le Roi, ainſi que nous l'avons dit, avoit bien des griefs, bien des ſujets de mécontentement : c'étoit un feu qui couvoit ſous la cendre, & qui, loin de s'éteindre, s'enflammoit davantage. L'Empereur qui ne pouvoit douter qu'une juſte vengeance n'armât bien-tôt contre lui le Roi de France, mit tout en œuvre pour lui débaucher ſes Alliés, & pour l'affoiblir au point qu'il n'eût plus rien à craindre du reſſentiment de ce Prince. Mais la fortune, ou plutôt Dieu courroucé contre nous à cauſe de nos péchés, & qui ne vouloit pas que nous jouiſſions ſi-tôt des douceurs de la paix, permit que les mêmes moyens qu'employoit l'Empereur pour éloigner la guerre, ſerviſſent à l'accélérer.

Entrepriſe du Duc de Savoye contre la France.

Le Roi avoit toujours ſur le cœur le ſecours d'argent que le Duc de Savoye avoit fourni au Connétable de Bourbon, lorſque ce Prince ve-

noit de se révolter contre son Souverain. Les Lettres de congratulation qu'il avoit écrites à l'Empereur sur la bataille de Pavie, les menées, les intrigues, les cabales qu'il avoit employées pour détacher les Suisses de l'alliance de France, l'achat du Comté d'Ast l'ancien héritage de la Maison d'Orléans, les empêchemens qu'il avoit mis à l'entrevûe qui devoit se faire à Nice, & qui se fit à Marseille entre le Pape & Sa Majesté; enfin le refus tout récent qu'il avoit fait d'accorder au Roi le passage (a) sur ses Terres, 1535.

(a) Guichenon dans son Histoire Généalogique de la Royale Maison de Savoye dit, que toutes les fois que le Roi avoit desiré de faire aller des troupes en Italie, le passage leur avoit toujours été libre par les Etats du Duc, où elles avoient reçu toutes sortes d'assistances & de faveurs; mais cet Historien ne nie pas qu'en 1535, le passage par les Etats du Duc n'ait été refusé aux troupes du Roi; ainsi c'est à tort que le Pere Daniel accuse cet Historien d'inéxactitude. Jaboue, du Plein, de Serres, Beaucaire, Ferron, Paradin, Paul Jove & quantité d'autres écrivains conviennent que ce refus fut une des principales causes de la Guerre que le Roi fit au Duc de Savoye. Paul Jove nous apprend sur ce sujet une circonstance particuliere. Il dit que le Duc étoit très-disposé à

quoiqu'il ſçût que ce Prince ne ſe
1535. demandât que pour aller châtier le Duc de Milan de l'attentat commis par la mort de l'Ecuyer Merveille. C'en étoit trop pour que le Roi pût encore douter de la mauvaiſe volonté du Duc à ſon égard. De ſon côté, il avoit fait échouer l'entrepriſe que ce Prince avoit formée ſur Genève ; & quoique dans cette occaſion, François ne ſe fût pas ouvertement déclaré pour les Genévois, il en avoit cependant fait aſſez pour ne pas laiſſer ignorer au Duc l'intérêt qu'il avoit à ne pas s'attirer l'inimitié de la France. Il avoit en effet tout ſujet de croire que de Veres qui étoit né ſon ſujet, mais qui depuis long-tems étoit attaché au ſer-

traiter de paix, qu'il conſentoit même à rendre Nice qu'il avouoit ne pas lui appartenir ; mais que Beatrix ſon épouſe qui avoit tout pouvoir ſur ſon eſprit, l'empêcha de conclure ; que ſur ces entrefaites, Sfondrato Senateur de Milan ayant été envoyé au Duc avec la qualité d'Ambaſſadeur de l'Empereur il acheva de lui faire perdre l'envie qu'il auroit eu de ſe réconcilier avec la France, lui ayant repréſenté qu'il ne pouvoit traiter avec le Roi ſans s'attirer la haine de l'Empereur.

vice du Roi en qualité de Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, n'auroit pas entrepris de ſecourir les Genevois, en ſe jettant dans leur ville avec une partie des hommes d'armes de Rentio-Cerès, ſans l'aveu ou même ſans un ordre ſecret de Sa Majeſté. Et cependant combien de motifs puiſſans qui auroient dû engager ce Prince à rechercher l'amitié du Roi ? La puiſſance, le voiſinage de la France qui lui donne la facilité de faire de continuelles invaſions en Savoye, pays ouvert de toute part, & qui n'a aucune barriere à oppoſer ; la perpétuité de cette même puiſſance qui eſt ſucceſſive & héréditaire, & par-là bien préférable à une puiſſance élective, & qui n'eſt que paſſagere ; l'ancienneté des alliances de la France avec la Savoye; autant de conſidérations qui ſembloient devoir détourner le Duc de s'attacher aux ennemis de cette Couronne. Mais après tous les ſujets de mécontentement qu'il avoit donnés au Roi, il jugeoit qu'il ne pouvoit gueres ſe flater de l'eſpérance de rentrer dans les bonnes graces de ce Prince. Ajoûtons que la Ducheſſe 1535.

son Epouse n'avoit que trop de crédit
1535. sur son esprit pour le retenir dans le mauvais parti qu'elle lui avoit fait embrasser. Dejà les Suisses lui avoient fait entendre, que s'il continuoit d'inquiéter les Genevois leurs Alliés, ils ne pourroient s'empêcher d'épouser leurs querelles; mais il avoit renvoyé les Députés des Cantons, sans qu'il eût daigné faire la moindre attention à leurs remontrances. Comme il avoit tout sujet de penser qu'il se verroit bien-tôt attaqué, & que le Roi de France ne manqueroit pas d'entrer dans la guerre qui lui seroit déclarée, il avoit dépêché auprès de l'Empereur, qui avoit pris terre à Palerme au retour de son expédition de Tunis, pour lui demander du secours. Cette démarche du Duc ne put se faire si secrétement que le Roi n'en fût informé; & il apprit depuis, que les Ambassadeurs de Savoye avoient proposé à l'Empereur l'échange de Nice, de Geneve & des autres Domaines que leur Maître possédoit endeçà des Alpes, contre d'autres Terres dont on pourroit l'accommoder au-delà. Si cette offre eut été ac-

ceptée, le Royaume de France eût été ouvert de tous côtés à l'Empereur, & il eût pu l'attaquer tout-à-la-fois par tant d'endroits différens, que le Roi obligé de se tenir sur la défensive, n'auroit pû exécuter aucune des entrepriſes qu'il méditoit. Les raiſons les plus fortes sembloient devoir engager Sa Majesté à s'opposer de toutes ses forces à un pareil échange, qui auroit exposé ses États aux plus grands dangers. Mais, avant que d'avoir recours à la voie des armes, il crut devoir temporiſer encore; il vouloit être informé avant toutes choſes de la réponſe qui ſeroit faite à Velli, ſon Ambaſſadeur auprès de l'Empereur, à qui il avoit envoyé de nouveaux ordres; il étoit outre cela réſolu de faire une nouvelle tentative auprès du Duc de Savoye, à qui il fit derechef demander le paſſage ſur ſes Terres, & la reſtitution d'une partie de la ſucceſſion du Duc Philippe, pere de Louiſe de Savoye mere de Sa Majeſté, ne voulant pas que ſes Places demeuraſſent plus long-tems entre les mains d'un Prince qui venoit 1535.

de les offrir aux ennemis de la France (a).

1535.

(a) Voici en peu de mots quels étoient les fondemens des droits du Roi. Philippe de Bagey fils aîné d'Amedée Duc de Savoye avoit épouſé en premieres nôces Marguerite fille de Pierre II Duc de Bourbon. Par les conventions de leur mariage, le premier des enfans mâles, & à défaut du premier le ſecond, & ainſi des autres (ſans excluſion ni différence de ſexe) étoit déclaré Succeſſeur du Duché. De ce premier mariage, naquirent Philibert & Louiſe mere de François I. Marguerite de Bourbon étant décédée, Philippe épouſa Claude de Pentievre, de laquelle il eut encore deux fils, ſçavoir Charles & Philippe. Or Philibert le fils du premier lit étant décédé ſans enfans, Charles s'empara du Duché & de toute la ſucceſſion de ſon pere au préjudice de Louiſe, laquelle devoit ſuccéder à Philibert ſon frere Germain, ſuivant les pactes du premier mariage. Outre cela, le Roi demandoit la reſtitution de la Dot de Marguerite ſon ayeule, qui étoit de cent quatre vingt mille écus, la Breſſe avec la reſtitution des fruits de quarante ans, le Comté de Nice avec le Port de Ville-Franche, la principauté de Piémont avec les villes de Turin, Pignerol Montcalquier, Carignan, & tout ce que le Duc tenoit au-de-là du Pô, comme membres dépendans du Comté de Provence, & les fortereſſes du Marquiſat de Saluces, comme relevant du Dauphiné. Purpurat, préſident de Piémont, repliqua, que les Rois de Sicile de la maiſon d'Anjou avoient conſenti à l'aliénation de

Cependant le Roi, qui depuis la mort de François Sforce avoit revoqué l'ordre qu'il avoit donné au Comte de Furſtemberg de lever ſix mille Lanſquenets, deſtinés à groſſir l'armée qu'il ſe propoſoit de faire paſſer dans le Milanès, pour venger la mort de ſon Ambaſſadeur l'Écuyer Merveille, commanda de nouveau au Comte de hâter la levée de ce même corps de troupes, & de les faire paſſer en France; l'intention de Sa Majeſté étant de les employer contre le Duc de Savoye, ſi ce Prince s'opiniâtroit à perſiſter dans ſes refus. 1535.

Remontrances faites à l'Empereur par l'Ambaſſadeur de France.

Une autre raiſon qui engageoit le Roi à temporiſer, étoit qu'avant que de ſe décider il vouloit être informé, comme faite pour cauſe légitime; que les rois Louis XII. & François I. s'étoient départis de tous les droits qu'ils pouvoient avoir ſur les états de Savoye; que Louiſe de Savoye par ſon mariage avec le Comte d'Angoulême avoit renoncé, outre que les filles en la maiſon royale de Savoye ne ſuccédoient point; ce que le Duc poſſédoit du Marquiſat de Saluces lui appartenoit, ou par conquête, ou par traité, & que l'hommage de Fauſſigni avoit été quitté au Duc Louis pour les droits qu'il avoit ſur les Comtés de Valentinois & de Diois.

mé des dernieres intentions de l'Em-
1535. pereur au ſujet de la reſtitution du Milanès. Dans différentes conférences que Granvelle avoit eues avec l'Ambaſſadeur de France, il l'avoit pluſieurs fois aſſuré que ſon Maître ne diſpoſeroit point de ce Duché, ſans avoir auparavant informé le Roi de ſes réſolutions ; mais il lui avoit toujours conſeillé de ne point en parler à l'Empereur, qu'il ne ſçût avant toutes choſes les intentions de Sa Majeſté. Velli s'étoit contenté de répondre que les intentions de ſon Maître étoient aſſez connues ; que jamais ce Prince n'en avoit fait un myſtère ; qu'il avoit même voulu que les articles ſur leſquels on devoit traiter, fuſſent donnés par écrit au Sieur de Noircarmes, Miniſtre de Sa Majeſté Impériale.

Cependant Velli ayant eu occaſion d'entretenir l'Empereur ſur quelques affaires moins importantes, ne crut pas devoir ſuivre le conſeil que Granvelle lui avoit donné. Il repréſenta à ce Prince, que s'il lui plaiſoit de diſpoſer du Duché de Milan en faveur des Enfans de France, à qui cet État appartenoit

inconteſtablement, cette reſtitution pourroit être le lien de l'alliance la plus étroite entre les deux plus grandes Puiſſances de l'Europe, qui n'ayant plus d'intérêt qui les diviſât, pourroient unir leurs forces contre les Infidéles. L'Empereur répondit qu'il avoit toujours eu ce deſſein, & que ſon intention étoit encore de contenter Sa Majeſté; & que s'il ne l'avoit pas fait encore, c'eſt que la choſe ne lui avoit pas été poſſible; que l'on ſçavoit, que lorſqu'il avoit cedé le Duché de Milan à François Sforce, cette ceſſion qui avoit pour objet le repos de l'Italie, avoit été faite du conſentement du Roi; que c'étoit à ce Prince à déclarer ſes intentions, & à faire ſçavoir en particulier, quels étoient les engagemens qu'il vouloit prendre par rapport à l'extirpation de l'héréſie, & à la défenſe de la Chrétienté contre les Infidéles. L'Empereur ajoûta qu'il ne négligeroit de prendre aucunes des ſûretés qui puſſent lui répondre de l'exécution des divers articles dont on conviendroit; & que de ſon côté il n'oublieroit rien de tout ce qui pourroit procu- 1535.

rer une entiere satisfaction à Sa Ma-
1535. jesté ; & là-dessus il renvoya le sieur de Velli à Granvelle, avec qui il pourroit entrer dans un plus grand détail.

Négociations au sujet du Duché de Milan

Granvelle parut en effet s'ouvrir un peu plus que n'avoit fait son Maître. Ce qu'il avoit à proposer à l'Ambassadeur de France, se réduisoit à trois choses. L'on demandoit que le Roi déclarât franchement ses intentions, premiérement par rapport à la Ligue que l'on se proposoit de conclure contre le Turc ; l'Empereur s'offrant de partager avec Sa Majesté, & la gloire & les périls d'une si sainte entrepriſe. L'on exigeoit en second lieu que le Roi s'expliquât sur les mesures qu'il convenoit de prendre, pour soumettre les Hérétiques, sans excepter même l'Angleterre (a), à l'obéissance de l'É-

(a) Dans le tems même que l'Empereur cherchoit à animer François I. contre Henri l'Amiral Chabot qui avoit été envoyé en Angleterre y travailloit avec ardeur à serrer par de nouveaux liens. L'union des deux Monarques. Henri fit proposer à François I. le mariage d'Elsabeth sa fille & son héritiere avec le Duc d'Angoulême troisiéme fils de France aux conditions suivantes que François lui-

gliſe

gliſe Romaine ; & comme l'article qui concernoit l'Angleterre, étoit un peu délicat, l'on aſſuroit Sa Majeſté que l'on n'exigeroit rien d'elle, qui pût préjudicier à ſa gloire & à ſes intérêts. Enfin le troiſiéme point rouloit ſur la tranquillité de l'Italie, que l'on prétendoit ne pouvoir ſe conſerver, ſi le Roi ne ſe déſiſtoit de ſes prétentions ſur Gênes, & s'il s'obſtinoit à vouloir que le Milanès fut cédé au Duc d'Orléans, qui étoit 1535.

même ſes trois fils, les Princes du Sang, la principale nobleſſe de France, les Parlemens, les Univerſités s'engagerent ſolemnellement à faire révoquer la Sentence, que l'Evêque de Rome avoit donnée contre lui ; que le Duc d'Angoulême ſeroit envoyé en Angleterre pour y être élevé, qu'en cas que par ſon mariage, il parvint à la Couronne d'Angleterre, le Duché d'Angoulême ſeroit indépendant de la Couronne de France. Ces conditions furent enſuite adoucies, & François I. ſembloit y donner les mains ; mais il demandoit à ſon tour qu'Henry lui donnât du ſecours, qu'il le tînt quitte de la penſion perpétuelle de cent mille écus, à laquelle il étoit engagé par un Traité, & qu'il lui donnât du ſecours pour la guerre de Savoye. Voyez à la fin de ce Volume N° 1. une Lettre de François I. écrite à ſon Ambaſſadeur à Londres ; & au N° 11. l'extrait d'une Lettre écrite ſur ce ſujet à l'Amiral Chabot.

1536. trop proche de la Couronne, pour que l'on n'eût pas sujet de craindre que cet État ne tombât un jour entre les mains d'un Roi de France ; & c'est ce que l'on vouloit empêcher : mais l'Empereur paroissoit assez disposé à donner l'investiture de ce Duché au Duc d'Angoulême. Granvelle finit par recommander au Ministre de France un grand secret sur toutes les ouvertures qu'il venoit de lui faire ; & il lui fit entendre qu'il seroit à propos, que le Cardinal de Tournon se rendît auprès du Pape, & qu'il se trouvât à Rome lors de l'arrivée de l'Empereur ; & que muni d'un plein pouvoir, il pourroit mettre la derniere main aux négociations qui avoient été entamées.

L'Ambassadeur de France, qui ne doutoit pas que les choses ne s'acheminassent à un accommodement à l'amiable, se hâta de rendre compte au Roi par un long mémoire qu'il lui envoya par Despercieu, de toutes les propositions que venoit de lui faire le Ministre Impérial ; & comme il croyoit les choses fort avancées, il écrivit à Sa Majesté, qu'il

paroiſſoit convenir qu'elle envoyât Monſieur l'Amiral à l'Empereur pour tout terminer. 1536.

Ces apparences d'un prochain accommodement ne paroiſſoient pas s'accorder avec les préparatifs de guerre, qui ſe faiſoient dans les Pays-Bas Autrichiens & en Italie. Le Roi avoit appris que le Comte de Naſſau faiſoit lever beaucoup de troupes en Allemagne, & que Ferdinand de Gonſague avoit reçu ordre de paſſer en Lombardie avec les troupes Eſpagnoles qui étoient demeurées en Sicile. Ces nouvelles qui donnoient au Roi un juſte ſujet de craindre que l'on ne cherchât encore à l'amuſer, lui firent prendre des précautions pour ne pas être trompé. Il renvoya Deſpercieu à Velli, & lui ordonna de ne pas laiſſer paſſer le mois de Janvier, où l'on étoit dès-lors, ſans tirer une réponſe nette & préciſe de l'Empereur.

Réponſe du Roi aux propoſitions de l'Empereur.

La dépêche dont Deſpercieu avoit été chargé, portoit en ſubſtance; que le Roi ne déſiroit rien avec plus d'ardeur, que l'alliance qu'on lui propoſoit; qu'il ſouhaitoit ſur tout, que la paix que l'on concluroit, fut éta-

blie ſur les fondemens les plus ſoli-
1536. des, de façon qu'aucun ſentiment de haine, d'envie ou de jalouſie ne pût altérer dans la ſuite la bonne intelligence des deux Puiſſances contractantes ; que Sa Majeſté ne conſentiroit jamais que le Duc d'Angoulême fut préféré au Duc d'Orléans pour le Milanès, parce qu'il étoit à craindre que cette préférence ne devînt dans la ſuite une ſource de haine & de diviſion entre ces deux Princes ; que Sa Majeſté ne pouvoit de même permettre, que le Duc d'Orléans accompagnât l'Empereur dans ſon expédition d'Alger, ce qui pourroit faire ſoupçonner que ce jeune Prince auroit été donné en ôtage : mais que le Roi conſentoit volontiers à fournir ſes Galeres, dès que le printems ſeroit venu, & à y faire embarquer deux mille hommes de pied qui ſeroient commandés par un Chef expérimenté ; & que ſi après la conquête d'Alger l'Empereur vouloit entreprendre celle de Conſtantinople, Sa Majeſté promettoit de l'accompagner en perſonne, & de l'aider de toutes les forces qu'il avoit plû à Dieu de lui mettre en main.

Quant aux moyens qu'il convenoit de prendre pour obliger les hérétiques de rentrer dans le sein de l'Egliſe, le Roy promettoit de faire tous ſes efforts, tant en Allemagne qu'en Angleterre, pour les engager à ſe ſoumettre ; mais il penſoit, que pour que le Roy d'Angleterre pût être contraint de renoncer au Schiſme qui le ſéparoit de la communion des Fideles, il falloit que l'Empereur engageât Sa Sainteté (*a*) à ſommer tous les Princes & États Chrétiens de l'aider de toutes leurs forces, pour faire exécuter la Sentence fulminée contre Henri (*b*). 1536.

(*a*) Clément VII. étoit mort le vingt-ſixiéme de Septembre de l'année 1534. Il eut pour ſucceſſeur Alexandre Farneſe, qui, lorſqu'il fût élû étoit Doyen du ſacré Collége, étant âgé de ſoixante & ſept ans.

(*b*) Paul III. fit d'abord quelques démarches pour réparer les maux qu'avoit cauſé la trop grande précipitation de ſon prédeceſſeur. Mais ayant eu avis que Thomas Morus & Fiſcher à qui il venoit d'envoyer le chapeau de Cardinal, avoient été executés pour n'avoir pas voulu reconnoître la Supremacie d'Henry, il comprit qu'il n'avoit plus aucun ménagement à garder ; & pour maintenir l'honneur du ſaint Siége, il fit dreſſer une

1536. Le Roi demandoit que l'article qui concernoit le repos de l'Italie, fût réglé de la maniere suivante : Si l'Empereur consentoit de donner au Duc d'Orléans l'investiture du Duché de Milan, Sa Majesté offroit de renoncer à toutes ses prétentions sur le Royaume de Naples, & de faire renoncer le Prince son fils à celles qu'il avoit sur Florence & sur le Duché d'Urbin. Et pour rendre ces renonciations inviolables, le Roi consentoit que tous les Princes & États d'Italie fissent ensemble une Ligue qui eût pour objet la garantie de ce Traité, & pour laquelle ils s'engageroient à unir leurs forces contre celui qui y contreviendroit ; mais cette investiture devoit être donnée au Duc d'Orléans dans la même forme

Bulle foudroyante, par laquelle il excommunioit Henri, & délioit ses sujets de leur serment ; de plus, il enjoignoit à tous les Ecclésiastiques de se retirer des pays de sa domination, & ordonnoit à la Noblesse de prendre les armes contre lui. Il mettoit le royaume en interdit, cassoit tous les Traités que les Princes Souverains avoient fait avec Henri, avec son mariage avec Anne de Boulen, & déclaroit bâtards tous leurs enfans nés ou à naître.

qu'elle avoit été accordée à ſes Prédéceſſeurs ; & dans ce cas le Roi promettoit de donner trois à quatre cent mille écus à l'Empereur, d'employer tout ſon crédit auprès des Princes & États de l'Empire pour que Ferdinand fût unanimement reconnu Roi des Romains, de contribuer de toutes ſes forces à l'aggrandiſſement de la maiſon d'Autriche, & de renoncer à toutes les alliances que Sa Majeſté avoit contractées, & qui pouvoient préjudicier aux intérêts de l'Empereur, ou à ceux du Roi Ferdinand ; avec cette ſeule réſerve que Sa Majeſté ne pourroit être obligée de prendre les armes contre ſes anciens Alliés, & moins encore contre le Duc de Gueldres ; que Sa Majeſté promettoit outre cela, de renoncer à la donation que ce Prince lui avoit faite de ſes États ; qu'elle lui remettroit cette donation entre les mains, en lui laiſſant la liberté de diſpoſer de ſon Duché en faveur de qui bon lui ſembleroit, quand même ce ſeroit au profit de l'Empereur. 1536.

Et parce que Granvelle s'étoit plaint à l'Ambaſſadeur de France

1536. d'une nouvelle levée de troupes qui ſe faiſoit en Allemagne au nom du Roi; ce Prince répondit qu'il avoit effectivement donné ordre de lever ſix mille Lanſquenets; mais que ſon deſſein étoit de ne s'en ſervir que contre le Duc de Savoye, pour l'obliger à lui faire raiſon au ſujet de ſes prétentions ſur une partie de la ſucceſſion du Duc Philippe; que tout récemment il venoit encore d'envoyer à ce Prince de nouveaux Ambaſſadeurs pour lui faire des propoſitions d'accommodement; que s'il les rejettoit, ſon refus mettroit Sa Majeſté dans la néceſſité de ſe faire juſtice par la voye des armes, étant d'ailleurs très-aſſurée que l'Empereur, après la concluſion du traité qui étoit ſur le tapis, ne voudroit pas contre toute raiſon ſe déclarer en faveur du Duc. Le Roi ajoûtoit que dès que l'Empereur l'auroit informé de ſa derniere réſolution, il lui envoyeroit Monſieur l'Amiral ou à Rome ou à Naples, pour ſigner le Traité en ſon nom.

Après l'envoi de cette dépêche, on tint conſeil ſur les moyens qu'il convenoit d'employer pour reduire

le Duc de Savoye à la raiſon. Il fut arrêté qu'on lui dépêcheroit encore le Préſident Poyet, pour lui faire de nouvelles remontrances, mais qui furent auſſi infructueuſes que celles qui lui avoient déja été faites. La Ducheſſe ſa femme (c'étoit Beatrix de Portugal, belle-ſœur de Charles V.) continuant de lui faire eſpérer que l'Empereur ne ſeroit pas longtems ſans marcher à ſon ſecours. 1536.

Velli qui ſe trouvoit alors à Naples, ayant reçu la dépêche que lui remit Deſpercieu, la communiqua à l'Empereur; mais il eut beau preſſer ce Prince de lui donner une réponſe déciſive, il ne put en obtenir que des promeſſes générales; & comme ſi l'on eut agi avec lui de la meilleure foi du monde, on lui recommanda inſtamment le ſecret, & on lui fit ſur-tout entendre qu'il étoit d'une conſéquence extrême que le Pape ne pût avoir aucun ſoupçon du Traité qui devoit ſe conclure, parcequ'il étoit à craindre qu'il ne traverſât les negociations entamées, s'il venoit à apprendre que l'on eût traité ſans lui; & qu'ainſi il falloit

Elle ne produit aucun effet.

1536. bien se garder de parler de cette affaire au Cardinal du Bellai, à cause du risque qu'il y auroit qu'elle n'échouât s'il en faisoit part à Sa Sainteté.

Dissimulation de l'Empereur.

Ces précautions étoient un nouvel artifice de l'Empereur, qui donna lui-même avis au Pape du traité dont le Roi sollicitoit avec ardeur la conclusion. André Doria s'étant rendu à Rome, à dessein de demander une dispense de mariage pour le fils de sa femme, qui après avoir épousé la fille aînée d'Antoine de Leve, morte depuis quelque tems, vouloit épouser la cadette, fut chargé par l'Empereur de rendre compte au Pape de l'heureux succès de l'expédition de Tunis; mais ce qui lui étoit encore plus particulierement recommandé, étoit d'exposer bien au long à Sa Sainteté les différentes négociations de la France, au sujet du Duché de Milan, & d'assurer le Pape de la part de Sa Majesté Impériale, que quoique elle parût se prêter aux demandes du Roi de France, elle étoit bien résoluë de ne rien conclure sans en avoir auparavant communiqué avec Sa Sainteté, voulant en

cette affaire, comme en toutes les autres, se régler par ses sages conseils. 1536.

Seconde depêche du Roi.

Le Roi ne fut pas long-tems sans être informé de ces pratiques artificieuses de l'Empereur; & il jugea avec raison que ce Prince n'avoit rien autre chose en vuë que de le tromper, & de le mettre mal dans l'esprit du Pape. Dans cette pensée, il donna dès le cinquiéme jour du mois de Février de nouveaux ordres à son Ambassadeur de réïtérer ses instances auprès de l'Empereur, & d'en tirer à quelque prix que ce fût une derniere reponse, de lui déclarer que Sa Majesté ne pouvoit s'empêcher de croire que toutes les vaines difficultés qu'on lui opposoit, ne venoient que du peu d'envie que l'on avoit de le satisfaire, ou plutôt que l'Empereur ne desiroit que les choses traînassent en longueur, que parce qu'il vouloit se procurer le tems nécessaire pour rassembler toutes ses forces; qu'il étoit ridicule d'alléguer que le Duc d'Orleans étoit trop proche du Trône, vû que Monseigneur le Dauphin étoit d'un âge, & paroissoit être d'un tempé-

rament qui ne permettoit pas de
1536. douter qu'il ne laiſſât des Succeſſeurs ; que l'on ne pouvoit de même raiſonnablement exiger que le Roi préférât pour le Milanès le Duc d'Angoulême au Duc d'Orleans, ſon aîné ; que ce ſeroit là, donner à ces deux Princes de continuelles occaſions de diſcordes & de diviſions, & de là il arriveroit que contre l'intention de l'Empereur, le repos de l'Italie, qui paroiſſoit lui être ſi cher, ne ſeroit rien moins qu'aſſuré ; parce que, ou le Duc d'Orleans irrité d'une préférence qui lui paroîtroit injuſte, entreprendroit de recouvrer par la voye des armes un Etat qu'il croiroit lui appartenir légitimement, ou s'il conſentoit que le Duc d'Angoulême en jouît paiſiblement, ce jeune Prince pourroit-il refuſer à ſon aîné un libre paſſage dans ſes Etats ? lui refuſeroit-il tous les ſecours d'hommes & d'argent qu'il pourroit lui prêter, pour l'aider à faire valoir ſes légitimes prétentions ſur Florence & ſur le Duché d'Urbin ? & qu'ainſi il n'y avoit qu'un moyen ſeul qui pût aſſurer la tranquillité de l'Italie, qui étoit, que le Duc d'Or-

leans renonçât à ſes droits ſur ces deux États, qu'il fut mis en poſſeſſion du Duché de Milan (*a*), que 1536.

(*a*) Voici ce qui fut dit en la conférence tenue à Calais, au ſujet des droits du Roi ſur le Duché de Milan. Le Chancelier Duprat allégua les inveſtitures obtenues à prix d'or, par le Roi Louis XII. de l'Empereur Maximilien, & dit que le vrai titre du Roi étoit fondé ſur le contrat de mariage de Valentine, qui porte : Que ſi le pere de ladite Dame décédoit ſans mâles, le Duché de Milan appartiendroit à ladite Valentine & à ſes deſcendans ; & parce que lors l'Empire étoit vacant, la puiſſance Impériale réſidoit au ſaint Siége qui autoriſa ledit traité, nonobſtant que les Fiefs Impériaux fuſſent maſculins ; que de cette Valentine le Roi Louis XII. deſcendoit, qui en obtint l'inveſtiture pour lui ; & Madame Claude ſa fille, & le Roi François I. ſon mari. A cela le Chancelier de l'Empereur répondit que le pere de ladite Valentine ne pouvoit validement faire ce qu'il fit par ce contrat de mariage ; car il ne lui étoit pas permis de changer la nature du fief, ſans le conſentement du Seigneur Souverain, qui eſt l'Empereur ; que la validation du Pape étoit inutile ; car bien qu'il ſoit jugé compétant de l'Empire, le ſiége vacant, ès choſes de juſtice, il n'a pas l'autorité d'altérer la nature du fief Impérial, ou ôter le droit d'autrui ſans connoiſſance de cauſe. Mais le Chancelier n'eut rien à répondre à l'inveſtiture donnée par l'Empereur au Roi Louis XII. ce qui couvre le défaut qu'on prétend être en

pour ſûreté de ces négociations l'on
1536. conclût une Ligue entre tous les Princes & États d'Italie.

Telle étoit la ſubſtance de la dépêche que le Sieur de Velli eut ordre de communiquer à l'Empereur. Il étoit outre cela chargé de ſçavoir en quels termes & avec quelles clauſes ſeroit expédié l'acte d'inveſtiture, le Roi exigeant qu'elle s'étendît à tous les deſcendans du jeune Prince à qui elle ſeroit accordée ; & parce que l'Empereur avoit déclaré qu'il ne conſentiroit jamais qu'un Roi de France fût poſſeſſeur du Duché de Milan, le Roi ne demandoit à en être inveſti que comme ſimple uſufructuaire.

Quelque tems auparavant, le Roi avoit fait les mêmes ouvertures à Leidekerke, Ambaſſadeur de l'Empereur à la Cour de France. Il avoit ajoûté que ſi ſon deſſein n'étoit pas de procéder de bonne foi, il accep-

l'approbation du Pape ; & à cela il n'y a point de réponſe. *Dupuis, Traité des droits du Roi.* Voyez à la fin de ce volume N° III. l'extrait du diſcours fait par le Chancelier Olivier qui démontre l'iniquité des traités de Madrid, de Cambray & de Crépi.

teroit l'inveſtiture du Duché de Milan à telle condition qu'il plairoit à l'Empereur d'impoſer, & que dans la ſuite il ne feroit que ce qu'il croiroit convenir le mieux à ſes intérêts ; mais qu'il vouloit que les choſes fuſſent réglées de façon qu'il ne pût plus y avoir de ſujet de deſunion entre l'Empereur & lui ; que toutes ſes vuës ſe bornoient à l'unique poſſeſſion du Duché de Milan ; & que loin de s'oppoſer à l'accroiſſement de la puiſſance de l'Empereur, il ſe feroit un plaiſir de l'aider de toutes ſes forces, ne demandant autre choſe ſinon qu'il ne fût pas obligé d'abandonner ſes anciens amis & Alliés ; & quant à l'article de Gènes dont il avoit été fait mention ; le Roi déclara qu'en conſidération de l'Empereur, il vouloit bien conſentir à une ſurſéance ſur ce point là, & que l'on pourroit convenir dans la ſuite de quelque accommodement à l'amiable. Le Roi après avoir déclaré ſes intentions, le Miniſtre Impérial ſe chargea de les faire ſçavoir à ſon Maître, & de lui marquer en particulier, que Sa Majeſté agiſſoit avec tant de bonne

1536.

foi, qu'elle étoit disposée à préférer
1536. une rupture ouverte à tout Traité qu'elle auroit conclu à regret ; & que dans la suite elle ne voudroit, ou qu'elle ne pourroit pas observer exactement.

Plaintes de l'Empereur. Durant le cours de ces négociations, l'Empereur fut averti que le sieur Beauvais avoit été envoyé à Venise, pour y traiter au nom du Roi avec la Seigneurie ; que l'Evêque de Winchester, Ambassadeur d'Angleterre, étoit passé en France pour y conclure quelque nouveau Traité, & que Sa Majesté avoit donné ordre à Langei d'aller négocier en Allemagne. Il n'en falloit pas tant pour faire naître des défiances dans l'esprit d'un Prince, qui naturellement soupçoneux & accoûtumé outre cela à juger des sentimens des autres par les siens propres, se montroit toujours disposé à donner aux choses les plus simples les plus malignes interprétations : ainsi ces négociations de la France furent prises en fort mauvaise part par l'Empereur. Duprat, de Cannes & Granvelle, ses Ministres, en firent de grandes plaintes au sieur de Velli, & principalement du voyage de Lanpût

gei en Allemagne. L'Empereur s'en plaignit lui-même au Pape ; mais comme Sa Sainteté avoit été informée du ſujet de ces négociations par le Cardinal du Bellai & par l'Evêque de Macon, Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrétienne, elle en jugea tout autrement que l'Empereur ne l'eſperoit. La réponſe de Velli fut, que ſon Maître en traitant avec l'Empereur, n'avoit point prétendu renoncer au droit qu'il avoit de traiter en même tems avec ſes autres Alliés ; & quant aux négociations de Langei, dont on vouloit faire un crime à Sa Majeſté, qu'elles n'avoient rien eu de myſtérieux ; que Langei avoit parlé publiquement, & que ſes diſcours n'avoient eu pour objet que la paix & la concorde entre les Princes Allemans, & la réunion des Proteſtans à l'Egliſe ; que cependant il avertiroit ſon Maître des impreſſions que ces négociations avoient faites ſur l'eſprit de Sa Majeſté Impériale, & qu'il ne doutoit pas que le Roi ne fît une réponſe qui ôteroit à Sa Majeſté tout ſujet de défiance. 1536.

Il eſt vrai cependant que ces né-

gociations furent pour l'Empereur
1536. une occasion, ou plutôt un prétexte de refroidissement, & il se passa quelque tems avant que Velli pût lui parler de l'investiture du Duché de Milan pour le Duc d'Orleans. Duprat fut envoyé par ses ordres en Allemagne, non pour s'y informer, comme on le publioit, des pratiques de Langei; mais pour y travailler à quelque Ligue contre la France, & pour lever de nouvelles troupes; ce que l'on apprit bientôt après: & Doria, sous prétexte de l'expédition d'Alger, eût ordre de hâter l'armement de mer. Mais la véritable cause de cet armement, fut la crainte que l'Empereur avoit que le Roi n'entreprît de faire révolter Gênes, par le moyen des intelligences qu'il avoit dans cette ville. L'on fit un mystére de toutes ces choses à l'Ambassadeur de France, & Doria partit de Naples secretement. Ceux qui dans la suite eurent connoissance de ces menées de l'Empereur, jugérent avec raison qu'il s'en falloit bien que les vuës de ce Prince tendissent à une sincére réconciliation, & ils ne se trompérent pas,

conjecturant que les négociations de paix, entamées depuis si long-tems, finiroient par une guerre sanglante. 1536.

Conquête de la Savoye par le Comte de S. Paul.

Cependant le Roi fut averti par le Président Poiet, son Ambassadeur à la Cour de Turin, que le Duc de Savoye continuoit de se refuser à toutes les voyes d'accommodement qui lui étoient proposées ; ce qui n'empêcha pas que ce Prince n'envoyât en France le Comte de Chalan, pour faire quelque satisfaction au Roi, au sujet de la compagnie d'hommes d'armes de Rentio Cerès, qui avoit été attaquée & défaite par les troupes de Savoye. Sa Majesté, après avoir inutilement employé la voye de la négociation, se détermina enfin à se faire justice par les armes (*a*). Le Comte de Saint-Pol

(*a*) *Mon ami*, dit Charles au Hérault qui étoit allé lui déclarer la guerre en 1528 ; *je ne fis oncques au Roy que tout service, & pensois bien que pour estre son très-humble serviteur, & oncle avoir autres biens de lui : J'ai faits tout mon effort pour lui faire entendre le bon vouloir, que j'ai de demeurer toujours en sa bonne grace, & le tort qu'il a de s'être toujours irrité contre moi, & jacoit je connoisse mes forces n'estre point à harangonner aux siennes, puisqu'il ne lui*

ayant eu ordre de marcher en Sa-
1536. voye, usa de tant de diligence dans cette expédition, qu'il conquit toute cette Province, avant même que le Duc eût pu se mettre en état de la défendre. Montmelian, où commandoit un brave Napolitain nommé Franciſque de Chiaramont (a), fut la ſeule place qui oppoſât une vigoureuſe réſiſtance; & le Gouverneur ne capitula que lorſqu'il ſe vit ſans vivres, & qu'il eut perdu toute eſpérance d'être ſecouru. Sa bravoure cependant, n'empêcha pas que le Duc ne lui donnât quelques

plaiſt entendre raiſon, mais prendre mes pays; je me trouverai à l'entrée pour la defenſe d'iceux, & avec l'aide de Dieu & de pluſieurs Seigneurs, mes parens, & amis & alliés, j'eſpere me bien défendre & les garder; & le Duc après avoir proferé ce peu de paroles, fit donner au Hérault une riche robe qu'il portoit, & une paire de gans pleins d'écus. *Memoires manuſ. du Préſident Lambert cités par Guichenon.*

(a) Guichenon dit que ce Chiarmont, qu'il nomme Clermont, capitula aux premieres approches, & qu'il prit parti en France, de crainte d'être puni de lâcheté. L'Hiſtorien de la Maiſon de Savoye dit ce qu'il a lû, & du Bellai ce qu'il a vû; lequel des deux doit-on croire?

marques de mépris, dont il fut si offensé qu'il passa au service du Roi; & on l'a vu depuis se signaler en bien des occasions. 1536.

Pendant que la guerre se faisoit en Savoye, les négociations par rapport à l'investiture du Duché de Milan, alloient toujours leur train. Point d'avantage, quelque considérable qu'il fût, que le Roi n'eût sacrifié volontiers, pour voir le Duc d'Orleans paisible possesseur de cet Etat; & ce fut dans cette vuë, que pour se rendre l'Empereur favorable, il rappella Beauvais de Venise (a), que du consentement du Roi

Suite des négociations par rapport au Duché de Milan.

(a) Et dans le tems même que Charles V. faisoit ses plaintes, il agissoit vivement & à Venise & en Angleterre contre les intérêts de la France. Marie Caracioli, un de ses Ministres, persuada aux Vénitiens que l'Empereur ne pensoit point à retenir le Duché de Milan, & qu'il ne le conservoit que comme un dépôt, en attendant qu'il eût trouvé un sujet également agréable à tous les Italiens, à qui il pût donner l'investiture & ce fief. Il intimida les moins résolus, en exagerant les prospérités de Sa Majesté Impériale. Il décrédita François I. en le faisant passer pour un Prince qui n'étoit occupé que de ses plaisirs, & qui ne se faisoit pas un scrupule de sacrifier ses alliés à ses intérêts particuliers & à

1536. d'Angleterre il différa de traiter avec l'Evêque de Wincheſter, & qu'il écrivit à Sa Majeſté Impériale pour lui rendre compte du ſujet des négociations de Langei en Allema-

ſon ambition. Enfin il vint à bout d'engager le Sénat à prendre le Milanès ſous ſa protection, aux mêmes conditions qu'il l'avoit pris pendant les cinq dernieres années de la vie de François Sforce. Dès que Charles eut appris la mort de la Reine Catherine ſa tante, intéreſſé à ſemer la diviſion entre Henri VIII. & François I. il propoſa un renouvellement d'alliance avec l'Angleterre, mais à trois conditions : la premiere étoit que Henri ſe reconciliât avec le Pape : la ſeconde, qu'il fournît un puiſſant ſecours contre le Turc : & la troiſiéme, qu'il joignît ſes forces à celles de Sa Majeſté Impériale, pour défendre le Duché de Milan contre les attaques du Roi de France. Charles mit auſſi tout en œuvre pour ôter à François I. le ſecours des Suiſſes. Pour cet effet, il leur fit repréſenter que leur alliance avec le Duc de Savoye étoit plus ancienne que celle qu'ils avoient contractée avec la France, d'où l'on concluoit ſeulement qu'ils devoient l'entretenir. Par cette ruſe, il empêcha que François I. ne put faire de nouvelles levées, parce que les Suiſſes craignoient que les Troupes qu'ils accorderoient ne fuſſent employées contre le Duc de Savoye. Ils firent plus, ils rappellerent ceux de leur Nation qui ſervoient dans l'armée de l'Amiral, ce qui diminua ſon Infanterie des deux tiers.

gne. Charles parut content de la lettre du Roi, ou plutôt il feignit de l'être. Velli fut prié par Cannes & Granvelle de retarder d'un jour le départ du Courier qu'il alloit envoyer à son Maître, pour lui apprendre que toutes ses instances n'avoient pu encore lui obtenir une réponse précise, & le lendemain matin, qui étoit le vingtiéme de Février, les mêmes Ministres de l'Empereur eurent avec lui une nouvelle Conférence, où ils exposerent bien au long les raisons qui faisoient souhaiter à leur Maître que le Duc d'Angoulême fût préféré au Duc d'Orleans; mais l'Ambassadeur de France les ayant de nouveau assurés que c'étoit là un article auquel le Roi ne consentiroit jamais, ils lui déclarerent enfin, que l'Empereur avoit bien voulu se déterminer à donner au Duc d'Orléans l'investiture du Duché de Milan; mais à deux conditions, la premiere qu'il falloit que le Roi contribuât de tout son pouvoir à trouver un parti convenable à la Ducheſſe, veuve du Duc de Milan & niéce de Sa Majesté Impériale; ses Ministres, sans nommer 1536.

le Roi d'Ecoſſe, firent aſſez entendre au ſieur de Velli que c'étoit l'unique parti qui convînt à la Princeſſe Douairiere ; la ſeconde que l'Empereur pût jouir de quelques Domaines dans le Milanès qui lui avoient été cédés par le feu Duc de Milan. Velli demanda qu'on réglât les ſûretés réciproques qu'on devoit ſe donner ; ſur quoi les Miniſtres de l'Empereur lui répondirent, que celles qu'ils exigeroient, ils étoient prêts eux-mêmes à les accorder ; il voulut encore ſçavoir en quelle forme, & ſous quelles conditions ſeroit expédié l'acte d'inveſtiture : mais on lui remontra qu'il ſuffiſoit que l'on fût convenu des points eſſentiels ; que Monſieur l'Amiral ne trouveroit aucune difficulté à terminer ce qui reſtoit à régler, & qu'il ne paroiſſoit pas convenir qu'un homme de ſon caractere & de ſon rang n'eût autre choſe à faire qu'à ſigner un Traité qui auroit été conclu ſans qu'il y eût eu aucune part. Les deux Miniſtres Impériaux recommanderent de nouveau le ſecret au Miniſtre de France, & le prierent en particulier de faire enſorte que le Cardinal du Bellai ne

1536.

pût avoir aucune connoiſſance de la conclusion de ce Traité ; & ils promirent que de leur côté ils en feroient un miſtére au Comte de Cifuentes, Ambaſſadeur de Sa Majeſté Impériale auprès de Sa Sainteté. Deux Secrétaires de l'Empereur aſſiſtérent à cette conférence ; & le lendemain l'un d'eux communiqua au ſieur de Velli une lettre que l'Empereur adreſſoit à Leidekerke, ſon Ambaſſadeur en France, pour la lire au Roi. Dans cette lettre étoient rapportés tous les articles dont on étoit convenu; l'Empereur avoit ſeulement fait ajoûter, que depuis la concluſion du traité, il avoit appris avec chagrin l'invaſion qui avoit été faite en Savoye par les troupes Françoiſes; & que s'il en avoit eu plutôt avis, il ne ſe ſeroit pas montré auſſi facile qu'il l'avoit été; mais qu'il ne retracteroit point la parole qu'il avoit donnée, dans l'eſpérance que les affaires de Savoye pourroient aiſément ſe terminer par un accommodement à l'amiable. 1536.

Ces négociations ſont ſans ſuccès.

Dans le même tems que le Roi reçut cette dépêche de l'Empereur, il eut divers avis qui ne lui permettoient guéres d'ajoûter foi à ce qu'il

lui écrivoit. Il apprit que le Pape
1536. avoit été informé par les Miniſtres mêmes de ce Prince de tout le détail des négociations dont le ſecret avoit été ſi inſtamment recommandé à l'Ambaſſadeur de France ; ce qui avoit fait naître dans l'eſprit de Sa Sainteté bien des ſoupçons contre Sa Majeſté ; qu'auſſitôt après que Beauvais eût été rappellé de Veniſe, Sa Majeſté Impériale avoit agi ſi vivement auprès des Vénitiens, qu'elle les avoit engagés à faire une Ligue défenſive pour le Duché de Milan, en faveur de celui qui en recevroit l'inveſtiture ; & que les Miniſtres de l'Empereur ne ceſſoient de ſolliciter le Pape d'entrer dans cette nouvelle Ligue ; que ce Prince avoit fait faire des propoſitions très-avantageuſes au Roi d'Angleterre pour l'attirer à ſon parti ; que lorſque Duprat fut envoyé en Allemagne, il avoit tenu à Milan des diſcours qui ne s'accordoient guéres avec le Traité que l'on diſoit devoir ſe conclure bientôt ; que d'Allemagne il étoit venu en Flandre où, après avoir convoqué les Etats, il avoit ordonné de grands préparatifs de guerre ;

& enfin que Doria avoit été envoyé à Gênes, avec ordre d'accélerer l'armement de mer qui s'y faiſoit; & ce qui devoit faire entrer encore plus le Roi en défiance, c'eſt que l'Empereur lui faiſoit entendre par des perſonnes affidées, que les préparatifs qui ſe faiſoient à Gênes, étoient uniquement deſtinés à ſon expédition d'Alger; & qu'il n'avoit ordonné les autres, que pour mieux cacher au Pape la diſpoſition qui avoit été faite du Duché de Milan en faveur du Duc d'Orleans; tandis que les avis que le Roi recevoit de toute part lui apprenoient que le Pape avoit été parfaitement inſtruit de tous les articles du Traité. Ces conſidérations firent prendre au Roi le parti de continuer la guerre contre la Savoye, ſans cependant interrompre les négociations entamées avec l'Empereur, quelle qu'en dût être l'iſſuë. 1536.

Jamais l'Aſtrologie Judiciaire n'enfanta tant de prédictions qu'en cette année 1536; & ſoit que la flaterie, ſoit qu'une artificieuſe politique les dictât, il n'y en avoit aucune qui n'annonçât à l'Empereur les plus glorieux ſuccès; c'étoit aſſez que ce

Prédictions ſuperſtitieuſes répandues par les Emiſſaires de l'Empereur.

Prince parût y ajoûter foi, pour que
1536. l'on en publiât de nouvelles qui ne laiſſoient rien à deſirer à ſon ambition. Il ſembloit que la Fortune dût être bientôt à ſes gages, & qu'elle ne dût jamais le quitter; & ce qui donnoit du poids à ces prédictions, c'eſt que l'on jugeoit de l'avenir par le paſſé; & ſi l'Empereur avoit vû juſqu'alors la plûpart de ſes entrepriſes ſuivies des plus heureux ſuccès, l'on ne doutoit pas que celles qu'il formeroit dans la ſuite ne duſſent également lui réuſſir; ainſi ces prédictions étoient tout à la fois & un ſujet de confiance & un ſujet de crainte; un ſujet de confiance pour ceux qui étoient attachés au parti de ce Prince, & un ſujet de crainte pour ceux qui avoient tout à redouter de ſa trop grande puiſſance. Ces prédictions s'étoient répandues en France; & elles ne firent que trop d'impreſſion ſur les eſprits. Cependant quoique le Roi prevît bien qu'il ne pouvoit tourner ſes armes contre le Duc de Savoye, ſans s'attirer en même tems ſur les bras toutes les forces de l'Empereur, il ne crut pas

que les prédictions dont nous venons de parler duſſent l'arrêter ; il les mépriſa, & mépriſa encore plus ceux qui les faiſoient répandre. Il ſçavoit que l'avenir eſt entre les mains de Dieu, qui diſpoſe des tems & des momens, & ſa confiance étoit en Dieu ſeul ; & ce qui augmentoit ſon eſpérance, c'eſt qu'il pouvoit ſe rendre ce temoignage de n'avoir pris les armes qu'après avoir inutilement employé les voies de la douceur & de la modération. Il demandoit qu'on lui reſtituât un bien qui étoit ſon héritage ; & s'il ne pouvoit obtenir cette reſtitution, il exigeoit du moins que les Etats qu'on lui retenoit injuſtement ne fuſſent pas cédés à ſes ennemis ; ce qui étoit leur donner une libre entrée dans ſon Royaume. 1536.

Le Roi s'étant donc déterminé à ſe faire juſtice par les armes, donna ſes ordres pour hâter la marche de ſon armée, qui devoit être commandée par l'Amiral Chabot ; elle étoit compoſée de huit cens dix lances (*a*), de mille hommes de

Le Roi fait marcher ſon armée en Piémont.

(*a*) C'étoient les compagnies d'hommes d'armes de l'Amiral, de Galiot de Genouil-

Cavalerie legere, & de vingt-trois
1536. mille hommes d'Infanterie. L'artillerie qui étoit nombreuſe fut miſe ſous la conduite de Charles de Coucis, Seigneur de Burie, l'un

lac, Grand-Maître de l'Artillerie de France, de Robert Stuard Maréchal, de Montejan, du Marquis de Saluces, d'Annebaut de Montpezat, de Villebon, d'Allegre, de la Roche-du-Maine, & de Jean-Paul Cerés; d'Eſſé de Termes, d'Auſſun, Verets, commandoient la Cavalerie-Légere, ſous les ordres d'Annebaut. Cani & d'Auchi étoient à la tête de deux mille hommes de pied, de la légion de Picardie. La Salle & Saint-Aubin l'Hermite commandoient deux mille Normans. Anglure & Quinci, deux mille Champenois. Le Chevalier d'Ambres avoit ſous ſes ordres mille Languedociens. Breſſieux, & d'autres Capitaines du Dauphiné, conduiſoient quatre mille Fantaſſins de cette Nation; & de Forges, l'un des Echanſons ordinaires du Roi, en commandoit mille autres. Le Comte de Furſtemberg avoit la conduite de ſix mille Lanſquenets. Les Capitaines Lartique, Blanche, Auguar & Wartis, Navarrois, commandoient chacun cinq cent Fantaſſins qui n'étoient point compris parmi les Légionnaires. Marc-Antoine de Cuſan, Gentilhomme Milanois, avoit le commandement de deux mille Fantaſſins Italiens; & mille autres de cette même nation, marchoient ſous les ordres de ChriſtopheGuaſto. Il y avoit outre cela dans cette armée quarante Canoniers, & huit cent Pionniers.

des Gentilshommes ordinaires de la Chambre du Roi. 1536.

Le ſixiéme jour de Mars, trois mille hommes de pied de la légion du Dauphiné, & mille autres fantaſſins François commandés par le Capitaine de Forges, partirent de Crémieux avec Monſieur d'Annebaut, & s'avancerent juſqu'à Briançon, où ils furent joints par la compagnie d'hommes d'armes de Jean-Paul Cerès; & devoient l'être bientôt par les Lanſquenets. Montejan qui avoit le commandement général de l'infanterie Françoiſe prit la poſte pour aller ſe mettre à la tête de ce premier corps de troupes. A peine fut-il arrivé à Briançon, qu'il apprit que le Comte Philippe Tormel, & Jean-Jacques de Medicis, connu depuis ſous le nom de Marquis de Marignan, s'étoient mis en marche avec quatre mille hommes de pied pour venir défendre le Pas de Suze. Sur cette nouvelle, Annebaut & Montejan qui craignoient, que s'ils ſe laiſſoient prévenir, il ne fût extrêmement difficile ou même impoſſible de ſe rendre maîtres de ce paſſage, vû qu'ils n'avoient que peu de trou-

Priſe de Turin & de Chivas par les François.

pes, & des troupes qui n'étoient
1536. point aguerries à opposer à l'ennemi, hâterent leur marche, & firent tant de diligence, qu'ils gagnerent la plaine avant que les Impériaux y arrivassent. Quoique la partie fût assez égale, les deux Généraux ennemis n'oserent passer outre, & retournerent sur leurs pas; on les suivit de logement en logement jusqu'à Turin, où ils ne jugerent pas à propos de s'enfermer. Les habitans abandonnés à eux-mêmes ouvrirent les portes de leur ville à la premiere sommation qu'on leur fit de rendre la Place (a). Chivas, où les ennemis s'étoient retirés, n'opposa pas plus de résistance.

Cependant les Lansquenets arriverent à Turin, & furent suivis de

(a) Le Duc, quelques jours auparavant, fit venir les Syndics de Turin, & leur déclara que n'étant pas en état de les défendre, il se voyoit obligé de les abandonner, & leur conseilla de se rendre, pour éviter les désolations que souffre une Ville prise d'assaut. Ce Prince, son épouse, & le Prince leur fils, sortirent par une fausse porte du Château, après avoir fait embarquer sur le Pô l'artillerie & leurs meubles les plus précieux, & se retirerent à Verceil, d'où le Duc envoya sa femme & son fils à Milan.

près par Monſieur l'Amiral, qui en attendant la jonction du reſte de ſes troupes qui marchoient à la file, établit ſon camp aux environs de Turin & de Chivas; une faute qu'on lui reprocha, fut de n'avoir pas profité de la conſternation des ennemis, pour les attaquer dans un tems où il lui étoit facile de les accabler. 1536.

Le 22 Avril, d'Auchi & Cani qui commandoient deux mille hommes de la légion de Picardie, arriverent au camp avec l'artillerie, & trois jours après le Général François délogea de Chivas, dans le deſſein d'aller camper ſur la grande Doire, ainſi appellée pour la diſtinguer de la petite, qui tire ſa ſource du Mont Genievre. Notre armée, depuis l'arrivée de l'Amiral, ſe trouvoit renforcée de quatre à cinq mille hommes de pied François, & environ de quinze cens fantaſſins Italiens. Ainſi en y comprenant les Lanſquenets; l'Infanterie qui avoit déja paſſé les Monts pouvoit monter à quinze ou ſeize mille hommes; mais la Gendarmerie & la Cavalerie legere formoient à peine un corps de

Ils forcent les ennemis au paſſage de la Doire.

1536. deux cens-cinquante chevaux, encore y comprenoit-on les Archers à cheval. Dom Laurent Emmanuel, Ambaſſadeur de l'Empereur, Jean-Jacques de Medicis & Jean-Baptiſte Caſtaldo, à la tête de quatre à cinq mille hommes de pied & quatre à cinq cens chevaux, étoient campés de l'autre côté de la riviere, & paroiſſoient déterminés à en faire acheter cherement le paſſage. L'intention de l'Amiral n'étoit point de le tenter ce jour-là, mais à la vûe de l'ennemi, l'ardeur du ſoldat François ne put ſe modérer, & ſans vouloir attendre que l'on eût jetté un pont, il demanda par des cris redoublés qu'on le laiſſât marcher à l'ennemi. Le Général forcé en quelque façon de céder aux importunités de ſes troupes, ne leur eut pas plutôt accordé leur demande, qu'on les vit ſe jetter dans la Doire, & quoique le cours en fut extrêmement rapide, & les François & les Lanſquenets traverſerent cette riviere en obſervant dans leur marche, autant d'ordre que s'ils ſe fuſſent trouvés dans le plus beau chemin; une ſi fiere contenance déconcerta les en-

nemis, & leur fit prendre le parti de se retirer avec précipitation. Ce qui favorisa leur retraite, fut que l'Amiral n'avoit qu'un très petit corps de cavalerie, qu'il pût détacher à leur poursuite, un plus nombreux auroit été nécessaire pour les harceler & les obliger de marcher en bataille, ce qui auroit donné à notre Infanterie le tems de joindre & d'engager le combat ; & il est certain que les ennemis eussent été taillés en piéces avant qu'ils eussent pu gagner Verceil. Un Legionnaire dont le nom auroit dû être transmis à la postérité, eut le courage de passer la riviere à la nage pour aller chercher un bâteau qui étoit à l'autre bord, & fut assez heureux pour l'amener sans avoir été blessé, malgré les différentes décharges d'arquebuserie que firent sur lui les ennemis. Un anneau d'or que ce brave soldat reçut des mains du Général, en présence de toute l'armée fut la récompense de son intrépidité; & c'est ainsi que conformément aux ordres du Roi, devoient être récompensés les soldats qui se seroient distingués par quelque action extraordinaire. 1536.

1536. Le même jour que notre armée passa la Doire, elle alla camper à Savillan, où elle séjourna le lendemain pour y attendre les vivres qui n'avoient pû encore arriver faute de pont.

L'Empereur continue d'amuser l'Ambassadeur de France.

Cependant les négociations pour le Duché de Milan continuoient toujours à Naples entre l'Ambassadeur de France & les Ministres de l'Empereur; & il ne paroissoit pas que ce Prince fût disposé à les faire finir sitôt; deux raisons au contraire, ainsi que la suite le fit voir, l'engageoient à les prolonger. La premiere étoit qu'il vouloit se ménager du tems pour se préparer à la guerre, qu'il étoit résolu de faire à la France, si la paix ne pouvoit se conclure aux conditions qu'il vouloit lui-même prescrire. Et la seconde, qu'il esperoit que l'incertitude du succès de ces négociations seroit pour le Roi de France un motif de ne pas accabler tout-à-coup le Duc de Savoye. De Cannes & Granvelle s'étoient déja plaints à Velli, de ce que dans le tems même que l'on traitoit de paix, les François faisoient la guerre en Piémont: mais il leur avoit été répondu, qu'il ne s'agis-

soit dans cette guerre que d'un différent d'intérêt entre le Roi & le Duc de Savoye ; qu'il avoit été expressément défendu aux Généraux de l'armée Françoise, de faire sous quelque prêtexte que ce fût aucune invasion sur les terres de l'Empereur ; que cependant si Sa Majesté Imperiale le souhaitoit, on pourroit en terminant l'affaire de l'investiture du Duché de Milan, terminer en même tems celle de Savoye ; mais ce fut en vain que l'Ambassadeur pressa la conclusion de ce traité. Aujourd'hui on le flattoit des plus belles espérances, & le lendemain on lui opposoit de nouvelles difficultés. Enfin le jour que l'Empereur partit de Naples, il promit à Velli qu'à son arrivée à Gayette, de Cannes & Granvelle lui donneroient une derniere réponse. Ce délai fut un nouveau sujet d'étonnement pour le Ministre de France, & il ne sçavoit comment l'interpréter. Devoit-il croire que l'Empereur encore indécis, eût besoin de tems pour faire des réflexions qui fixassent ses irrésolutions, ou plutôt ne devoit-il pas penser que 1536.

ce délai étoit encore l'effet de la
1536. dissimulation de ce Prince, que l'on sçavoit mettre tout en œuvre pour engager le Pape dans ses intérêts, & qui d'ailleurs faisoit en Allemagne des préparatifs qui n'annonçoient rien moins que la conclusion d'une paix prochaine. Dès que l'Empereur fut arrivé à Gayette, Velli sollicita la réponse qu'on lui avoit fait espérer; & celle qu'on lui fit, fut qu'avant que de conclure, il falloit qu'il fût informé de la derniere résolution de son Maître; qu'il pouvoit en aller attendre la réponse à Rome, & que là on parleroit de l'affaire du Duc de Savoye, que l'Empereur disoit ne pouvoir dissimuler plus longtems. Le Ministre de France représenta que ce seroit perdre du tems inutilement que de vouloir attendre la réponse dont on lui parloit, parce qu'il étoit assuré que son maître n'écriroit point qu'il ne sçût auparavant ce qui devoit être proposé à Gayette : Granvelle répliqua qu'il craignoit extrêmement que la guerre que l'on faisoit au Duc de Savoye ne retardât la conclusion du Traité pour le Duché de Milan,

que l'Empereur d'un autre côté ne paroiſſoit guere diſpoſé à accorder au Roi l'uſufruit de ce Duché. Il ajoûta que ſon Maître trouvoit fort mauvais que le Roi parlât de ne point abandonner ſes Alliés, quoiqu'il n'eût point été fait mention de cet article dans les préliminaires ; qu'il ſembloit que la facilité de SaMajeſté Impériale authoriſât le Roi à faire continuellement de nouvelles demandes ; qu'il falloit convenir des points eſſentiels, avant que de parler des Alliés ; & qu'au ſujet de ce dernier article, l'Empereur n'exigeroit rien qui ne fût trouvé juſte & raiſonnable ; & quant au Duc de Gueldres, qu'on le laiſſeroit jouir de ſes États ſa vie durant, pourvû qu'il obſervât les conditions qu'il s'étoit engagé de remplir, & de l'éxécution deſquelles le Roi s'étoit rendu garant par le Traité de Madrid : & enfin que l'Empereur permettoit que le Roi entretint les alliances qu'il avoit en Allemagne, pourvû toutes fois que ces alliances ne tendiſſent pas à troubler le repos de l'Empire ou celui de l'Italie. 1536.

L'on déclara quelques jours après

au même Ambaſſadeur, que l'intention de l'Empereur étoit que tous les Alliés du Roi fuſſent garans du Traité qui ſeroit conclu, & que de ſon côté il engageroit ſes Confédérés à la même garantie; que dans l'Acte d'inveſtiture qui ſeroit expédié, l'on ſpécifieroit que jamais le Duché de Milan ne pourroit être poſſédé par un Roi de France, & que c'étoit là un article qui ſeroit ſolemnellement juré par les Rois de France & les Ducs de Milan, & que l'on feroit de ce point un Arrêt qui ſeroit cenſé irrévocable. L'Empereur exigeoit encore que le Duc de Lorraine renonçât à tout droit, à toute prétention ſur le Duché de Gueldres; que le Roi empêchât que la Princeſſe de Vendôme n'épouſât le Roi d'Ecoſſe, à qui il deſtinoit ſa niéce la Douairiere de Milan; que la Ville de Vendôme fut cédée au Prince d'Orange: & enfin que le Roi ſe chargeroit de trouver un parti convenable à la fille du Duc de Lorraine, que l'on s'étoit propoſé de marier au Prince d'Orange.

1536.

Telles furent les propoſitions qui furent faites au ſieur de Velli, de-

puis le départ de l'Empereur de Naples jusqu'à son arrivée à Marino, 1536.
Château dans la campagne de Rome qui appartient à la famille des Colonnes. L'on jugeoit assez que l'Empereur n'avoit d'autre dessein que de temporiser, sans que l'on pût pénétrer d'ailleurs ses véritables intentions; il vouloit cependant que l'on crût qu'il desiroit sincérement que l'affaire de l'investiture fût terminée; & que si elle ne l'étoit pas, c'est qu'il se défioit de la sincérité du Roi, qui ne faisoit traîner les négociations en longueur, & ne donnoit aucune réponse décisive, que parce qu'il vouloit attendre que le tems lui eut fait connoître ce qui s'accorderoit le mieux avec ses intérêts.

Enfin après bien des délais, l'on avertit l'Ambassadeur de France, que l'unique difficulté qui restoit à lever, étoit que le Roi renonçât à l'usufruit du Duché de Milan, & qu'ainsi, toutes choses étant réglées, il convenoit que le Roi envoyât au plutôt Monsieur l'Amiral pour signer le Traité. On ajoûta cependant, que la premiere chose par où Sa Majesté

devoit commencer, c'étoit de retirer
1536. ſon armée de Piedmont. Velli fit partir ſur le champ Deſpercieu ſon parent, pour aller rendre compte au Roi du détail de toutes ſes négociations, & l'informer en même tems de l'heureux ſuccès dont elles avoient été ſuivies.

Mais ſi l'Empereur paroiſſoit craindre que le Roi ne cherchât qu'à l'amuſer, François I avoit des preuves certaines, que ce Prince n'avoit en vue que de le tromper. Il prenoit tout le tems dont il avoit beſoin pour ſe préparer à la guerre ſans s'incommoder, tandis que la France s'épuiſoit par les dépenſes qu'elle étoit obligée de faire pour fournir à l'entretien de l'armée qu'elle avoit ſur pied. Nous avons dit que le Roi avoit reçu divers avis, qui n'étoient gueres propres à le raſſurer ſur la ſincérité de l'Empereur; il avoit de plus appris que ce Prince avoit écrit au Duc de Savoye une lettre, par laquelle il lui promettoit de lui faire reſtituer en peu de tems tout ce que le Roi de France avoit pris. L'on auroit peut-être pû conjecturer que l'Empereur ne promettoit cette reſtitution, que

parce que c'étoit là un article qu'il eſperoit de pouvoir aiſément obtenir lors de la concluſion du Traité pour le Duché de Milan. Mais ce qui prouvoit que ce n'étoit pas là ſon intention, c'eſt que l'on ſçavoit que ſes ordres avoient été expédiés pour de nombreuſes levées de troupes en Allemagne, dépenſes que ſon œconomie ne lui auroit pas permis de faire, s'il n'avoit eu que des vues de paix. L'on ſçavoit que Dom Ferdinand de Gonſague avoit ordre de raſſembler inceſſamment la Cavalerie légere; que l'Empereur tiroit journellement de ſes États d'Allemagne beaucoup d'artillerie qu'il faiſoit conduire en Italie, où il raſſembloit toutes ſes forces pour traiter les armes à la main. Le Roi avoit encore été informé par un Cardinal, dont on me permettra de taire le nom, que l'Empereur avoit fait aſſurer Sa Sainteté que jamais il ne diſpoſeroit du Duché de Milan en faveur du Roi de France, & qu'autant qu'il le pourroit, il empêcheroit que ce Prince ne poſſédât un ſeul pouce de terre en Italie. L'on étoit averti qu'il agiſſoit ſecrétement 1536.

auprès du Pape, des Venitiens & des
1536. autres Princes & États d'Italie, pour qu'ils s'oppoſaſſent à l'inveſtiture promiſe au Duc d'Orléans ; & pour qu'on ne pût pas le ſoupçonner d'avoir lui-même ménagé cet oppoſition, il avoit fait ſolliciter ſecrément le Roi de Portugal à demander le Milanès pour ſon frere ; & afin de l'obtenir plus ſûrement, il devoit, ſi on lui accordoit ſa demande, s'engager à donner une ſomme conſidérable de deniers. Le Légat qui fit ces confidences au Pape, & qui étoit parfaitement inſtruit des intentions de l'Empereur, déclara que le deſſein de ce Prince étoit de garder pour lui le Duché de Milan, & que quoiqu'il arrivât, jamais il ne s'en déſaiſiroit.

Guerre de Piémont. Après tant d'avis qui éclairoient le Roi ſur ce qu'il devoit penſer de la bonne foi de l'Empereur, il ne fut plus queſtion de lui envoyer Monſieur l'Amiral pour mettre la derniere main au Traité pour l'inveſtiture du Milanès. L'on avoit juſqu'alors gardé quelque ménagement avec le Duc de Savoye, il fut réſolu de lui faire la guerre vivement,

Rabondarge, l'un des Echanſons ordinaires du Roi, fut envoyé à l'Amiral avec ordre de lui dire de livrer bataille, ſi l'occaſion s'en préſentoit, & de marcher droit à Verceil, afin d'y attirer les ennemis; il lui étoit ordonné de les attaquer, s'ils ſe préſentoient pour ſécourir la place. Rabondarge trouva l'armée Françoiſe poſtée à Savillan, & prête à en décamper pour marcher à Verceil. Cette place étoit défendue par une garniſon de trois mille hommes, dont le tiers étoit de Lanſquenets; mais à quatre mille au-deſſous de Verceil, étoit campée l'armée Eſpagnole, compoſée de ſix cent chevaux & de douze mille fantaſſins. 1536.

Antoine de Leve qui la commandoit, prétendoit qu'il devoit être conſidéré, non comme Lieutenant Général de l'Empereur, mais comme faiſant les fonctions de Capitaine Général de la Ligue. Le bruit cependant couroit qu'il étoit réſolu de fondre ſur l'armée Françoiſe, ſi elle paſſoit outre. C'étoit bien cependant le deſſein de l'Amiral de marcher en avant, & il n'attendoit plus qu'un nouveau renfort de trou-

pes pour se mettre en campagne. A
1536. son arrivée dans le Piémont, il avoit dépêché Gaucher de Tinteville auprès de Gaguino de Gonsague, du Comte Gui-Rangoné & d'Annibal de Gonsague, tous Pensionnaires du Roi, qui avoient levé pour son service cent chevaux légers & six mille fantassins de vieilles troupes, les meilleures qui fussent en Italie; mais comme elles ne pouvoient se joindre à l'armée Françoise, sans passer devant celle d'Espagne, l'Amiral avoit envoyé demander passage pour les troupes de ces trois Seigneurs. Antoine de Leve avoit répondu que ce seroit avec joie qu'il leur accorderoit un sauf-conduit, si elles marchoient au nom de la Ligue dont il étoit Capitaine Général. L'Amiral obligé de se contenter de cette réponse, décampa de Savillan; & parce qu'il lui avoit été expressément recommandé de ne pas toucher aux Terres de l'Empereur, il dépêcha un second Exprès au Général Espanolg, pour sçavoir ses intentions, s'il vouloit qu'on le regardât comme ami ou comme ennemi. Antoine de Leve répondit avec assez de politess

se, mais sans vouloir s'expliquer ; ainsi l'Amiral continua de marcher vers Verceil. 1536.

Je dois parler ici d'une émeute qui servira à prouver, de quelle conséquence il est de faire observer aux troupes la plus exacte discipline, & combien il est nécessaire qu'elles soient commandées par un Chef, dont elles respectent l'autorité. Le jour que notre armée décampa de Savillan, il s'éleva entre les Légionaires François & les Lanquenets une querelle, où il y eut beaucoup de monde de tué de part & d'autre ; & l'action auroit été sans doute plus meurtriere, si le Comte de Fustemberg ne se fût présenté, & n'eût obligé ses Allemans de se retirer. Quoiqu'ils eussent été plus maltraités, & que les renforts qu'ils reçûrent dans la suite, les eussent mis en état de se bien venger : le respect pour leur Général les retint si bien dans le devoir, qu'ils ne donnerent depuis aucun sujet de plainte. Le second logement de l'armée après son départ de Savillan, fut à deux mille de Verceil ; & pour ne pas donner occasion à un nouveau débat,

Emeûte apaisée.

on assigna à l'Infanterie Françoise & aux Lansquenets des quartiers séparés. Je reviendrai aux expéditions militaires, lorsque j'aurai rapporté la suite des négociations dont j'ai interrompu le fil. 1536.

Arrivée de l'Empereur à Rome.

L'Empereur étoit arrivé à Rome, où depuis long-tems l'on se préparoit à lui faire une superbe réception. Pour lui ouvrir un plus grand terrein aux environs de son Palais, on avoit démoli plusieurs édifices, & entr'autres les restes de l'ancien Temple de la Paix, bâti autrefois par les Romains; ce qui fut regardé comme un pronostic de guerre par plusieurs esprits superstitieux; & l'on sçait que ces sortes de gens se trouvent en plus grand nombre à Rome qu'en tout autre lieu: & ce qui les confirma dans leur pensée, fut que l'Empereur pendant son séjour dans cette Capitale fit bien des choses qui prouvoient, qu'il s'en falloit bien que ses vues ne fussent tournées vers la paix.

Les Ministres de France continuent de se laisser amuser par ce Prince.

Le 6 d'Avril, jour de son arrivée, il eut un entretien de six à sept heures avec Sa Sainteté, qui donna le lendemain audience au sieur de

de Velli & à l'Evêque de Mâcon, Ambaſſadeur de France à la Cour de Rome. Ils dirent au Pape que le Roi leur Maître eſpéroit que les négociations de paix entamées avec l'Empereur, ſeroient terminées par la médiation de Sa Sainteté; & qu'elle voudroit bien s'intéreſſer auprès de ce Prince, pour qu'il conſentît enfin à donner au Duc d'Orléans l'inveſtiture du Duché de Milan. Velli qui avoit été chargé de ces négociations, ajoûta que Sa Sainteté trouveroit l'Empereur aſſez diſpoſé à la paix; mais il ne crut pas devoir s'expliquer davantage, pour ne pas trahir le ſecret qui lui avoit été recommandé par les Miniſtres de l'Empereur, & que l'Empereur lui-même avoit fort mal gardé. 1536.

Les Miniſtres de France ayant prié Sa Sainteté de leur faire part de ce qui avoit été arrêté pour le bien de la Chrétienté & la gloire du ſaint Siege, dans le long entretien qu'elle avoit eu la veille avec l'Empereur, le Pape leur répondit que ce Prince paroiſſoit déſirer ſincerement la paix; & que c'étoit à ſa ſollicitation qu'il tiendroit le lendemain

un Consistoire, où l'on délibéreroit
1536. sur l'indication du futur Concile, & sur les moyens de rétablir la paix entre les Princes Chrétiens; ajoûtant qu'il se souviendroit toujours que le devoir de pere commun l'obligeoit de garder une exacte neutralité; & il leur avoua en même tems qu'il ne pensoit pas que l'Empereur eût dessein d'accorder le Duché de Milan au Duc d'Orléans. Velli toujours retenu par la crainte de déplaire à l'Empereur, s'il découvroit au Pape des choses qu'on l'avoit prié de tenir secrettes, ne répondit rien sur cet artiele; mais il alla trouver Granvelle pour s'expliquer avec lui. Après l'avoir prié de s'employer auprès de Sa Sainteté, pour qu'elle ne traversât pas la conclusion du Traité dont on ne lui avoit fait un mystère, que parce que l'Empereur l'avoit ainsi ordonné, il lui rapporta ce qu'il venoit d'apprendre; témoignant cependant qu'il étoit bien persuadé que l'Empereur ne s'étoit montré difficile, que parce qu'il vouloit laisser au Pape la consolation de penser que ce différent, de même que les autres

que le Roi avoit avec l'Empereur, ne pouvoient être terminés que par sa médiation. Granvelle après avoir fait quelques plaintes au sujet de la guerre qui avoit déja enlevé au Duc de Savoye une partie de ses États, assura Velli, que quoique l'Empereur fût très-mécontent de cette invasion des François, il persistoit cependant toujours dans la résolution de disposer du Milanès en faveur du Duc d'Orléans; & que s'il restoit encore quelque difficulté à lever, elle ne pouvoit venir que du côté du Pape, que l'on sçavoit être très-indisposé contre la famille des Médicis, & qui par conséquent ne pourroit voir qu'avec peine une Princesse de cette Maison en possession de Milan; mais que si l'on pouvoit engager Sa Sainteté à s'intéresser auprès de l'Empereur pour le Duc d'Orléans, l'affaire de l'investiture promise à ce Prince seroit bientôt terminée. 1536.

Je ne puis assurer qu'il y eût quelque intelligence secrette entre le Pape & l'Empereur; mais ce que je sçais, c'est que Velli & l'Evêque de Mâcon ne quitterent Granvelle, que

pour retourner auprès de Sa Sainteté. Le premier lui dit, qu'il n'avoit dépendu que de lui, que l'inveſtiture n'eût été accordée au Duc d'Orléans, dès que l'Empereur fut arrivé à Naples ; mais que le reſpect du Roi ſon Maître pour Sa Sainteté ne lui avoit pas permis de conclure cette importante affaire ſans ſon agrément, quoique l'union de ſa famille & la tranquillité de ſon Royaume dépendiſſent en quelque façon de la réuſſite. 1536.

Soit que le Pape s'entendît avec l'Empereur, ou ſoit que ſes intentions fuſſent véritablement telles que Granvelle les croyoit être, il répondit aux Miniſtres de France, qu'il ne penſoit pas que l'on dût penſer au Duc d'Orléans pour le Duché de Milan ; & que quant à lui, ſa qualité de Pere commun exigeoit qu'il veillât également à la tranquillité de l'Italie, & à celle du Royaume de France. Velli repréſenta, que ſi le Duc d'Angoulême étoit préféré à ſon aîné le Duc d'Orléans pour le Milanès, cette préférence ne pourroit manquer d'occaſionner entre les deux freres une

désunion, qui allumeroit infailliblement le feu de la guerre en Italie : 1536.
& là-dessus il sollicita si vivement Sa Sainteté d'employer ses bons offices auprès de l'Empereur, qu'elle lui promit ce qu'il desiroit. Velli prévint l'Empereur, & le supplia de vouloir enfin conclure ; mais on ne lui répondit que par des plaintes : ce que l'Empereur lui dit de plus consolant, fut qu'il l'assura en termes généraux, qu'il ne feroit jamais rien qui pût altérer la paix qu'il avoit conclue avec Sa Majesté.

Mais de Cannes & Granvelle, avec qui il eut un entretien particulier, après avoir quitté l'Empereur, lui protestèrent de rechef, que leur Maître n'avoit point changé de sentiment, & qu'il ne s'agissoit plus que d'obtenir l'agrément de Sa Sainteté.

Ce fut sur cette assurance que l'Evêque de Mâcon se rendit le lendemain auprès du Pape, à qui il fit un fidéle rapport de ce qui venoit de se passer. Il ne cacha pas à Sa Sainteté, que si l'Empereur ne paroissoit plus vouloir exécuter les promesses qu'il avoit faites,

lorſqu'il étoit à Naples, & qu'il
1536. avoit depuis ſouvent réitérées, l'on avoit quelque ſujet de penſer que ce changement devoit être attribué aux oppoſitions de Sa Sainteté, vû qu'elle avoit elle-même allegué les mêmes difficultés, ſur leſquelles ſe retranchoit Sa Majeſté Impériale. Le Pape ſe voyant ainſi vivement preſſé, répondit que de Cannes & Granvelle lui avoient rendu compte de ce qui s'étoit dit de part & d'autre dans la conférence qu'ils avoient eue le jour précédent avec les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Très-Chrétienne; que ſon ſentiment étoit que l'Empereur & ſes Miniſtres n'avoient d'autre deſſein que d'amuſer le Roi, juſqu'à ce que l'Empereur ſe fût mis en état de l'attaquer avec des forces ſupérieures; que cependant pour complaire à Sa Majeſté, il vouloit bien réiterer ſes ſollicitations auprès de ce Prince, quoiqu'il prévît que jamais l'Empereur ne ſe décideroit pour le Duc d'Orléans. Sur quoi l'Evêque de Mâcon ayant répondu, que ce n'étoit qu'à cette condition que le Roi vouloit entendre parler d'accommodement. » Oh

» bien donc, reprit le Pape, je crois
» que vous devez vous attendre à 1536.
» une rupture ; car l'Empereur ne
» veut point accorder l'inveſtiture
» du Milanès au Duc d'Orléans ; &
» quand même il le voudroit, il ne
» le pourroit pas ſans le conſente-
» ment de certaines gens (il vou-
» loit parler des Vénitiens), & je
» ſuis aſſuré qu'ils s'oppoſeront tou-
» jours à cette inveſtiture. » L'Em-
pereur leur avoit effectivement dé-
pêché un Ambaſſadeur, non pour
obtenir leur agrément comme il le
publioit, mais pour les engager à
traverſer les négociations des Mi-
niſtres de France.

Sur ces entrefaites arriva Deſ-
percieu avec un Mémoire de la Cour,
pour répondre aux plaintes que l'Em-
pereur avoit faites au ſieur de Vel-
li, qui obtint le même jour une au-
dience particuliere de ce Prince.
Le premier ſujet de plainte rouloit
ſur ce que le Roi, au lieu d'avoir
envoyé l'Amiral de Brion, pour
conclure le Traité, il l'avoit deſti-
né à commander ſon armée de Pié-
mont ; ce qui prouvoit manifeſte-
ment que Sa Majeſté préféroit la

guerre à la paix. A ce premier ar-
1536. ticle il étoit répondu, que le Roi ayant demandé l'uſufruit du Duché de Milan, & cet article n'ayant pû être réglé, parce que ſon Ambaſſadeur avoit été remis de Naples à Gayete, & de Gayete à Rome, il n'avoit pas cru devoir faire partir l'Amiral que cette difficulté n'eût été levée, & qu'en attendant que l'Empereur le demandât; ce que ce Prince n'avoit point encore fait; Sa Majeſté qui ne vouloit pas laiſſer dans l'inaction l'armée qu'elle avoit levée pour obliger le Duc de Savoye à lui faire raiſon, avoit jugé à propos de donner à l'Amiral le commandement de cette armée: que le Roi pour complaire à Sa Majeſté Impériale, avoit rappellé l'Ambaſſadeur qu'il avoit envoyé à Veniſe; & que l'Empereur avoit pendant ce tems-là conclu avec les Vénitiens un nouveau Traité de Ligue; que cependant le premier ordre que Sa Majeſté avoit donné à l'Amiral, étoit de ne commettre aucun acte d'hoſtilité ſur les Terres de l'Empereur. L'on ajoûtoit que l'Amiral n'avoit pas été demandé nommément par l'Empe-

reur, mais que ce Prince avoit seulement paru desirer qu'on lui envoyât quelqu'un d'un rang distingué, & qu'il avoit été parlé d'un Cardinal ; ce qui avoit engagé Sa Majesté à dépêcher le Cardinal de Lorraine, lequel, sous prétexte de se rendre auprès de Sa Sainteté pour l'assister de ses conseils, pourroit faire les fonctions de Plénipotentiaire, sans qu'on le soupçonnât d'être employé à des négociations que Sa Majesté Impériale vouloit tenir secrettes ; & que lorsque l'on seroit convenu de tout, le Roi envoyeroit M. l'Amiral, à qui il avoit déja donné depuis quelque tems un plein pouvoir de conclure. 1536.

La vérité est, que ni l'Empereur ni ses Ministres n'avoient point d'abord demandé que l'on envoyât l'Amiral ; & que lorsqu'il avoit été question de le faire partir, il se trouvoit alors à la tête de l'armée de Piémont ; & il eût été d'autant plus dangereux de la laisser sans Chef, que l'armée Espagnole commandée par Antoine de Leve, & qui étoit campée près de-là, sembloit épier l'occasion de la surprendre. Mais le Roi, pour fai-

re connoître qu'il desiroit sincére-
1536. ment la paix, s'étoit déterminé à dépêcher le Cardinal de Lorraine auprès de l'Empereur. Une faute que l'on fit, fut que l'on donna ordre à l'Amiral de ne point passer outre, qu'il ne se fût auparavant abouché avec le Cardinal, & qu'en attendant il se contentât de pourvoir à la sûreté de son camp. L'Amiral fit part au Général Espagnol de l'ordre qu'il venoit de recevoir, pour qu'il n'arrêtât pas le Courier qui portoit cette nouvelle à l'Ambassadeur de France, ainsi qu'il lui étoit arrivé d'arrêter Despercieu, qui avoit été dépêché au Roi par le sieur de Velli.

L'Empereur entendit cette réponse à sa premiere plainte; & sans vouloir sçavoir ce qui étoit répondu à ses autres griefs, il répondit que le Traité qu'il avoit fait avec les Vénitiens n'étoit que la confirmation de la Ligue qui avoit été conclue à Boulogne; & que dans ce Traité il n'avoit point pris d'engagemens qui l'empêchassent de traiter avec la France; qu'au reste il n'y avoit encore que des paroles données de part & d'autre: Mais que des pa-

roles le Roi en étoit venu aux effets, en s'emparant d'une partie des États du Duc de Savoye : & quant au pouvoir de conclure, qui avoit été donné à l'Amiral, que ce pouvoir étoit assez inutile, parce que Sa Majesté Impériale n'avoit jamais souffert, & que jamais elle ne souffriroit que l'on traitât avec elle les armes à la main ; qu'outre que le Duc de Savoye étoit son Vassal, il lui étoit allié de trop près, pour qu'elle pût l'abandonner. L'Empereur ajoûta que l'on pouvoit voir dans les articles qu'il avoit communiqués à Sa Sainteté, quelles étoient ses intentions par rapport à l'usufruit que le Roi demandoit. Velli répondit qu'il avoit lû ces articles, & qu'il avoit remarqué que l'on avoit substitué le Duc d'Angoulême au Duc d'Orléans. L'Empereur reprit, que lorsqu'il avoit promis l'investiture du Milanès au Duc d'Orléans, il ne l'avoit fait qu'à condition qu'on lui donneroit toutes les sûretés qu'il pourroit desirer, & que ces sûretés on ne pouvoit les lui fournir ; que d'ailleurs ses offres n'ayant pas été acceptées par le Roi, 1536.

1536. il se croyoit parfaitement dégagé des promesses qu'il avoit faites. L'Ambassadeur de France repliqua qu'il étoit démontré par les Lettres du Roi, dattées du huitiéme jour de Mars, que Sa Majesté avoit agréé l'offre qui avoit été faite du Milanès pour le Duc d'Orléans; & quant aux sûretés qui devoient être spécifiées dans le Traité, Sa Majesté Impériale pouvoit se rappeller qu'elle avoit déclaré, que son intention étoit de n'en demander aucune qui ne fut censée juste & raisonnable; que l'on auroit quelque sujet de penser que Sa Majesté Impériale auroit eu dessein de tromper le Roi, en lui accordant une chose à des conditions que ce Prince ne pouvoit remplir.

L'Empereur avoua qu'il avoit promis, & dit qu'il promettoit encore de ne faire que des demandes justes; & que son intention étoit de ne prendre de résolution, qu'après avoir pris l'avis du Pape & de ses autres Alliés. Velli continua d'insister sur les promesses réiterées de l'Empereur, & il ne craignit pas de rappeller à ce Prince, que pendant qu'il flatoit le Roi de belles espérances, il né-

gocioit ſecrétement avec l'Angleterre, & que dans le même tems il faiſoit offrir au Roi de Portugal le Duché de Milan pour ſon frere; que c'étoit auſſi un bruit communément répandu en Italie & en Allemagne, que l'on ne donnoit des paroles au Roi que pour l'amuſer & l'empêcher de porter ſes armes dans le Milanès; que le refus que faiſoit Sa Majeſté Impériale de tenir la parole qu'elle avoit donnée, ne pouvoit manquer d'irriter extrêmement le Roi Très-Chrétien, & le pourroit peut-être porter à prendre ailleurs des engagemens qu'il ne pourroit ſe diſpenſer de remplir. 1536.

Cette hardieſſe de l'Ambaſſadeur de France étoit bien excuſable: dupe de ſa crédulité, il s'étoit laiſſé ſouvent tromper par l'Empereur & ſes Miniſtres; & ce qui le déſeſpéroit, c'eſt qu'il avoit lui-même jetté ſon Maître dans l'erreur, en lui marquant qu'on lui avoit accordé ce qu'il deſiroit le plus; & c'étoit juſtement ce qu'il ne pouvoit plus eſpérer d'obtenir. L'Empereur de ſon côté vivement piqué qu'on oſât lui parler avec tant de fermeté, demanda en

colére à Velli ſi ſon Maître lui avoit
1536. donné les pouvoirs néceſſaires pour conclure ; & ſur ce qu'il répondit que non, l'Empereur ſans vouloir lui permettre de continuer ſes remontrances, lui répartit : » Oh bien puiſque » vous n'avez aucun pouvoir de trai» ter, ne dites pas que je ne vous » donne que des paroles, mais c'eſt » vous au contraire qui n'avez rien » autre à me donner ; auſſi dois-je » vous avertir que je ſuis réſolu de » ne point paſſer outre, que vous » n'ayez reçu de votre Maître les » pouvoirs qui vous manquent.

Si Velli & les autres Miniſtres de France qui étoient à Rome n'avoient été bien perſuadés qu'ils ne pouvoient mieux ſervir leur Maître qu'en travaillant à conclure une paix qu'il deſiroit ardemment, mais qu'il ne vouloit faire qu'à des conditions qui n'intéreſſaſſent pas ſon honneur, cette réponſe de l'Empereur auroit pu ralentir leur zéle, & les déterminer à s'en tenir aux démarches qu'ils avoient faites, juſqu'à ce qu'ils euſſent reçu de nouveaux ordres de Sa Majeſté. Cependant l'Evêque de Mâcon ayant ſçu du Pape que l'Empe-

reur avoit paru ſurpris qu'il ne lui eût pas encore rendu ſes devoirs, ré- 1536.
ſolut de profiter de cette occaſion, pour faire à Sa Majeſté Impériale de nouvelles remontrances au ſujet de l'inveſtiture promiſe au Duc d'Orleans. Il y avoit trois jours que ce Prince étoit arrivé à Rome, & il avoit aſſiſté à toutes les cérémonies qui s'étoient faites dans l'Egliſe de Saint-Pierre pour ſa réception. Il y avoit paru avec toutes les marques de ſa dignité, Pierre-Louïs Farneſe portant la pomme d'or, le Marquis de Brandebourg le ſceptre, & Jacques de Longueval Grand-Ecuyer, l'épée; l'Evêque de Mâcon demanda une audience, & on la lui accorda pour le lendemain matin.

Ce Prélat & le Sieur de Velli ſe rendirent à l'heure marquée chez l'Empereur, où ils trouverent les Ambaſſadeurs de Veniſe. Peu de momens après, ce Prince étant ſorti de ſa chambre pour aller au Conſiſtoire, l'Evêque de Mâcon s'approcha & lui dit, que ſa qualité d'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrétienne auprès de Sa Sainteté, ne lui avoit pas permis de différer

plus longtems de venir lui préſenter
1536. ſes reſpects ; l'Empereur lui répondit qu'il étoit très-charmé de le voir; qu'il avoit d'autant plus d'eſtime pour lui, que le Pape lui avoit témoigné qu'il s'étoit toujours acquité avec beaucoup de diſtinction des fonctions de ſon Miniſtére; & qu'ainſi il ſaiſiroit avec plaiſir toutes les occaſions qui ſe préſenteroient de l'obliger. Adreſſant enſuite la parole à Velli : » Il me ſemble, lui dit-il, » que lorſque je vous parlai des ar» ticles que j'ai communiqués au Pa» pe, vous me dites que le Roi mon » frere n'étoit point diſpoſé à les ac» cepter, à cauſe des changemens » que j'ai faits par rapport au Duc » d'Orléans ſon fils ; auriez-vous » quelque choſe de nouveau à m'ap» prendre ? je ſerois ravi de ſçavoir » quelles ſont les dernieres inten» tions de votre Maître. « Velli lui répondit qu'il y avoit ſi peu de tems que Sa Majeſté Impériale lui avoit appris qu'elle ne vouloit plus entendre parler du Duc d'Orleans pour le Duché de Milan, que le Courier qu'il avoit dépêché pour en avertir le Roi ſon Maître, pouvoit à peine

être arrivé en France ; qu'il ne doutoit pas que cette nouvelle ne dût extrêmement surprendre Sa Majesté, après toutes les assurances qu'on lui avoit données, & les offres qu'elle avoit faites & qu'elle faisoit encore, s'il plaisoit à Sa Majesté Impériale d'effectuer ses promesses. » Eh bien, » reprit l'Empereur, puisque vous » ne pouvez m'instruire des intentions de votre Maître, suivez-moi » chez le Pape : & vous Monsieur » de Mâcon, je veux aussi que vous » m'accompagniez ; là je vous déclarerai les miennes. « Et il fit dire en même tems aux Ambassadeurs de Venise, qui étoient dans l'antichambre, de le suivre aussi. 1536.

L'Empereur fait assembler le sacré Collége.

Ce Prince, ainsi accompagné, entra dans la Chambre du Consistoire, où s'étoient déja rendus la plupart des Cardinaux, avec lesquels il s'entretint quelque tems. Le Pape, informé de son arrivée, lui ayant fait demander s'il lui plaisoit de monter dans sa chambre, il répondit que non, mais qu'il attendroit Sa Sainteté. Le Pape étant descendu peu de momens après, l'Empereur lui dit, qu'il avoit à lui parler de choses d'u-

ne très-grande importance en pré-
1536. sence du Sacré Collége ; sur quoi le Pape ayant donné ordre que l'on fît sortir ceux qui étoient dans la Chambre ; » Eh non, que perſonne ne ſor-
» te, reprit l'Empereur ; ce que j'ai
» à dire, je veux le dire publique-
» ment.

Le Pape & l'Empereur étant appuyés contre un lit qui étoit au bout de la chambre, les Cardinaux s'approchérent, & formérent un demi cercle : les Ambaſſadeurs de France ſe trouvérent dans le même rang ; & derriére eux étoient les Ambaſſadeurs de Veniſe ; & un peu au-delà pluſieurs autres Miniſtres, & un grand nombre de Ducs, de Comtes & de Barons de la Cour de l'Empereur & de celle du Pape.

Diſcours qu'il fait dans ce Conſiſtoire &c.

» L'Empereur ayant pris la paro-
» le, dit, que deux raiſons princi-
» pales l'avoient engagé à venir à
» Rome : la premiére, pour baiſer
» les pieds à Sa Sainteté, lui offrir ſa
» perſonne & ſa puiſſance, & pour la
» ſupplier de vouloir convoquer un
» Concile Général, ce que Sa Sain-
» teté avoit paru elle-même ſouhai-
» ter avec empreſſément ; & il la

» remercia de la délibération qui
» avoit été prise sur ce sujet dans 1536.
» le dernier Consistoire, la suppliant
» de mettre la derniere main à une
» œuvre si sainte, & d'où dépendoit
» le repos de la Chrétienté ; pro-
» mettant d'employer toutes ses for-
» ces pour assurer le succès d'un des-
» sein qui devoit rétablir la paix dans
» l'Eglise : la seconde étoit de fai-
» re connoître à Sa Sainteté com-
» bien il avoit toujours desiré ar-
» demment de vivre en bonne intel-
» ligence avec le Roi de France,
» & combien il souhaitoit encore
» aujourd'hui que les différens qui
» les désunissoient pussent se ter-
» miner par un accommodement à
» l'amiable ; mais qu'il avoit tou-
» jours trouvé ce Prince si déraison-
» nable, que pour faire connoître le-
» quel des deux avoit le plus de su-
» jet de se plaindre de l'autre, il se
» voyoit obligé de rendre compte de
» tout ce qui s'étoit passé entre eux
» deux devant la plus Auguste As-
» semblée de la Chrétienté. S'adres-
» sant ensuite au Pape, il le pria de
» lui pardonner l'ennui que la lon-
» gueur de son discours ne pourroit

» manquer de lui cauſer ; & pour
1536. » s'excuſer, il allégua l'abondance
» des choſes ſur leſquelles il étoit
» obligé de s'expliquer, ſon peu de
» mémoire & ſes indiſpoſitions per-
» ſonnelles, qui ne lui laiſſeroient
» peut-être pas toute la préſence d'eſ-
» prit dont il pouvoit avoir beſoin.
» L'Empereur après ce début, com-
» mença ſon diſcours par un narré
» artificieux de tout ce qui s'étoit
» paſſé entre lui & le Roi de France,
» juſqu'à la bataille de Pavie : Et re-
» prenant les choſes de plus haut ;
» il dit ; que le Roi Louis XII, après
» avoir promis de donner en mariage
» Claude ſa fille aînée, à l'Empe-
» reur Maximilien, il l'avoit non-
» obſtant cet accord mariée à Fran-
» çois I ; que Maximilien, pour ſe
» venger de cet outrage, avoit pris
» les armes & avoit chaſſé les Fran-
» çois du Milanès ; que quelque tems
» après François I, étant parvenu à la
» Couronne, lui Charles n'étant âgé
» que de quinze ans, mais étant déjà
» alors parfaitement inſtruit des de-
» grés de conſanguinité qui ſe trou-
» voient entre lui & ce Prince à
» cauſe de Marie de Bourgogne ſon

» ayeule, & desirant ardemment de
» renouveller les anciennes allian- 1536.
» ces qui subsistoient entre les deux
» maisons, il avoit envoyé à Fran-
» çois I une célébre Ambassade, à la
» tête de laquelle étoit le Comte de
» Nassau, à qui il avoit donné ordre
» de demander en mariage Madame
» Renée de France, seconde fille du
» Roi Louis XII; que François I, étoit
» à peine monté sur le Trône qu'il
» avoit porté ses armes dans le Mi-
» lanès, dont il avoit fait la conquê-
» te; que quoique l'Empereur Maxi-
» milien son ayeul lui eût expressé-
» ment recommandé de traverser, au-
» tant qu'il pourroit, les François dans
» leur entreprise; non-seulement il
» ne l'avoit point fait, mais qu'il
» avoit pris autant de part aux avan-
» tages qu'ils venoient de rempor-
» ter, que si ces avantages l'eussent
» intéressé personnellement; que cet-
» te complaisance n'avoit pu cepen-
» dant lui concilier l'amitié du Roi
» de France; qu'il lui avoit manqué
» de parole pour Madame Renée,
» sœur de la Reine, qu'il avoit pro-
» posé de lui donner en mariage Ma-
» dame Louise sa fille aînée, & à

» ſon défaut Madame Charlotte ſa
1536. » ſeconde fille ; qu'il le ſollicita alors
» d'entrer avec lui en guerre contre
» l'Angleterre, pour le recouvre-
» ment de Tournai ; & qu'il s'en étoit
» vu abandonné dès que cette place
» eût été reſtituée à la France ; que
» Ferdinand Roi d'Arragon, ſon
» ayeul maternel, étant mort peu
» de tems après, cette mort l'ayant
» obligé de paſſer en Eſpagne, le Roi
» de France s'étoit prévalu de cette
» néceſſité pour tirer de lui une pen-
» ſion annuelle de cent mille écus
» ſur les Royaumes de Naples & de
» Sicile ; qu'après la mort de Maxi-
» milien, ils s'étoient mis l'un &
» l'autre ſur les rangs pour obtenir
» la dignité de Chef de l'Empire : Et
» là deſſus l'Empereur expoſa bien
» au long les raiſons qu'il avoit eues
» d'y prétendre plus que perſonne,
» & il inſiſta en particulier ſur les
» reproches que l'on eût été en droit
» de lui faire, s'il n'avoit mis tout
» en œuvre pour ſe procurer une
» dignité qui étoit devenuë comme
» héréditaire dans ſa famille ; mais
» que malgré ces conſidérations il
» n'avoit pu trouver mauvais que le

» Roi de France voulût être ſon con-
» current ; que ce Prince de ſon côté 1536.
» avoit ſouvent dit à l'Ambaſſadeur
» d'Eſpagne, que Charles & lui de-
» voient ſe regarder comme deux ri-
» vaux qui faiſoient leur cour à la
» même Dame ; que le plus heureux
» l'emporteroit, & qu'il faudroit que
» l'autre s'en conſolât ; mais que cet-
» te rivalité ne devoit point refroi-
» dir leur amitié ; que malgré ces
» beaux diſcours, ſa jalouſie n'avoit
» pas tardé à éclater ; qu'après ſon
» couronnement l'Ambaſſadeur de
» France l'avoit preſſé au nom de ſon
» Maître de renouveller leurs allian-
» ces, mais en changeant les condi-
» tions ; qu'on lui avoit propoſé le
» mariage de Madame Renée de
» France, mariée depuis au Duc de
» Ferrare ; & que de plus on avoit
» voulu l'obliger de donner des ſu-
» retés qu'on n'étoit pas en droit d'e-
» xiger ; qu'il avoit de plus appris
» que l'Ambaſſadeur de France qui
» étoit alors en Allemagne, avoit
» entrepris d'y jetter des ſemences
» de diviſion ; qu'il ne pouvoit ce-
» pendant aſſurer ſi c'étoit de l'aveu
» & par les ordres du Roi ſon Maî-

» tre ; mais que ce même Ambaſſa-
1536. » deur, en lui parlant à lui-même,
» s'étoit enhardi à lui dire, que s'il
» ne donnoit les ſuretés qu'on lui
» avoit demandées, Sa Majeſté Très-
» Chrétienne ne pourroit penſer au-
» tre choſe ſinon que l'on renonçoit
» aux alliances que l'on avoit faites
» avec elle ; que depuis ce tems-
» là le Roi de France n'avoit que
» trop donné de marques de ſa mau-
» vaiſe volonté, & que dès lors il
» avoit témoigné qu'il étoit réſolu
» de faire valoir ſes prétentions ſur
» le Royaume de Naples ; que c'é-
» toit à ſa ſollicitation que Robert
» de la Marck & le Duc de Guel-
» dres s'étoient révoltés ; que le Roi
» de France & ſes Prédéceſſeurs s'é-
» toient ſouvent ſervis de ces deux
» hommes pour l'exécution des per-
» nicieux deſſeins qu'ils avoient for-
» més contre la maiſon d'Autriche ;
» qu'il avoit de même engagé Henri
» d'Albret à prend e les armes pour
» recouvrer le Royaume de Navar-
» re, prétendant qu'en vertu du
» Traité conclu entre lui & l'Empe-
» reur, il étoit en droit de joindre
» ſes forces à celles de Henri, l'Em-

pereur

„ pereur s'étant engagé à donner à
„ ce Prince l'équivalent des Etats 1536.
„ qui lui avoient été enlevés ; ce
„ qu'il n'avoit assurément pas refu-
„ sé, ayant souvent offert de lui don-
„ ner un juste équivalent pour la
„ Navarre ; que pendant que l'Es-
„ pagne étoit déchirée par des guer-
„ res civiles, & que l'héresie avoit
„ troublé le repos de l'Empire, le
„ Roi de France avoit profité de
„ ces circonstances pour se mettre
„ à la tête de l'armée avec laquelle
„ il avoit fait le siége de Pavie,
„ mais qu'il avoit été pris & emme-
„ né prisonnier en Espagne; qu'ayant
„ été mis en liberté par le Traité de
„ Madrid, non-seulement ses Minis-
„ tres avoient promis en son nom
„ d'en faire observer exactement les
„ articles, mais que le Roi & lui
„ étant passés devant un Crucifix qui
„ se trouvoit sur leur chemin, Sa
„ Majesté Très-Chrétienne avoit ju-
„ ré de remplir toutes les conditions
„ du même Traité ; ce qui sembloit
„ répondre que ce Prince ne man-
„ queroit pas à de si saints engage-
„ mens, quoiqu'il eût dit le jour
„ précédent à quelques personnes

1536. „ affidées qu'il ne tiendroit rien de „ ce qu'il avoit promis ; qu'ayant „ depuis prétexte l'oppoſition des „ Etats de ſon Royaume, ce qui „ le mettoit, diſoit-il, hors d'état „ d'accomplir ſes promeſſes, il lui „ avoit été repréſenté que l'intérêt „ de ſa gloire demandoit donc qu'il „ retournât en Eſpagne & qu'il y „ demeurât priſonnier, comme il y „ étoit auparavant ; à quoi il avoit „ répondu qu'il étoit bien aſſuré „ qu'on ne pouvoit le convaincre „ d'avoir engagé ſa foi ; que ce fût „ alors, que par ſes intrigues il enga- „ gea tous les Princes & Etats d'I- „ talie à entrer dans la fameuſe Li- „ gue, qu'il plut à ceux qui la con- „ clurent d'appeller Sainte ; que „ ſous prétexte de recouvrer ſes en- „ fans comme ſi on les lui eût enle- „ vés, & que ce n'eût pas été lui- „ même qui les eût donnés en ôta- „ ge, il avoit déclaré la guerre, & „ avoit fait paſſer une armée au „ Royaume de Naples, qui fut d'a- „ bord commandée par le Duc d'Al- „ banie, puis par le Maréchal de „ Lautrec qui mourut dans cette en- „ treprise, que peu de tems après il

„ envoya d'autres troupes en Lom-
„ bardie ſous les ordres du Comte 1536.
„ de Saint-Paul, environ le même
„ tems que lui Empereur paſſa d'Eſ-
„ pagne en Italie; que le Roi de
„ France, réduit à l'impuiſſance de
„ continuer la guerre par la défaite
„ de ſes deux armées, il avoit recher-
„ ché la paix; que l'on fit alors le
„ Traité de Cambrai, que ce Prin-
„ ce n'avoit pas obſervé plus exac-
„ tement que celui de Madrid: que
„ bientôt après le bruit s'étoit ré-
„ pandu que le Turc ſe préparoit de
„ paſſer en Allemagne avec une ar-
„ mée formidable: & lui Empereur
„ ayant raſſemblé ſes forces pour les
„ oppoſer à celles des Infidéles, le
„ Roi de France s'étoit aviſé de
„ publier par toute l'Europe, que
„ la Maiſon d'Autriche avoit né-
„ gligé ſon aſſiſtance, & n'avoit
„ pas daigné l'inviter à partager la
„ gloire qu'elle prétendoit rem-
„ porter ſeule, d'où il avoit conclu
„ qu'elle aſpiroit à la Monarchie
„ univerſelle. Sur quoi l'Empereur
„ dit qu'il croyoit devoir ſe juſti-
„ fier de cette calomnie devant l'Aſ-
„ ſemblée; & là-deſſus il rapporta

1536. „ que le Roi de France ayant été
„ invité par le ſieur de Ballançon,
„ Ambaſſadeur de Sa Majeſté Impé-
„ riale, à envoyer une partie de
„ ſes troupes en Allemagne, il avoit
„ répondu que pour ſecourir l'Em-
„ pereur, il paſſeroit lui-même en
„ perſonne en Italie à la tête d'une
„ armée compoſée de trois à quatre
„ mille lances, & de cinquante mil-
„ le hommes de pied; mais que ni
„ ſon intérêt particulier, ni celui de
„ l'Italie ne lui avoit pas permis d'ac-
„ cepter un ſi dangereux ſecours:
„ & quant au reproche qu'on lui fai-
„ ſoit d'aſpirer à la Monarchie uni-
„ verſelle, il dit que s'il en eût for-
„ mé le deſſein, ce n'auroit pas été
„ le Roi de France qui l'auroit em-
„ pêché de l'exécuter, puiſque ce
„ Prince lui avoit offert de l'aider
„ de toutes ſes forces, pourvu qu'il
„ lui abandonnât le Duché de Milan.
„ L'Empereur ajouta que le Roi s'é-
„ toit plaint à la Ligue qui avoit été
„ concluë à Boulogne, mais que ſes
„ plaintes étoient d'autant plus in-
„ juſtes qu'il n'y avoit que des Prin-
„ ces Chrétiens qui fuſſent entrés
„ dans cette Ligue, qui n'avoit pour

„ objet que la défenſe de l'Italie :
„ ce qu'il dit d'un certain ton & en 1536.
„ des termes qui donnoient à enten-
„ dre que le Roi entretenoit des liai-
„ ſons avec les Infidéles. Paſſant
„ enſuite à la mort de l'Ecuyer
„ Merveille, il dit que le Duc de
„ Milan avoit eu de juſtes raiſons
„ de le faire exécuter ; que convain-
„ cu d'intrigues ſéditieuſes, il avoit
„ mérité le châtiment dont il avoit
„ été puni ; que cette mort cependant,
„ dont le Roi de France avoit fait
„ de grandes plaintes, lui avoit ſer-
„ vi de prétexte pour rompre le
„ Traité de Cambrai ; que l'on pou-
„ voit ſe rappeller en combien de
„ façons il l'avoit violé ; que l'on
„ ſçavoit qu'il avoit mis tout en œu-
„ vre, pour faire ſoulever les Prin-
„ ces d'Allemagne contre le Chef
„ de l'Empire ; que l'armée qui avoit
„ été commandée par le Landgrave
„ de Heſſe, & qui avoit ôté le Du-
„ ché de Wirtemberg au Roi des
„ Romains, avoit été levée de l'ar-
„ gent de France ; qu'au mépris du
„ même Traité, le Roi a[illegible]encore
„ entrepris de troubler [illegible]pos de
„ l'Italie ; que les ſecrettes & récen-

1536. „ tes menées de Tinteville un de ſes „ Miniſtres n'avoient point eu d'au- „ tre objet ; que ce Prince, pour em- „ pêcher l'expédition de Tunis, „ avoit fait avancer de nouvelles „ troupes vers le Milanès : & que „ s'il n'avoit pas dès-lors renouvel- „ lé la guerre, ç'avoit été pour at- „ tendre le ſuccès de cette expédi- „ tion, & pour en profiter ſi elle „ eût été malheureuſe ; étant d'ail- „ leurs aſſuré que quelqu'en dût „ être l'iſſuë, l'armée qui ſeroit em- „ ployée à cette entrepriſe, & dont „ l'entretien auroit épuiſé les tré- „ ſors de l'Eſpagne, ſeroit à demi „ ruinée lorſqu'elle repaſſeroit en „ Europe. L'Empereur ſe plaignit „ encore de ce que le Roi, contre la „ tenuë du même Traité, s'étoit opi- „ niâtré longtems à ne pas vouloir „ relâcher pluſieurs de ſes ſujets „ qu'il retenoit ſur ſes Galéres, ſous „ prétexte qu'on ne pouvoit lui ren- „ dre quelques François qui ſer- „ voient ſur les Galéres de Portun- „ de, & qui furent mis en liberté „ immédiatement après la conquête „ de T[illegible] que les ſujets que Sa „ Majeſté Impériale réclamoit ſu-

„ rent relâchés, mais que le Roi
„ qui imaginoit ſans ceſſe de nou- 1536.
„ veaux ſujets de plainte, avoit fait
„ redemander peu de tems après
„ par Velli ſon Ambaſſadeur d'autres
„ priſonniers François; qui ſe trou-
„ voient ſur les Galéres d'André &
„ d'Antoine Doria: mais que n'é-
„ tant pas priſonniers de guerre, il
„ n'étoit pas facile de décider ſi le
„ Roi étoit en droit de les repéter;
„ que la mort de François Sforce
„ étant ſurvenuë, le Roi lui avoit
„ fait demander le Duché de Milan,
„ ou pour lui, ou pour un de ſes
„ enfans; que non-obſtant qu'il eût
„ renoncé à ce Duché, & que lui
„ Empereur fût en droit de le gar-
„ der pour lui, cependant pour con-
„ vaincre toute la terre du deſir ſin-
„ cére qu'il avoit de voir la paix ré-
„ tablie entre les deux Puiſſances,
„ il avoit bien voulu ſe prêter aux
„ demandes du Roi: mais qu'il avoit
„ exigé que ce Prince, avant toutes
„ choſes s'expliquât nettement ſur
„ les ſecours qu'on pouvoit atten-
„ dre de lui pour la célébration du
„ Concile général, pour la réforme
„ de la République Chrétienne,

1536. „ pour la réduction des Hérétiques, „ pour la guerre des Infidéles, pour „ l'affermiſſement du repos de l'Ita„ lie : que c'étoit à ces conditions „ qu'il s'étoit engagé à donner le „ Duché de Milan au Duc d'Angou„ lême ; qu'il penſoit bien que le „ Roi ſe contenteroit d'une offre ſi „ généreuſe : & que ce qui ne lui „ avoit pas permis d'en douter, c'eſt „ que la Reine Eléonore ſa ſœur lui „ avoit témoigné par ſes lettres, „ que le Roi ſon mari ne deſiroit „ rien avec plus d'ardeur que de vi„ vre avec lui dans la plus parfaite „ intelligence ; & que l'inveſtiture „ du Duché de Milan, donnée à un „ de ſes enfans, pourroit être le lien „ d'une étroite union entre les deux „ Maiſons. Il avoua cependant qu'el„ le lui avoit marqué, que le Roi pa„ roiſſoit plus pencher pour le Duc „ d'Orléans que pour le Duc d'An„ goulême ; mais que ſi le Duché de „ Milan ne pouvoit être accordé au „ premier, il ſe contenteroit que „ le ſecond pût l'obtenir. Il ajouta „ que nonobſtant le peu de ſujet „ qu'il eût d'obliger le Roi Très„ Chrétien, qui dans le tems mê-

„ me qu'il traitoit de paix, faiſoit
„ les plus grands préparatifs de guer- 1536.
„ re, quoiqu'il ne dût pas craindre
„ d'être attaqué, Sa Majeſté Impé-
„ riale n'ayant eu d'autre deſſein
„ que de viſiter les Royaumes de
„ Naples & de Sicile; & quoique
„ ce Prince oubliant ce qu'il devoit
„ aux liens du ſang, eût dépouillé
„ le Duc de Savoye ſon oncle de la
„ plûpart de ſes Etats, invaſion qui
„ étoit une nouvelle infraction du
„ Traité de Cambrai, par lequel il
„ avoit été réglé que Sa Majeſté
„ Très-Chrétienne ne conſerveroit
„ aucune prétention ſur l'Italie, &
„ qu'elle ne pourroit attaquer aucun
„ des Alliés de Sa Majeſté Impéria-
„ le; toutefois, pour que l'on ne pût
„ douter de ſon amour pour la paix,
„ & pour ſe juſtifier en même tems
„ & devant Dieu & devant les hom-
„ mes de l'ambition déméſurée
„ qu'on lui reprochoit, il offroit au
„ Roi, en préſence de Sa Sainteté
„ & du Sacré Collége, de trois cho-
„ ſes l'une. La premiére étoit, de
„ donner le Duché de Milan à l'un
„ des enfans de France; mais à con-
„ dition qu'en le donnant, on pût

1536. „ établir une paix solide & durable
„ dans la Chrétienté ; ce que l'on
„ ne pouvoit espérer, si le Roi per-
„ sistoit à vouloir que le Milanès fût
„ cédé au Duc d'Orléans, parce
„ que si le passé pouvoit servir de
„ regle pour juger de l'avenir, l'on
„ devoit conjecturer que le Roi ne
„ s'en tiendroit pas à la cession qui
„ lui seroit faite de ce Duché, mais
„ que cette cession seroit pour lui un
„ acheminement à d'autres acqui-
„ sitions, vû surtout les prétentions
„ que le Duc d'Orléans avoit sur
„ les Duchés de Florence & d'Ur-
„ bin, du chef de sa femme ; qu'à la
„ vérité le Roi promettoit que ce
„ jeune Prince renonceroit à ses pré-
„ tentions ; mais qu'il étoit évi-
„ dent que l'on ne pourroit faire
„ plus de fond sur ces renoncia-
„ tions, que sur celle qui avoit été
„ faite au Duché de Bourgogne par
„ le Traité de Madrid ; & qu'ainsi
„ pour plus grande sureté, il croyoit
„ devoir préférer le Duc d'Angou-
„ lême au Duc d'Orléans ; son in-
„ tention étant de faire une paix du-
„ rable, & qui ne pût être l'occa-
„ sion d'une nouvelle guerre ; mais

„ qu'il falloit premierement que le
„ Roi déclarât quelle assistance il 1536.
„ donneroit contre les Hérétiques
„ & les Infidéles ; ce que l'on pou-
„ voit se promettre de lui pour l'ex-
„ tirpation de l'héresie & pour la
„ réforme de l'Eglise : & que com-
„ me l'on ne pouvoit convenir de
„ tous ces points sans que les Prin-
„ ces Chrétiens fussent en paix, il
„ éxigoit que le Roi avant toutes
„ choses retirât son armée du Pié-
„ mont, condition sans laquelle il
„ étoit inutile de parler d'accommo-
„ dement.

„ Que si ce premier parti ne con-
„ venoit pas au Roi, il lui en of-
„ froit un second ; & il lui donnoit
„ vingt jours pour se décider ; non,
„ ajouta-t'il, qu'il voulût faire pa-
„ rade de sa bravoure ; mais parce
„ qu'il espéroit qu'environ dans ce
„ tems-là les deux armées se trouve-
„ roient si près l'une de l'autre, qu'il
„ ne seroit guéres possible qu'elles
„ se séparassent sans en être venuës
„ aux mains ; que pour éviter une
„ plus grande effusion de sang, com-
„ me il ne s'en étoit déja que trop
„ répandu, il paroissoit raisonna-

1536. „ ble que ceux pour qui la guerre ſe
„ faiſoit en partageaſſent les dan-
„ gers, & qu'ils vuidaſſent leurs dif-
„ férens dans un combat ſingulier ;
„ ce qui pouvoit être juſtifié par l'e-
„ xemple de David, & celui d'un
„ grand nombre d'autres Princes,
„ que pour être Rois ils n'en étoient
„ pas pour cela moins hommes ;
„ qu'un peu plus de faſte étoit tout
„ ce qui les diſtinguoit, que cepen-
„ pendant il convenoit que le parti
„ qu'il propoſoit paroiſſoit ſouffrir
„ de grandes difficultés, comme de
„ trouver un lieu propre pour le
„ combat : mais que pour lui il ne
„ penſoit pas que cela fût plus diffi-
„ cile que de convenir d'un lieu
„ pour traiter de paix ; & que quand
„ même la choſe ne ſeroit pas auſſi
„ facile, elle n'étoit cependant pas
„ impoſſible ; que le combat pou-
„ voit ſe faire dans une iſle, ſur un
„ pont, ou ſur un batteau fait ex-
„ près au milieu d'une riviere ; quant
„ aux armes, que c'étoit-là un point
„ dont ils pouvoient aiſément con-
„ venir enſemble : que pour lui il
„ les trouveroit toutes également
„ bonnes ; qu'il combattroit l'épée

„ ou le poignard à la main, & en
„ chemiſe, ſi on le vouloit. Que les 1536.
„ conditions qu'il avoit à propoſer
„ étoient, que celui qui remporte-
„ roit la victoire ſeroit obligé de
„ prêter toutes ſes forces au Saint
„ Siége, pour favoriſer la tenuë du
„ Concile, pour extirper l'héréſie,
„ & pour arrêter les progrès des In-
„ fidéles; & que le vaincu ſeroit
„ de même obligé d'aider le vain-
„ queur de toutes ſes forces, pour
„ aſſurer le ſuccès d'une ſi ſainte en-
„ trepriſe; & l'Empereur dès ce
„ moment s'engagea envers le Pape
„ & le Saint Siége à remplir ces con-
„ ditions. Il vouloit encore que d'u-
„ ne part le Duché de Milan, & de
„ l'autre le Duché de Bourgogne, fuſ-
„ ſent mis en dépôt pour être don-
„ nés à celui qui obtiendroit la vic-
„ toire, & que les deux combat-
„ tans livraſſent des ôtages pour ſu-
„ retés de leurs promeſſes.

„ La troiſiéme choſe qu'il avoit
„ à propoſer au Roi, étoit la guer-
„ re; proteſtant qu'il ne s'y déter-
„ mineroit qu'avec peine, parce
„ qu'il prévoyoit qu'elle ſe feroit
„ avec tant de furie, que le vain-

1536. „ queur même ne pourroit en tirer
„ de grands avantages ; que per-
„ ſonne n'en profiteroit que le Turc,
„ qui à cauſe de l'épuiſement des
„ deux Puiſſances, ne trouveroit
„ plus d'obſtacles à ſes conquêtes :
„ & que c'étoit pour éviter ce der-
„ nier malheur, que la paix avoit
„ été tant de fois offerte au Roi :
„ mais que ce Prince l'ayant tou-
„ jours refuſée, la guerre étoit de-
„ venue un mal inévitable, & qu'il
„ n'étoit plus queſtion de reculer.
„ Que le Roi avoit commis les pre-
„ mieres hoſtilités, ſans en avoir
„ eu aucun ſujet, & cela dans le
„ tems même qu'il faiſoit faire des
„ propoſitions de paix, ſans que
„ toutefois il ſe fût jamais aviſé
„ d'envoyer quelques-uns de ſes
„ Miniſtres revêtus des pouvoirs
„ néceſſaires pour traiter. Et qu'ain-
„ ſi puiſque ce Prince l'avoit mis
„ dans la néceſſité de prendre les
„ armes, il ne les quitteroit que
„ lorſque lui ou ſon adverſaire ſe-
„ roit devenu le plus pauvre Gen-
„ tilhomme de ſon pays. Mais qu'a-
„ vec l'aide de Dieu qui ne lui
„ avoit jamais manqué, il eſpéroit

„ que ce ne ſeroit pas ſur lui, mais
„ ſur le Roi qu'un ſi grand malheur 1536.
„ tomberoit. Et là-deſſus il appor-
„ ta trois raiſons, qui étoient ſelon
„ lui autant de gages aſſurés d'une
„ entiere victoire. La premiere, que
„ le droit étoit de ſon côté, n'étant
„ point l'aggreſſeur : la ſeconde,
„ que le Roi l'attaquoit fort impru-
„ demment, & dans un tems où
„ tout étoit contre lui : la dernie-
„ re enfin, qu'il pouvoit tout ſe
„ promettre de la fidélité & de l'af-
„ fection de ſes ſujets, de la valeur
„ & de l'expérience de ſes Capitai-
„ nes & de ſes Soldats ; & qu'au-
„ contraire les Sujets, les Soldats
„ & les Capitaines du Roi de Fran-
„ ce étoient tels, que ſi les ſiens
„ leur étoient ſemblables, il ſe vou-
„ droit lier les mains, ſe mettre la
„ corde au col, & aller en cet équi-
„ page demander miſéricorde à ſon
„ ennemi.

„ L'Empereur finit ſa longue ha-
„ rangue, en proteſtant, que s'il
„ avoit parlé d'accommodement,
„ ce n'étoit pas qu'il craignît les ar-
„ mes du Roi : que s'il lui étoit arri-
„ vé quelquefois de faire des pro-

1536. „ positions de paix, il ne les avoit
„ jamais faites, que dans le tems
„ même qu'il venoit de triompher
„ de ses ennemis : & qu'ainsi s'il
„ souhaitoit que ses différens avec
„ le Roi fussent reglés par une com-
„ position à l'amiable, ce n'étoit que
„ pour prévenir les malheurs épou-
„ ventables que la guerre entraî-
„ neroit nécessairement après elle.
„ Ces malheurs, qu'il exposa bien
„ au long, étoient l'effusion du sang
„ d'une infinité d'hommes, la rui-
„ ne des Villes & des Provinces,
„ les progrès de l'Héréſie, les guer-
„ res civiles, la révolte des Peu-
„ ples contre leurs Souverains,
„ ceux-ci se trouvant dans l'humi-
„ liante nécessité de dépendre du
„ caprice de leurs plus vils sujets.
„ L'Empereur s'étendit ensuite sur
„ les biens inestimables qu'amene
„ la paix ; témoignant de nouveau
„ qu'il étoit disposé à sacrifier son
„ intérêt particulier à un accommo-
„ dement raisonnable ; mais qu'a-
„ vant que d'entrer en négociation,
„ il falloit que le Roi retirât ses
„ troupes de dessus les terres du Duc
„ de Savoye. Puis élevant la voix,

„ il finit en disant, qu'il conseilloit, 1536.
„ qu'il desiroit & qu'il demandoit
„ la paix. „

Le Pape ayant pris la parole, commença par louer les bonnes intentions de l'Empereur, & le remercia des offres qu'il avoit faites au saint Siége. Mais ce Prince après avoir jetté les yeux sur un écrit qui étoit au tour de son doigt, interrompit Sa Sainteté, & lui dit: „ Très-
„ Saint Pere, j'avois oublié que j'ai
„ une grace à vous demander; j'o-
„ se vous supplier de bien peser les
„ raisons que je viens d'exposer, &
„ de juger, qui du Roi de France ou
„ de moi a raison. Si vous pensez
„ que le bon droit soit de son côté,
„ je ne trouverai point mauvais que
„ vous vous déclariez en sa faveur;
„ que si au contraire mes demandes
„ & mes plaintes vous paroissent jus-
„ tes, & si le Roi refuse d'entrer
„ dans les voyes de conciliation
„ qu'on lui propose, je prie Dieu,
„ je prie Votre Sainteté, le sacré
„ Collège & tout l'Univers de me
„ seconder contre cet ennemi du re-
„ pos de la Chrétienté.

L'Empereur ayant achevé de par-

ler, le Pape continua de donner de
1536. grands éloges aux pieuſes intentions
Sage réponſe du Pape au diſcours de l'Empereur. que ce Prince témoignoit avoir pour la paix ; mais il ajoûta en même tems qu'il ne doutoit pas que le Roi de France ne fût dans de ſemblables diſpoſitions, & qu'il avoit déja aſſez fait déclarer ſes vues pacifiques par la bouche de ſes Ambaſſadeurs : c'eſt pourquoi il eſpéroit qu'il n'y auroit ni guerre ni duel entr'eux. Que ſi cependant Dieu permettoit que l'un de ces deux malheurs arrivât, la guerre, quelque funeſte quelle pût être, lui paroiſſoit moins à craindre qu'un combat ſingulier, qui pouvoit enlever à l'Égliſe deux Princes qu'il regardoit comme les deux principaux appuis de la religion ; & qu'ainſi il leur conſeilloit de s'attacher au premier parti, qui étoit celui de la conciliation & de la concorde : & que de ſon côté, pour ſe conformer aux ſages délibérations du ſacré Collège, il ſe conſerveroit dans une exacte neutralité ; étant réſolu de ne manquer à aucun des devoirs de Pere commun, pour travailler plus efficacement au rétabliſſement de la paix, ne doutant pas que ces deux

Princes ne ſe montraſſent également
diſpoſés à une ſincère réconciliation. 1536.
Mais que quoiqu'il arrivât, il ſe réſervoit le droit d'uſer de l'autorité & de la puiſſance de l'Égliſe contre celui des deux, qui ne voudroit rien relâcher de ſes prétentions en faveur de la paix. L'Empereur parut fort ſatisfait de cette réponſe du Pape, & prit la main de Sa Sainteté pour la baiſer.

L'Évêque de Mâcon s'étant approché de l'Empereur, lui dit que Sa Majeſté Impériale s'étant expliquée en Eſpagnol, & que ne l'entendant pas aſſez pour comprendre parfaitement tout ce qu'elle avoit dit, il ſe contenteroit de répondre à ce qui concernoit l'article de la paix. Qu'il pouvoit bien aſſurer que le Roi Très-Chrétien ſon Maître y étoit très-diſpoſé. Mais que Velli ſon collègue qui avoit eu l'honneur de faire pendant long-tems les fonctions d'Ambaſſadeur auprès de Sa Majeſté Impériale, auroit ſans doute mieux compris que lui le diſcours qu'ils venoient d'entendre, & qu'il pourroit mieux y répondre. Velli s'étant avancé, demanda qu'il lui

fût permis de parler. L'Empereur
1536. lui répondit qu'il n'avoit point d'audience à lui accorder ; qu'il s'étoit laissé trop long-tems amuser, qu'il demandoit des effets & non des paroles ; & pour achever de lui fermer la bouche, il le congédia en lui disant qu'il lui donneroit par écrit la harangue qu'il venoit de prononcer (*a*). Le Pape & l'Empereur s'é-

(*a*) Brantôme condamne avec raison cette trop grande modération des deux Ministres de France Ecoutons-le parler sur ce sujet : « Une chose voudrois-je bien sçavoir, *dit-il*, » si lorsque l'Empereur Charles, après sa » glorieuse & triomphante victoire de la » Golette, & du Royaume de Thunis, qu'il » vint tant braver à Rome devant le Pape & » tous les Cardinaux, contre nostre Roy, & » le menacer de la façon qu'il fit ; mais si au » lieu de l'Evesque de Mascon, mais princi- » palement de Monsieur de Vely, pour lors » Ambassadeur de Sa Majesté Impériale, il y » eut eu quelque brave & vaillant Cavalier » de l'Ordre du Roy, ou un Capitaine de » Gendarmes, ou autre vaillant Gen- » tilhomme de main, & de bonne espée & » bravasche, si l'Empereur se fût tant avan- » cé en paroles, & s'il n'eût pas songé deux » ou trois fois, quand il eut vû l'autre parler » à lui, & répondre bravement, quelque- » fois mettant la main sur le pomeau de l'é- » pée, quelque fois au côté faisant semblant » de prendre sa dague, quelque fois faire une

tant levés, les Ambaſſadeurs de 1536.

„ demarche brave, quelquefois tenir une
„ poſture altiere, maintenant ſon bonnet en-
„ foncé, maintenant hauſſé avec ſa plume,
„ ores au coſté, ores au devant, ores en ar-
„ riere, maintenant laiſſer pancher à demi
„ ſa cape, comme qui voudroit l'entortiller
„ au tour du bras & tirer l'épée; non je ne
„ ſcache point ſi cet Empereur tant aſſûré,
„ encore qu'il fût très-brave & determiné,
„ qu'il n'eut ſongé à ſa conſcience, & penſé
„ que veut faire cet homme, avec ces fa-
„ çons, il pourroit faire un coup de ſa main
„ en ce conclave ſerré, où il n'y a homme
„ d'épée des miens pour me ſecourir; ſi bien
„ qu'il ſe fut aviſé à retrancher le fil à ſes pre-
„ mieres hautaines & outrageuſes paroles:
„ Au lieu que Monſieur de Maſcon, & Mon-
„ ſieur de Vely encore qu'il leur répondît un
„ peu bien pour ſon Etat & profeſſion, ne
„ pouvant tenir autre contenance, ſinon
„ quelquefois avec les doigts r'habiller ſon
„ bonnet carré, racouſtrer & étendre bien
„ avec ſes deux mains ſerrées, & les poulces
„ eſtendus ſur ſa cornette de taffetas, retrouſſer
„ ſa grande robe de velours ou de ſatin ſur
„ les coſtés, tout cela ne pouvoit donner la
„ moindre terreur du monde, ni à penſer
„ rien de peur dans l'ame. Si bien que j'ay
„ oui dire qu'en ce fait, il alla beaucoup de
„ l'honneur de notre Roi, par faute de quel-
„ que bravache & préſomptueuſe réplique
„ de l'Ambaſſadeur, dont le Roi ne fut pas
„ trop content. Sur ce défiment que l'Em-
„ pereur faiſoit au Roi ſur le combat, Veli
„ devoit répartir & répondre bravement ſe-

1536. France se tinrent à l'écart, en attendant que le Pape se fût revêtu de ses habits Pontificaux. Peu de momens après l'Evêque de Mâcon s'étant approché de Sa Sainteté, la supplia de s'intéresser auprès de l'Empereur, pour qu'il lui plût de donner par écrit les conditions de paix qu'il avoit à proposer. Velli fit la même priere à Sa Majesté Impériale; & profitant de l'absence du Pape, il représenta à ce Prince, que ce n'étoit point la faute du Roi son Maître, s'il n'avoit point envoyé un de ses Ministres muni des pouvoirs nécessaires pour traiter de paix. Que Sa Majesté Impériale n'avoit jamais déclaré qu'elle souhaitât que l'affaire de l'investiture du Milanès fût décidée à Rome: qu'au contraire elle avoit toujours témoigné, que son intention étoit que le

„ lon qu'un bon Chevalier duéliste eut bra„ vement répondu. Encore sans Monsieur le „ Cardinal du Bellai, qui étoit prompt & „ soudain, & hault à la main, qu'autant „ qu'homme de guerre, aussi le sentoit il „ pour tout, & un des grands personnages en „ tout & de lettres & d'armes, tout n'alloit„ il pas bien, & le Roi demeuroit fort des„ honoré „.

Pape n'en fût informé, que lorſqu'elle ſeroit entiérement conclue. 1536.
„ Eh depuis long-tems ne vous „ avois-je pas dit, lui repliqua l'Em„ pereur, que je devois venir ici; „ ce que je ne vous apprenois, que „ pour que vous en donnaſſiez avis „ à votre Maître. „ Et là-deſſus il le quitta pour rejoindre le Pape, & ils allerent enſemble à la Meſſe.

Au ſortir du Conſiſtoire, Granvelle & le Commandeur de Cannes témoignerent aux Ambaſſadeurs de France le mécontentement qu'ils avoient de la ſcène qui venoit de ſe paſſer; ajoûtant qu'ils ne ſe ſeroient pas imaginés que l'Empereur ſe fût aviſé de venir trouver le Pape, pour lui faire un tel ſermon; mais qu'il n'en falloit prendre que la premiere partie. Les Ambaſſadeurs François repartirent qu'ils connoiſſoient trop les ſentimens de leur Maître, pour qu'ils ne fuſſent pas très-perſuadés qu'il répondroit, comme ſon honneur l'exigeoit, à tous les points de ce beau diſcours. Et ſans s'expliquer davantage, ils ſe retirerent en apparence aſſez ſatisfaits des excuſes que venoient de

leur faire les Miniſtres de l'Empereur.

1536.

Il témoigne aux Ambaſſadeurs de France combien il eſt mécontent de cette harangue de l'Empereur.

Dès le même ſoir le Pape fit avertir l'Evêque de Mâcon qu'il vouloit lui parler, avant qu'il écrivît au Roi ſon Maître. Ce Prélat accompagné de Velli s'étant rendu le lendemain auprès de Sa Sainteté à l'iſſue de ſon dîner, le Pape leur dit d'un air triſte, qu'on ne pouvoit être plus mécontent qu'il l'étoit de l'eſclandre qui étoit arrivé; qu'il s'en falloit bien qu'il eût pû s'attendre à quelque choſe de ſemblable; & que s'il en eût été prévenu, il ne l'eut aſſurement pas ſouffert; que cependant, puiſque le mal étoit fait, il les prioit avec la plus vive inſtance pour le bien de la paix, de ne rien écrire qui pût aigrir l'eſprit du Roi, de lui déguiſer ce qu'il n'étoit pas à propos qu'il apprît, de donner à la rélation qu'ils lui envoyeroient le tour le plus doux qu'il ſeroit poſſible. Les Ambaſſadeurs repréſenterent à Sa Sainteté, que la harangue de l'Empereur ayant été prononcée publiquement & devant une aſſemblée nombreuſe, il ne leur étoit gueres poſſible d'en faire

faire un myſtère à Sa Majeſté : que cependant ils promettoient d'uſer de beaucoup de circonſpection dans leurs lettres, quoiqu'ils euſſent tout ſujet d'appréhender que l'on n'écrivît à leur Maître tout autrement qu'ils ne l'auroient fait ; qu'ils ſçavoient que le diſcours de l'Empereur avoit été malignement interprêté par pluſieurs perſonnes, & qu'ainſi il ne pouvoit ſe faire que le Roi n'en fût averti. 1536.

Le Pape prenant de-là occaſion de s'excuſer ſur la réponſe qu'il avoit faite à l'Empereur, dit que c'étoit pour lui un véritable chagrin d'apprendre, que l'on eût donné à cette réponſe un mauvais ſens : que ne s'étant point attendu au diſcours de l'Empereur, la ſurpriſe dont il avoit été ſaiſi, avoit pû l'empêcher de compaſſer aſſez ſes paroles : que ſon intention étoit de garder inviolablement la plus exacte neutralité : que quand il avoit dit, qu'il ſe ſerviroit de la puiſſance & de l'autorité de l'Egliſe contre celui des deux Princes qui refuſeroit de ſe prêter à un accommodement raiſonnable, cela ne ſigni-

fioit autre choſe, ſinon qu'il em-
1536. ployeroit la voie des conſeils & des exhortations, ainſi que ſa qualité de Pere commun l'exigeoit.

Les Ambaſſadeurs de France remercierent Sa Sainteté de ſes favorables intentions, & le prierent d'être bien perſuadé, qu'il ne trouveroit de la part de Sa Majeſté aucune oppoſition à la paix : & ils le ſupplierent en même tems de faire en ſorte que l'Empereur leur donnât des éclairciſſemens ſur certains points de ſa proteſtation, afin qu'ils puſſent en rendre un fidéle compte au Roi leur Maître, en lui écrivant cependant de façon que leur lettre fût plus propre à l'adoucir, qu'à lui inſpirer des ſentimens de vengeance.

Sur ces entrefaites arriva l'Empereur, qui venoit de prendre congé de Sa Sainteté. L'Evêque de Mâcon & Velli s'éloignerent par reſpect, & attendirent qu'on les fît appeller. On ne fut pas long-tems ſans les faire approcher ; mais ce ne fut qu'après que le Pape leur eût fait dire à l'oreille de n'être pas longs, parce que l'Empereur ſe propoſoit de faire bien du chemin ce

jour-là. La premiere chose qu'ils mirent sur le tapis, fut le duel que 1536.
l'Empereur avoit proposé, si la paix ne pouvoit se conclure, sans avoir déclaré quelles étoient les raisons particulieres qui l'engageoient à faire ce défi, s'étant contenté de dire, que pour éviter une guerre sanglante, il convenoit que le Roi & lui vuidassent leurs différens par un combat singulier : sur quoi ils le supplierent de leur dire, s'il avoit eu intention de parler d'un défi en toutes les formes. Que si c'en étoit un, les sentimens de leur Maître leur étoient assez connus, pour pouvoir répondre qu'il l'accepteroit. Que Sa Majesté Impériale pouvoit se rappeller qu'il avoit été autrefois question d'un pareil défi ; mais qu'ils ne voyoient pas que dans les circonstances présentes l'on dût parler de quelque chose de semblable. Que par les négociations & les offres faites au nom du Roi par rapport au Duché de Milan, l'on pouvoit juger que le dessein de ce Prince n'avoit jamais été d'employer la force pour se rendre maître de ce Duché ; qu'il s'étoit contenté des conditions

qui lui avoient été offertes par Sa
1536. Majeſté Impériale, ce qui ne laiſſoit aucun doute ſur ſes intentions : & qu'une autre preuve encore de ſon amour pour la paix, étoit l'ordre qu'il avoit donné à Monſieur l'Amiral de ne point toucher aux Terres de l'Empereur ; ordre qui avoit été fidélement exécuté par le Géneral François, & qu'il ne tranſgreſſeroit jamais. Et quant aux choſes qui avoient été traitées entre les deux Puiſſances, qu'ils ne jugeoient pas qu'il fût néceſſaire d'en parler; qu'elles avoient été miſes par écrit ; que l'on pouvoit les communiquer à Sa Sainteté, afin qu'elle pût juger de la conduite qui avoit été tenue de part & d'autre. Que tout ce qu'ils ſouhaitoient, étoit de ſçavoir, ſi l'intention de Sa Majeſté Impériale avoit été d'imputer au Roi quelque manque de parole, ou d'avoir fait quelque choſe contre ſon honneur ; & ſi elle avoit eu deſſein de lui faire un défi réel.

Lorſqu'ils faiſoient ces demandes, ils étoient à l'écart avec le Pape & l'Empereur, & ne furent ouis de perſonne, quoique l'aſſemblée

ne fût pas moins nombreuse que celle du jour précédent. L'Empereur leur dit, que comme il avoit fait son discours publiquement, il falloit que sa réponse fût publique aussi ; & que ce qui l'y déterminoit, étoit qu'il sçavoit que sa harangue avoit été fort mal interprêtée. Et après avoir donné ordre que l'on fit avancer ceux qui étoient dans la salle, il dit en Italien, que les Ambassadeurs de Sa Majesté Très-Chrétienne l'ayant prié de vouloir s'expliquer sur certaines choses qu'il avoit dites, & auxquelles contre son intention l'on avoit donné un mauvais sens, il se faisoit un plaisir de leur donner les éclaircissemens qu'ils desiroient ; & qu'ainsi il alloit dévélopper les quatre points sur lesquels il ne s'étoit sans doute pas assez bien expliqué le jour précédent. 1536.

L'Empereur donne des explications sur quelques points de son discours.

Il dit en premier lieu, qu'il convenoit de s'être un peu trop étendu sur une infinité de choses qui s'étoient passées entre le Roi & lui ; mais qu'il n'avoit point prétendu le blâmer ni l'accuser ; qu'il n'avoit eu en vue que de se justifier lui-même. Qu'il étoit sensiblement affligé de ce

que la malignité de certaines perſonnes avoit donné un mauvais tour à ſes paroles. Qu'il étoit pénétré d'eſtime pour le Roi, & qu'il n'avoit aucun ſujet d'en parler mal. Qu'il étoit vrai que ce Prince avoit dit & fait bien des choſes, qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'elles n'euſſent jamais été, vû ſur-tout l'étroite alliance qui étoit entr'eux, les bons offices qu'il lui avoit rendus, & qu'il étoit diſpoſé encore à lui rendre. Mais que de ſon côté il pouvoit de nouveau proteſter, que s'il lui étoit échappé quelque parole qui eût été priſe en mauvaiſe part, il ne l'avoit point dite à deſſein de rompre avec le Roi; qu'au contraire il avoit toujours deſiré, & qu'il deſiroit encore de vivre avec Sa Majeſté dans la plus parfaite union, qui étoit le ſecond point qu'il avoit propoſé dans ſon diſcours.

1536.

Que la paix, qui faiſoit l'objet de tous ſes vœux, pouvoit ſeule conſerver ſon honneur, aſſurer ſa tranquillité & celle de ſes ſujets: mais que cependant s'il faiſoit la paix, il ne vouloit pas que ce fût la force qui l'y obligeât. Que ſi le Roi le met-

toit une fois dans la néceſſité de prendre les armes, rien ne pourroit les lui faire quitter, le Turc dût-il l'attaquer d'un autre côté avec toutes ſes forces, parce qu'il prévoyoit qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de faire tête en même tems à deux puiſſances auſſi formidables. Que ſa réſolution étoit de commencer par ſe défendre contre le Roi ; & que pour cet effet il aſſembloit toutes ſes forces, pour que la guerre fût plutôt terminée. Mais que pour ne pas en venir à cette extrémité, il étoit prêt à ſacrifier ſes plus chers intérêts. 1536.

Que le troiſiéme point qu'il avoit propoſé, étoit, que s'il ne pouvoit convenir avec le Roi ſon beau-frere d'un accommodement à l'amiable, il penſoit qu'il étoit juſte, que ceux qui étoient les auteurs de la guerre en couruſſent tout le haſard ; & qu'il valloit mieux qu'ils terminaſſent leur querelle par un combat ſingulier, que de s'expoſer à voir répandre le ſang d'une infinité de leurs ſujets, qui ne devoient pas être punis des inimitiés particulieres de leurs Souverains. Qu'il n'avoit propoſé ce parti, que parce qu'il le

1536. croyoit le plus convenable, & non qu'il eût deſſein de défier le Roi, ce qu'il n'auroit pû faire ſans offenſer Sa Sainteté. Qu'il ſçavoit que ſon beau-frere étoit un Prince généreux, intrepide, dont les forces égaloient la bravoure, & qui dans bien des occaſions avoit donné d'éclatantes preuves de ſa magnanimité & de ſon courage; autant de conſidérations qui ne lui auroient pas permis de ſe déterminer aiſément à provoquer un Prince de ce caractère. Que d'ailleurs il ne voyoit pas qu'il eût aucun ſujet de le faire, à moins que ce ne fût pour éviter un plus grand mal, tel que ſeroit une guerre longue & cruelle, qui porteroit un coup mortel à la Chrétienté, qui en entraîneroit la ruine, ou qui du moins l'expoſeroit aux plus grands dangers. Et là-deſſus il fit une ample récapitulation de tout ce qu'il avoit dit le jour précédent au ſujet des maux infinis que cauſe la guerre, & des biens ſans nombre qu'amene la paix, & dont il fit un grand éloge; témoignant de rechef que ce qu'il deſiroit avec le plus d'ardeur, étoit que l'on trou-

vât les moyens de le réconcilier avec le Roi, & de faire rentrer en même tems le Duc de Savoye dans les bonnes graces de ce Prince. D'où il conclut qu'une réunion sincère entre les deux plus grandes Puissances de l'Europe, seroit pour la Chrétienté la source de tous les biens : qu'au contraire la guerre entre ces mêmes Puissances laisseroit les États des Princes Chrétiens ouverts aux Infidéles ; qu'elle donneroit à l'Héréſie la facilité de répandre toujours plus son mortel poison ; qu'elle feroit évanouir l'espérance d'un Concile qui pût remédier aux maux de l'Eglise ; que les loix seroient obligées de se taire ; que tout seroit dans le trouble & dans la confusion ; qu'il n'y auroit plus d'ordre, plus de subordination ; que les Prélats se trouveroient sans autorité, les Princes obligés de dépendre du caprice de leurs sujets ; que la foi, la religion, la crainte de Dieu seroient bannies de la terre, sans parler de tous les fleaux de la Justice divine. L'Empereur ajoûta que c'étoit la crainte de ce déluge de tant de maux épouvantables, &

1536.

qui ne lui paroiſſoient que trop pro-
1536. chains, qui lui avoit fait propoſer un combat ſingulier : & que l'on ne devoit pas être ſurpris qu'il eût ſongé à un remède auſſi violent. Qu'il prévoyoit, que ſi les deux formidables armées qui étoient prêtes à marcher, s'approchoient (ce qui paroiſſoit devoir arriver bien-tôt), la proximité de tant de nations différentes, le deſir du pillage ſuffiroient pour occaſionner une rupture : & que c'étoit pour la prévenir qu'il avoit fixé le terme de vingt jours, pour que le Roi retirât ſon armée du Piémont ; non qu'il voulût lui preſcrire des loix, mais parce qu'il prévoyoit, qu'environ ce tems-là, les deux armées ennemies ſeroient ſi proches l'une de l'autre, qu'il ne ſeroit pas aiſé d'empêcher que les hoſtilités ne commençaſſent de part & d'autre.

Réponſe du Pape, au ſecond diſcours de l'Empereur.

Le Pape répondit qu'il avoit pris en bonne part le diſcours précédent de Sa Majeſté Impériale ; mais que tous n'en ayant pas jugé de même, il étoit charmé qu'elle eût bien voulu s'expliquer, afin d'obvier aux malheurs qui ſeroient infailliblement arrivés, ſi on avoit laiſſé à quelques

perſonnes mal intentionnées le tems de prévenir le Roi Très-Chrétien. 1536.
Qu'il eſpéroit que les Ambaſſadeurs de France qui étoient préſens, travailleroient de concert à inſpirer à leur Maître des ſentimens de paix, & qu'ils ne lui écriroient rien qui pût aigrir ſon eſprit ; qu'il pouvoit répondre de la prudence & de la ſageſſe de l'un de ces Ambaſſadeurs, & que celle de l'autre n'étoit pas moins connue à Sa Majeſté Impériale. Les Miniſtres François répondirent que Sa Sainteté pouvoit, en vertu de l'autorité que lui donnoit ſa qualité de Pere commun, travailler plus efficacement que perſonne au rétabliſſement de la paix, ſur-tout ſi elle ne ſe départoit jamais de la plus exacte neutralité ; ce que le Pape promit : ajoûtant que ce n'étoit pas ſans raiſon que Dieu avoit mis les principales forces de l'Europe entre les mains de Sa Majeſté Impériale & celles du Roi Très-Chrétien : qu'il avoit voulu que le repos de la Chrétienté fût attaché au bon uſage qu'ils feroient de leur puiſſance, ce qui les couvriroit d'une gloire éternelle ; mais auſſi qu'ils fuſ-

sent responsables des maux qu'elle
1536. souffriroit, & qu'ils ne pouvoient négliger de prévenir, sans manquer à leurs devoirs les plus essentiels. Et là-dessus il exhorta l'Empereur à prouver par des effets réels son amour pour la paix, tandis que le Roi de France se prêteroit de son côté, ainsi qu'il l'avoit lui-même écrit à Sa Sainteté, à toutes les voies d'accommodement qu'on voudroit lui proposer. L'Empereur donna encore les plus belles paroles du monde, & fit une seconde fois l'énumération des grands biens que la Chrétienté pourroit se promettre d'une parfaite réconciliation entre les deux Puissances. Il s'étoit déja levé, & se disposoit à prendre congé de Sa Sainteté, lorsque Velli s'approcha & le supplia avec beaucoup de respect de déclarer devant Sa Sainteté, s'il n'étoit pas vrai qu'il lui eût promis le Duché de Milan pour le Duc d'Orléans; osant lui remontrer qu'il n'y avoit que cette déclaration qui pût le préserver de la disgrace de son Maître, qui auroit tout sujet de soupçonner qu'il eût voulu le tromper, s'il ne se jus-

tifioit par le témoignage même de Sa Majeſté Impériale. 1536.

Il paroiſſoit que cette demande embarraſſoit un peu l'Empereur, & qu'il eût bien voulu l'éluder : Mais preſſé par l'Ambaſſadeur, il demeura d'accord de la promeſſe qu'il avoit faite, & déclara même qu'il avoit donné ordre à Leidekerke ſon Ambaſſadeur en France d'en rendre compte à Sa Majeſté : mais qu'il n'avoit jamais penſé, & qu'il ne penſoit pas encore que le Roi pût accorder toutes les ſûretés qu'on lui avoit demandées, ni même qu'il voulût accorder celles que l'on pourroit exiger de lui dans la ſuite. Sur quoi Velli repartit que le Roi ſon Maître ne pourroit s'empêcher de croire que l'on n'avoit cherché juſqu'alors qu'à l'amuſer, puiſque les choſes qu'on lui promettoit, on ne les lui accordoit qu'à des conditions que l'on ſçavoit qu'il ne pourroit remplir. Que Sa Majeſté Impériale pouvoit cependant ſe rappeller, que lorſqu'elle avoit promis d'inveſtir le Duc d'Orléans du Milanès, elle avoit déclaré que ſon intention étoit de n'exiger aucunes

Nouvelle défaite de ce Prince au ſujet de l'inveſtiture du Duché de Milan

conditions qui ne fuſſent juſtes &
1536. raiſonnables. La défaite de l'Empereur fut que le Roi n'avoit point accepté dans le tems preſcrit les offres qu'il lui avoit faites : que d'ailleurs il avoit depuis envahi les États du Duc de Savoye, Allié à la Maiſon d'Autriche, & Vaſſal de l'Empire: que ſon honneur ni ſon devoir ne lui permettoient pas de ſouffrir que ce Prince fût injuſtement opprimé : que ſi les Vaſſaux ſont obligés d'expoſer leur vie & leur fortune pour leurs Souverains, les Souverains ſont dans la même obligation par rapport à leurs Vaſſaux. Une autre défaite de l'Empereur fut qu'il n'avoit promis le Milanès au Duc d'Orléans, qu'à condition que ſes Confédérés conſentiroient à cette ceſſion ; & que malheureuſement ils n'étoient point diſpoſés à y conſentir, parce que, comme il l'avoit démontré dans ſon précédent diſcours, il y auroit tout ſujet d'appréhender que cette diſpoſition du Duché de Milan en faveur du Duc d'Orléans ne rallumât le feu de la guerre en Italie. Mais qu'il étoit encore dans l'intention de l'accorder au Duc

d'Angoulême, pourvû que le Roi donnât les fûretés dont il avoit été parlé, & celles dont on conviendroit lors de la concluſion du Traité. Mais qu'il ſeroit inutile de vouloir propoſer encore le Duc d'Orléans : qu'outre les raiſons déja rapportées, qui devoient lui donner l'excluſion, il y en avoit une autre eſſentielle, qui eſt que ce jeune Prince ſeroit entiérement dans les intérêts & dans la dépendance du Roi ſon Pere ; au lieu qu'en faiſant épouſer une Niéce de Sa Majeſté Impériale au Duc d'Angoulême, ſi ce Prince dépendoit du Roi, ſa femme d'un autre côté demeureroit conſtamment attachée aux intérêts de l'Empereur. L'Ambaſſadeur de France voulut repréſenter que ces défiances de Sa Majeſté Impériale n'étoient guéres propres à établir une parfaite intelligence entre les deux Puiſſances ; & quant au conſentement de ſes Alliés par rapport à l'inveſtiture du Milanès, que c'étoit-là une condition dont il n'avoit point été parlé durant le cours des négociations. Mais l'Empereur ne voulut plus rien entendre, & ſe 1536.

tournant vers le Pape : „ N'eſt-il
1536. „ pas beau, lui dit il, qu'il faille que
„ je prie le Roi de France d'accepter
„ le Duché de Milan pour un de ſes
„ fils, quoique la Reine Eléonore
„ ma ſœur ne ſoit pas leur mere,
„ & qu'on veuille me contraindre
„ de le donner au choix d'autrui ? „
Et ſans rien dire davantage, il prit congé de Sa Sainteté, & ſe retira.

Les Ambaſſadeurs de France, autant pour ſe conformer aux deſirs du Pape, que pour ſuivre leur propre inclination qui les portoit à la paix, ſupprimerent dans les dépêches qu'ils écrivirent à leur Maître, tout ce qu'ils prévirent pouvoir l'aigrir. Ils ne lui parlerent, ni de ce formidable duel qui devoit ſe faire l'épée ou le poignard à la main & pourpoint bas, ni des autres rodomontades Eſpagnoles de l'Empereur dans l'injurieuſe comparaiſon qu'il fit de ſes Capitaines & de ſes Soldats avec ceux de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Ils turent auſſi l'article où il avoit oſé affirmer (mais il ſe dédit enſuite), que le Roi avoit offert de contribuer de toutes ſes forces pour l'aider à parvenir à la

Monarchie universelle. Mais c'est en confrontant la réponse du Roi avec la protestation de l'Empereur, que l'on pourra voir d'un coup d'œil tous les articles qui furent supprimés par les Ministres de France. 1536.

Le Cardinal de Lorraine est dépêché par le Roi vers l'Empereur.

Cependant le Cardinal de Lorraine avoit été dépêché vers l'Empereur, avec un plein-pouvoir pour mettre la derniere main au Traité de paix : & quoique depuis le départ de cette Eminence le Roi eût été informé que l'Empereur n'étoit plus dans les mêmes sentimens, & qu'il eût quelque connoissance de la Harangue que ce Prince avoit prononcée ; cependant pour faire connoître à toute la Terre que toutes ses vuës tendoient à la paix, il ne voulut point interrompre le cours des négociations. Il est vrai qu'il s'en falloit bien que ses Ministres lui eussent rendu un fidéle compte de tout ce qui s'étoit passé à Rome. Ajoutons que le discours que Leidekerke, Ambassadeur de l'Empereur, lui remit par écrit, étoit une copie bien infidelle de celui que son Maître avoit fait publiquement en plein Consistoire.

1536. Ce fut le dix-huitiéme jour d'Avril que le Cardinal arriva au camp de l'Amiral, à qui il remit les lettres que lui écrivoit Sa Majesté ; & il lui apprit de bouche que l'intention du Roi étoit qu'il discontinuât ses conquêtes, & même qu'il se retirât en lieu de sureté, sans y faire aucun mouvement, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. Ce changement inopiné jetta l'Amiral dans un embarras extrême, & il ne scavoit quel parti prendre dans les conjonctures critiques où il se trouvoit. Des avis certains lui avoient appris que l'Empereur faisoit les plus grands préparatifs de guerre, & qu'il n'y avoit presque plus d'espérance de voir la paix rétablie entre les deux Puissances : mais aussi, il considéroit que s'il ne se conformoit aux ordres qui lui avoient été donnés, & que le Cardinal venoit de lui réitérer de bouche, la moindre entreprise qu'il formeroit, dût-elle avoir le plus heureux succès, serviroit de prétexte à l'Empereur pour ne pas vouloir tenir la promesse qu'il avoit faite d'accorder le Milanès à la France : que le Roi son Maître, qui

Ordres qu'il donne à l'Amiral de la part de Sa Majesté.

préféroit la voye de la douceur à celle des armes, & qui ne vouloit les prendre que lorſqu'une néceſſité indiſpenſable l'y obligeroit, ne pourroit manquer de lui ſçavoir mauvais gré d'avoir tranſgreſſé ſes ordres, & en les tranſgreſſant d'avoir occaſionné une rupture. 1536.

L'Amiral tient conſeil ſur les ordres qu'il venoit de recevoir.

L'Amiral, pour ne rien hazarder dans une occaſion ſi délicate, aſſembla les principaux Officiers de ſon armée pour déliberer, leur fit la lecture des lettres de Sa Majeſté, & leur apprit ce que le Cardinal avoit eu ordre de lui dire de vive voix. Le ſentiment de pluſieurs fut, qu'un commandement exprès ne ſouffroit point de délibération, & qu'il devoit être ſuivi de l'obéiſſance la plus prompte; d'autres ajouterent, que l'incertitude du ſuccès ne laiſſoit point d'autre parti à prendre que celui d'une aveugle ſoumiſſion; que l'on pouvoit ne pas réuſſir; & que s'il arrivoit que les choſes tournaſſent autrement qu'ils ne l'eſpéroient, ils n'auroient aucune excuſe qui pût juſtifier une entrepriſe qu'ils auroient formée contre la défenſe expreſſe de leur Maître. Le ſieur de

Burie, qui avoit la conduite de l'artil-
1536. lerie, & qui étoit allé reconnoître Verceil, ayant été prié de dire son sentiment sur cet article, assura que dans vingt-quatre heures il auroit fait une brêche assez grande pour que l'on pût monter à l'assaut; mais ce n'étoit pas là l'unique difficulté, il falloit considérer quelles étoient nos forces, & quelles étoient celles de l'ennemi. La garnison de la place étoit composée de mille Lansquenets & de deux mille Fantassins Espagnols; & notre armée n'étoit pas toute rassemblée; on n'y comptoit encore que quinze à seize mille hommes de pied, environ cent hommes d'armes, deux cent Archers à cheval, autant de chevaux legers, & cinquante à soixante jeunes Gentils-hommes de la Cour qui étoient venus en Piémont faire leurs premieres armes: le reste de la cavalerie & de l'infanterie arrivoit journellement à la file. Mais ce qui rendoit fort incertain le succès de l'entreprise que l'on auroit formée sur Verceil, c'est qu'Antoine de Leve, campé sur les bords de la riviere de Sessia à quatre milles de cette place, se trouvoit à la tête

de douze à quatorze mille hommes de pied, & de six cent chevaux. Il lui eût donc été facile, si la ville n'eût pas été prise du premier assaut, d'en rafraîchir la garnison, & de harceler nos fourageurs; ou pendant que nous serions montés à la brêche, il auroit pu venir d'un autre côté nous livrer bataille; ou enfin il étoit à craindre qu'ayant passé la Sessia, il n'allât surprendre Turin qui n'étoit point encore en état de défense. Mais en supposant que nous nous fussions rendus maîtres de Verceil, nous eussions été obligés d'y mettre une garnison nombreuse; ce qui auroit considérablement affoibli notre armée, & l'auroit par conséquent exposée à être battuë. Ces difficultés n'étoient pas cependant sans replique; ceux qui étoient d'un sentiment opposé repondoient qu'une partie de l'armée pourroit être destinée à l'assaut, tandis que l'autre seroit employée à défendre le passage de la riviere à l'Ennemi; & que si l'on prenoit la place, l'on pourroit s'y loger & dans quelques autres places fortes, & par-là satisfaire aux ordres de Sa Majesté, en attendant quel 1536.

feroit le ſuccès des négociations du
1536. Cardinal.

La plûpart jugérent que c'étoit là un deſſein que l'on auroit pu exécuter avant l'arrivée du Cardinal, ou du moins avant que Antoine de Leve en eût été informé; mais l'Amiral lui en avoit déja donné avis, & lui avoit fait en même tems ſçavoir la commiſſion dont Son Eminence étoit chargée, en lui faiſant demander une eſcorte, pour que le Cardinal pût ſe rendre en ſûreté auprès de l'Empereur. Ainſi ſi l'Amiral avoit fait le ſiége de Verceil, & qu'il eût échoué dans ſon entrepriſe, rien n'auroit pu le juſtifier auprès de ſon Maître; & quel qu'en eût été le ſuccès, elle eût été pour l'Empereur un prétexte de ne pas accomplir ſes promeſſes. L'on jugea donc que, pour obéir aux ordres du Roi, il falloit ſe réſoudre à retourner en arriere; mais Annebaut ayant repréſenté que cette retraite ſeroit regardée comme une fuite honteuſe, & que c'étoit bien aſſez que l'on ſe déterminât à ne pas paſſer outre; il fut réſolu que l'armée ne changeroit point de poſition, juſqu'à ce que le

Cardinal eût conféré avec Antoine de Leve, & qu'il eût mandé ce qu'il étoit à propos de faire ; afin que, si l'on se retiroit, l'ennemi ne pût se vanter de nous y avoir forcé. Ceux qui regardoient la prise de Verceil comme une conquête sûre, & qui déja se flatoient de l'espérance d'un riche butin, ne virent pas l'Amiral d'un bon œil, à cause des ordres qu'il venoit d'apporter. Il sembloit que la défense qui avoit été faite de passer outre, eût redoublé leur courage ; tant étoit grande l'ardeur avec laquelle ils demandoient d'être menés à l'assaut : ce qu'il y a de vrai, c'est que les Ennemis eux-mêmes ne doutoient pas que la place n'eût été emportée de vive force, si le Général François avoit voulu se rendre aux importunités de ses troupes. 1536.

Arrivée du Cardinal de Lorraine au camp ennemi.

Le Cardinal étant arrivé au camp ennemi, où il fut reçu avec beaucoup de distinction par le Général Espagnol, lui apprit que le Roi, pour complaire à l'Empereur, & lui témoigner le vif desir qu'il avoit de vivre avec lui dans une parfaite union, avoit ordonné à l'Amiral de discon-

tinuer ſes conquêtes & de demeurer
1536. dans l'inaction, dans le tems même qu'il lui eût été facile de recouvrer les Etats que le Duc de Savoye retenoit injuſtement : mais que Sa Majeſté Très-Chrétienne vouloit bien ſacrifier une partie de ſes intérêts au bien de la paix, & qu'elle conſentoit que le Duc de Savoye fût compris dans l'accommodement projetté avec l'Empereur. Antoine de Leve fut ſenſible aux civilités du Cardinal ; mais il ne convint pas que la victoire fût pour nous auſſi certaine que nous le penſions. Il s'engagea à ne pas paſſer la Seſſia : & il fut réglé que l'Amiral ſe retireroit au delà de la Doire, & que là, il attendroit quel ſeroit le réſultat des négociations du Cardinal avec le Pape & l'Empereur ; car ſon Eminence ne penſoit pas que l'Empereur fût encore parti de Rome. Ces conventions ayant été envoyées à l'Amiral, comme il ſe voyoit reſſerré par trois ou quatre villes du Montferrat, où les ennemis avoient garniſon, & qu'ils auroient pu lui couper les vivres, il prit le parti de venir camper à Saint-Germain, à deſſein de s'aſſurer

s'assurer d'Yvrée & du Val d'Aoſt pour faire venir par-là les ſecours de Suiſſe, ſuppoſé que la guerre continuât, & pour être en même tems à portée de ſecourir Turin en cas qu'il en fût beſoin. 1536.

Les négociations de paix continuent à Rome.

Cependant l'Evêque de Mâcon & Velli continuoient leurs négociations avec de Cannes & Granvelle, que l'Empereur avoit laiſſés à Rome pour y attendre l'expédition de la Bulle que devoit donner Sa Sainteté au ſujet de la neutralité qu'elle avoit promiſe. L'Empereur avoit fait eſpérer aux Miniſtres François qu'il leur feroit remettre une copie de la Harangue qu'il avoit prononcée; mais ils la demanderent inutilement: on leur répondit que l'Empereur, pour de bonnes raiſons, avoit changé de ſentiment; que ſon deſſein étoit de l'envoyer à Leidekerke ſon Ambaſſadeur en France, qui la préſenteroit au Roi, en adouciſſant ce qu'il pouvoit y avoir d'un peu trop fort dans ce diſcours. Cette réponſe jointe aux explications que l'Empereur avoit données ſur certains points de ſa Harangue, ranima les eſpérances de Velli. Il s'imagina que

ce Prince n'avoit parlé avec tant de
1536. hauteur, que parce qu'il avoit voulu faire connoître publiquement qu'il ne redoutoit point les efforts de la France, & que ce ne seroit jamais la crainte qui l'engageroit à traiter de paix; & que peut-être il pensoit que sa harangue pourroit être le juste contrepoids de la déclaration de guerre faite au Duc de Savoye. Velli fut encore assez bon pour se persuader que l'Empereur n'avoit déclamé contre le Roi, que pour que les Princes & États de l'Italie & ses autres confédérés ne pussent soupçonner que l'on traitât alors de paix entre les deux Puissances; & que ce qui avoit enhardi l'Empereur à éclater, étoit qu'il sçavoit que le Cardinal de Lorraine étoit en chemin pour venir le trouver, & qu'il lui seroit facile de racommoder toutes choses. Ajoutons, que les discours du Pape ne contribuoient pas peu à entretenir le crédule Ministre dans ses vaines espérances, Comme il craignoit, que si le Cardinal venoit à apprendre l'esclandre que l'Empereur avoit fait en plein Consistoire, il ne retournât sur ses pas, il envoya au

devant de lui un homme de confiance, pour lui persuader de ne pas abandonner la partie, quelque nouvelle qu'il eût appris ; & il écrivit en même tems au Roi pour le supplier de moins consulter son ressentiment que sa modération dans la réponse qu'il feroit à la protestation peu mesurée de l'Empereur. 1536.

Le Pape ne retint pas longtems à Rome les Ministres de ce Prince. Au bout de quelques jours on leur remit entre les mains la Bulle par laquelle Sa Sainteté déclaroit, qu'infiniment affligée de la mésintelligence qui régnoit entre les deux Puissances, & qui sembloit annoncer une rupture prochaine, elle étoit résoluë d'observer la plus exacte neutralité, pour pouvoir employer sa médiation avec plus de succès ; que pour cet effet, elle ne prêteroit ni aide ni secours à l'un ou l'autre de ces deux Princes : qu'elle ne souffriroit pas qu'ils fissent aucune levée sur les terres du domaine de l'Eglise, qu'elle n'y recevroit point leurs troupes ; mais qu'elle feroit garder ses places par ses propres sujets, ou par des Milices étrangéres qui se-

Le Pape signe un traité de neutralité.

1536. roient à sa solde ; qu'elle promettoit de n'admettre auprès d'elle aucune personne de quelque état ou condition qu'elle fût, qui eût à lui faire des propositions contraires à la neutralité qu'elle venoit de signer ; que non-obstant cette neutralité, elle consentiroit sans peine que ceux qui voudroient entrer dans la Ligue conclue pour la défense de l'Italie y fussent admis ; que ses différens avec le Duc de Ferrare seroient surcis pour un an ; & que ceux qu'elle avoit avec le Duc d'Urbin & le Prince son fils, au sujet du Duché de Camerin, demeureroient suspendus pendant six mois ; qu'elle continueroit de donner aux Cantons Suisses Catholiques les mêmes secours que Clément VII. son prédécesseur, s'étoit engagé à leur fournir pour les mettre en état de se défendre contre les Cantons Protestans. Et enfin qu'elle alloit commencer par consigner une somme considérable de deniers, pour suffire aux besoins qui pourroient survenir.

Négociations du Cardinal de Lorraine avec l'Empereur.

Granvelle & le Commandeur de Cannes, après la signature de ce Traité, se rendirent à Sienne auprès

de l'Empereur, & furent suivis de près par Velli. Le Cardinal de Lorraine, qui s'y trouva presque en même tems, alla dès qu'il fût arrivé présenter ses respects à l'Empereur, se proposant de lui exposer sa créance dans une seconde visite qu'il lui feroit après diner, parce que l'Empereur se préparoit à aller à la Messe. Le Cardinal s'étant contenté de lui parler en termes généraux du sujet de sa commission, l'Empereur, après lui avoir témoigné combien il étoit charmé de le voir, lui dit qu'il avoit une impatience extrême d'apprendre qu'elles étoient enfin les dernières intentions du Roi, & à quelles conditions il vouloit conclure. Cette ouverture donna occasion au Cardinal de s'expliquer bien au long. Il assura l'Empereur qu'il n'y avoit rien que le Roi son Maître ne sacrifiât à la conclusion d'une paix solide; & que pour en donner une preuve dont personne ne pût douter, il avoit ordonné à l'Amiral non-seulement de discontinuer ses conquêtes, mais encore de retourner en arriére, afin qu'il n'y eût plus d'obstacle à la paix; que si elle se concluoit comme il y 1536.

avoit ſujet de l'eſpérer, le Roi ſe
1536. feroit un vrai plaiſir de prévenir Sa Majeſté Impériale dans tout ce qui pourroit l'obliger ; qu'ayant appris que Sa Majeſté ſe préparoit à aller attaquer Alger, pour joindre la conquête de ce Royaume à celle de Tunis, il promettoit de lui envoyer le Duc d'Orléans pour l'accompagner dans cette expédition avec un équipage & une ſuite proportionnée à ſa qualité de Fils de France ; quant à l'uſufruit, qui étoit le ſeul article ſur lequel il n'eût pas encore voulu ſe relâcher, qu'il conſentoit de le ſacrifier au bien de la paix. Mais que pour qu'il ne reſtât aucun doute ſur la bonne intelligence qui devoit regner entre les deux Puiſſances, le Roi demandoit à être inveſti du Duché de Milan, ne fut-ce que pour un quart-d'heure, à condition qu'il le remettroit immédiatement après au Duc d'Orléans ſon fils ; & que lorſque toutes choſes auroient été réglées, il iroit à Mantouë ou en tel autre lieu qui auroit été choiſi pour ſigner le Traité : promettant de faire tout ce qui dépendroit de lui pour complaire à Sa Majeſté Impériale,

ſans cependant contrevenir à ſes anciennes alliances. Le Cardinal ajouta que ces offres du Roi lui avoient paru ſi raiſonnables, & ſi propres à établir une paix ſolide, qu'encore qu'il eût appris en chemin que Sa Majeſté Impériale ſembloit s'être rétractée dans le diſcours public qu'elle avoit fait à Rome, il n'avoit pas laiſſé que de venir la trouver, pour lui rendre compte des bonnes intentions de ſon Maître, qui étoient telles qu'il ne penſoit pas que ce qui étoit arrivé, dût retarder la concluſion de la paix. 1536.

L'Empereur répondit par une longue déduction des mêmes griefs qu'il avoit expoſés dans ſa proteſtation, & qui, ſelon lui, demandoient qu'il s'armât de défiance, s'il ne vouloit pas s'expoſer à être trompé. Il dit enſuite qu'il ne voyoit pas qu'il pût ou qu'il dût accorder le Duché de Milan au Duc d'Orléans ; mais que quoiqu'il en fût, ſon intention étoit de ne jamais lui en donner l'inveſtiture : qu'il conſentoit de le céder au Duc d'Angoulême, à qui il feroit épouſer une de ſes niéces : & que lors du Traité l'on conviendroit des

conditions qui paroîtroient néceſſai-
1536. res ; & que la premiere qu'il exige-
roit, ſeroit que le Roi ne pourroit aucunement ſe mêler des affaires du Duché de Milan ; qu'aſſuré de la reconnoiſſance du Duc d'Angoulême, il eſpéroit de vivre avec lui dans une ſi bonne intelligence, que ce jeune Prince pourroit paiſiblement jouir de ſes États, ſans être obligé d'y entretenir des garniſons qui fuſſent à charge au Peuple. Quant à l'uſufruit du Milanès, il déclara que jamais il ne ſouffriroit que le Roi pût en jouir ni directement ni indirectement. Le Cardinal répliqua, que ſi Sa Majeſté Impériale vouloit traiter avec le Roi, c'étoit de lui qu'elle devoit prendre ſes ſûretés, parce que ce ne ſeroit qu'à lui ſeul qu'elle auroit à faire, pour l'exécution des choſes promiſes ; comme c'étoit de lui ſeul qu'elle pouvoit, dans les circonſtances préſentes, attendre du ſecours, & non des Enfans de France ; que d'ailleurs ce Prince ayant été dépouillé du Duché de Milan, l'équité ſembloit demander qu'il pût nommer celui de ſes Enfans à qui on le reſtitueroit, puiſqu'on ne vouloit

pas le lui rendre à lui-même. L'Empereur interrompant le Cardinal, lui dit, que le Duché de Milan n'appartenoit qu'à lui ſeul, & que nul autre que lui n'y avoit droit. Son Eminence reprit, qu'elle ne prétendoit pas examiner ſi la renonciation du Roi au Milanès étoit valide ou non : mais que l'on ne pouvoit conteſter que ce Duché ne fût paſſé aux Enfans de France, par le décès de la Reine Claude leur mere; que cependant, pour le bien de la paix, ils conſentoient de l'accepter ſous le titre de don, ou en telle autre maniere qu'il plairoit à Sa Majeſté Impériale, pourvu que ce fût dans la forme qu'elle avoit elle même propoſé à Velli. Sur quoi l'Empereur ayant répondu qu'il n'avoit jamais rien promis à ce Miniſtre, le Cardinal, qui ne vouloit pas rompre entierement, ſe contenta de répondre qu'il verroit Velli ce jour-là, & ſe retira. Le deſſein du Cardinal étoit de dépêcher un Courier au Roi, pour lui donner avis du réſultat de cette premiere négociation; & le même Courier devoit, en paſſant, voir l'Amiral, & l'avertir de ſe tenir ſur ſes 1536.

gardes, s'il ne vouloit être bientôt
1536. accablé.

Le Cardinal ne manqua pas de retourner le lendemain matin vers l'Empereur. Il lui dit, que Velli l'avoit assuré que Sa Majesté Impériale lui avoit promis de donner le Duché de Milan au Duc d'Orléans: qu'il avoit véritablement ajouté, que Sa Majesté s'étoit depuis rétractée, & qu'elle s'étoit décidée pour le Duc d'Angoulême. Sur quoi le Cardinal déclara qu'il n'avoit plus à traiter, parce que le Duc d'Orléans étoit le seul objet de sa commission; & qu'ainsi il ne lui restoit qu'à prendre congé de Sa Majesté: qu'il alloit à Rome pour rendre compte au Pape des intentions du Roi son Maître, des offres qu'il avoit faites pour parvenir à la paix, & des réponses de Sa Majesté Impériale.

Il ne parut pas que ce départ précipité du Cardinal déplût à l'Empereur. Il ne fit que lui répéter les raisons qu'il avoit de ne pas donner l'investiture du Milanès au Duc d'Orléans: Et comme il avoit affirmé qu'il ne l'avoit jamais promise à ce Prince, Velli, pour sa justification,

ôſa le ſupplier de déclarer la vérité. L'Empereur preſſé, avoua que Granvelle & le Commandeur de Cannes ſes Miniſtres avoient promis en ſon nom le Duché de Milan pour le Duc d'Orléans ; & que Leidekerke ſon Ambaſſadeur avoit eu ordre d'aſſurer le Roi que c'étoit-là une affaire concluë : mais que ce Prince n'avoit point alors accepté l'offre qui lui étoit faite ; & que, par une infraction du dernier Traité, il avoit envoyé l'Amiral en Piémont, à la tête d'une armée ; ce qui n'avoit pu manquer d'indiſpoſer Sa Majeſté Impériale contre le Roi ſon beau-frere ; que d'ailleurs il n'étoit pas poſſible qu'il donnât les ſuretés que l'on exigeroit de lui, & qui fuſſent telles que les Alliés de Sa Majeſté Impériale vouluſſent s'en contenter. Ce fut inutilement que le Cardinal pria l'Empereur de vouloir déclarer quelles ſeroient les ſuretés que l'on demanderoit ; témoignant qu'il faudroit qu'elles fuſſent bien déraiſonnables, pour que le Roi qui étoit diſpoſé à ſacrifier ſes plus chers intérêts au bien de la paix, ne les accordât pas. L'Empereur ſe conten- 1536.

ta de répondre qu'il avoit déclaré
1536. ſes intentions au Pape, & qu'il ne doutoit pas que Sa Sainteté n'en eût donné avis au Roi. Sur quoi le Cardinal répliqua qu'il n'étoit guéres probable, que lorſque Sa Majeſté Impériale ſe détermina à diſpoſer du Milanès en faveur du Duc d'Orléans, elle n'eût pas prévu les ſuretés qu'elle devoit demander; & que c'étoit-là un article ſur lequel Sa Majeſté pouvoit bien lui faire l'honneur de s'expliquer : qu'il la ſupplioit de faire attention qu'il venoit de faire un long voyage pour traiter au nom de ſon Maître avec Sa Majeſté. La réponſe de l'Empereur fut, que quoiqu'il ſe crût aſſez aſſuré de n'être point contredit par ſes Alliés, il devoit cependant, avant que de s'expliquer, ſçavoir quelles étoient leurs intentions. Qu'au reſte, la ſienne étoit, s'il donnoit le Milanès à un des Enfans de France, de le donner non comme un héritage qui leur appartînt, mais comme un fief dévolu à l'Empire, & dont il pouvoit diſpoſer à ſon gré.

Le même jour l'Empereur partit de Sienne : il témoigna au Cardi-

nal, qui l'accompagna jusques hors de la Ville, qu'il seroit charmé de s'entretenir avec lui à son retour de Rome. Comme il étoit d'une conséquence extrême que le Roi & l'Amiral fussent informés des intentions de l'Empereur, immédiatement après le départ de ce Prince le Cardinal leur dépêcha un Courier. Dans sa lettre au Roi, il rendoit à Sa Majesté un compte fidéle du succès de ses négociations, & l'exhortoit en même tems à faire à la protestation de l'Empereur une réponse modérée, qui pût le ramener à des sentimens de paix : & il marqua à l'Amiral qu'il n'avoit pû tirer de l'Empereur aucune réponse positive; que cependant il jugeoit, par les discours que Sa Majesté Impériale lui avoit tenus, que l'on devoit moins s'attendre à la paix qu'à une rupture prochaine. Le Maréchal de Montmorenci, qui étoit alors Grand-Maître de France, lui avoit écrit auparavant qu'il rendroit au Roi le plus grand de tous les services, s'il pouvoit fortifier quelques places où il pût être en sûreté avec son armée, en attendant qu'on lui

1536. Depêches envoyées sur ce sujet au Roi.

envoyât de nouveaux secours, s'il
1536. arrivoit que l'Empereur se présentât avec des forces supérieures.

Précautions prises par l'Amiral.

L'Amiral, conformément à cet avis, avoit jetté cent lances dans Turin avec quatre mille hommes de pied : & il avoit chargé Étienne Colonne de réparer les fortifications de cette Capitale, & de chercher quelqu'endroit à sept ou huit milles en deçà du Pô que l'on pût fortifier, & où l'armée pût camper, sans avoir à craindre d'y être forcée ; parce que l'on avoit sujet d'appréhender que le Capitaine Scalenghe, qui étoit arrivé à Gênes, ne fit révolter Mondovi, Fossan & Savillan. L'Amiral étoit allé lui-même visiter Yvrée ; mais il trouva qu'il n'étoit gueres possible de mettre cette place en état de défense, à cause des collines qui la dominent. Il y fit cependant entrer deux mille hommes de pied qui étoient sous les ordres du Capitaine Marc-Antoine Cusan, afin d'amuser l'ennemi pendant quelque tems, s'il s'avançoit jusques-là. Les nouvelles qu'il reçut du Cardinal lui firent hâter les fortifications de Turin ; & il donna ordre en même

tems que l'on renfermât dans de bons retranchemens le camp qu'il avoit fait tracer au-deſſous de Carignan le long du Pô, & où il ſe propoſoit de ſe retirer avec ſon armée, au cas que l'Empereur marchât avec des forces qui ne permiſſent pas aux François de tenir la campagne. Toutes ces diſpoſitions étant faites, l'Amiral en donna avis au Roi : & il lui marqua, que s'il pouvoit avoir encore un mois pour mettre la dernière main aux ouvrages qu'il avoit fait commencer, il oſoit hardiment promettre qu'il défendroit Turin contre tous les efforts de l'armée ennemie. Sur la nouvelle qu'il reçut quelques jours après, que l'Empereur raſſembloit à la hâte toutes ſes forces, qu'Antoine de Leve ſe préparoit à paſſer dans l'Aſtezan pour nous couper les vivres par derriere, & que le Duc de Savoye entretenoit quelques intelligences à Foſſan, il détacha Montpezat avec ſa compagnie d'hommes d'armes & celle du Grand Écuyer, quatre mille fantaſſins François & huit cent Italiens, qui devoient être diſtribués dans Mondovi, Vigon, Savillan & 1536.

1536. Foſſan, & dans quelques autres places des environs. Le vingt-neuviéme jour d'Avril il écrivit au Roi pour l'informer de ces nouveaux arrangemens, & il ſupplia Sa Majeſté, que ſi ſon deſſein n'étoit pas d'accepter les conditions que propoſoit l'Empereur, elle voulût diſſimuler pendant un mois; l'aſſurant que ce tems lui ſuffiroit pour mettre Turin dans un tel état de défenſe, que ſi l'Empereur venoit faire le ſiége, il n'en remporteroit que de la honte.

Le Courier dépêché au Roi par l'Amiral arriva à la Cour le dernier d'Avril: & le même jour Leidekerke, Ambaſſadeur de l'Empereur, communiqua à Sa Majeſté la proteſtation de ſon Maître, mais qui avoit été extrémement adoucie: cependant, pour des raiſons que nous dévélopperons dans la ſuite de ces Mémoires, il ne voulut pas permettre que l'on en prît une copie. Mais la lecture qui en fut faite au Roi, jointe aux Extraits que ſes Ambaſſadeurs lui avoient envoyés de cette haarangue, lui ſuffit pour y faire une réponſe que je vais inférer ici, me contentant d'en

changer le ſtyle. Et je dois dire qu'il n'y avoit perſonne en France qui fût plus en état que Sa Majeſté de répondre, comme il convenoit, au diſcours artificieux de l'Empereur. Voici une fidéle copie de cette réponſe : 1536.

Réponſe du Roi à la proteſtation de l'Empereur.

„ Très-Saint Pere, Révérendiſſimes Cardinaux, Miniſtres & Ambaſſadeurs des Princes & États „ Chrétiens auprès de Sa Sainteté :

„ J'aurois deſiré bien ardemment „ qu'il m'eût été poſſible d'être préſent, lorſque l'Empereur prononça dans le Conſiſtoire le long diſcours, où il expoſa les griefs qui „ l'aigriſſent contre moi ; j'aurois „ eu la conſolation de pouvoir me „ juſtifier par les réponſes que j'aurois faites à ſes ſujets de plainte ; „ & n'ayant entendu qu'une partie, „ vous n'auriez point été indécis ſur „ le jugement que vous deviez porter. L'intérêt de mon honneur, „ celui de la vérité exige donc que „ je réponde par écrit, n'ayant pu „ le faire de vive voix. Mais c'eſt-„ là une choſe qui ne me ſera pas facile, l'Empereur ayant refuſé de „ remettre à mes Miniſtres une co-

1536. „ pie de ſon diſcours, & ſon Am-
„ baſſadeur s'étant contenté de m'en
„ faire la lecture ; de ſorte que je
„ ne puis répondre qu'à ce qui m'en
„ a été écrit par ceux de mes Miniſ-
„ tres qui ont entendu cette ha-
„ rangue. Cependant, Très Saint
„ Pere, ma confiance dans la ſa-
„ geſſe & la bonté de Votre Sain-
„ teté, la haute idée que j'ai de la
„ droiture & de la prudence de
„ tous ceux à qui cette lettre eſt
„ adreſſée, me donnent un juſte
„ ſujet de penſer, que pour me
„ juſtifier il me ſuffira d'expoſer ici
„ ſimplement la vérité.

„ Et pour commencer, il me ſem-
„ ble, que ſi l'Empereur n'a rien
„ omis dans ſon diſcours de tout ce
„ qui étoit à l'avantage de ſa cau-
„ ſe, il a eu grand ſoin de ſuppri-
„ mer tout ce qui pouvoit ſervir à
„ démontrer l'équité de la mienne.
„ Il dit, que dès que je fus parvenu
„ à la Couronne, le deſir de lier
„ avec moi une amitié étroite l'en-
„ gagea à m'envoyer le Comte de
„ Naſſau. Je ne crois pas qu'il ait
„ à me reprocher de n'avoir pas
„ répondu, comme je le devois, à

„ ces premieres avances. Il peut ſe
„ rappeller, combien il ſouffroit de 1536.
„ la ſujettion & de la dépendance
„ où le retenoit Margueritte d'Au-
„ triche ſa Tante, & l'Empereur
„ Maximilien ſon Ayeul : qu'il ſe
„ ſouvienne, que mon amitié ne con-
„ tribua pas peu à l'affranchir de
„ cette eſpece de joug qui lui étoit
„ devenu inſupportable. Il dit enco-
„ re, que par une ſuite de ſon attache-
„ ment à mes intérêts, il partagea
„ avec moi la joie que devoit me cau-
„ ſer la victoire que je venois de rem-
„ porter ſur les Suiſſes ; & il eſt vrai
„ que l'Ambaſſadeur que j'avois
„ alors auprès de lui, ne me laiſ-
„ ſa pas ignorer la part que ce Prin-
„ ce prenoit à mes ſuccès, ce qui
„ me pénétra moi-même d'une vive
„ reconnoiſſance : & les diſpoſitions
„ de mon cœur me répondent que
„ mon contentement n'eût pas été
„ moins grand que le ſien, ſi j'euſſe
„ eu à le féliciter de quelque vic-
„ toire. Il ajoute que l'Empereur
„ Maximilien ſon Ayeul lui avoit
„ donné ordre de me traverſer dans
„ l'entrepriſe que j'avois formée ſur
„ le Milanès ; mais qu'il ne crut

1536. „ pas devoir lui obéir : & comment
„ auroit-il pû le faire, ſans contre-
„ venir au Traité que nous avions
„ conclu enſemble ? Il n'a pas ſans
„ doute oublié ce que je fis alors,
„ & tout ce que j'ai fait dans la
„ ſuite pour lui aſſurer la tranquille
„ poſſeſſion de ſes États d'Eſpagne ?
„ Il fut lui-même témoin de ce que
„ fit mon Ambaſſadeur par mes or-
„ dres. Il ſçait de quelle utilité lui
„ fut mon amitié dans les circonſ-
„ tances fâcheuſes où il ſe trouvoit.
„ Quant au mariage de mes filles,
„ je puis dire, que ſi la tendreſſe pa-
„ ternelle me rendit extrémement
„ ſenſible à la mort de l'aînée, ma
„ douleur fut encore augmentée par
„ le déplaiſir que j'avois de me voir
„ par cet accident privé d'un moyen
„ qui auroit pû être le lien d'une
„ étroite alliance entre les deux
„ maiſons.

„ Je ne pus, dit l'Empereur, diſſi-
„ muler ma jalouſie, lorſque j'ap-
„ pris que ſes brigues avoient pré-
„ valu ſur les miennes pour la digni-
„ té de Chef de l'Empire. Il eſt vrai
„ que peu de tems auparavant j'a-
„ vois dit à ſon Ambaſſadeur, que

„ son Maître & moi nous devions
„ nous regarder comme deux rivaux 1536.
„ que l'amour attachoit à une même
„ Dame ; mais que, quelque fût le
„ succès de nos empressemens, no-
„ tre amitié devoit être toujours la
„ même : & je puis bien protester ici
„ que les sentimens de mon cœur ne
„ démentoient pas mes paroles.

„ Il me reproche de ce qu'im-
„ médiatement après son élection,
„ je le pressai de renouveller les
„ alliances que nous avions contrac-
„ tées, & d'avoir exigé de lui des
„ cautions pour sûreté de ses pro-
„ messes. La vérité est que je ne
„ desirois rien plus ardemment que
„ de rendre notre amitié indisso-
„ luble : & comme ma fille aînée
„ étoit morte, & que la cadette
„ étoit trop jeune encore pour que
„ je songeasse à la marier, j'aurois
„ souhaité que le mariage de Ma-
„ dame Renée de France, ma bel-
„ le-sœur, qui avoit été proposé par
„ le Comte de Nassau, eût pu se
„ conclure ; ce qui prouve le cas
„ que je faisois de l'alliance de l'Em-
„ pereur, & avec quelle ardeur je
„ desirois que nous fussions unis par

„ les liens les plus étroits. Il par-
1536. „ le de cautions & d'ôtages : & les
„ traités que nous avions faits en-
„ semble, ne devoient-ils pas lui
„ rappeller les engagemens qu'il
„ avoit contractés ? Pour m'indem-
„ niser de mes prétentions sur le
„ Royaume de Naples, il s'étoit
„ obligé à me payer tous les ans
„ cent mille écus ; & ce ne fut que
„ parce qu'il n'avoit point satisfait
„ à ces engagemens, que je lui de-
„ mandai des sûretés. S'il eût rem-
„ pli ses promesses, ces sûretés eus-
„ sent été inutiles.

„ L'Empereur s'est plaint de ce
„ que l'Ambassadeur que j'avois en-
„ voyé en Allemagne, a mis tout
„ en œuvre pour animer les Princes
„ & États de l'Empire contre leur
„ Chef. Cet Ambassadeur est ici
„ auprès de moi : je viens de l'in-
„ terroger ; & il m'a répondu qu'on
„ lui impute des crimes, dont la
„ pensée seule ne pouvoit lui venir
„ dans l'esprit ; qu'il ne s'est appli-
„ qué durant tout le cours de son
„ Ambassade, qu'à bien s'acquitter
„ des ordres que je lui avois donnés
„ d'entretenir la bonne intelligence,

„ que ma qualité de Duc de Milan
„ vouloit que je conservasse avec les 1536.
„ États de l'Empire ; que s'il se fût
„ émancipé à quelque chose de plus,
„ c'eût été contre ma volonté ; &
„ il suffiroit que j'en fusse informé,
„ pour que je ne laissasse pas de pa-
„ reilles fautes impunies.

„ On veut me faire un crime de
„ ce que j'ai épousé avec chaleur
„ la querelle du Roi de Navarre
„ mon Allié. Mais l'Empereur ne
„ se rappelle-t'il pas, que par un ar-
„ ticle du Traité de Noyon, il avoit
„ été réglé, que si au bout d'un cer-
„ tain termes dont nous étions con-
„ venus, il ne restituoit pas à ce
„ Prince les États qui lui avoient été
„ injustement enlevés, il me seroit
„ libre de l'aider de toutes mes for-
„ ces, sans que je fusse censé avoir
„ enfraint les Traités que j'avois
„ conclu avec l'Empereur. J'ai souf-
„ fert que bien du tems se passât,
„ avant que Henri d'Albret fût re-
„ mis en possession de ses États,
„ parce que j'espérois toujours qu'on
„ lui feroit enfin raison : mais som-
„ mé par ce Roi mon Allié de le se-
„ courir, je n'ai pu refuser de rem-

1536. „ plir les engagemens que j'avois „ contractés envers lui.

„ Je passe à l'article de Robert de „ la Mark : Jamais l'on ne prouve- „ ra, que je l'ai engagé à faire la „ guerre à l'Empereur : tout au „ contraire, je puis prouver que j'ai „ offert à l'Ambassadeur de Sa Ma- „ jesté Impériale de joindre mes for- „ ces à celles de son Maître pour „ accabler ce Seigneur ; mais il fal- „ loit que conformément au Traité „ que j'avois fait avec l'Empereur, „ il me sommât de lui fournir les „ secours dont nous étions con- „ venus. D'ailleurs, ne sçait-on pas „ que j'ai rappellé moi-même les „ troupes que Robert de la Mark „ avoit à mon insçû levées dans „ mes États ? Et ne fut-ce pas ce „ rappel qui lui fit perdre la plu- „ part de ses Places ? Que Votre „ Sainteté juge à présent, si j'ai „ donné occasion à la premiere rup- „ ture.

„ Je ne pourrois que répéter ici „ tout ce que j'ai déja dit au sujet „ du Traité de Madrid. Personne „ n'ignore que les engagemens con- „ tractés par un prisonnier gardé à

vûe

„ vue ſont nuls : or depuis Fonta-
„ rabie même où je fus délivré, 1536.
„ juſqu'au moment où je rentrai en
„ France, je fus gardé plus étroi-
„ tement que je ne l'avois été à Ma-
„ drid. Il eſt donc évident que je
„ ſortis de priſon, ſans avoir con-
„ tracté aucune obligation qui pût
„ me lier. L'Empereur aſſure qu'il
„ lui avoit été rapporté que j'avois
„ moi-même dit, que je n'obſerve-
„ rois point le Traité, qui me rendit
„ la liberté : Je le dis, il eſt vrai :
„ & ne ſçavois-je pas que les con-
„ ditions de ce Traité étoient tel-
„ les, qu'elles ne pouvoient m'im-
„ poſer aucune obligation ? Ce que
„ je puis dire, c'eſt que ſi l'on m'eût
„ demandé ma foi pour ſûreté de l'é-
„ xécution, jamais je n'aurois con-
„ ſenti à la concluſion de ce Traité.
„ La Ligue d'Italie conclue peu
„ de tems après mon retour de Ma-
„ drid, n'eût point d'autre objet
„ que la délivrance de mes enfans.
„ On ſe propoſoit d'amener l'Empe-
„ reur à un accommodement rai-
„ ſonnable. L'équité, la modération
„ n'euſſent-elles pas dû lui faire ac-
„ cepter les deux millions d'or

» que j'offrois pour ma rançon ?

1536. » Animé par l'exemple des Rois » Très-Chrétiens mes prédéceſ- » ſeurs, qui toujours ſe montrerent » les généreux défenſeurs du Saint » Siége, je fis paſſer Lautrec en » Italie à la tête de mon armée, pour » tirer le Vicaire de Jeſus-Chriſt de » la priſon où le retenoient les Im- » périaux. Ce fut en vain que l'on » propoſa à l'Empereur les condi- » tions les plus raiſonnables ; il les » rejetta toutes : ſa dureté m'obli- » gea de continuer la guerre. Quant » à ce qu'il dit, que Lautrec mourut » dans cette expédition, que n'a- » joutoit-il que la mortalité qui ſe » répandit dans mon armée la ruina » entierement? Les ennemis diront- » ils que ce fut à leur valeur qu'ils » dûrent la défaite de mes troupes ?

» Le traité de Cambray mit fin à » la guerre ; & quel fut ce traité, » chacun le ſçait. Fut-il moins in- » juſte que celui de Madrid ? Ne le » fut-il pas même davantage ? Je le » ſignai cependant, & pourquoi ? » Parce que j'étois Pere. Mes En- » fans étoient priſonniers, pouvois- » je me croire libre ?

» L'Empereur ſe plaint de ce que
» je ne l'ai pas aſſiſté contre le 1536.
» Turc. Que l'on juge ſi c'eſt-là un
» reproche qu'il ſoit en droit de me
» faire. Il m'envoya Balançon me
» demander un ſecours d'argent
» avec ma Gendarmerie. Je lui ré-
» pondis que je ne croyois pas que
» l'on dût traiter avec moi comme
» avec un Banquier : qu'au reſte je
» venois de donner deux millions
» d'or à ſon maître pour ma rançon,
» & que je croyois qu'une ſomme ſi
» exceſſive pouvoit bien lui ſuffire.
» Mais quoique j'euſſe bien des rai-
» ſons qui me diſpenſaſſent de pren-
» dre les armes, j'offris ce que les
» Rois mes prédéceſſeurs ont tou-
» jours offert ; ma perſonne, & tou-
» tes les forces de mon Royaume.
» Et ignore-t'on que les Rois Très-
» Chrétiens n'ont jamais été taxés
» dans les guerres qui ſe ſont faites
» contre les Infidéles ? Je m'enga-
» geai à marcher à la tête d'une ar-
» mée nombreuſe en Italie, ou en
» quelque autre lieu qu'il plairoit
» à l'Empereur, lui laiſſant comme
» je le devois le poſte d'honneur :
» je lui fis ſçavoir que mon Infan-

» terie ſeroit preſque toute compo-
1536. » ſée de troupes Allemandes. Et
» s'il eût accepté mes offres, je me
» ſerois fait ſi bien accompagner,
» que j'aurois partagé la gloire ou
» les périls d'une ſi ſainte entre-
» priſe.

» Je ne parlerai point de la ligue
» de Boulogne, parce que chacun
» ſçait aſſez quel en fut l'objet.

» Je viens à la mort de l'Ecuyer
» Merveille, mon Ambaſſadeur.
» Qu'il ait été coupable de quelque
» intrigue, de quelque brigue con-
» tre François Sforce, je le ſuppo-
» ſe, quoique cependant je ſois bien
» éloigné de le croire: du moins
» eſt-il vrai qu'il auroit dans ce cas
» agi ſans mon aveu. Mais quelque
» coupable qu'il fût, devoit-on vio-
» ler en ſa perſonne le droit des
» Ambaſſadeurs? Un ſi horrible at-
» tentat pourroit-il être approuvé
» de l'Empereur, qui à cauſe de la
» vaſte étendue de ſes Etats, eſt
» intéreſſé à entretenir des Miniſ-
» tres publics dans toutes les Cours
» de l'Europe? Je portai mes plain-
» tes à ce Prince mon beau-frere;
» & j'eus le chagrin de le voir ſe

» déclarer contre moi, & épouſer
» avec cha[illegible] la querelle de Sforce. 1536.
» On dit que depuis le traité de
» Cambray, mes Miniſtres ont en-
» tamé différentes négociations avec
» les Princes d'Allemagne. Il eſt
» vrai qu'à l'exemple de mes pré-
» déceſſeurs je me ſuis toujours fait
» un devoir d'entretenir une bonne
» intelligence avec l'Empire; & j'ai
» vû de mon tems les Rois de France
» contracter avec le Corps Germani-
» que les plus étroites alliances dans
» le tems même qu'ils étoient en
» guerre avec l'Empereur. Je ne diſ-
» conviens pas que j'ai acheté du
» Duc de Wirtemberg le Comté de
» Montbeliard, & il fut ſtipulé qu'il
» lui ſeroit libre de le racheter au
» bout d'un an; il l'a fait, & j'au-
» rois bien ſouhaité qu'il ne m'eût
» pas rembourſé. Il s'eſt, dit-on,
» ſervi de l'argent de la France pour
» enlever le Duché de Wirtemberg
» au Roi des Romains: & quelles
» raiſons aurois-je eu de m'enquerir
» du vendeur, à quoi il vouloit em-
» ployer le prix de ſa terre?
» Je n'ai point voulu, dit-on,
» relâcher quelques ſujets de l'Em-

1536. » pereur qui étoient ſur mes Ga-
» leres; & l'Empereur ne dit pas
» qu'il a retenu ſur [illegible]ſiennes les
» Domeſtiques de mes Enfans : dès
» qu'il leur a eu rendu la liberté,
» n'ai-je pas délivré ceux des ſes
» ſujets qu'il reclamoit ?

» Il ſe plaint de quelques menées
» faites contre lui en Italie par Leſ-
» chenais. Ces menées je les crois
» ſuppoſées ; & ſi elles étoient
» réelles, elles auroient été faites
» ſans mon ordre, & auroit-il pû
» me tomber dans l'eſprit d'agir ſe-
» cretement contre un Prince avec
» qui je n'étois pas en guerre ? Mais
» je n'ai jamais penſé, & je ne pen-
» ſerai jamais que je puiſſe être ac-
» cuſé d'avoir rompu la paix, par-
» ce que j'aurois attaché quelques
» Gentilshommes Italiens à mon
» ſervice. Le repos & la liberté de
» l'Italie ſont de grands mots que
» l'Empereur fait ſonner bien haut ;
» mais s'il prétendoit que la nobleſſe
» d'Italie ne pût combattre que ſous
» ſes étendarts, cette liberté dont il
» ſe dit le défenſeur, ne ſeroit-elle
» pas pour les Italiens un véritable
» eſclavage?

» Mais voici l'article le plus in-
» téreſſant ; il s'agit du Duché de 1536.
» Milan. L'Empereur m'a ſouvent
» fait entendre par ſes Miniſtres,
» que la ſeule conſidération de Fran-
» çois Sforce l'empêchoit de reſti-
» tuer cet Etat à la France. Après
» la mort de ce Prince, j'ai demandé
» à en être mis en poſſeſſion : il m'a
» été répondu que l'Empereur ne
» vouloit s'en déſaiſir qu'en faveur
» d'un de mes fils. L'intérêt du re-
» pos de mes États & de celui de
» la Chrétienté ma décidé pour le
» Duc d'Orléans. J'ai fait prier l'Em-
» pereur de déclarer ſes intentions
» à mes Miniſtres, avec la même
» franchiſe que je déclarois les mien-
» nes à ſon Ambaſſadeur. Enfin,
» après bien des négociations, il
» m'a fait aſſurer, par Leidekerke
» qui réſidoit auprès de moi, que
» ſon intention étoit de donner au
» Duc d'Orléans l'inveſtiture du
» Milanès. Il ne reſtoit qu'une ſeule
» difficulté à lever, c'étoit celle de
» l'uſufruit que je demandois : mais
» j'ai bien voulu en faire un ſacrifice
» au bien de la paix ; rien ne peut
» donc en retarder la concluſion.

1536. „ Que l'Empereur veuille accomplir
„ ſes promeſſes. J'accepte la paix
„ aux conditions qu'il a lui-même
„ ſpécifiées. Pluſieurs fois il a pro-
„ teſté qu'il n'exigeroit que les ſu-
„ retés les plus juſtes & les plus
„ raiſonnables ; & où ſeroit ſa bon-
„ ne foi, s'il en demandoit d'autres ?
„ Je me ſuis prêté à toutes les voyes
„ de conciliation qui m'ont été pro-
„ poſées. la guerre ; ſi elle ſe fait,
„ ſera-t'elle mon ouvrage ? Que
„ n'aurai-je pas fait pour l'éloigner.
„ Juſqu'à préſent, j'ai inutilement
„ ſollicité la reſtitution d'un bien,
„ l'héritage de mes enfans ; & ai-je
„ ſongé à me faire raiſon par les
„ armes ? Le Turc a fait une incur-
„ ſion en Hongrie ; ai-je profité de
„ cette circonſtance pour marcher
„ en Italie ? J'ai offert d'unir mes
„ forces à celles de l'Empereur con-
„ tre cet ennemi commun de notre
„ foi. L'Empereur a porté la guerre
„ en Afrique ; qu'il m'eût été alors
„ facile de faire valoir mes droits,
„ & mon amour pour la paix ! mon
„ zéle pour la Religion, m'ont re-
„ tenu dans l'inaction.
„ Je dis mon zele pour la Religion ;

„ & quel Prince oſeroit ſe vanter
„ de le porter plus loin que moi ? 1536.
„ Et comment pourrois-je oublier
„ les obligations que m'impoſe le
„ titre glorieux de Roi Très-Chré-
„ tien ? La premiere eſt de donner
„ tous mes ſoins à préſerver tous
„ mes ſujets de l'erreur ; peut-être
„ me ſuffiroit-il de rapporter pour
„ preuve le Dépôt de la Foi, con-
„ ſervée en France dans toute ſa
„ pureté.

„ Très-Saint Pere, c'eſt à votre
„ Sainteté à juger ſi ma longue pa-
„ tience à demander qu'on fît juſ-
„ tice à mes Enfans de la ſucceſſion
„ de leur mere, ſi la retraite de mon
„ armée, ſi l'ordre que j'ai donné
„ à l'Amiral d'arrêter ſes conquê-
„ tes, ſi ma renonciation à l'uſu-
„ fruit du Milanès, ſi le plein-pou-
„ voir dont j'ai revêtu mon Couſin
„ le Cardinal de Lorraine, ne prou-
„ vent pas inconteſtablement que
„ j'ai mieux aimé pourſuivre ce qui
„ m'eſt dû par les voies de la dou-
„ ceur que par celles de la guerre.
„ Si un injuſte détenteur oſe ſe
„ plaindre ; & que ſera donc celui
„ qui depuis ſi longtems ſollicite

1536. „ inutilement la reſtitution d'un
„ bien qui lui appartient légitime-
„ ment ; qui n'a pû encore obtenir
„ que l'on rende à ſes Enfans un
„ héritage, qu'on leur retient con-
„ tre toute juſtice?

„ Je dois encore répondre à l'article
„ qui concerne le Duc de Savoye, &
„ c'eſt par où je finis. Combien de
„ fois ne lui ai-je pas fait demander
„ qu'il me reſtituât les biens uſurpés
„ par ſes prédéceſſeurs, qu'il me fît
„ raiſon d'une partie de la ſucceſ-
„ ſion de Louiſe de Savoye ma
„ mere? Cette Princeſſe lui avoit
„ fait expoſer ſes droits ; elle lui
„ avoit envoyé diverſes perſonnes
„ de confiance pour ſolliciter la
„ même reſtitution. Depuis ſa mort
„ je lui ai fait faire les mêmes re-
„ montrances ; je lui ai fait commu-
„ niquer, de même qu'à ſes Miniſ-
„ tres, les titres authentiques qui
„ prouvoient inconteſtablement la
„ légitimité de mes prétentions : Et
„ mes demandes ſouvent réiterées,
„ l'évidente expoſition de mes droits
„ n'ont produit aucun effet. Ainſi ſi
„ j'ai pris les armes, ce n'a été
„ qu'après avoir inutilement em-

„ ployé les voyes de la négociation.
„ Mais en déclarant la guerre au 1536.
„ Duc de Savoye aurois-je enfraint
„ le traité de Cambrai ? Je me ſuis
„ engagé par ce traité à ne point
„ me mêler des affaires d'Italie,
„ à n'entrer dans aucune ligue qui
„ fut faite contre l'Empereur : en
„ prenant les armes contre le Duc
„ de Savoye, les aurois-je priſes auſſi
„ contre l'Empereur ? Et ne ſçait-il
„ pas lui-même l'ordre que j'ai
„ donné à mes Généraux de ne
„ point toucher à ſes terres ? Si le
„ Duc de Savoye a été compris dans
„ le traité de Cambrai comme allié
„ de Sa Majeſté Impériale, on ne
„ dira pas, ſans doute, que ce titre
„ l'exempte de l'obligation de me
„ reſtituer ce que je ſuis en droit de
„ répéter. Ce Prince n'eſt point en-
„ tré comme partie contractante
„ dans le traité de Cambrai ; il n'a
„ point été queſtion dans ce traité
„ de la diſcuſſion de mes droits ſur
„ pluſieurs Etats & Seigneuries
„ que ce Prince me retient injuſ-
„ tement. Ces droits, je puis donc
„ les faire valoir, & j'oſois bien
„ me promettre que le titre d'allié,

„ que les liens du ſang ſollicite-
1536. „ roient en ma faveur auprès de
„ l'Empereur, & que mes interêts
„ lui ſeroient plus chers que ceux
„ du Duc de Savoye. On a ſouffert
„ que ce Prince fût injuſtement dé-
„ pouillé de la plûpart de ſes Etats,
„ & on trouve mauvais que je
„ veuille qu'il me reſtitue un bien
„ qu'il me retient contre toute équi-
„ té. Je pourrois, très-Saint Pere,
„ ſi votre Sainteté le ſouhaitoit,
„ vous démontrer avec la plus gran-
„ de évidence la légitimité de mes
„ prétentions: au reſte, je renonce
„ aux conquêtes que j'ai faites, je
„ conſens à rendre ce que j'ai pris,
„ je ne demande que ce que l'on
„ ne peut me refuſer ſans injuſ-
„ tice.

„ Il m'a été enfin rapporté que
„ l'Empereur avoit dit que ſi la
„ paix ne pouvoit ſe conclure, il
„ jugeoit que pour éviter une trop
„ grande effuſion de ſang, nous
„ devions vuider nos différens dans
„ un combat ſingulier. Comme je
„ ſuis bien aſſuré que l'on n'a
„ aucun reproche à me faire qui
„ intéreſſe mon honneur, la con-

» ſidération de ma gloire ne pour- 1536.
» roit être le motif qui m'engage-
» roit à accepter ce défi ; mais
» il ſemble que nos épées ſont
» trop courtes pour combattre de
» ſi loin. Que s'il arrive que nous
» nous approchions, ce qui arri-
» vera infailliblement ſi nous en-
» trons en guerre, & que l'Empe-
» reur perſiſte dans la volonté de
» meſurer ſon épée avec la mienne;
» bien volontiers je me prêterai à
» ſes deſirs : & je conſens, ſi je ne
» me rends pas à ſes invitations, à
» être tenu pour lâche par tout
» homme d'honneur, choſe que je
» crains mille fois plus que tous les
» combats. Mais j'ai été informé
» que l'Empereur a depuis déclaré
» qu'il n'avoit eu aucune intention
» de me blâmer; & ç'a été pour moi
» un véritable ſujet de conſolation
» d'apprendre par ſes lettres qu'il
» ne penſoit pas que la paix fût
» rompue entre nous.

» Voilà, Très-Saint Pere, Révé-
» rendiſſimes Cardinaux, & vous
» Miniſtres & Ambaſſadeurs des
» Princes Chrétiens auprès de Sa
» Sainteté ce que j'avois à vous.

1536. „ déclarer ; non que j'aye deſſein
„ d'offenſer perſonne, mais j'ai dû
„ pour ma propre juſtification vous
„ faire connoître mon amour pour
„ la paix, mon zele ardent pour le
„ bien général de la Chrétienté. Les
„ offres que j'ai faites, celles que
„ je fais encore, ont dû vous prou-
„ ver que tous mes vœux ont eu la
„ paix pour objet. Il ſera donc vrai
„ de dire que ſi la guerre vient à
„ s'allumer, je n'aurai rien oublié
„ de tout ce qui pouvoit l'em-
„ pêcher. „

Telle fut la réponſe du Roi à la proteſtation de l'Empereur. Poliſy baillif de Troyes, de la maiſon de Tinteville, avoit été dépêché peu de jours auparavant en Angleterre pour porter à Henri une copie de la lettre que Velli & l'Evêque de Macon avoient écrite au Roi, & par laquelle ils lui rendoient compte de la harangue de l'Empereur. L'étroite amitié qui regnoit entre Henri & François I. n'étoit point encore refroidie : & comme ils étoient convenus de ne ſe rien cacher de ce qui pouvoit les intereſſer perſonnellement, le Roi envoya au baillif de

Troye un double du Manifeſte qu'il venoit d'adreſſer au Pape, & le chargea de le préſenter à Henri. 1536.

Ce Prince de ſon côté avoit depuis peu communiqué à l'Evêque de Tarbes, de la maiſon de Chateauneuf, Ambaſſadeur de (a) France une lettre que l'Empereur lui écrivoit, & qui contenoit cinq principaux articles. Par le premier, il lui faiſoit ſçavoir le jour où il eſpéroit d'arriver à Rome, & lui donnoit avis de la harangue qu'il devoit prononcer. Dans le ſecond, il apprenoit à Henri l'invaſion faite dans le Piémont par l'Amiral, & le prioit d'employer ſes bons offices auprès du Roi pour l'engager à rendre ce qui avoit été pris ſur le Duc de Savoye. Dans le troiſiéme, il témoignoit la crainte qu'il avoit qu'il ne prît envie au Roi de porter la guerre dans le Milanès; & il ſupplioit Henri, ſi ce cas arrivoit, de l'aider de quelques ſecours. Par le quatriéme, il

Lettre artificieuſe de l'Empereur écrite à Henri roi d'Angleterre.

(a) Voyez à la fin de ce Volume N°. IV. La copie d'une lettre écrite au Roi par ſon Ambaſſadeur à Londres, au ſujet des propoſitions faites par l'Empereur au Roi d'Angleterre.

sollicitoit ce Prince de renouveller
1536. les anciens traités d'alliance de l'Espagne avec l'Angleterre, & promettoit d'oublier tout ce qui s'étoit passé entr'eux au sujet du divorce de Sa Majesté avec la Reine Catherine d'Arragon, vû que la mort avoit enlevé cette Princesse, qui avoit été le sujet de leur querelle. Enfin, par le cinquiéme article, l'Empereur informoit le Roi d'Angleterre qu'il alloit se mettre à la tête d'une armée nombreuse qu'il avoit levée contre les Infidéles; & il lui faisoit de vives instances pour l'engager à contribuer aux frais de la guerre qui alloit se faire contre l'ennemi commun de la Chrétienté.

Henri, qui entretenoit des espions dans toutes les Cours de l'Europe, & qui pour être informé de tout ce qui s'y passoit, sacrifioit de très-grandes sommes, quoiqu'il fût souvent trompé par de faux avis ou par des avis très-incertains, étoit cependant assez fidélement servi par les Emissaires qu'il avoit à Rome. Ainsi il fut non-seulement informé du dessein qui y avoit conduit l'Empereur, mais on lui donna encore des

éclairciſſemens ſur tous les projets que ce Prince méditoit ; & ce fut ſur ces connoiſſances qu'il fit à l'Empereur la réponſe ſuivante, mais qu'il ne lui envoya qu'après l'avoir communiquée à l'Ambaſſadeur de France. Elle portoit : Qu'il ſçavoit à n'en pouvoir douter, que Sa Majeſté Impériale lui avoit envoyé une copie très-infidelle de la harangue qu'elle avoit prononcée ; qu'il ne croyoit pas qu'il dût s'intéreſſer auprès du Roi en faveur du Duc de Savoye : qu'il n'avoit aucune connoiſſance des cauſes de la guerre qui avoit été déclarée à ce Prince : & que pour qu'il offrît ſa médiation, il falloit qu'il en fût prié par la France. Que Sa Majeſté Impériale ne craignoit pas d'être attaquée dans le Milanès, puiſqu'elle étoit réſolue d'aller inceſſamment livrer bataille à l'armée Françoiſe qui étoit dans le Piémont. Qu'il étoit ſurpris qu'on lui proposât de renouveller les anciennes alliances de l'Angleterre avec l'Eſpagne, tandis qu'il ſçavoit que l'Empereur avoit tout récemment répandu des bruits très-injurieux ſur ſon compte, & qu'il ve- 1536.

noit en particulier de l'accuſer auprès
1536. du Pape d'avoir fait donner du poiſon à la Reine Catherine. Et enfin que l'on étoit parfaitement inſtruit que la nombreuſe armée que raſſembloit Sa Majeſté Impériale n'étoit point deſtinée contre le Turc, mais contre la France.

Fin du Livre cinquiéme.

MEMOIRES
DE MESSIRE
GUILLAUME DU BELLAI,

Pour ſervir à l'Hiſtoire du Regne de François I.

LIVRE VI.

LEs avances que faiſoit l'Empereur pour ſe réconcilier avec l'Angleterre, n'empêchoient pas qu'il ne continuât de faire eſpérer à Velli Ambaſſadeur de France, que l'affaire du Milanès pourroit ſe terminer par un accommodement à l'amiable, non qu'il fût dans l'intention de conclure, & nous verrons bientôt qu'il n'en eut jamais la volonté. Mais avant que de prendre les armes, il vouloit être aſſuré que le Comte de

1536. Preparatifs de guerre faits par l'Empereur.

Naſſau ſeroit prêt à deſcendre en
1536. Picardie, pendant qu'il attaqueroit la France d'un autre côté. Il comptoit encore ſur une autre armée, mais qu'il ne pouvoit eſpérer de lever ſi-tôt, & qui devoit faire une invaſion en Champagne, lorſque les garniſons qui étoient dans cette Province en auroient été retirées pour marcher au ſecours de la Picardie. Quoiqu'il plût au Roi de diſſimuler qu'il fût inſtruit de ces projets de l'Empereur, le bruit en étoit trop communément répandu en Italie, en Allemagne, en Angleterre & en France même pour qu'il pût les ignorer. Les nouvelles qu'il recevoit d'Allemagne lui apprenoient le nombre des troupes que l'Empereur faiſoit lever; le nom des Capitaines qui devoient les commander; le tems où elles pourroient être aſſemblées; on ſçavoit même comment, par qui, & de quels deniers elles devoient être payées. Le Roi étoit auſſi informé par les lettres qui lui étoient écrites de Picardie, qu'il ſe faiſoit ſur les frontieres de cette Province quelques levées de Wallons; & que l'argent deſtiné à leur

ſubſiſtance avoit été porté à Lens en Artois. Mais ce qui le raſſuroit un peu, c'eſt qu'il ſçavoit bien que toutes ces forces ne pouvoient être ſi-tôt réunies; & qu'ainſi en attendant qu'elles puſſent ſe mettre en campagne, il lui ſuffiſoit de pourvoir à la ſûreté des frontieres les plus expoſées aux excurſions de l'ennemi, pendant que d'un autre côté il aſſureroit les conquêtes qu'il avoit faites en Piémont. 1536.

Conſeil tenu par le Roi.

Pluſieurs de ceux qui compoſoient ſon conſeil, & d'autres qu'il y avoit fait appeller extraordinairement pour délibérer ſur l'état préſent de ſes affaires, penſoient bien différemment. Informés de la réponſe peu ſatisfaiſante que l'Empereur avoit faite au Cardinal de Lorraine, ils étoient d'avis que l'on trompât ce Prince par ſa propre ruſe; que pendant qu'on l'amuſeroit par de nouvelles inſtructions que l'on envoyeroit au Cardinal, l'on fît paſſer de l'argent en Italie pour faire de nouvelles levées de troupes qui ſeroient deſtinées à renforcer celles que commandoient Gaguin de Gonzague & le Comte Gui Rangoné;

1536. que l'on donnât en même tems ordre aux Suiſſes, que la France venoit d'attacher à ſon ſervice, de hâter leur marche vers le Piémont; que ces deux nouveaux corps de troupes ſe joindroient à l'armée de l'Amiral; & que ſans avoir de ménagement pour un Prince qui ſembloit épier lui-même le moment de nous ſurprendre, l'on profitât de la premiere occaſion qui ſe préſenteroit de livrer bataille. D'autres, qui étoient parfaitement inſtruits des intentions du Roi, & qui ſçavoient que ce qu'il craignoit le plus étoit qu'on pût lui reprocher d'avoir été l'aggreſſeur, approuverent à la vérité le parti qui venoit d'être propoſé: mais ils repréſenterent qu'il y auroit du danger à attaquer l'armée Impériale, bien ſupérieure à la nôtre, qui ne s'étoit déja que trop rapprochée, & qu'ainſi ſans faire de plus grandes dépenſes, nous devions nous contenter de garder les places dont nous étions en poſſeſſion, & attendre que l'Empereur fit les premiers actes d'hoſtilité. Le Roi, après avoir balancé ces deux opinions, conclut en ces termes:

„ Si nous n'avions à rendre compte de nos actions qu'à Dieu ſeul, 1536.
„ qui juge de nos penſées les plus Discours du Roi.
„ ſecrettes, qui lit dans nos cœurs,
„ & qui connoît par conſéquent les
„ pernicieux deſſeins que l'Empe-
„ reur médite contre moi, je n'au-
„ rois que trop de raiſons qui me
„ mettent en droit de le prévenir.
„ Combien d'occaſions n'ai-je pas eu
„ de le faire avec l'aſſurance des plus
„ heureux ſuccès ? J'aurois pu l'at-
„ taquer lorſque la défenſe de l'Au-
„ triche, envahie par les Infidéles,
„ le fit paſſer en Allemagne ; j'au-
„ rois pu tourner mes armes contre
„ lui, lorſqu'il entreprit la conquê-
„ te du Royaume de Tunis ; ou lorſ-
„ qu'au retour de cette expédition,
„ où il épuiſa ſes tréſors, il ramena
„ en Sicile les débris de ſon armée.
„ Lors de cette expédition les Lanſ-
„ quenets qui avoient remis le Duc
„ de Wirtemberg en poſſeſſion de
„ ſes Etats, me firent ſolliciter de
„ les prendre à ma ſolde. Et lorſ-
„ que l'Empereur débarqua à Pa-
„ lerme, preſque autant dépourvu
„ d'hommes que d'argent, les Suiſ-
„ ſes qui venoient de ſecourir Ge-

1536. „ nève me firent offrir leurs ſervi-
„ ces. J'aurois donc pû compter ſur
„ la ſupériorité de mes forces. Mais
„ je voulois éviter le blâme d'avoir
„ été l'aggreſſeur. Les apparences, il
„ eſt vrai, étoientpour moi; & j'au-
„ rois pu me juſtifier auprès de mes
„ amis, & dans l'eſprit de tous ceux
„ qui jugent équitablement. Mais
„ mes ennemis, mais ceux qui ne
„ jugent que par leurs paſſions, au-
„ roient pu me condamner; & vous
„ ſçavez quelles ſont mes inten-
„ tions; je vous ai aſſez fait con-
„ noître dans les précédentes déli-
„ bérations que je ne voulois pas
„ qu'il pût être dit que j'aye pris le
„ premier les armes. Au reſte ne
„ penſez pas que le tems m'ait en-
„ fin ouvert les yeux ſur les deſ-
„ ſeins de l'Empereur. Ces deſſeins
„ que vous commencez aujourd'hui
„ à connoître, je les ai connus avant
„ même ſon expédition de Tunis;
„ & je les ai encore mieux pénétrés
„ depuis ſon retour. Et comment
„ aurois-je pu en douter, après la ré-
„ ponſe qu'il fit à mon Ambaſſadeur?
„ Il lui dit, que puiſque je ne lui
„ avois pas donné pouvoir de trai-

ter

„ ter, il penſoit que je n'avois en
„ vuë que de le tromper ; réponſe 1536.
„ qu'il ne fit ſans doute que parce
„ qu'il jugeoit des ſentimens des au-
„ tres par les ſiens propres. Lorſqu'il
„ ſe préparoit à paſſer en Afrique,
„ il m'envoya le Comte de Naſſau,
„ à qui il n'avoit de même donné au-
„ cun pouvoir : quel étoit ſon deſ-
„ ſein ? Il n'en avoit point d'autre
„ que de m'amuſer par l'eſpérance
„ d'un prochain accommodement.
„ Il vouloit s'aſſurer que durant le
„ cours de ſon expédition je de-
„ meurerois dans l'inaction, que je
„ différerois de pourſuivre la répa-
„ ration de l'outrage ſanglant qui
„ m'avoit été fait par le Duc de Mi-
„ lan. Le Comte de Naſſau, ſous
„ prétexte de traiter avec moi, ab-
„ brégeoit ſon chemin pour ſe ren-
„ dre en Allemagne, où l'Empereur
„ l'envoyoit pour y faire de nom-
„ breuſes levées de troupes. Vous
„ ſçavez ce que mes Amis m'ont
„ écrit : pluſieurs fois ils m'ont aver-
„ ti que j'euſſe à me tenir ſur mes
„ gardes ; que l'armée levée par le
„ Comte de Naſſau, n'étoit point
„ deſtinée, ainſi qu'il le publioit,

„ au recouvrement du Comté de
1536. „ Catznelemboghen. Cependant de
„ quelque façon que les choſes doi-
„ vent tourner, mon deſſein eſt de
„ ne pas rompre le premier. Je ſçai
„ ce que je dois penſer des prépa-
„ ratifs que fait l'Empereur; mais
„ je veux feindre d'ajouter foi aux
„ paroles qu'il me fait porter. Si je
„ l'attaquois, il pourroit dire que
„ les forces qu'il raſſembloit n'é-
„ toient que pour ſa propre défen-
„ ſenſe, & non pour me faire la
„ la guerre; que l'envie de rompre
„ m'a fait croire trop légerement des
„ bruits incertains; & c'eſt-là une
„ excuſe que je ne veux pas qu'il
„ puiſſe alléguer. N'attribuez pas,
„ au reſte, la réſolution que je
„ prens, à la crainte que je pourrois
„ avoir que mes forces ne fuſſent
„ aſſez tôt raſſemblées pour faire
„ tête à l'Ennemi. Mon armée de
„ Prémont aura reçu tous les ſecours
„ que je lui deſtine, avant que l'Em-
„ pereur ait pu ſe rendre maître des
„ places que je fais fortifier. Mais je
„ veux abſolument que toute le blâme
„ de la guerre ne tombe que ſur lui
„ ſeul; & pour ne lui laiſſer aucun

„ fujet d'excuſe qu'il puiſſe prétexter
„ pour juſtifier les préparatifs qu'il 1536.
„ fait, je ſuis réſolu, puiſqu'il le de-
„ mande avec inſtance, de faire re-
„ paſſer les monts à mon armée, &
„ de ne laiſſer des garniſons que dans
„ les places de Piémont que j'au-
„ rai miſes en état de défenſe. Il
„ pourra arriver que la réſolution
„ que je prends retarde le progrès
„ de mes armes : mais plein de con-
„ fiance dans le Dieu des armées,
„ juſte vengeur de la trahiſon &
„ de la perfidie, j'oſe eſpérer de ré-
„ parer avec uſure le tems que j'au-
„ rai perdu ; & que, s'il remporte
„ dans les commencemens quelques
„ avantages, ſes ſuccès ne ſeront
„ pas de longue durée.

Le Roi n'avoit pas encore achevé de parler, qu'on lui remit une dépêche du ſieur de Velli ſon Ambaſſadeur auprès de Sa Majeſté Impériale. Il mandoit à Sa Majeſté, que Granvelle & de Cannes lui avoient demandé ſi l'Amiral de Brion ne viendroit point trouver l'Empereur comme on lui avoit fait eſpérer : & là-deſſus il propoſoit ſon avis, qui étoit que pour ſe procurer le

tems d'achever les fortifications de
1536. Turin, il falloit commencer à traiter de l'inveſtiture du Milanès pour le Duc d'Angoulême. Le Roi dit alors en ſouriant : » L'Empereur » nous laiſſe donc encore quelque » eſpérance de renouer le traité ? » Or des avances qu'il me fait, je » conclus, ou que les Lanſquenets » qu'il attend ne peuvent arriver » auſſitôt qu'il l'eſpéroit ; ou que » s'ils ſont arrivés, il ne demande » que je lui envoye l'Amiral que » pour venir attaquer mon armée, » qui ſe trouveroit ſans Chef. Com- » ment dois-je me comporter avec » cet homme artificieux ? Si je refu- » ſe de lui dépêcher l'Amiral, il » ne manquera pas de dire, que ſi la » paix n'a pas été concluë, ce n'a » été que parce que je n'ai pas vou- » lu entrer dans les voyes de con- » ciliation qu'il m'avoit fait propo- » ſer : & ſi je conſens à lui envoyer » le Général de mon armée, je ſuis » aſſuré qu'il reviendra ſur ſes pas » ſans avoir rien conclu. Mais j'au- » rai la conſolation de m'être plei- » nement juſtifié ; & ſera-t-il facile » à l'Empereur d'imaginer quelque

„ autre excuſe. Ainſi que les choſes „ tournent comme il plaira à la Pro- „ vidence : mon deſſein étoit de rap- „ peller mon armée, & de ne laiſ- „ ſer en Piémont que le nombre de „ troupes neceſſaires pour garder les „ places qui peuvent ſe défendre; ainſi „ accordons à l'Empereur ce qu'il de- „ mande. Quelque parti qu'il pren- „ ne, nous aurons du moins fait con- „ noître à toute la terre que nous a- „ vons fait bien au delà de ce que nous „ devions pour éloigner la guerre. 1536.

Le Roi, au ſortir du Conſeil, dépêcha Rabodange vers l'Amiral, pour lui ordonner de quitter la campagne, de hâter les fortifications de Turin & celles de quelques autres places; il fut d'abord queſtion de Carmagnoles, mais on ſe décida enſuite pour Foſſan & Coni, d'y jetter quatorze à quinze mille hommes de pied, avec la Gendarmerie & la Cavalerie légere qu'il jugeroit néceſſaire; & que ſi ce nombre étoit plus que ſuffiſant pour la défenſe de ces places, de diſtribuer ce qui reſteroit de ces quatorze ou quinze mille hommes dans d'autres places plus éloignées du Milanès; mais qui ſuſ- Ordres qu'il donne.

sent défendues par les premieres ;
1536. de mettre dans chacune des places qui auroient été fortifiées, un Gouverneur auquel fussent subordonnés les Commandans des autres petites places moins importantes ; de faire repasser le reste de son armée en France ; & enfin de se tenir prêt à partir pour aller vers l'Empereur, dès que le Cardinal de Lorraine l'appelleroit. Ces instructions envoyées à l'Amiral, furent communiquées à Velli, pour qu'il informât Sa Majesté Impériale de la retraite de l'armée Françoise.

Dans le même tems le sieur de Renti fut dépêché au Duc de Vendôme, Gouverneur de Picardie, & au Duc de Guise qui commandoit en Champagne, pour les avertir de distribuer les troupes qui étoient sous leurs ordres dans les places où ils les jugeroient les plus nécessaires ; & de lever le plus promptement qu'ils pourroient quatorze mille avanturiers qui devoient être mis en garnison dans les villes frontieres, de réparer les fortifications de ces différentes places, & de les pourvoir abondamment de munitions de guer-

re & de bouche : & pour que rien ne retardât ces préparatifs, on leur envoya tout l'argent néceſſaire pour les hâter. Ils avoient auſſi ordre de lever deux mille autres avanturiers, s'il arrivoit que ce renfort leur devînt néceſſaire. François de Montmorency, Chevalier des Ordres du Roi & ſon Lieutenant en Picardie, en l'abſence du Duc de Vendôme, fut chargé, par une lettre particuliere que lui écrivit Sa Majeſté, d'aller lui-même ravitailler Terouanne, de viſiter en paſſant Montreuil, & de lui rendre compte de l'état de cette place. La raiſon qui engagea le Roi à donner cette commiſſion au ſieur de Montmorency fut, que le Duc de Vendôme étoit alors occupé de la concluſion du mariage de ſa fille aînée avec le Roi d'Ecoſſe. 1536.

Sur ces entrefaites le Marquis de Saluces arriva en poſte à la Cour, pour demander au Roi la reſtitution de Savillan, de Coni, de Foſſan, de Cavalimont, de Mondovi, & de douze autres places du Piémont, qu'il diſoit avoir été détachées du Marquiſat de Saluces par les Ducs de Savoye. Le Marquis n'eſpéroit

Cauſe de la déſertion du Marquis de Saluces.

1536. pas que le Roi lui accordât sa demande; & on apprit dans la suite qu'il ne l'avoit faite que pour que le refus auquel il s'attendoit, pût servir de prétexte ou d'excuse à la désertion qu'il méditoit. L'on sçut en effet que depuis long-tems il employoit son Intendant & le Comte de Poquepaille pour entretenir des intelligences avec Antoine de Leve, dont il promettoit d'épouser la fille: & le Général Espagnol faisoit espérer au Marquis qu'il lui feroit gagner le procès qu'il avoit intenté devant l'Empereur, au sujet du Marquisat de Montferrat, qu'il prétendoit lui appartenir, à cause de la substitution faite par les Marquis de Montferrat, qui appelloient à leur succession la branche de Saluces, s'ils mouroient sans enfans mâles; & c'est ce qui étoit arrivé, le Marquis de Montferrat n'ayant eu de son mariage avec Madame d'Alençon qu'une fille qui fut mariée au Duc de Mantouë, & un fils qui mourut d'une chûte de cheval, sans avoir été marié. Après la mort de ce jeune Seigneur, le Marquis demanda à être mis en possession du Montferrat,

qu'il disoit ne pouvoir appartenir à la sœur du défunt. Mais ce qui hâta 1536.
la noire trahison que projettoit le Marquis, fut la foi qu'il ajoutoit à toutes les rêveries des Astrologues. Il ne doutoit pas qu'il ne dût voir bientôt l'accomplissement des prédictions qui promettoient à l'Empereur la conquête de la France ; & dans cette persuasion il crut devoir prendre ses suretés d'avance, pour ne pas être dépouillé par l'Empereur de son Marquisat de Saluces. Sa superstitieuse crédulité alloit si loin, que se trouvant un jour à Fossan, il dit à Martin du Bellai, avec qui il s'entretenoit familierement, qu'il plaignoit véritablement le sort des amis qu'il avoit en France, parce qu'il prévoyoit qu'ils se verroient bientôt sans aucune ressource du côté de la fortune ; & la raison qu'il en apportoit, c'est que l'on ne peut aller contre les oracles de Dieu, dont les volontés nous sont annoncées par les Prophéties. Nous verrons quelles furent les suites de la honteuse désertion de ce Seigneur, lorsque j'aurai rapporté quelques événemens intéressans qui la précédèrent.

1536. Les nouvelles instructions qui avoient été envoyées à l'Amiral, & qui lui avoient été remises par Rabodange dès le second jour du mois de Mai, l'avoient extrémement surpris; & il ne pouvoit se résoudre à abandonner son camp de Carigran, qu'il avoit pris soin de bien fortifier. Cependant il reçut de nouveaux ordres assez conformes aux premiers. Il lui étoit commandé de ne mettre des garnisons que dans les places qu'il jugeroit capables d'arrêter la premiere impétuosité des Impériaux, & de renvoyer le reste de ses troupes en France : que si cependant il arrivoit qu'Antoine de Leve, contre la parole qu'il avoit donnée au Cardinal de Lorraine, entreprît de passer la Sessia avec une armée qui ne fût pas bien supérieure à celle de France, il étoit enjoint à l'Amiral de lui livrer bataille, après avoir fait cependant ses protestations contre cet acte d'hostilité du Général Espagnol : que s'il ne prévoyoit pas que l'Armée Impériale dût changer de position, il devoit exécuter les premiers ordres qu'il avoit reçus de se tenir prêt à

Nouveaux ordres envoyés à l'Amiral.

aller trouver l'Empereur, sur le premier avis qu'il en recevroit du Cardinal de Lorraine. 1536.

Nouvelle tentative de l'Ambassadeur de France auprès de l'Empereur.

J'ai dit que les ordres envoyés à l'Amiral avoient été communiqués au sieur de Velli. Il les reçut à Pistoye, & prit delà occasion de renouer les négociations pour l'investiture du Milanès. Mais l'Empereur lui déclara que sa résolution étoit prise ; qu'il n'entendroit parler d'accommodement, que lorsque l'armée de France auroit repassé les monts, & que l'on auroit restitué au Duc de Savoye toutes les places qui lui avoient été enlevées. L'Ambassadeur repartit que cette réponse de Sa Majesté Impériale ne le surprenoit point ; qu'il en avoit été prévenu par Sa Sainteté de même que l'Evêque de Mâcon ; mais qu'elle leur avoit fait en même tems espérer que Sa Majesté se laisseroit enfin gagner, & que tout ce qu'elle exigeroit seroit que les choses demeurassent dans le même état où elles étoient. Que le Roi avoit non-seulement prévenu les desirs de Sa Majesté Impériale ; mais que pour donner des preuves encore plus

marquées de ſon amour pour la paix,
1536. il avoit rappellé ſon armée de Piémont, & n'y avoit laiſſé que le nombre de troupes néceſſaires pour la garde de quelques places; qu'il avoit fait licentier les troupes qui étoient ſous les ordres du Comte Rangone & de Caguino de Gonzague ; & qu'il avoit donné ordre à l'Amiral de ſe rendre auprès de Sa Majeſté Impériale, dès qu'il ſeroit mandé par le Cardinal (*a*). Ces ſatisfactions bien capables de toucher l'Empereur ne firent aucune impreſſion ſur ſon eſprit : il ſe contenta de répondre à Velli, qu'il délibéreroit ſur ce qu'il venoit de lui dire, & qu'il lui

(*a*) L'Auteur de la nouvelle Hiſtoire d'Allemagne, Varillas & quelques autres écrivains ont à tort accuſé le Cardinal de Lorraine, d'avoir par ſes conſeils engagé l'Amiral à ſuſpendre ſa marche vers Verceil; ce ne furent pas les conſeils du Cardinal, mais les ordres exprès que le Roi envoyoit à ſon Général, & qui lui furent portés par le Cardinal, qui obligerent l'Amiral à ne pas pouſſer plus avant ſes conquêtes : & s'il obeït, ce ne fut qu'après avoir déliberé avec les principaux Officiers de ſon armée s'il n'étoit pas à propos qu'il marchât toujours en avant en attendant de nouveaux ordres de Sa Majeſté.

feroit ſçavoir ſes dernieres intentions. Il lui fit en effet remettre deux jours après une réponſe par écrit ; mais qui étoit conçue en des termes ſi obſcurs, qu'il étoit facile de juger que ſon intention avoit été de ne rien promettre dont il ne pût ſe rétracter, s'il y trouvoit ſon avantage. Cependant il donnoit tous ſes ſoins & tout ſon tems à raſſembler ſes forces ; & déja il avoit commandé à Antoine de Leve ſon Général de paſſer la Seſſia, ce qui fut exécuté le huitiéme de Mai. L'armée ennemie vint camper entre Turin, Verceil & Saint-Germain. Elle étoit compoſée de ſix cens chevaux, d'onze mille Lanſquenets, de ſept mille Italiens & de deux mille Eſpagnols ; & elle devoit être encore renforcée par les troupes de cette nation qui venoient de Sicile, & par celles que l'Empereur amenoit en perſonne. 1536.

Cependant le Cardinal de Lorraine qui étoit arrivé à Rome n'entendoit parler que de guerre. Les Impériaux oſoient ſe vanter hautement, que leur Maître ne ſe contenteroit pas de faire reſtituer par la

1596. force de ſes armes les places qui avoient été priſes ſur le Duc de Savoye ; mais qu'il porteroit la guerre dans le cœur de la France, & qu'il attaqueroit ce Royaume par tant d'endroit différens, que le Roi ne ſeroit pas peu embarraſſé de ſçavoir de quel côté il devroit faire tête. Ce fut ſur ces bruits qui étoient publics à Rome, que le Cardinal fit demander une audience à Sa Sainteté, qu'il harangua en ces termes.

Diſcours adreſſé au Pape par le Cardinal de Lorraine.

» Très-Saint Pere : Si vous avez » pû douter juſqu'à préſent de qui » il a dépendu, ou de l'Empereur ou » du Roi mon Maître, que la paix » n'ait été conclue par la médiation » de Votre Sainteté ; Si toutes les » choſes qui ſe ſont paſſées à Rome » durant le ſéjour que Sa Majeſté » Impériale a fait dans cette Capitale du Monde Chrétien, & dont » vous avez été vous-même témoin, » n'ont pû vous faire aſſez connoître, d'où venoient les oppoſitions » qui retardoient la réconciliation » de ces deux Princes ; j'oſe eſpérer que tous vos doutes ceſſeront, » dès que je vous aurai appris les » offres que j'avois ordre de faire à

» l'Empereur en préſence de Votre
» Sainteté. Ces offres, je les ai faites 1536.
» à ce Prince avec qui j'ai eu l'hon-
» neur de m'aboucher en paſſant à
» Sienne.

„ Il ſeroit inutile que j'entraſſe
„ ici dans le détail des négociations,
„ qui depuis plus de cinq ans occu-
„ pent les Miniſtres de ce Prince.
„ Ce ſont des choſes qui ont été ſi
„ ſouvent répétées à Votre Sain-
„ teté, qu'il n'y a que ſon zéle pour
„ le bien de la Chrétienté, qui ait
„ pû lui en faire entendre le récit
„ ſans ennui. Je viens donc aux
„ points eſſentiels dont j'ai à rendre
„ compte à votre Sainteté.

„ Lorſque le Roi mon Maître me
„ fit l'honneur de me nommer pour
„ venir traiter de paix en ſon nom,
„ il ne doutoit pas que l'Empereur
„ n'eût enfin conſenti à donner au
„ Duc d'Orléans l'inveſtiture du
„ Duché de Milan; & Votre Sain-
„ teté ſçait que Sa Majeſté Impé-
„ riale avoit en effet promis de diſ-
„ poſer de cet État en faveur du
„ ſecond fils de France. Le Roi ſça-
„ voit auſſi que l'Empereur exigeoit
„ qu'il renonçât à l'uſufruit du Mi-

1536. „ lanès, & qu'il commençât par
„ s'abstenir de toute hostilité con-
„ tre le Duc de Savoye, jusqu'à ce
„ que les différens qu'il avoit avec
„ ce Prince pussent être terminés par
„ les voies ordinaires de la justice :
„ & c'est sur ces trois articles qu'ont
„ été dressées les instructions qui
„ m'ont été données par Sa Majes-
„ té, & que j'ai exactement sui-
„ vies.

„ Premierement, en arrivant au
„ camp de l'Amiral, j'ai obtenu
„ qu'il se désistât de l'entreprise qu'il
„ avoit formée sur Verceil ; quoi-
„ qu'il fût en quelque façon assuré
„ d'emporter la place d'assaut, &
„ après m'être abouché avec Antoi-
„ ne de Leve Général de Ligue, j'ai
„ en second lieu engagé le Général
„ François à se retirer au-delà de la
„ Doire, à faire prendre des quar-
„ tiers à ses troupes, & à éviter
„ avec soin tout ce qui pourroit rom-
„ pre les négociations de la paix.

„ Dans la premiere audience que
„ j'ai eue de l'Empereur, je l'ai in-
„ formé des vues pacifiques de mon
„ Maître ; je me suis fait un plaisir
„ de lui apprendre que Sa Majesté,

„ toujours prête à sacrifier ses plus
„ chers intérêts à l'espérance d'u- 1536.
„ ne sincére réconciliation entre
„ les deux Puissances, se désistoit
„ de ses prétentions sur l'usufruit du
„ Duché de Milan ; qu'elle consen-
„ toit que la justice décidât de ses
„ differens avec le Duc de Savoye ;
„ que toutes ses forces elle pro-
„ mettoit de les faire servir à l'a-
„ vancement de la religion ; qu'el-
„ le offroit même de les unir à cel-
„ les de Sa Majesté Impériale pour
„ la gloire & l'aggrandissement de
„ sa maison ; que le Roi deman-
„ doit seulement que l'on n'exigeât
„ pas de lui qu'il se détachât de ses
„ anciens Alliés, que son honneur
„ ne lui permettoit pas d'abandon-
„ ner.

„ L'Empereur ne voulut point d'a-
„ bord convenir qu'il eût promis
„ l'investiture du Milanès au Duc
„ d'Orléans, & il ne l'avoua que
„ dans une seconde audience qu'il
„ me donna : mais s'il ne m'a pas
„ expressement déclaré, il m'a du
„ moins assez fait entendre qu'il ne
„ feroit jamais rien en faveur de ce
„ jeune Prince. J'ajouterai que c'est

1536. „ un bruit répandu parmi ceux de
„ ſa ſuite, que l'on verra bientôt
„ leur Maître prendre les armes con-
„ tre le Roi ſon beaufrere. Ce qui
„ cependant devroit bien inſpirer
„ à ce Prince des ſentimens de paix,
„ eſt l'expérience qu'il a faite de
„ l'inconſtance des choſes humai-
„ nes. Qu'il ſe rappelle, quel a été
„ le ſuccès des guerres qu'il a eues
„ avec le Roi Très-Chrétien : tan-
„ tôt vainqueurs & tantôt vaincus,
„ ils ont tour à tour éprouvé, & ce
„ qu'ils devoient craindre, & ce
„ qu'ils devoient eſpérer de la for-
„ tune.

„ Mais admettons qu'elle ſe ſoit
„ plus ſouvent déclarée en faveur
„ de l'Empereur, qu'il en ait été fa-
„ voriſé lorſque ſes affaires étoient
„ les plus déſeſpérées ; toujours eſt-
„ il vrai qu'il n'a jamais remporté
„ de victoire qu'après s'être vû
„ en danger de la perdre. L'inva-
„ ſion de Robert de la Marck ſur les
„ Terres de l'Empereur, ſert de pré-
„ texte à l'Empereur pour attaquer
„ la France. Il enleve à ce Seigneur
„ la plupart de ſes Places, prend
„ enſuite Mouzon, & aſſiége Mé-

„ zieres. Abandonné de la fortune, „ il eſt repouſſé par les armes du „ Roi, ſe voit enlever quelques „ poſtes avantageux, & eſt obligé „ de profiter des ténébres de la nuit „ pour ſe retirer avec précipitation. „ A ſon arrivée en Eſpagne, il ap- „ prend que Fontarabie, l'une des „ clefs de ce Royaume, eſt tom- „ bée entre les mains des François, „ qui de leur côté perdent Tournai. „ Il fait ſoulever les Milanois con- „ tre leur légitime Souverain. Fran- „ çois I fait paſſer des Troupes en „ Lombardie; leur arrivée dans ce „ pays eſt marquée par les plus glo- „ rieux ſuccès; & elles perdent à la „ fin la malheureuſe bataille de la „ Bicoque. Une nouvelle armée eſt „ envoyée dans le Milanès; tout „ plie devant elle; les plus fortes „ Places ſont emportées; à peine en „ reſte-t'il une ſeule qui oſe tenir „ pour l'Empéreur; & un ſoudain „ changement de fortune fait perdre „ aux vainqueurs tous les avanta- „ ges qu'ils venoient de remporter; „ Ils ſont défaits & obligés de re- „ paſſer les monts. L'armée Impé- „ riale porte à ſon tour la guerre en 1536.

„ France, pénétre en Provence,
1536. „ marche juſqu'à Aix qu'elle trouve
„ abandonnée, & va delà mettre
„ le ſiége devant Marſeille. A l'ap-
„ proche de l'armée Françoiſe, elle
„ ſe retire en déſordre. Le Roi,
„ pour devancer ſes ennemis s'ou-
„ vre un nouveau chemin au tra-
„ vers des Alpes, entre en Lom-
„ bardie, & la réduit preſque tou-
„ te entiere ſous ſon obéiſſance. Ce-
„ pendant l'armée ennemie ſe ren-
„ force, & celle de France ſe con-
„ ſume; elle perd la fameuſe batail-
„ le de Pavie; le Roi eſt fait pri-
„ ſonnier, & n'eſt délivré qu'aux
„ plus dures conditions. Les Prin-
„ ces & États d'Italie, la France,
„ l'Angleterre ſe liguent pour obli-
„ ger l'Empereur de modérer le
„ Traité de Madrid; il le refuſe, &
„ il ſe voit ſur le point de perdre
„ non-ſeulement la Lombardie,
„ mais encore tout le Royaume de
„ Naples; l'inconſtante fortune lui
„ rend contre toute eſpérance tout
„ ce qu'elle lui a fait perdre; Ro-
„ me eſt priſe & ſaccagée par les
„ Impériaux; le Vicaire de Jeſus-
„ Chriſt tombe entre leurs mains,

„ & eſt fait priſonnier. Le Roi
„ Très-Chrétien met ſur pied une 1536.
„ armée nombreuſe pour la délivran-
„ ce de Sa Sainteté ; la victoire ac-
„ compagne partout ſes armes, en
„ Lombardie, à Gênes, dans le
„ Royaume de Naples ; les Impé-
„ riaux ne ſe défendent pas mieux
„ ſur Mer que ſur Terre ; leurs ar-
„ mées navales ſont battuës en plu-
„ ſieurs rencontres, leurs princi-
„ paux chefs ſont faits priſonniers.
„ Mais ils corrompent nos généraux,
„ ils les débauchent, & nous eſ-
„ ſuyons autant de pertes que nous
„ avions remporté d'avantages. Le
„ Roi aſſemble de nouvelles forces
„ & toute l'Italie tremble devant
„ elles : mais la fin ne répondit pas
„ au commencement ; cette nou-
„ velle armée n'eut pas un ſort plus
„ heureux que toutes les autres qui
„ avoient été envoyées en Lom-
„ bardie.

„ Voilà, Très-Saint Pere, l'hiſtoire
„ abrégée des différentes guerres
„ que ſe ſont faites les deux plus
„ grandes Puiſſances de l'Europe.
„ Pour moi je ne vois pas que les
„ proſpérités de l'Empereur ayent

1536. „ été assez constantes, ni que la
„ France soit assez affoiblie, pour que
„ l'on puisse prudemment conseiller
„ à ce Prince de reprendre les ar-
„ mes. Si une nouvelle guerre peut
„ mettre le comble à sa gloire,
„ elle l'expose aussi au hazard de
„ perdre en un jour le fruit de tou-
„ tes les victoires qu'il a ci-devant
„ remportées. Il est vrai, que plus
„ heureux que son ennemi, il n'a
„ jamais traité de paix que dans tel-
„ les circonstances de tems où il
„ pouvoit se glorifier de l'avoir don-
„ née, & jamais il n'a été vrai de dire
„ qu'il l'ait acceptée; & c'est-là le
„ plus grand avantage que la fortu-
„ ne ait pu lui procurer. Mais pour
„ l'intérêt de sa propre gloire il eût
„ été à souhaiter qu'il eût donné la
„ paix à des conditions moins du-
„ res; & n'a-t'il pas lui-même pré-
„ vu que les Enfans de France ressen-
„ tiroient vivement un jour le tort
„ qu'on leur faisoit par un Traité qui
„ leur enlevoit leur ancien patrimoi-
„ ne? La justice vouloit qu'on resti-
„ tuât à ces Princes un bien qui étoit
„ leur héritage. Cette restitution
„ eût été le lien d'une sincere recon-

„ ciliation entre les deux Puiſſan-
„ ces. On croyoit l'affaire concluë; 1536.
„ & ce qui ne permettoit pas d'en
„ douter; c'eſt que l'on ſçavoit que
„ l'Empereur ne ceſſoit de publier,
„ que la défiance qu'il avoit du Roi
„ étoit la ſeule choſe qui l'empêchât
„ d'exécuter les hautes entrepriſes
„ qu'il méditoit pour la gloire & les
„ intérêts de la Chrétienté. Or c'eût
„ été là un obſtacle qui auroit été le-
„ vé par la réconciliation de ces deux
„ Princes: mais le grand bien qui
„ ſeroit provenu de cette réconci-
„ liation, c'eſt que l'Empereur, ai-
„ dé de toutes les forces de la Fran-
„ ce, jointes aux ſiennes, auroit pu
„ les employer à l'accroiſſement de
„ la République Chrétienne, & fai-
„ re pour la Religion ce qui n'a pas
„ été fait depuis Charlemagne. Com-
„ ment pourrions-nous ne pas gé-
„ mir du changement qui s'eſt fait
„ dans la volonté de l'Empereur?
„ Mais que ceux qui l'ont détourné
„ de ſon premier deſſein, deſſein
„ qui lui étoit également & honora-
„ ble & avantageux, nous diſent
„ quel bien il peut ſe promettre de
„ ce changement. Je dis, Très-Saint

„ Pere, ceux qui l'ont détourné ;
1536. „ car à Dieu ne plaise que j'ose soup-
„ çonner un si grand Prince d'avoir
„ usé de dissimulation avec le Roi
„ mon Maître, en lui promettant ce
„ qu'il étoit résolu de ne pas lui ac-
„ corder.

„ S'il étoit vrai que Sa Majesté
„ Impériale se conduisît par des vûes
„ d'intérêt, doit-elle souhaiter de
„ retenir un état dont la conquête
„ a epuisé ses troupes ; qu'elle ne
„ peut espérer de garder sans faire
„ des dépenses encore plus grandes ;
„ un état qui étant entre ses mains,
„ sera une source éternelle de guer-
„ re, de division & de discorde en-
„ tre deux maisons qui doivent être
„ le soutien & l'appui de toute la
„ Chrétienté ; & qui tandis qu'elles
„ seront désunies, ne pourront ni
„ l'une ni l'autre former aucune en-
„ treprise pour la gloire & l'avan-
„ cement de la Religion ? Que dans
„ la même balance l'on mette d'un
„ côté le Duché de Milan, & de
„ l'autre ce qu'il a couté ; & l'on
„ pourra juger ensuite s'il n'a pas
„ été trop cherement acheté. Chris-
„ tierne Roi de Dannemarck est dé-

pouillé

„ pouillé de ſes Etats & fait pri-
„ ſonnier pour n'avoir pû être ſe- 1536.
„ couru par l'Empereur ſon beau-
„ frere, qui avoit alors raſſemblé
„ toutes ſes forces pour conquérir
„ le Milanès, & ne fut-ce pas auſſi
„ faute de ſecours que Louis Roi de
„ Hongrie, autre beau-frere de
„ l'Empereur, perdit ſon Royaume
„ avec la vie dans une bataille qu'il
„ livra aux Infideles ? L'on ſçait
„ quelles furent pour la Chrétienté
„ les ſuites de cette funeſte bataille.
„ Ce n'eſt pas que je veuille dire
„ que le Duché de Milan ne forme
„ un état conſidérable ; mais eſt-il
„ d'un prix, qu'il méritât d'être ache-
„ té par toutes les pertes que je viens
„ de rapporter, par l'effuſion du ſang
„ de tant de Chrétiens, par la mort
„ d'un ſi grand nombre de ſages &
„ vaillans Capitaines, par la ruine
„ de tant de formidables armées tant
„ de terre que de mer ? Si toutes ces
„ forces avoient été employées dans
„ des guerres ſaintes, & qui n'euſ-
„ ſent eu pour objet que la gloire
„ & les interêts de la Chrétienté, le
„ nom de Jeſus-Chriſt ſeroit aujour-
„ d'hui connu & adoré dans les con-

1536. „ ſance & ſur l'interêt ; les deux
„ plus forts liens des amitiés qui ſe
„ contractent ordinairement entre
„ les Princes. Je dis que cette ami-
„ tié ſera fondée ſur la reconnoiſ-
„ ſance. Le Roi, mon Maître, ne ſe
„ rendroit-il pas devant Dieu & de-
„ vant les hommes coupable de la
„ plus monſtrueuſe ingratitude, s'il
„ oublioit qu'il dût à la ſeule libé-
„ ralité de l'Empereur le bienfait
„ qu'il en auroit reçu? J'ai ajouté que
„ l'intérêt ſeroit le ſecond lien de
„ cette amitié. Le cœur du Roi, mon
„ Maître, m'eſt trop connu pour que
„ je ne ſois pas aſſuré qu'il ne s'en
„ tiendra pas à une ſimple recon-
„ noiſſance de ſentimens, & qui ne
„ paſſe pas aux effets ; ce ſera par
„ des bienfaits réels qu'il reconnoî-
„ tra ceux qu'il aura reçus. Et ainſi
„ ces deux Princes trouveront reci-
„ proquement leurs avantages dans
„ l'amitié qui les unira. Le moyen
„ le plus ſûr de s'aſſurer de la fidé-
„ lité d'un ami, eſt de lui donner
„ toute ſa confiance.

„ J'ai parlé juſqu'à préſent, ou
„ comme Ambaſſadeur du Roi de
„ France, ou comme Prince Chré-

„ tien ; qui, animé par les exemples
„ de mes Ancêtres, n'ai rien de plus 1536.
„ à cœur que la gloire & les intérêts
„ de la religion. Je dois ajoûter, qu'in
„ formé auſſi parfaitement que je le
„ ſuis des intentions de mon Maître,
„ il eſt dans la généreuſe diſpoſition,
„ & Dieu veuille qu'elle lui ſoit au-
„ tant avantageuſe qu'elle lui eſt
„ honorable, de ſacrifier plutôt une
„ partie de ſes droits, que d'être
„ obligé de les pourſuivre par la
„ voye des armes. Que ſi cependant
„ une néceſſité inévitable le force
„ de faire la guerre. (Je parle main-
„ tenant comme membre du ſacré
„ College) je crains que cette guerre
„ ne réveille les eſpérances de l'en-
„ nemi commun de notre Foi, &
„ que les corps des Chrétiens qui
„ ſeront tués dans les combats, &
„ qui auroient dû être notre avant-
„ mûr ne ſervent de pont aux Infi-
„ delles pour venir nous attaquer
„ dans nos foyers. Que le Dieu
„ Tout-puiſſant daigne par ſa bonté
„ éloigner de nous ces fleaux qui
„ ſemblent nous menacer. Et vous
„ Très-Saint Pere, qui connoiſſez
„ mieux que perſonne les périls où

1536. „ nous ſommes expoſés, qui ſçavez
„ qu'elles ſont les forces des Infidé-
„ les, non moins redoutables ſur mer
„ que ſur terre, vous n'oublierez
„ pas que Dieu par ſa Divine Pro-
„ vidence vous a établi pour veiller
„ à la ſûreté & au repos de la Chré-
„ tienté. Faſſe le Ciel que vous
„ vous couvriez d'une gloire immor-
„ telle par les ſoins que vous pren-
„ drez de rétablir la paix, & que
„ vous puiſſiez emporter de ce mon-
„ de la douce conſolation d'avoir
„ par votre ſollicitude & votre ſa-
„ geſſe étouffé les haines, les ini-
„ mitiés qui déſuniſſoient les Princes
„ Chrétiens; & s'il m'étoit permis
„ de déclarer ici librement ma pen-
„ ſée, j'oſerois dire que l'intérêt de
„ votre propre gloire doit engager
„ votre Sainteté à avancer l'ou-
„ vrage de la paix. On parle, on
„ murmure du changement qui s'eſt
„ fait dans les diſpoſitions de l'Em-
„ pereur: il étoit venu ici avec
„ quelque envie de ſe prêter à une ré-
„ conciliation ſincere, il en eſt parti
„ dans des ſentimens bien oppoſés
„ à la paix; d'où vient ce change-
„ ment? à qui doit-on en attribuer

„ la cauſe ? Telle eſt la malignité des
„ hommes de ce ſiécle qu'ils veulent 1536.
„ juger de tout ; & que n'a-t'on pas
„ à craindre de leur cenſure ?

Le Pape parut véritablement fâché que les choſes n'euſſent pas pris un meilleur train ; & il avoua de bonne foi qu'on l'avoit déja informé des bruits qui ſe répandoient à Rome ; ſur quoi voulant ſe juſtifier, il rapporta bien au long tout ce qu'il avoit fait pour réconcilier les deux Puiſſances; mais il ajoûta que c'étoit-là un bien que l'on ne pouvoit guere eſpérer ; que l'Empereur lui avoit paru inébranlable dans ſes réſolutions ; qu'il ſe flatoit que le Roi ne pourroit lui oppoſer qu'une foible réſiſtance, vû les meſures qui avoient été priſes pour empêcher que la France ne pût faire de nouvelles levées en Allemagne & encore moins en Suiſſe. Ces diſcours préſomptueux de l'Empereur avoient tant fait d'impreſſion ſur l'eſprit de Sa Sainteté, qu'elle héſita ſi elle ne conſeilleroit pas au Roi d'acheter la paix à quelque prix que ce fût, dût-il pour éloigner la guerre faire les plus grands ſacrifices. Et enfin

Le Pape envoye des Légats à Charles & à François I.

elle se détermina à faire partir deux
1536. Légats, les Cardinaux de Carpi & Trivulce ; le premier devoit aller trouver l'Empereur, & le second avoit ordre de passer en France, mais il devoit auparavant conférer avec Sa Majesté Impériale pour sçavoir ses dernieres intentions & en rendre compte au Roi.

Le Cardinal de Lorraine, après avoir pris congé du Pape, partit pour Venise, d'où il se rendit à Petra-Sancta, auprès de l'Empereur. Il supplia ce Prince, tant en son nom, qu'en celui de Sa Sainteté, d'accomplir enfin les promesses qu'il avoit si souvent faites de disposer du Milanès en faveur du Duc d'Orléans. Mais le Cardinal s'étant aperçu que Charles étoit dans des dispositions bien opposées à la paix, ne songea qu'à hater son retour en France. Son zele & sa fermeté éclaterent dans la derniere audience qu'il eut de ce Prince, à qui il osa parler en ces termes :

Remontrances faites à l'Empereur par le Cardinal de Lorraine.

„ Très-Auguste Empereur, lui-
„ dit-il, la route que vous tenez,
„ les discours, les préparatifs de
„ guerre qui se font par vos ordres ;

„ m'apprennent que le Roi mon
„ Maître ne doit plus mettre ſon 1536.
„ eſpérance que dans la force de ſes
„ armées. J'ai entendu parler vos
„ Miniſtres, & ſi j'en juge par les
„ propos qu'ils m'ont tenus, je dois
„ penſer que le rétabliſſement du
„ Duc de Savoye dans ſes Etats
„ n'eſt pas ce qui vous tient le plus
„ au cœur. Le deſſein qui vous oc-
„ cupe le plus eſt celui que vous
„ avez formé de porter la guerre en
„ France; mais oſerai-je vous repré-
„ ſenter que vous devez vous défier
„ de vos paſſions. Une injuſte haine,
„ une téméraire préſomption ſont
„ de mauvais conſeillers; & tou-
„ jours il fut dangereux de ſuivre les
„ mouvemens qu'elles nous inſpi-
„ rent. Rien de plus incertain que
„ le ſort des armes; & plus il vous
„ a été favorable, plus vous devez
„ craindre qu'un malheureux ſuccès
„ ne vous faſſe perdre le fruit & la
„ gloire de tant de victoires que
„ vous avez remportées : ce mal-
„ heureux ſuccès ſeroit regardé
„ comme l'effet de votre témerité
„ & de votre imprudence, & vos
„ victoires paſſées ſeroient attri-

1536. „ buées au hazard & aux caprices
„ de la Fortune, & non à votre va-
„ leur & à votre ſageſſe. Quant au
„ Roi votre beau-frere, ſoyez aſſuré
„ qu'à moins que vous ne preniez
„ le premier les armes, & que les
„ hoſtilités ne commencent de vo-
„ tre côté, vous le trouverez tou-
„ jours bien éloigné de vouloir ren-
„ trer en guerre avec vous. Mais ſi
„ vous l'attaquez, ſi comme vos
„ gens le publient, vous vous déter-
„ minez à porter la guerre dans le
„ ſein de ſes Etats; ſouffrez, Sire,
„ que je vous parle ici librement.
„ Je connois les forces du Royau-
„ me; je ſçais que rien n'égale l'a-
„ mour, la tendreſſe, l'affection des
„ François pour leur Souverain.
„ Nourri, élevé avec ce grand Roi,
„ je connois ſa fermeté & ſa conſ-
„ tance, qui jamais ne lui permet
„ d'abandonner les entrepriſes qu'il
„ a une fois formées; & ſa promp-
„ titude à les exécuter & à donner
„ ſes ordres pour en aſſurer le ſuc-
„ cès, répond à ſa perſévérance. Et
„ ce ſont, Sire, ces conſidérations
„ qui m'enhardiſſent à vous annon-
„ cer, que s'il vous arrivoit de pos-

„ ter la guerre en France, un tardif
„ repentir ſeroit tout le fruit que 1536.
„ que vous retireriez de cette im-
„ prudente invaſion. Car ſi le Fran-
„ çois eſt quelquefois vaincu lorſ-
„ qu'il prend les armes pour con-
„ ſerver un pays de conquête, il
„ eſt invincible lorſqu'il a à com-
„ battre pour la défenſe de ſes ter-
„ res, de ſes poſſeſſions, de ſon
„ propre foyer. Quel a été le ſuc-
„ cès de tant d'entrepriſes formées
„ contre la France ? De tous ceux
„ qui l'ont attaquée, il y en a bien
„ peu qui n'ayent été ou honteu-
„ ſement défaits, ou qui ne ſe ſoyent
„ vûs expoſés aux plus grands dan-
„ gers. Que leur exemple, Sire,
„ vous engage à faire de nouvelles
„ réflexions. Craignez que le deſſein
„ que vous méditez ne ſoit ſuivi
„ d'un revers humiliant qui rendra
„ célébre quelque endroit peu con-
„ nu de la France, où vos armes
„ auront échoué, Mais j'oſe eſperer
„ que perſuadé par mes remontran-
„ ces, vous préférerez la paix au
„ hazard d'une entrepriſe dont l'iſ-
„ ſue peut vous couvrir de honte.

Quoique ce diſcours du Cardinal ne

1536. Reponse de l'Empereur

pût être fort agréable à l'Empereur, il ne parut pas cependant s'en offenser ; outre qu'il avoit une considération particuliere pour celui qui venoit de lui parler avec tant de force & de fermeté ; il n'avoit pû s'empêcher d'admirer les graces inimitables avec lesquelles il s'étoit exprimé, & qui méritoient bien qu'on lui passât ce qu'il pouvoit y avoir d'un peu trop hardi dans ses remontrances. Charles, après l'avoir remercié des avis qu'il venoit de lui donner : „ Je prie Dieu, lui dit-il, „ qu'il ne permette pas que je voie „ l'accompliſſement de vos prophé„ ties : ajoûtant qu'il ne refuseroit pas d'entrer dans les voyes d'accommodement qu'on voudroit lui proposer, mais qu'il falloit avant toutes choses commencer par remettre le Duc de Savoye en poſſeſſion de tout ce qui lui avoit été enlevé ; que son honneur ne lui permettoit pas de se détacher des intérêts de ce Prince ; qu'il devoit le soutenir, & que si on refusoit de lui faire raison, il exécuteroit les résolutions qu'il avoit prises & dont le succès ne pouvoit être incertain, après tous

les ordres qu'il avoit donnés pour en assurer la réussite. L'Empereur fut cependant trompé dans ses espérances ; & il avoua depuis au Cardinal qu'il n'avoit été que trop bon prophéte, puisque les prédictions qu'il lui avoit faites lorsqu'il étoit venu le trouver à Petra Sancta avoient été accomplies de point en point. 1536.

Le Cardinal de Lorraine rend compte au Roi de ses négociations.

Le dix-septiéme jour de Mai, le Cardinal arriva à Saint-Rambert en Forêt, où étoit la Cour. Il rendit au Roi un fidéle compte du succès de ses négociations auprès du Pape & de l'Empereur, & ne lui déguisa rien de tout ce qu'il avoit appris depuis son départ de Rome. Il lui dit qu'il n'y avoit plus d'accommodement à espérer de la part de l'Empereur ; que son dessein étoit de faire une invasion en France ; & que l'on disoit tout haut à sa Cour, qu'il avoit mis si bon ordre en Allemagne & en Suisse, soit chez les Cantons Catholiques, soit chez les Protestans, que la France ne pourroit en tirer aucun secours ; & il informa de plus Sa Majesté qu'Antoine de Leve, ainsi que nous l'avons déja dit, avoit pas-

ſé la Seſſia, & que ſelon toutes les
1536. apparences il ne ſeroit pas longtems ſans attaquer l'armée que nous avions en Piémont.

Diſcours du Roi.

Le Roi, après avoir conféré avec ceux de ſes Miniſtres en qui il avoit plus de confiance, & qui avoient le plus de part au maniment des affaires, ſur les nouvelles qu'il venoit de recevoir, & ſur celles qui lui étoient mandées journellement des frontiéres de Picardie & de Champagne, où les Ennemis faiſoient de prodigieux amas de munitions de guerre, aſſembla ſon Conſeil, où il commença par expoſer l'état des affaires préſentes. Après avoir rapporté ce qui ſe paſſoit tant en Italie que ſur les frontiéres du Royaume; » Nous touchons enfin de près, dit-» il, au moment qui nous éclairera » ſur les véritables deſſeins de l'Em-» pereur : nous n'aurons plus à déli-» bérer ſi nous devons nous prépa-» rer à la guerre; ou ſi pour prendre » les armes, nous devions attendre » qu'il les eût priſes le premier. Les » nouvelles que je viens de vous ap-» prendre, nous annoncent une pro-» chaine rupture de ſa part. Des ſcru-

» pules que je n'aurois pas dû écou-
» ter, m'ont fait négliger mes inté- 1536.
» rêts ; mais je ne me répens pas
» de la conduite pleine de modéra-
» tion que j'ai tenuë juſqu'à préſent.
» Si je ne pouvois obtenir la paix,
» je ſouhaitois du moins de pouvoir
» me juſtifier ſur la néceſſité où l'on
» m'auroit mis de prendre les armes.
» Je voulois pouvoir me rendre, &
» devant Dieu & devant les hom-
» mes, ce conſolant témoignage de
» n'avoir pas été l'aggreſſeur ; or
» ſi une guerre eſt juſte dès qu'el-
» le eſt néceſſaire, & ſi elle eſt cen-
» ſée néceſſaire, lorſque l'on a
» inutilement employé toutes les
» voyes imaginables de conciliа-
» tion, qui niera que le bon droit
» ne ſoit de notre côté ? Et que n'ai-
» je pas fait pour mettre mon enne-
» mi dans tout ſon tort ; & pour
» commencer par le Duc de Savoye,
» l'Europe entiere eſt témoin que
» lorſque ce Prince n'avoit pas en-
» core le ſecours des alliances dont il
» s'eſt depuis fortifié, j'ai pu, je ne dis
» pas le dépouiller des États qui lui
» appartiennent, mais me maintenir
» dans la poſſeſſion de la plûpart des

» États que je lui avois repris & qu'il
1536. » me retient injuſtement ; & je me
» ſuis contenté de lui demander qu'il
» me fût permis de paſſer librement
» ſur ces terres qui ſont mon héritage. Les ſommations que je lui ai
» faites n'ont été que pour empêcher
» la preſcription ; & je n'aurois pas
» pouſſé les choſes plus loin, s'il
» eût continué d'entretenir avec moi
» un bon voiſinage. Je ne rappellerai
» point ici des choſes que vous ne
» pouvez ignorer, je parle des ſujets
» de mécontentement que ce Prince
» m'a donnés depuis que par ſon mariage avec une Princeſſe de Portugal, il s'eſt vu allié à l'Empereur. N'a-t'il pas prêté des joyaux
» d'un grand prix à un de mes ſujets
» rebelles, pour lui procurer les
» moyens de me faire la guerre ? N'a-
» t-il pas écrit des lettres de félicitation à mon Ennemi, ſur ma priſon de Madrid ? Sollicitations, brigues, intrigues, n'a-t-il pas mis
» tout en œuvre pour détacher les
» Suiſſes de mon alliance ? Il a voulu aliéner, en faveur de mon Ennemi, un héritage qui eſt le patrimoine de mes enfans ; il n'a pas

„ voulu ſouffrir que Nice, qui m'ap-
„ partient, ſervît aux entrevuës que 1536.
„ je me propoſois d'avoir avec le
„ Pape, & tout récemment encore
„ ne m'a-t-il pas refuſé le paſſage ſur
„ des terres qui ſont mon héritage ?
„ Et dans quelle circonſtance de
„ tems ce paſſage m'eſt-il refuſé ?
„ Lorſque mon honneur outragé de-
„ mande que je me venge avec éclat
„ de l'injure qui m'eſt faite par un
„ Sforce ; quel eſt le Prince, qui
„ ſur un pareil refus ne ſe fût cru
„ autoriſé à prendre les armes, pour
„ recouvrer un bien qu'on lui re-
„ tiendroit injuſtement ? Si je les ai
„ priſes ce n'a été qu'après avoir ex-
„ poſé mes droits, & qu'après avoir
„ inutilement demandé qu'on me fît
„ juſtice.

„ Les liens du Sang qui m'uniſ-
„ ſent à l'Empereur, le titre de beau-
„ frere n'ont pas empêché qu'il n'ait
„ épouſé avec chaleur la querelle
„ du Duc de Savoye ſon vaſſal &
„ ſon allié. Il a ſouhaité que j'arrê-
„ taſſe le progrès de mes armes ; je
„ me ſuis prêté à ſes deſirs, & ce-
„ la dans un tems où tout me répon-
„ doit d'une victoire aſſurée ; il a

1536. „ paru desirer que j'éloignasse mon
„ armée qui se préparoit à aller met-
„ tre le siége devant Verceil ; c'est-
„ là un nouveau sacrifice que j'ai fait
„ au bien de la paix : il a de plus de-
„ mandé que je fisse repasser les
„ monts à mes troupes ; ma complai-
„ sance lui a accordé ce qu'il exi-
„ geoit de moi. J'ai donné ordre à
„ mon Général de ne garder en Pié-
„ mont que les troupes qui lui se-
„ roient nécessaires pour la défense
„ de quelques places fortes, de
„ renvoyer le reste en France,
„ & de licentier l'Infanterie Ita-
„ lienne qui étoit sous les ordres de
„ Caguino de Gonzague & de Ran-
„ gone ; il m'a enfin fait déclarer
„ qu'il souhaitoit que mes différens
„ avec le Duc de Savoye fussent dé-
„ cidés par les voyes ordinaires
„ de la justice ; j'y ai consenti, j'ai
„ soumis ces différens à l'arbitrage
„ du Pape. La conclusion que l'on
„ doit tirer de tout ce que je viens
„ de dire, c'est que je n'ai rien omis
„ de tout ce qui pouvoit pleinement
„ me justifier & devant Dieu &
„ devant les hommes. Mais l'Em-
„ pereur s'est-il montré sensible à

„ tant de complaiſance de ma part ?
„ Comment y a-t'il répondu ? Il a 1536.
„ ſouffert que ſes troupes paſſaſſent
„ les limites dont nous étions con-
„ venus ; il a augmenté ſes forces
„ tandis que j'ai diminué les mien-
„ nes ; *& ne reſte plus que le mot, qué*
„ *(comme il eſt paſſé en proverbe,)*
„ *on ne donne l'aſſaut à Sagunce, ce-*
„ *pendant qu'à Rome ici.* Je conſul-
„ te, je délibére ſi je prendrai les
„ armes, pendant que mes Ennemis
„ ne parlent que de venir m'atta-
„ quer dans mes États, & qu'ils
„ oſent ſe vanter hautement de me
„ réduire bien-tôt à la condition du
„ plus pauvre Gentilhomme de mon
„ Royaume. Je veux que l'Empe-
„ reur puiſſe en impoſer aux hom-
„ mes, mais ſe flate-t'il de pou-
„ voir en impoſer à Dieu, qui lit
„ dans les plus ſecrettes penſées de
„ ſon cœur ; s'il étoit vrai que le
„ rétabliſſement du Duc de Savoye
„ fût l'unique objet qui l'intéreſſât,
„ ne ſe contenteroit-il pas que l'on
„ rendît à ce Prince ce qui lui a été
„ enlevé, ſans projetter de retenir
„ quelques villes qui m'appartien-
„ nent, & que j'aimerois mieux ra-

1536. „ cheter par l'échange de quelques
„ autres places, que de les laiſſer
„ plus longtems entre les mains d'un
„ Prince dont la mauvaiſe volonté
„ ne m'eſt que trop connuë? J'ap-
„ prens que mon Ennemi publie qu'il
„ ſera ou Roi de France ou que je
„ ſerai Empereur; & déja il ſe croit
„ Maître de mes États. Le titre
„ d'Empereur flate peu mon ambi-
„ tion, & je ſuis bien éloigné d'y
„ prétendre. Si je n'ai rien oublié de
„ tout ce qui pouvoit mettre Dieu
„ dans mes intérêts, ſi j'ai cherché
„ par toutes ſortes de moyens à vi-
„ vre en bonne intelligence avec
„ l'Empereur & le Duc de Savoye;
„ j'oſe bien eſpérer que jamais l'Em-
„ pereur ne ſera Roi de France:
„ Dieu, ſévére vengeur de l'or-
„ gueil & de la préſomption, ſe
„ plaira à humilier un Prince qui
„ ne ſuit de mouvemens que ceux
„ que lui inſpire une ambition ſans
„ bornes, & qui, dominé par une
„ injuſte haine, a rejetté juſqu'à
„ préſent avec une inflexible dure-
„ té toute voye de conciliation. Or
„ que ne doit pas craindre celui qui
„ a pour Ennemi le Dieu des ar-

„ mées ? Ce même Dieu eſt pour
„ nous, puiſque nos conſciences 1536.
„ nous répondent que nous ne pre-
„ nons les armes que parce que nous
„ ſommes forcés à les prendre.
„ Montrons-nous animés de la même
„ ardeur avec laquelle nous avons
„ exécuté tant de grandes entrepri-
„ ſes; faiſons éclater notre colere &
„ notre indignation, je ne dis pas con-
„ tre des ennemis, mais contre des
„ trompeurs, des perfides, des in-
„ fracteurs de leur foi & de leurs
„ ſermens : nous ſçavons que l'En-
„ nemi ſe prépare à nous attaquer
„ avec deux armées ; en attendant
„ que nous ſoyons informés de la
„ route qu'il prendra, voyons, exa-
„ minons où nous devons raſſem-
„ bler nos principales forces : paſ-
„ ſerons nous les monts pour aller
„ au devant de lui, ou attendrons
„ nous, pour le combattre, qu'il
„ ſoit venu nous attaquer ſur nos
„ foyers ? L'un & l'autre parti peut
„ être appuyé par de bonnes raiſons,
„ & par des exemples qui peuvent
„ nous ſervir de regle. Mais ces rai-
„ ſons, je ne crois pas devoir les
„ expoſer ici ; je ne vous ai fait aſ-

pereur ſe trouvant intéreſſé à né-
1536. toyer le Piémont avant que de paſ-
ſer les monts, il n'étoit pas proba-
ble que ſes armes fiſſent cette année
de grands progrès en France; & que
s'il laiſſoit en Piémont un corps de
troupes pour aſſiéger les places dont
nous nous étions rendus maîtres, il
ne lui ſeroit pas poſſible, vû les
grandes dépenſes qu'il avoit faites
dans ſes expéditions de Tunis &
d'Alger, d'entretenir en même tems
deux armées qui attaquaſſent la Fran-
ce de deux côtés, à moins qu'il ne
fût puiſſamment ſecouru par ſes Al-
liés; que l'on avoit en particulier
peu à craindre pour la Picardie & la
Champagne, où il n'étoit pas facile
à l'Ennemi de faire des conquêtes;
& qu'ainſi le Roi devoit ſe conten-
ter de pourvoir à la ſûreté des pla-
ces frontiéres de ces deux Provin-
ces, & rappeller auprès de lui ſes
meilleurs Capitaines. Que Sa Ma-
jeſté ne pouvoit uſer de trop de dili-
gence pour raſſembler les troupes,
dont devoit être compoſée l'armée
qu'il ſe propoſoit d'oppoſer à ſon
Ennemi, ſoit qu'il portât ſes armes
en France, ſoit que l'on ſe détermi-
nât

nât à paſſer les Monts pour l'aller combattre ; pluſieurs ſe déclarérent pour ce dernier parti, & leur raiſon étoit que la guerre qui ſe fait dans un pays de conquête eſt beaucoup moins couteuſe pour celui qui l'entreprend, que celle qu'il auroit à ſoutenir dans ſon propre pays. 1536.

Le Roi convint qu'il ne pouvoit trop ſe hâter de raſſembler toutes ſes forces pour en former une ou deux armées, ſelon le parti que prendroit ſon ennemi. Que s'il entreprenoit de forcer les places du Piémont où nous nous étions fortifiés, la réſolution de Sa Majeſté étoit de paſſer les Monts ; que ſi au contraire il ſe déterminoit à laiſſer ces places derriere lui pour porter plus promptement la guerre en France, le Roi étoit réſolu de l'attendre de pied ferme. " Cependant quelque entrepriſe que forme mon ennemi, de „ quelque côté qu'il porte ſes ar„ mes, mon deſſein, dit ce Prince, „ n'eſt pas de lui livrer bataille, „ j'éviterai même de lui donner oc„ caſion de me la préſenter. Je veux „ lui donner le tems de conſommer „ ſes munitions, d'affoiblir, de rui- Réſolution de Sa Majeſté.

1536. „ ner ſon armée devant les places
„ qu'il aura aſſiégées ; je veux enfin,
„ qu'il éprouve toutes les affreuſes
„ incommodités que nous avons
„ nous-mêmes éprouvées en pareil-
„ les occaſions. S'il entend le mé-
„ tier de la guerre, il ſe gardera
„ bien de la porter dans mes Etats.
„ Il entreprendra, ſans doute, de
„ m'enlever les places que j'occupe
„ en Piémont, ce qui l'obligera de
„ diviſer ſes forces ; & lui en reſte-
„ ra-t'il aſſez pour attaquer la nom-
„ breuſe armée que je pourrai lui
„ oppoſer ? Mais je veux qu'il raſ-
„ ſemble toutes ſes forces pour ſe
„ jetter en France, & pour les rai-
„ ſons que je vous expliquerai bien-
„ tôt ; j'oſe dire que c'eſt-là la choſe
„ que je deſire le plus ardemment,
„ nonobſtant les remontrances que
„ vous m'avez faites au ſujet des
„ dangers où s'expoſe celui qui
„ attend qu'on vienne l'attaquer
„ dans ſon propre pays ; car je ſuis
„ aſſûré qu'il n'y aura qu'une bien
„ petite partie de mon Royaume
„ qui aura à ſouffrir de l'invaſion
„ de l'ennemi. Je conviens avec
„ vous que ſi je renforçois les gar-

„ niſons que j'ai en Piémont, je le
„ mettrois peut-être en état de faire 1536.
„ quelques conquêtes ; mais un ob-
„ jet plus intéreſſant m'occupe tout
„ entier. Si je ſouhaite que mon en-
„ nemi vienne m'attaquer avec tou-
„ tes ſes forces, c'eſt que plus ſon
„ armée ſera nombreuſe, plus il lui
„ en coûtera pour la faire paſſer à
„ travers les montagnes, plus il lui
„ ſera difficile de la faire ſubſiſter
„ lorſqu'elle ſera deſcendue en Fran-
„ ce. Quand même je n'ordonne-
„ rois pas (ce que je ſuis cepen-
„ dant bien réſolu de faire) que l'on
„ gâtât les vivres & les fourages
„ dans tous les lieux par où elle doit
„ paſſer, elle ne laiſſeroit pas que
„ de ſe trouver dans un très-grand
„ embarras ; vû la ſtérilité du pays
„ qu'elle aura à traverſer, & qui
„ eſt telle, qu'il peut à peine fournir
„ pendant un jour ou deux à la ſub-
„ ſiſtance d'une armée amie, & lo-
„ gée par étapes : & à qu'elle mi-
„ ſere ne ſe trouvera pas expoſée
„ une armée ennemie qui ſe verra
„ à chaque pas arrêtée par les che-
„ mins que j'aurai fait rompre ; &
„ mes ordres ſont ſi bien donnés

„ que ce que j'aurai fait gâter en
1536. „ un jour, ils ne pourront le re-
„ parer en quinze. Ils ſeront cepen-
„ dant obligés de faire divers ſé-
„ jours ou plus longs ou plus courts
„ avant que de pouvoir ſe mettre
„ en marche; & ce ſeront ces con-
„ tinuelles incommodités, qui avant
„ qu'ils ſoient deſcendus dans la
„ plaine, auront à demi ruiné leur
„ armée. Seront-ils plus heureux
„ lorſqu'ils ſeront arrivés dans le
„ plat pays. Ils auront en tête des
„ villes bien fortifiées, abondam-
» ment fournies de munitions de
» guerre, défendues par de bon-
» nes garniſons, & qui ſeront com-
» mandées par des Capitaines ex-
» périmentés que j'aurai ſoin moi-
» même de choiſir. Autour d'eux
» que trouveront-ils? Des cam-
» pagnes déſertes, & où j'aurai
» fait faire un dégât général. Que
» s'il ſe préſente quelque ville qui
» les reçoive, ce ne pourra être
» que quelques villes abandonnées,
» & d'où ils ne pourront tirer aucun
» ſecours pour leur ſubſiſtance. En-
» fin de quelque côté qu'ils ſe tour-
» nent, ils ſe trouveront de toutes

» parts environnés d'ennemis, & ils
» n'auroient aucun inconvéniens à 1536.
» appréhender, s'ils faisoient la guer-
» re en Piémont. La fertilité de la
» Lombardie fourniroit abondam-
» ment à tous leurs besoins ; ils au-
» roient pour amis tous les peuples
» des environs. De grosses rivieres
» apporteroient l'abondance dans
» leur camp, & ils se trouveroient
» à portée de rafraîchir leur armée
» par de nouvelles levées de trou-
» pes. Tout au contraire, s'ils pren-
» nent le parti de m'attaquer dans
» mes Etats, ils auront à traverser
» des montagnes hautes & stériles,
» dont les passages seront exacte-
» ment gardés. Auront-ils passé ou-
» tre, chaque pas qu'ils feront leur
» offrira de nouveaux ennemis à
» combattre, ou de nouveaux ob-
» stacles à surmonter par les arran-
» gemens que j'aurai pris pour re-
» tarder leur marche, de même que
» la solde de leurs gens de guerre.
» Tant de difficultés, jointes aux
» surprises, aux embûches, à la di-
» sette de vivres, sont bien capa-
» bles *de faire d'une grosse armée une*
» *bien petite.* L'avantage que nous

1536. » aurons de combattre ſur nos foyers
» ne nous laiſſera aucun de ces dan-
» gers à craindre ; tout ce qui ſe
» trouvera autour de nous ſera en
» notre diſpoſition. Par le moyen des
» rivieres dont nous ſerons les maî-
» tres, nous tirerons des fertiles con-
» trées qui ſeront derriere nous tous
» les vivres dont nous aurons beſoin.
» L'argent pour la ſolde des troupes
» ſera conduit en toute ſûreté. Le
» tems qui affoiblira, qui ruinera
» l'armée Imperiale renforcera la
» nôtre, & aguérira nos ſoldats. De
» notre camp où nous pourrons nous
» promener à notre aiſe, nous ver-
» rons nos ennemis ſe détruire d'eux-
» mêmes ſans que nous leur livrions
» de combat. Ce n'eſt pas cependant
» que mon deſſein ſoit de demeurer
» dans l'inaction ; ſi je livre bataille
» je veux que ce ſoit avec l'aſſu-
» rance d'un heureux ſuccès. J'ôterai
» à l'ennemi l'occaſion de me mettre
» dans la néceſſité de combattre,
» tandis que j'épierai celle de l'at-
» taquer avec avantage.
» Voici donc en peu de mots les
» arrangemens que je veux prendre
» pour me mettre de bonne heure

„ en état de faire tête à l'ennemi.
„ J'ai déja donné ordre à l'Amiral 1536.
„ de ramener ſon armée en France
„ dès qu'il aura mis des garniſons
„ dans les places que je veux con-
„ ſerver. Je lui ai auſſi mandé de
„ licentier l'Infanterie Italienne qui
„ eſt ſous les ordres des Seigneurs
„ Caguino de Gonzague & Rangoné
„ & de ne retenir que les Capitaines
„ & quelques-uns de mes meilleurs
„ Officiers. Mais dès que l'Empe-
„ reur aura pris ouvertement les
„ armes contre moi, mon intention
„ eſt que l'on remette ces bandes
„ ſur pied. Quant au retour de l'A-
„ miral, les deux raiſons qui m'a-
„ voient déterminé à le rappeller,
„ ſubſiſtent encore aujourd'hui. La
„ premiere afin que tout le blâme de
„ la guerre ne puiſſe tomber que
„ ſur mon ennemi. La ſeconde qu'il
„ ne ſeroit pas poſſible que mon ar-
„ mée d'Italie tint la campagne,
„ après les détachemens qui en ont
„ été tirés; ainſi je manderai à l'A-
„ miral de hâter ſon retour auprès
„ de moi, parce qu'il ne doit plus
„ eſpérer d'être appellé par le Car-
„ dinal, qui depuis quelques jours

1536. „ eſt revenu d'Italie. J'établirai le
„ Marquis de Saluces, mon Lieute-
„ tenant Général en Piémont. J'en-
„ voyerai en Dauphiné un Capi-
„ taine expérimenté qui ſera chargé
„ de recueillir les troupes qui re-
„ paſſeront les Monts, & qui aura
„ ſoin de les diſtribuer dans les
„ places qu'il jugera les plus propres
„ à défendre le paſſage des Alpes.
„ Pendant ce tems-là je raſſemblerai
„ toutes mes forces; & s'il prend
„ envie à l'Empereur de s'arrêter
„ en Piémont, j'y paſſerai en ſi
„ bonne compagnie, que je ne crain-
„ drai pas de rencontrer mon en-
„ mi. Nous verrons ſi les François
„ ne ſont pas encore aujourd'hui,
„ tels que je les ai toujours vûs
„ faire fuir les Eſpagnols devant
„ eux; ou ſi les Eſpagnols ne ſont
„ plus ce qu'ils étoient autrefois,
„ c'eſt-à-dire, toujours prompts à
„ fuir devant nous. Je ſçais que de-
„ puis quelque tems ils ont rempor-
„ té ſur nous quelques avantages,
„ mais ç'a été lorſqu'ils nous ont
„ attaqué avec des forces bien ſupé-
„ rieures; car lorſqu'ils ont combat-
„ tus à armes égales, ils ont été conſ-

„ tamment battus par les François,
„ & j'eſpere bien de les battre en- 1536.
„ core malgré leurs rodomontades.
„ Quant à ma Gendarmerie, je
„ croirois lui faire injure ſi je la
„ mettois en paralléle avec celle de
„ l'Empereur. S'il a des Italiens à
„ ſon ſervice, j'en aurai auſſi au
„ mien en tel nombre que je vou-
„ drai, & qui ne ſeront pas les plus
„ mauvaiſes troupes de leur nation.
„ Si l'on voit dans ſon armée plus
„ de Lanſquenets que dans la mien-
„ ne, cette infériorité en nombre
„ eſt réparée par la valeur, le cou-
„ rage, l'expérience de mes bandes
„ noires, outre que je ſuis aſſuré
„ de pouvoir faire telle levée de
„ Suiſſes que je ſouhaiterai, mal-
„ gré tous les mouvemens que s'eſt
„ donnés mon ennemi pour les dé-
„ tacher de mon alliance, & quoi-
„ qu'il ait oſé lui même ſe vanter de
„ les avoir pour toujours aliéner de
„ la France. Je ne doute pas que ſes
„ Emiſſaires n'ayent eu recours ſe-
„ lon leur louable coûtume, à l'im-
„ poſture & à la calomnie pour me
„ ſuſciter des ennemis en Allema-
„ gne ; mais vous le ſçavez, c'eſt-

1536. „ là heureuſement un pays où il „ ſuffit que la vérité ſoit connuë, „ pour qu'elle triomphe avec éclat. „ Ainſi, mon deſſein eſt d'envoyer „ en Allemagne un homme intelli- „ gent, & qui ſoit parfaitement inſ- „ truit de mes affaires pour qu'il y „ travaille à détromper les eſprits. „ Je veux auſſi qu'il demande en „ mon nom & en celui de mes En- „ fans, qu'il lui ſoit permis d'ex- „ poſer mes droits en pleine Diéte, „ qu'il les ſoumette à la déciſion des „ Etats de l'Empire, à qui il re- „ préſentera qu'étant Juges-nés des „ différens entre l'Empereur & ſes „ Feudataires, c'eſt à eux à pro- „ noncer ſur mes prétentions & ſur „ celle de mes enfans au Duché de „ Milan. A cette précaution j'en „ joindrai une autre qui ſera dès „ que je ſerai arrivé à Lyon où je „ me propoſe d'aller bientôt pour „ mettre ordre à mes affaires, de „ mander auprès de moi tous les „ marchands Allemands, qui dans „ ces tems de Foire ſeront en grand „ nombre dans cette ville, & de „ leur parler de façon à leur faire „ aiſément connoître la fauſſeté des

„ bruits répandus par mes Ennemis.
„ De retour chez eux, ils rendront 1536.
„ témoignage à la vérité; ce qui
„ ſuffira pour détromper leurs com-
„ patriotes.

Ordres donnés pour les places du Piémont.

Ce furent là les ſages meſures que le Roi crut devoir prendre pour faire échouer les ambitieux projets de ſon Ennemi. Sa ſageſſe, ſa prévoyance, à qui rien n'échappoit, furent admirées par tous ceux de ſon Conſeil, & l'on ne ſongea plus qu'à hâter l'exécution de tout ce qui venoit d'être propoſé. Dès le premier jour de Juin le ſieur d'Humieres, Chevalier des Ordres de Sa Majeſté, & Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'armes des Ordonnances du Roi, fut envoyé en Dauphiné pour y commander ſous les ordres de Monſeigneur le Dauphin. Le Comte de Pontreme fut renvoyé à l'Amiral, à qui le Roi mandoit qu'il approuvoit le choix qu'il avoit fait des Officiers qui devoient commander à Turin, à Foſſan & à Coni; & il lui ordonnoit de ſe rendre à la Cour, dès qu'il auroit pourvu à la ſûreté de ces places. Guillaume du Bellai, Gentilhomme de la Cham-

bre du Roi, eût ordre de passer en
1536. Allemagne pour les raisons que nous avons dites ; il étoit encore chargé de retirer d'entre les mains des Ducs de Baviére, un dépôt de cent mille écus qui leur avoit été confié en 1533. La raison pour laquelle cette somme avoit été consignée ne subsistant plus, & le terme de la rendre étant expiré, le Roi intéressé à s'aider de toutes ses forces dans les circonstances présentes, crut devoir la repéter.

Pour les frontieres de Picardie. Ses ordres furent expédiés pour que l'on réparât les fortifications des places frontiéres de Picardie, & pour que l'on fît les levées des troupes que l'on jugeroit nécessaires ; & pour cet effet le Roi envoya dans cette Province un Trésorier avec une somme considérable de deniers ; & il fit partir en même tems deux Commissaires d'artillerie qui furent Lusarches & la Magdeleine, avec un bon nombre de Canoniers. Jean de Crequi, Seigneur de Canaples, Capitaine de cent Gentilshommes de la Maison du Roi, & Chevalier de son Ordre, fût rappellé à la Cour ; ainsi que Biez, Sénéchal du Boulon-

nois, & Capitaine de cinquante hommes d'Armes que Sa Majeſté honora du Collier de ſon Ordre. 1536.

Pour Marſeille.

Antoine de la Rochefoucaut, Seigneur de Barbeſieux, Capitaine de cinquante hommes d'armes, & Chevalier de l'Ordre du Roi, fut envoyé à Marſeille avec la qualité de Lieutenant-Général; & Sa Majeſté ordonna en même tems une nouvelle levée de trois cent lances. Le Comte de Marle, le Marquis de Rothelin, François de Cleves, Comte de Nevers; & le Prince de la Roche Sur-Yon furent deſtinés à en commander chacun cinquante. On fit auſſi une augmentation conſidérable dans la Cavallerie Légére & dans l'Infanterie. Deux cent Chevaux Légers & deux mille hommes de Pied furent mis ſous les ordres de Paul Cerès; & on donna au ſieur de Créqui le commandement d'un pareil nombre de troupes. Martin du Bellai fut mis à la tête de deux cens Arquebuſiers à cheval, de deux cent Chevaux Legers & de mille Fantaſſins Italiens, & on lui donna pour Lieutenant le Capitaine Jean de Turin, Saint Pierre Corſe, Col-

le Scorte, & le Capitaine Chinche,
1536. qui devoient chacun commander cinq cens hommes de pied.

Pour la Guienne. Sur ces entrefaites le Roi eut avis qu'il ſe faiſoit quelques levées de troupes en Eſpagne, que l'on diſoit être deſtinées à faire une deſcente en Guyenne. Quoiqu'il ne parût guére probable que l'Empereur pût ſe réſoudre à diviſer ſes forces en tant d'endroits différens, Sa Majeſté cependant pour n'avoir aucune ſurpriſe à craindre, & pour tenir en même tems les Eſpagnols en haleine, & les empêcher de continuer les ſecours d'argent qu'ils fourniſſoient à l'Empereur, donna ordre qu'on levât quatre mille hommes de pied, pour s'en ſervir ſelon que le beſoin de ſes affaires l'exigeroit; & Henri Roi de Navarre fut établi Lieutenant-Général en Guienne; deſtination qui allarma beaucoup les Eſpagnols.

Pour le Dauphiné. Environ le même tems Monſieur d'Humieres qui devoit commander en Dauphiné, arriva à Grenoble, où ayant aſſemblé le Parlement, la Chambre des Comptes & le Magiſtrats, il les inſtruiſit des grands pré-

paratifs que faiſoit le Roi, non-ſeulement pour éloigner la guerre de ſes États, mais encore pour la porter chez ſes ennemis; & il finit par les exhorter à avoir bon courage. Étant paſſé de là à Embrun, il fit les mêmes remontrances aux habitans. Sa réponſe & ſes diſcours raſſurerent le Peuple, & il eût la conſolation de ne trouver par tout que des ſujets pleins d'amour & de zéle pour la gloire & les intérêts de leur Souverain. Quelques membres du Parlement & de la Chambre des Comptes, accompagnés de quelques Gentilshommes, firent par ſes ordres un état de tous les vivres qui ſe trouvoient dans le pays; & on eût ſoin de les diſtribuer dans les places où les troupes devoient paſſer. On fit à Grenoble de prodigieux amas de munitions de bouche, & de là on devoit les tranſporter dans les lieux où le beſoin ſeroit le plus preſſant. Ces précautions priſes, le nouveau Commandant s'attacha à mettre Château-Dauphin, Exiles, la Buſſiéres, Bellecombe, Avalon, & quelques autres places frontiéres en état de défenſe. De 1536.

1536. Boulers, élû de Riès, & Seigneur de Roqueparviere, ſe jetta dans cette place, & peu de tems après d'Humieres lui envoya un renfort de cinquante hommes de guerre. Sur l'avis que l'on eut qu'Antoine de Leve avoit fait ſommer cette ville, ainſi que quelques autres places voiſines, de ſe rendre, on eut ſoin de les ravitailler, & d'en rafraîchir les garniſons, comme nous dirons ci-après. Monſieur d'Humieres choiſit Embrun pour le lieu de ſa réſidence ordinaire; mais ſon activité le tenoit dans un mouvement continuel, & il étoit ſans ceſſe à viſiter les différentes places où l'appelloit le ſervice de ſon Maître; auſſi mérita-t'il d'être généralement loué à cauſe de ſa ſageſſe & de ſa vigilance.

Artifices de l'Empereur pour animer les Allemands contre le Roi.

J'ai dit que Guillaume du Bellai avoit été envoyé en Allemagne pour tâcher de ramener les eſprits que les impoſtures & les calomnies des Emiſſaires de l'Empereur avoient extrêmement envenimés contre la France. Les choſes, à ſon arrivée, parurent tellement aigries, qu'il jugea bien que ce n'étoit pas ſans raiſon que l'Empereur avoit oſé ſe vanter

d'avoir ſi bien pris ſes meſures. Que jamais les Princes Catholiques ou Proteſtans d'Allemagne ne permettroient que la France levât des troupes dans leurs États. Il découvrit auſſi la raiſon particuliere que l'Empereur avoit euë de ne pas vouloir remettre entre les mains des Ambaſſadeurs de France, un double de la harangue qu'il avoit faite à Rome en plein Conſiſtoire. Il en avoit fait répandre une infinité d'exemplaires en Allemagne, mais différens les uns des autres, ſelon les différentes perſonnes auxquelles ils étoient adreſſées ; & pour me ſervir des termes de notre Hiſtorien, *il y en avoit autant de ſortes comme il y a de ſectes dans la loi de Mahomet.* Dans les copies qu'il avoit envoyées aux Proteſtans, il s'exprimoit de façon, qu'il ne leur permettoit pas de douter qu'il n'eût été leur interceſſeur auprès du Pape. Ces copies étoient accompagnées d'une lettre adreſſée à un particulier, & qu'il prévoyoit devoir été renduë publique. Il marquoit que dans deux ou trois conférences ſécretes, qu'il avoit eues avec le Pape & quelques Cardinaux que Sa Sain- 1536.

teté avoit fait appeller, il avoit ex-
1536. posé les principaux articles sur lesquels les Protestans ne paroissoient pas vouloir se relâcher, & qui avoient occasionné leur séparation de l'Eglise Romaine ; qu'il avoit représenté que ces dogmes capitaux paroissant s'accorder avec les lumieres de la saine raison, rien n'empêchoit qu'on ne les approuvât : Il ajoûtoit qu'il étoit sur le point de conclure leur accommodement avec le Saint Siége, lorsqu'il apprit que l'armée de France, qui étoit campée devant Verceil, menaçoit le Milanès d'une prochaine invasion ; que cette nouvelle inopinée l'avoit obligé de prendre congé de Sa Sainteté sans attendre sa décision, & qu'il avoit à la hâte rassemblé ses forces, pour marcher droit à l'Ennemi. Il finissoit sa lettre en marquant que c'étoit avec un regret extrême, qu'il étoit parti de Rome sans avoir pu mettre la derniere main à l'ouvrage qu'il avoit si heureusement commencé ; mais qu'il espéroit qu'avec les secours qu'ils lui prêteroient, & qu'il leur demandoit sans vouloir cependant les taxer, remettant le tout à leur discrétion, il

triompheroit aiſément de ſon Ennemi, & il leur promettoit que dès qu'il l'auroit repouſſé, ſon zéle le rameneroit à Rome, où il ne s'occuperoit que de leur réconciliation avec le Saint Siége. 1536.

L'Empereur s'exprimoit bien différemment dans les copies qui avoient été diſtribuées aux Catholiques. Si, pour leur complaire, il parloit des Proteſtans, c'étoit avec tant de circonſpection & de retenue, qu'il n'y avoit rien dans ces lettres qui pût choquer les Luthériens, au cas qu'elles vinſſent à leur connoiſſance. Mais pour animer les uns & les autres contre la France, il avoit fait répandre le bruit par ſes Emiſſaires, que le Roi avoit fait publier à ſon de trompe le banniſſement de de tous les Allemans hors de ſes États; que tous les François qui avoient eu quelque commerce en Allemagne étoient condamnés à une mort cruelle, comme coupables de Luthéraniſme. Ainſi le Roi devint l'objet de la haine des Proteſtans & des Catholiques; des Proteſtans, qui le regardoient comme un des plus cruels perſécuteurs de leur doc-

trine; des Catholiques, qui jugeoient
1536. que tous les Allemans, sans distinction de croyance & de religion, étoient également odieux à ce Prince, puisqu'il les banniſſoit tous indifféremment.

On tâcha encore de perſuader aux uns & aux autres que le Roi ne faiſoit la guerre que pour favoriſer les deſſeins du Turc, avec qui il avoit traité, & qui devoit ſe jetter en Allemagne, tandis que la France occuperoit d'un autre côté les forces de l'Empereur & celles de l'Empire. Il ſe trouva des Evêques, qui gagnés par les Emiſſaires de l'Empereur, ou qui peut-être trompés eux-mêmes par ces faux bruits, oſerent publier en chaire toutes ces impoſtures, & qui les firent même afficher aux portes de leurs Egliſes.

On n'en demeura pas là. On fit imprimer avec privilége de Sa Majeſté Impériale, pour donner plus de poids à l'impoſture des lettres de défi que l'Empereur écrivoit au Roi, où l'on voyoit la date, le nom du Héraut d'armes, qui en avoit été chargé, le lieu où elles avoient été préſentées. Il étoit marqué que le Roi reçut ces

lettres en préſence des Princes de
ſon ſang, & de tous les Seigneurs 1536.
de ſa Cour; que le Héraut qui les lui remit entre les mains, lui préſenta en même tems une épée rouge & flamboyante; qu'il avoit donné l'explication de ce ſimbole, qui ſignifioit que l'Empereur ſon Maître déclaroit la guerre à feu & à ſang au Roi, au cas qu'il ne renonçât pas à l'infâme & déteſtable alliance qu'il avoit contractée avec le Turc pour opprimer la Chrétienté. Ces lettres de défi répanduës dans tout l'Empire firent au Roi une infinité d'Ennemis; & il ſe trouva très-peu de perſonnes qui ne fuſſent perſuadées que ces lettres étoient une fidelle copie de celles que l'Empereur avoit écrites. La concluſion que l'on en tiroit, c'eſt que ce Prince ne ſe ſeroit pas aviſé de faire un pareil défi, s'il n'avoit eu des avis très-certains de l'alliance de la France avec les Infidéles.

On pouſſa l'artifice encore plus loin. Comme l'on n'entendoit parler alors que d'incendies, & qu'il ſe paſſoit peu de jours qu'il n'y eût quelque bourg ou quelque village réduit en cendres, les Envoyés de l'Empe-

reur publioient par tout que ces in-
1536. cendiaires étoient des François, que le Roi avoit envoyé en Allemagne, pour y faire tout le mal qu'ils pourroient. L'effet que produisirent tant d'affreuses impostures, fut que les Allemans, qui auparavant avoient refusé de prendre parti dans les troupes de l'Empereur, parce que l'on n'avoit point d'argent à leur donner, coururent à l'envi s'enroller; ce qui donna au Comte de Nassau la facilité de faire les nombreuses levées de Lansquenets qu'il conduisit peu de tems après en Picardie. J'ai dit que le dessein de l'Empereur étoit d'assembler une troisiéme armée qui devoit se jetter en Champagne, lorsque les forces de la France seroient employées en Provence; & il n'est pas douteux que sans faire de grandes dépenses, il ne lui eut été facile d'exécuter ce projet, si le Roi n'avoit eu la sage précaution d'envoyer en Allemagne un Ministre habile, qui fut assez heureux pour désabuser les Peuples de tant de fausſetés dont on les avoit prévenus.

Telles étoient les dispositions des esprits, lorsque Langei fut envoyé

vers les Princes de l'Empire. Il commença par s'adreſſer à ceux de ſes amis en qui il avoit plus de confiance, & qui s'étoient le plus empreſſés à l'obliger durant le cours de ſes précédentes Ambaſſades en Allemagne. Mais les choſes étoient bien changées ; tout ce qu'ils crurent devoir faire en ſa faveur, fut de ne pas le dénoncer aux Emiſſaires de l'Empereur, ou à ceux du Roi des Romains. L'unique Conſeil qu'ils lui donnérent, fut qu'il retournât promptement ſur ſes pas ; & il eſt vrai qu'il n'auroit pu paſſer outre ſans s'expoſer à un danger extrême ; s'il eût marché pendant le jour, il auroit été infailliblement reconnu & arrêté, & la nuit n'étoit pas plus ſûre pour lui, à cauſe des Payſans qui faiſoient le guet dans la campagne, pour tâcher de ſurprendre quelques-uns des incendiaires dont nous avons parlé : ils faiſoient ſi bonne garde, qu'ils ne laiſſoient paſſer perſonne ſans l'interroger, & leur coûtume étoit de ne ſe retirer dans leurs maiſons que lorſque le jour étoit venu. Cependant Langei, contre toutes les apparences, eut le bonheur de trouver 1536.

un ami généreux (a), & qui étoit

1536.

(a) Varillas l'écrivain de son siécle, le plus fecond en contes Romanesques, dit que cet ami généreux dont Langei n'a pas crû devoir nous apprendre le nom, étoit un Gentilhomme de Westphalie, Gouverneur d'Andernac; que ce Gentilhomme qui avoit portéles armes enFrance sous leComteGuillaume de Fustemberg, s'étant vû réduit à la derniere misére par la perte de son bagage & de ce qu'il avoit d'argent, s'étoit adressé à Langei, qui lui donna généreusement six piéces d'or sans vouloir lui dire son nom; & il se trouva que ce Gentilhomme fut celui qui avoit obtenu de l'Empereur la principale commission d'observer Langei vers les marches du Rhein, & de se saisir de lui mort ou vif; un second hazard heureux, voulut que la premiere personne que Langei rencontra en entrant à Audernac fut ce Gentilhomme, qui ayant reconnu son bienfaiteur, le pria qu'il lui pût dire deux mots dans une maison qu'il lui montra; & ce fut là que se renouvella l'ancienne connoissance. Le Gentilhomme Allemand remontra à Langei qu'en quelque endroit qu'il allât, il ne pourroit éviter d'être découvert, s'il n'apportoit les précautions qu'il alloit lui marquer. Elles consistoient à renvoyer le seul Domestique qui le suivoit, & à recevoir en sa place de la main du Gentilhomme un Valet de confiance qui le viendroit prendre à l'entrée de la nuit, le feroit marcher tant qu'elle dureroit, & le meneroit reposer le jour suivant, dans une maison champêtre de connoissance, où il seroit en liberté, que le même Valet

dans

dans les intérêts de la France. Cet
honnête homme que notre Hiſtorien 1536.
ne nomme point, conſentit à loger du Bellai chez lui, & à l'y tenir caché pendant quelques jours. Langeï profita de ce tems pour faire ſonder ſecretement les diſpoſitions de quelques perſonnes de ſa connoiſſance, qui tenoient un rang diſtingué, & qui ayant beaucoup de crédit ſur l'eſprit du Peuple, étoient très-propres à le détromper. L'Hôte de Langei eût quelques entretiens avec deux de ces Meſſieurs, qui témoignérent qu'ils ſeroient charmés de trouver

auroit ſoin de le conduire ainſi toutes les nuits, & de lui trouver de ſemblables gites, juſqu'à ce qu'il fut arrivé ſur les terres du Duc de Saxe, où il n'auroit plus rien à craindre: Langei s'abandonna à la conduite du Gentilhomme Allemand, & l'éprouva auſſi heureuſe que fidéle, non-ſeulement pour le voyage de Saxe: mais encore pour le retour; & pour quoi Langei nous a t'il fait un myſtere de toutes ces petites anecdotes ſi curieuſes: qu'il nous ait caché le nom de ſon bienfaiteur, on en devine aſſez la raiſon il auroit pû lui faire tort en le nommant; mais il dit qu'il le tint caché pendant pluſieurs jours dans ſa maiſon, que de là il alla non en Saxe mais en Baviere, d'où il revint chez ſon ami, où il fit les depêches dont nous avons parlé.

1536. quelqu'un qui fût bien instruit de tout ce qui se passoit en France, & qui pût leur faire connoître la vérité; ajoûtons qu'ils avoient bien de la peine à croire que le Roi de France se fût porté à tous les excès qu'on lui imputoit. L'ami de du Bellai leur répondit que c'étoit là une satisfaction qu'il pouvoit aisément leur procurer, & après leur avoir demandé le secret, & s'être de son côté engagé à le garder inviolablement, il leur apprit que Langei étoit caché chez lui, qu'il n'avoit encore été vu de personne, & qu'il pourroit s'ils le souhaitoient, pleinement contenter leur curiosité. Ils promirent de l'aller voir, & dès le même jour ils se rendirent auprès de lui.

S'il s'en falloit bien qu'ils ajoutassent indifféremment foi à tous les bruits que la malignité des Emissaires de l'Empereur faisoit courir, ils firent assez connoître qu'ils ne pouvoient s'empêcher de condamner le Roi par rapport à bien des points qu'ils spécifierent, & qu'ils regardoient comme autant de vérités inconteſtables. Ils n'étoient pas les seuls qui pensassent ainsi. Bien des personnes distinguées

par leur sageſſe, & qui n'étoient pas gens à croire légerement, portoient les mêmes jugemens qu'eux. Langei répondit à tous les articles qu'ils propoſerent, & n'omit rien de tout ce qui pouvoit ſervir à la juſtification de ſon Maître. Les Seigneurs Allemans qui étoient venu le voir, convinrent que les éclairciſſemens qu'il venoit de leur donner, ſuffiſoient pour détromper tous ceux qui cherchoient de bonne foi à connoître la verité; & ce fut ce qui engagea Langei à rédiger par écrit les réponſes qu'il leur avoit faites, & qu'il fit imprimer ſecretement en Latin, en Allemand & en François; & pour faire connoître aux Proteſtans que l'Empereur avoit abuſé de leur bonne foi dans les lettres qu'il leur avoit écrites, il fit traduire & imprimer en Allemand la Harangue de ce Prince, & il eut ſoin d'en faire répandre des copies dans tout l'Empire. Si par-là il vint à bout de les armer de défiance contre l'Empereur, ils ne laiſſerent pas que de perſéverer, auſſi bien que les Catholiques, dans leur mauvaiſe volonté contre le Roi. Car quoique il eût com- 1536.

1536. muniqué aux Seigneurs qui étoient venus le visiter, des lettres de Leidekerke Ambassadeur de l'Empereur, écrites & signées de sa main, par lesquelles il constoit qu'il étoit encore en France, & que par conséquent le défi qui faisoit tant de bruit en Allemagne, étoit une pure fable, quoiqu'il leur eût aussi montré des lettres que des Marchands Allemands venoient de lui écrire de Lion, & par lesquelles ils le remercioient de la bonté qu'il avoit euë de les recommander au Roi, de qui ils recevoient toutes sortes de bons traitemens; ce qui prouvoit manifestement que le banniſſement dont nous avons parlé étoit une autre imposture; cependant le Peuple qui n'étoit pas instruit de toutes ces particularités, continuoit de croire bonnement toutes les fausſetés qu'il plaisoit aux Impérialistes d'imaginer.

Artifices découverts.

Sur ces entrefaites arriverent heureusement à la file les Négocians de tous les Cercles de l'Empire, qui venoient des foires de Lion, & qui vouloient se trouver à celle de Strasbourg. Langei profitant de cette heureuse circonstance, écrivit à un grand

nombre d'amis qu'il avoit en différentes villes de l'Allemagne, & dont plusieurs étoient attachés aux intérêts de la France, pour les prier d'interroger ces Marchands nouvellement arrivés, & de faire ensorte que les témoignages qu'ils rendroient fussent rendus publics. Leurs réponses s'accorderent parfaitement avec tout ce que Langei avoit déja publié ; aux questions qu'on leur fit sur le défi que l'on disoit avoir été présenté au Roi par un Héraut d'Armes, ils répondirent que lors de leur départ de Lyon, l'Empereur n'avoit point encore envoyé déclarer la guerre à la France ; que les Ambassadeurs des deux Puissances n'avoient point encore été rappellés par leurs Maîtres ; & que même les négociations pour la paix n'avoient point encore été discontinuées ; que cependant tout sembloit annoncer une prochaine rupture ; qu'au reste rien n'étoit plus facile que de démontrer la fausseté de ce défi que l'on disoit avoir été fait au Roi, lorsque ce Prince étoit à Lyon ; qu'un mois avant la date indiquée dans la lettre publiée à ce sujet, & quinze jours après, le Roi 1536.

avoit toujours été en Forêt, ou à
1536. Saint-Rambert, ou à Montbrison. Il leur fut plus facile encore de prouver que l'article du banniſſement étoit une chimere : ils dirent que le Roi leur avoit promis de les recevoir dans ſes États, & de les traiter comme ſes propres ſujets, quand même l'Empereur viendroit à lui déclarer la guerre ; qu'il avoit encore pouſſé plus loin ſes bontés à leur égard ; que pour prévenir les dangers auſquels ils pouvoient être expoſés, à cauſe du peu de ſûreté qu'il y a pour les Marchands, qui en tems de guerre voyagent avec de groſſes ſommes ; il les avoit aſſurés qu'ils trouveroient dans ſes coffres tout l'argent dont ils pourroient avoir beſoin pour leur commerce ; que cet argent ils pourroient le renvoyer en France dès que la guerre ſeroit finie, ou que ſi pendant la guerre il arrivoit qu'il eût beſoin de faire uſage de cet argent en Allemagne, ils le remettroient à ceux qui ſeroient chargés de le recevoir en ſon nom. Ils témoignerent enfin qu'ils ſeroient éternellement pénétrés de la plus vive reconnoiſſance, pour les bons

traitemens qu'ils avoient reçus de ce grand Roi. Le dernier article auquel ils répondirent, concernoit l'excessive sévérité dont on prétendoit que le Roi usoit à l'égard des Luthériens. Ils déclarerent qu'il étoit bien vrai que ce Prince ne vouloit souffrir aucune innovation en matiére de religion ; mais que c'étoit à tort qu'on l'accusoit de persécuter cruellement les Protestans ; qu'il avoit au contraire fait publier un édit, (& quelques uns de ces Marchands en avoient un exemplaire) par lequel il rappelloit dans ses États, & rétablissoit dans tous leurs biens ceux de ses sujets qui avoient été accusés ou soupçonnés de Luthéranisme ; que tout ce qu'il exigeoit d'eux, étoit qu'ils promissent à leurs Evêques, qu'ils vivroient désormais en bon Chrétiens & qu'ils obéiroient à la Sainte Eglise. 1536.

C'est ainsi que Langei eut la consolation de voir l'imposture faire place à la vérité. L'impossibilité où il étoit de parcourir tous les endroits où il auroit dû aller pour exécuter les ordres de son Maître, & faire convoquer une Diète où il pût expo-

ſer les droits du Roi & de ſes Enfans
1536. ſur le Milanès, lui fit prendre le parti d'envoyer ſes Lettres de créance à Louis de Baviére, Comte Palatin, le Doyen des Electeurs & le plus proche voiſin de la France. Il écrivit auſſi aux autres Electeurs, pour les informer que le Roi ſouhaitoit qu'ils jugeaſſent du différent qu'il avoit avec l'Empereur, touchant le Duché de Milan, comme étant un fief de l'Empire; & en attendant leur réponſe il alla à Munich, pour répéter les cent mille écus qui avoient été conſignés entre les mains du Duc de Baviére; mais ils s'exuſerent de les rendre, ſur la crainte, diſoient-ils, qu'ils avoient que l'Empereur ne les ſoupçonnât d'avoir donné de l'argent au Roi pour lui faire la guerre. Ils repréſenterent outre cela à Langei que l'intérêt de ſa ſûreté ne lui permettoit pas de faire un plus long ſéjour en Baviere, parce que ſi l'Empereur ou le Roi des Romains venoient à apprendre qu'il fût à Munich, ils ne manqueroient pas de leur donner ordre de l'arrêter, & de le livrer entre leurs mains, & qu'ils ne pourroient ſe diſpenſer d'obeir.

Langei, au retour de ce voyage qui lui avoit si mal réussi, reçut une réponse à la lettre qu'il avoit écrite à l'Electeur Palatin. Ce Prince lui marquoit que le Roi des Romains ayant été nommé Vicaire de l'Empire, c'étoit à lui qu'on devoit s'adresser; & qu'ainsi on lui envoyeroit les lettres du Roi avec celles de Messieurs les Enfans de France, pour qu'il décidât s'il convenoit de convoquer une Diette. Langei comprit bien que c'étoit-là une chose qu'il ne pouvoit espérer. C'est pourquoi ne pouvant faire mieux, il prit le parti d'adresser aux Électeurs & autres Princes de l'Empire les lettres du Roi & de ses Enfans, & à ces lettres il en joignit une de sa façon, où il exposoit les droits du Roi, & faisoit voir qu'il n'avoit pas dépendu de son maître que ses différens avec l'Empereur ne fussent jugés par ceux à qui il appartenoit d'en prendre connoissance. Cette lettre qu'il fit imprimer & répandre par-tout étoit conçue en ces termes : 1536.

Lettre de Langei aux Electeurs.

TRES-REVERENDS, très-Illustres, & très-Excellens Princes : Lorsque

1536. „ le Roi Très-Chrétien, mon Maître, m'envoya auprès de vous, le „ bruit commun, diverſes lettres „ qu'il avoit reçu lui avoient appris „ qu'il devoit ſe tenir bientôt une „ Diète. Dans cette aſſûrance, il „ me donna des lettres de créance „ que je devois vous préſenter; & „ je fus chargé de vous demander „ en ſon nom & en celui de ſes Enfans qu'il vous plût d'aſſigner un „ jour où ſes Ambaſſadeurs puſſent „ être ouis dans l'aſſemblée des „ Princes & Etats de l'Empire. J'avois ordre de vous expoſer les „ droits de mon Maître & des Princes ſes fils ſur le Duché de Milan, „ & ſur d'autres Terres & Seigneuries qu'on leur retient injuſtement. „ Je devois auſſi vous faire connoître la fauſſeté des bruits répandus „ par la malignité de leurs ennemis, „ & qui n'ont peut-être fait que „ trop d'impreſſion ſur les eſprits.

„ Mais j'ai appris en arrivant ici, „ que deux obſtacles s'oppoſoient „ à l'exécution des ordres dont j'étois chargé. Le premier, qu'il „ n'y avoit point de Diète de convoquée. L'autre, que je ne pou-

„ vois ſans danger parcourir les
„ Cercles & Etats de l'Empire pour 1536.
„ aller vous préſenter les lettres du
„ Roi mon Maître. Je dois ajoûter
„ que des perſonnes diſtinguées par
„ l'éclat de leur naiſſance & par la
„ ſplendeur de leur rang m'ont cha-
„ ritablement averti qu'il n'y avoit
„ point de chemin en Allemagne
„ qui ne fût pour moi rempli d'em-
„ bûches ; que quelque part que
„ j'allaſſe j'aurois tout à craindre
„ pour ma vie. Il ne me ſeroit pas
„ facile de vous exprimer l'étonne-
„ ment dont j'ai été ſaiſi en appre-
„ nant une ſi étrange nouvelle, qui
„ m'annonçoit tout-à-la-fois & les
„ périls dont mes jours étoient me-
„ nacés, & l'impoſſibilité où je me
„ trouvois d'exécuter les ordres de
„ mon Maître ; & comment n'au-
„ rois-je pas été ſouverainement in-
„ digné d'un pareil procedé, non
„ moins humiliant pour le Corps
„ Germanique, qu'injurieux au Roi
„ mon Souverain ? Et qu'eſt-donc
„ devenue l'ancienne ſplendeur,
„ l'ancienne dignité de ce ſaint Em-
„ pire, qui jamais n'a ſouffert qu'on
„ donnât la moindre atteinte à ſes

„ droits ; qui pour l'intérêt de ſa
1536. „ propre gloire s'eſt toujours vengé
„ avec éclat des injures faites à ſes
„ alliés ? Cette liberté qui devoit
„ vous être ſi chere, vous avez
„ donc ſouffert qu'on vous l'ait ôtée.
„ Peut-on ne pas gémir lorſqu'on
„ vous voit dépendre des caprices
„ d'un homme ? Il commande, &
„ vous obéiſſez ; vous ne recevez
„ plus d'Ambaſſadeurs que ceux
„ qu'il vous permet de recevoir. Il
„ veut que l'entrée de l'Allemagne
„ ſoit fermée aux Miniſtres d'un
„ grand Roi votre ancien Allié, &
„ qui vous eſt uni par les liens d'une
„ commune origine. Auriez-vous
„ oublié que ce ſont les François
„ qui vous ont tranſmis l'Empire,
„ qui l'ont rétabli, qui l'ont illuſ-
„ tré ; qui par leur ſueur & leur
„ ſang en ont étendu les bornes ;
„ qui l'ont accru de pluſieurs riches
„ Provinces qu'ils poſſédoient ſur
„ les deux bords du Rhin, & qui
„ formoient leur ancien patrimoine ?
„ A tant de bienfaits reçus, ajoûtez
„ les liens des plus étroites allian-
„ ces ; alliances que vous avez vû
„ ſubſiſter malgré les guerres allu-

„ mées entre les Rois de France, 1536.
„ & les Princes que vous aviez éle-
„ vés ſur le trône de l'Empire.
„ Les choſes étant ainſi, ſouf-
„ frirez-vous, très-illuſtres Princes,
„ que les droits des gens ſoit violé,
„ que les Ambaſſadeurs de ceux-là
„ mêmes à qui vous devez l'empire
„ ſoient outragés ? Et quel carac-
„ tere plus ſacré que celui-là ? Ceux
„ qui en ont été revêtus, ont-ils
„ jamais couru aucun danger de
„ leur vie, lors même que la guerre
„ étoit le plus allumée entre leurs
„ maîtres & ceux à qui ils étoient
„ envoyés ? Les ſentimens de reſ-
„ pect que le Roi mon Souverain
„ conſerve pour cet Empire, lui
„ feront oublier l'injure qui lui
„ eſt faite ; il fera de ſon reſſenti-
„ ment un ſacrifice au bien de la
„ paix. Qu'il me ſoit du moins per-
„ mis d'exécuter ſes ordres : au droit
„ que vous avez de donner un chef
„ à l'Empire, eſt joint celui de dé-
„ cider de tous les différens qui
„ concernent les fiefs de ce même
„ Empire.
„ C'eſt donc à votre Tribunal,
„ que j'ai dû citer ceux qui retien-

1536. „ nent injuſtement le bien de mon
„ Maître, & qui enlevent à ſes En-
„ fans un héritage que leur avoient
„ laiſſé leurs ancêtres : poſſeſſeurs
„ de cet héritage, ils avoient la
„ gloire d'être comptés au nombre
„ des Prince de l'Empire. Et com-
„ ment la privation d'un bien ſi pré-
„ cieux ne pourroit-elle pas les
„ affliger infiniment ? Mais puiſque
„ je ne puis vous repréſenter leurs
„ droits de vive voix, je ferai par
„ écrit ce que je n'ai pû faire de
„ bouche. J'avois, pour cet effet,
„ adreſſé les lettres du Roi mon
„ maître & de ſes enfans, à Son
„ Alteſſe Sereniſſime l'Electeur Pa-
„ latin, comme étant le plus proche
„ voiſin de la France ; & dans une
„ lettre particuliere que je lui écri-
„ vois, je lui rendois compte des
„ ordres dont j'étois chargé, le ſup-
„ pliant de vous communiquer mes
„ inſtructions avec mes lettres de
„ créance, pour que vous puſſiez
„ déliberer enſemble, & convenir
„ de la réponſe que vous devez
„ faire aux demandes du Roi Très-
„ Chrétien.
„ Mais ſon Alteſſe Sereniſſime

„ m'a répondu qu'elle a envoyé
„ mes lettres au Roi des Romains, 1536.
„ qui les fera tenir à l'Empereur,
„ & que ce ſera à Sa Majeſté Impé-
„ riale à décider de ce qu'il con-
„ vient de faire dans les conjonc-
„ tures préſentes. C'eſt-à-dire que
„ les lettres de mon maître ſeront
„ ſupprimées ; & comment oſerois-
„ je me flatter que ces deux Princes
„ fuſſent diſpoſés à faire raiſon au
„ Roi & aux Princes ſes fils ? L'un
„ eſt en poſſeſſion de leur patri-
„ moine, & tous les deux ſemblent
„ n'avoir en vûe que de décrier mes
„ Maîtres par les plus affreuſes ca-
„ lomnies. Ils les accuſent d'avoir
„ uſurpé le Duché de Milan, & de
„ vouloir encore aujourd'hui s'en
„ remettre en poſſeſſion contre tous
„ droits & raiſons ; & n'eſt-ce pas-
„ là une accuſation que l'on peut
„ retorquer contre eux ? L'Empereur
„ Maximilien, après avoir oüi les
„ parties & pris l'avis des Princes
„ & Etats de l'Empire, donna l'in-
„ veſtiture du Duché de Milan au
„ feu Roi Louis XII. déclarant que
„ cet Etat appartenoit à ce Prince
„ par droit de ſucceſſion & d'héri-

1536. „ tage. Il s'en faut bien que le Roi
„ mon maître ait jamais refusé de se
„ soumettre au Tribunal de l'Em-
„ pire. Il vous a reconnu pour ses
„ Juges, & plusieurs fois il vous a
„ fait demander qu'il vous plût de
„ décider de ses différens avec l'Em-
„ pereur, ainsi que de ceux qu'il a
„ eu avec le Duc de Savoye, &
„ que l'on a eu grand soin de vous
„ déguiser. Voilà très-illustres Prin-
„ ces une partie des remontrances
„ que j'avois à vous faire. L'im-
„ possibilité où je me suis trouvé
„ de vous exposer mes instructions
„ de vive voix, m'a mis dans la né-
„ cessité de vous les communiquer
„ par écrit. Mon zéle pour le ser-
„ vice de mes Maîtres, me fait dé-
„ sirer bien ardemment que je puisse
„ les assurer de votre part, qu'ils
„ peuvent tout se promettre de vo-
„ tre équité; & que ne devez-vous
„ pas faire en considération de l'é-
„ troite alliance qui a de tout tems
„ confondu les intérêts de la France
„ avec ceux de l'Empire, alliance
„ qui a été si souvent renouvellée?
„ Qu'il vous plaise de vous rappel-
„ ler ce qu'exige de vous l'intérêt

„ de votre gloire, la ſplendeur de
„ votre rang. Défenſeurs-nés de 1536.
„ l'ancienne liberté Germanique,
„ vous devez en ſoutenir les droits.
„ Vous vous devez à l'Empire; &
„ de qu'elle reconnoiſſance ne de-
„ vez-vous pas être pénétrés pour
„ les deſcendans de ceux qui en
„ ont été les fondateurs? le repos,
„ la tranquillité de la République
„ Chrétienne doivent être l'objet
„ de tous vos ſoins. Ne ſouffrez pas,
„ ſi vous le pouvez, qu'une guerre
„ ſanglante affoibliſſe les deux plus
„ grandes Puiſſances de l'Europe,
„ & qui ſont le plus ferme appui
„ de la Chrétienté. Souvenez-vous
„ que leurs ancêtres en ont toujours
„ été les généreux défenſeurs; que
„ mille fois on les a vû expoſer leurs
„ biens, leurs Etats, leurs perſonnes
„ pour la gloire & les intérêts de
„ la Religion.

» Si vous vous êtes laiſſé pré-
» venir par les faux bruits que la
» malignité a répandu contre mes
» Maîtres, j'oſe eſpérer que vous
» reviendrez de l'erreur qui vous a
» ſéduit. L'unique grace qu'ils vous
» demandent, c'eſt que vous pro-

» nonciez en leur faveur, ſi vous
1536. » jugez que le droit ſoit de leur cô-
» té. Rappellez-vous que l'Empereur
» Maximilien a reconnu que le droit
» de mon Maître & de ſes enfans ſur
» le Duché de Milan, eſt un droit
» héréditaire; qu'il en donna l'in-
» veſtiture au Roi Louis XII, &
» qu'on le vit peu de tems après em-
» ployer les cent cinquante mille
» écus qu'il avoit reçu de ce Prince,
» à lever une armée, qui fut deſti-
» née à le dépouiller de ce même
» état dont il venoit de l'inveſtir. Le
» Roi mon Maître, après avoir recou-
» vré le Milanès, & l'avoir poſſédé
» pendant pluſieurs années, en a été
» de même dépouillé par votre Empe-
» reur. Et quelle raiſon pouvoit l'au-
» thoriſer à diſpoſer ſans votre con-
» ſentement d'un fief de l'Empire, ſon
» caprice, ſa volonté tiendront donc
» lieu de loi; vos Ancêtres auroient-
» ils ſouffert qu'on eût donné une
» pareille atteinte à leurs droits? &
» vous-mêmes dans toute autre oc-
» caſion que dans celle-ci, n'avez-
» vous pas fait voir que la connoiſ-
» ſance des différens qui s'élevent
» par rapport aux fiefs qui relevent

» de l'Empire, n'appartenoit qu'à
» vous seuls. Qu'il vous plaise donc 1596.
» de déliberer sur la Requête de mes
» Maîtres. Les dédaigneriez vous
» au point que de refuser de les en-
» tendre ; & pourquoi les traiteriez-
» vous autrement que vous ne trai-
» tés les autres Princes de l'Empire.
» Si vous vous ressouvenez de l'au-
» torité dont vous êtes revêtus, &
» & en vertu de laquelle tous les
» feudataires de l'Empire ne doi-
» vent point reconnoître d'autres
» Juges que vous ; vous remontre-
» rez avec force à l'Empereur que
» le devoir de votre charge exige
» que vous jugiez des différens qu'il
» a avec mes Maîtres, que vous de-
» vez permettre qu'ils vous expo-
» sent leurs droits ; que le haut rang
» où vous l'avez placé ne l'exempte
» pas de la loi commune, qui est
» d'être obligé de se soumettre au
» jugement que vous porterez ; &
» ne lui seroit-il pas bien plus glo-
» rieux de prendre ce sage parti, que
» de suivre les mouvemens d'une in-
» juste haine. Peut-il sans avilir sa di-
» gnité de Chef de l'Empire, oser
» publier lui-même que toutes ses

» forces, il les employera plus vo-
1536. » lontiers contre le Roi ſon beau-fre-
» re que contre l'ennemi commun
» de notre Sainte Religion, & qu'il
» aime mieux que tous les pays qu'il
» laiſſera derriere lui tombent ſous
» la puiſſance Ottomane, que de re-
» tourner en arriere, lorſqu'il aura
» une fois porté ſes armes en France;
» mais ce Prince oublie-t-il que la
» maiſon d'Autriche doit aux Ancê-
» tres du Roi mon Maître le haut dé-
» gré de puiſſance où on la voit au-
» jourd'hui élevée?

» S'il exécute le deſſein que la
» haine lui a inſpiré, ſi, comme il a
» oſé s'en vanter, il porte la guerre
» en France, & peut-être les hoſtili-
» tés ont-elles déja commencé, il
» trouvera le Roi & ſes Enfans, qui
» peu effrayés de ſes impuiſſantes
» menaces, ſeront prêts à le rece-
» voir avec toute la fermeté & tout
» le courage que doivent avoir des
» Princes, qui ne connoiſſent d'au-
» tres dangers que ceux qui mena-
» cent leurs ſujets. Mais leur amour
» pour la paix, leur zéle pour le bien
» de la Chrétienté les ont déterminés
» à m'envoyer auprès de vous, pour

» que vous ſervant de l'autorité que
» vous avez en main, vous préve- 1536.
» niez les malheurs dont la Chrétien-
» té eſt menacée ; ou du moins que
» vous aviſiez aux moyens que vous
» jugerez les plus propres à ſuſpen-
» dre pour un tems toute hoſtilité.
» Les remontrances que je vous fais
» aujourd'hui, vous apprennent &
» apprendront à tout l'Univers que
» ſi mes Maîtres prennent les armes,
» il n'y aura que la néceſſité ſeule
» où ils ſe ſeront trouvés de repouſ-
» ſer la force par la force qui ait pu
» les y obliger. Ces remontrances,
» j'étois chargé de vous les faire de
» vive voix ; je me ſuis pour cet
» effet adreſſé à pluſieurs perſonnes ;
» j'ai tenté, mais inutilement, tou-
» tes ſortes de moyens. Il ne me reſ-
» toit donc d'autre reſſource que de
» vous faire ſçavoir par écrit les de-
» mandes de mes Maîtres : j'oſe ſup-
» plier très-humblement Vos Excel-
» lences de daigner m'informer de
» leurs intentions.

» Dans le même tems que j'adreſ-
» ſerai des vœux au Ciel pour vo-
» tre conſervation & votre proſ-
» périté, je le prierai de vous éclai-

1536. „ rer ſur le parti qu'il vous convient „ de prendre, & pour l'intérêt de „ votre propre gloire & pour celui „ de la Chrétienté.

Pendant que Langei étoit occupé à faire ces dépêches, & qu'il en attendoit la réponſe, la vérité acheva de percer les nuages épais dont on avoit tâché de l'obſcurcir. Les Marchands de tous les Cercles de l'Empire qui étoient venus de la foire de Lyon, s'empreſſerent à l'envi de rendre compte des bons traitemens qu'ils avoient reçus en France, & en particulier des offres généreuſes que le Roi leur avoit faites. Leurs dépoſitions qu'ils firent en préſence du Magiſtrat des différentes villes Impériales où ils étoient établis, furent imprimées & envoyées de tous côtés; & le premier effet qu'elles produiſirent, fut que de treize mille Lanſquenets, que l'eſpérance du butin, joint à la haine qui les animoit contre la France, avoit engagé à prendre parti dans l'armée du Roi Ferdinand, il n'y en eut que deux ou trois mille qui prêtérent ſerment; tous les autres ſe débandérent, après avoir déclaré qu'ils ne partiroient

point s'ils ne touchoient leur ſolde d'avance ; & il n'y avoit point d'argent à leur donner ; encore exigérent-ils qu'ils ne ſeroient point employés à faire une invaſion en France. Ceux qui demeurerent fidéles à leurs engagemens, paſſérent en Italie, ou s'enrollérent dans les troupes du Comte de Naſſau. 1536.

Ordre donné en Piémont avant le départ de l'Amiral.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Allemagne, l'Amiral exécutoit l'ordre qu'il avoit reçu de pourvoir à la ſureté de Turin. Annebaut, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Capitaine de cinquante hommes d'armes, fut laiſſé dans la place pour commander. On lui aſſocia Charles de Couci, Seigneur de Burie. D'Alegre, d'Auſſun, de Termes, Deſſé, y étoient à la tête de leur compagnie de Cavalerie. De Piennes, le Comte de Tonnerre, Liſtenai, Jarnac, Chabot, Seigneur de Clervaux, Deſcars, le Comte de Sancerre, Vivonne, Briſſac, d'O, de Traves, & quantité d'autres Seigneurs voulurent partager la gloire de la défenſe de Turin. Deux mille Fantaſſins Picards étoient ſous les ordres d'Auchi & de Canni, la Salle

commandoit mille Normans, Quin-
1536. ci mille Champenois ; l'Artigue, le Capitaine Blanche Anguar avoient chacun ſous leurs ordres cinq cent Gaſcons ; & Cuſan étoit à la tête de deux mille Italiens. De Burie eut le commandement général de toute l'Infanterie. Les compagnies d'hommes d'armes de l'Amiral, du Maréchal d'Aubigni, de la Roche Dumaine, & de Villebon, les Lanſquenets du Comte de Furſtemberg avec le reſte de l'armée, prirent la route de Pignerol ; & ce qu'on laiſſa de troupes en Piémont, y fut mis ſous les ordres du Marquis de Saluces, qui remplaca l'Amiral dans les fonctions de Lieutenant-Général pour le Roi.

Trahiſon du Marquis de Saluces.

Notre armée étoit à peine arrivée à Pignerol, que le Marquis dépêcha à l'Amiral, pour qu'il lui envoyât un renfort de troupes, parce qu'il ne ſe ſentoit pas en état de faire tête à l'Ennemi, qui marchoit à lui avec des forces conſidérables. L'Amiral fit partir ſur le champ les compagnies d'hommes d'armes de Bonneval, de Montejan, de la Roche du Maine, de Villebon & de Jean-Paul Cerès. De Broſſes, Lieutenant de

de Boneval qui étoit abſent, conduiſoit la premiere, & la ſeconde étoit commandée par Vaſſé & la Jaille. 1536.
Le Chevalier d'Ambres conduiſit mille Fantaſſins Gaſcons; Saint-Aubin mille Normans, & le Capitaine Vartis Navarrois, cinq cens Baſques. Ces troupes étant arrivées le même jour à Vigon, & le lendemain à Villefranche, leurs Chefs dépêcherent un Exprès à Savillan, pour y recevoir les ordres du nouveau Général, qui deux jours après fit ſçavoir à la Rochedumaine & à Villebon, de venir le trouver à Villeneuve du Solier, où il ſe rendroit avec Montpeſat & le Comte de Pontereme, & que là ils délibereroient enſemble ſur les meſures qu'il convenoit de prendre dans les conjonctures préſentes. La ſeule réſolution que l'on prit dans ces conférences qui durerent depuis le matin juſqu'au ſoir, fut que la Jaille & Vaſſé reconduiroient en France la compagnie de cent hommes d'armes de Montejan.

Il ſe tint deux jours après un nouveau conſeil de guerre. Villebon eut ordre de ſe rendre à Savillan, & de prendre les devans avec ſa

compagnie, & la Rochedumaine devoit suivre avec l'Infanterie & marcher en ordre de bataille, parce que l'ennemi tenoit la campagne avec de nombreux détachemens. Montpezat qui venoit de Fossan, qu'il avoit entrepris de fortifier, rapporta, que quoique les murailles de cette place fussent en très-mauvais état, elle pouvoit cependant soutenir un siége, pourvû qu'on lui laissât le tems d'achever les bastions de terre qu'il avoit fait commencer; mais le Marquis de Saluces ne fut pas de cet avis. Son opinion étoit que l'on devoit renvoyer en France ce qui restoit de troupes en Piémont, & qu'il falloit incessamment dépêcher en Cour. Les raisons qu'il apportoit étoient, que l'ennemi avoit déja rassemblé presque toutes ses forces, & qu'il étoit trop près de nous pour que l'on pût fortifier d'autres places que Turin, que les troupes qui y étoient suffisoient pour sa défense, & que ce seroit vouloir de gayeté de cœur perdre le reste de l'armée que de l'enfermer dans des places qui ne pouvoient opposer qu'une foible résistance.

1536.

Les principaux Officiers François après avoir témoigné au Marquis qu'il les trouveroit toujours disposés à lui obéir, lui représenterent que le bien du service du Roi sembloit exiger que l'on mît au moins deux ou trois places en état de défense; que ne vouloir conserver que Turin, c'étoit ouvrir à l'ennemi un libre passage en France; qu'il se contenteroit de laisser un camp volant devant cette place, ou qu'il viendroit l'assiéger avec toutes ses forces, & qu'il lui seroit d'autant plus facile de l'emporter d'assaut, que toutes les fortifications n'étoient pas encore entiérement réparées; que maître de Turin il marcheroit en France avec l'assurance de ne rien laisser derriere lui qui ne fût en sa disposition. Montpezat fut d'avis que l'on devoit achever de fortifier Fossan, & la Rochedumaine opina pour Coni, parce que cette ville étoit capable de contenir une garnison plus nombreuse, & qu'il seroit plus facile de la fortifier que Fossan, où l'on seroit obligé de conduire les vivres & les munitions de guerre, qui se trouveroient rassemblées à 1536.

1536. Coni. Outre que cette derniere place confine au Marquiſat de Saluces, au Dauphiné & à la Provence, d'où il ſeroit facile de tirer des ſecours pour la ravitailler ou en rafraîchir la garniſon; que les Lanſquenets du Comte de Fuſtemberg pourroient camper à Barcelonette & aux environs, & qu'il ſeroit auſſi à propos de mettre des garniſons à Demons, à Roquepaviere & en quelqu'autres places qu'on laiſſeroit derriere ſoi. Qu'en prenant ces précautions, on mettroit l'ennemi dans un très-grand embarras; qu'il auroit bien des réflexions à faire avant que de ſe décider pour le ſiége de Coni; & que s'il ſe déterminoit à paſſer outre ſans l'attaquer, cette place le tiendroit dans de terribles inquiétudes. Cet avis de la Rochedumaine fut applaudi, & Montpezat s'offrit de ſe jetter dans l'une de ces deux places; & il remontra que les momens étoient précieux, & que ſans perdre le tems en déliberations, il falloit en venir promptement à l'exécution; ce qui n'empêcha pas que le Marquis de Saluces ne renvoyât au lendemain les réſolutions

que l'on auroit à prendre. Il fut seulement arrêté que la Rochedumaine 1536.
& Guaſcho iroient viſiter Foſſan, & que leur rapport décideroit du parti que l'on prendroit. Cette viſite ne ſervit qu'à confirmer toujours de plus en plus la Rochedumaine dans le ſentiment qu'il avoit propoſé le jour précédent. Il repréſenta que l'on devoit abandonner la défenſe de Foſſan, parce qu'il n'y avoit que cinq puits, dont il ſeroit facile aux aſſiégeans de tarir la ſource, avec une fontaine qui étant hors de la ville ne pouvoit être d'aucun ſecours aux aſſiégés. Cependant le Marquis de Saluces, qui comme on le connut dans la ſuite, n'avoit en vûe que de temporiſer ne prit aucune réſolution. Il ordonna ſeulement que tous les Officiers ſe trouvaſſent le lendemain à la tête de leurs compagnies prêts à marcher; qu'ils iroient tous enſemble à Foſſan; que ſi on la trouvoit trop foible, l'on iroit de-là à Coni, que l'on abandonneroit de même, ſi l'on ne pouvoit en peu de tems la mettre en état de défenſe; & que ce qui reſtoit de troupes en Piémont reprendroit in-

ceſſamment la route de France ; que
1536. pour lui il ſe chargeroit de faire conduire l'artillerie, promettant de ne la quitter que lorſqu'elle auroit paſſé les Monts. Les Officiers François ne furent pas de cet avis ; ils repréſenterent que quand même des forces ſupérieures les mettroient dans la néceſſité de ſe retirer, ce ſeroit pour eux une choſe honteuſe s'ils abandonnoient leur artillerie ; qu'ils ne penſoient pas de même qu'ils duſſent mener toutes leurs troupes à Foſſan ; qu'il falloit menager les vivres qui y étoient, parce que l'on ne ſçavoit pas encore ſi l'on ne ſe détermineroit pas à défendre cette place. Mais le Marquis perſiſta dans ſon opinion : tout ce qu'il promit fut que les troupes Françoiſes ne coucheroient qu'une nuit à Foſſan, & il fit partir Verets en poſte pour aller informer le Roi des arrangemens qu'il avoit pris ; & pour ſe plaindre en même tems du peu de ſoumiſſion qu'il trouvoit dans les Officiers François.

L'on jugea après la viſite de Foſſan que cette place pouvoit être fortifiée ; que les gens de guerre aidés

par huit à neuf cens pionniers, pouvoient en peu de tems élever à une hauteur convenable les ramparts auxquels Montpezat avoit fait travailler ; que ſans toucher aux munitions de bouche qui étoient à Coni, l'on pouvoit en tirer de Mondovi, ville peu éloignée de-là, & que ce ſeroit rendre un grand ſervice au Roi que de lui conſerver deux places, qui en arrêtant les ennemis, laiſſeroient à Sa Majeſté le tems de raſſembler ſes forces. Tous les Officiers François furent de ce ſentiment, & prierent leur Général de ſe décider promptement ; mais l'affaire fut renvoyée au lendemain, & pendant la nuit tous les Pionniers diſparurent à l'exception de trente ou quarante. L'on ſçut depuis que c'étoit le Marquis qui les avoit fait évader. Cependant quoique l'on n'en eût point encore alors de preuves bien ſûres, les ſoupçons ne laiſſerent pas que de tomber ſur lui, & ce qui augmenta la défiance que l'on conçut du Marquis, c'eſt qu'après cette évaſion des Pionniers, il déclara que l'on ne pouvoit mieux faire que de fortifier Foſſan. Quoi- 1536.

qu'il eût temoigné le jour précédent
1536. que quelques meſures que l'on prît, cette place ne pouvoit tenir contre l'ennemi. Ceux qui penſoient le plus favorablement du Marquis ne purent s'empêcher d'attribuer ce ſubit changement ou à ſa légereté, ou à un défaut de réſolution & de courage ; mais ceux qui penſoient plus juſte ſoupçonerent une partie de ce qui devoit arriver. On ſavoit que le Comte de Pocquepaille en qui le Marquis avoit beaucoup de confiance, & qui étoit attaché à ſon ſervice, alloit très-ſouvent au camp ennemi ; ces fréquentes allées parurent ſuſpectes, & pluſieurs s'imaginerent avec raiſon que la diſcuſſion des droits du Marquis ſur le Montferrat n'en étoient que le prétexte. Martin du Bellai oſa lui dire en plein Conſeil, qu'un courier du Roi qui venoit de Milan, avoit vû en paſſant par Aſt ſon logement marqué près de celui de l'Empereur ; mais le Marquis payant d'effronterie répondit en ſoûriant qu'il étoit bien aſſûré que du Bellai lui-même étoit bien éloigné de croire ce qui lui avoit été rapporté, & qu'il ne penſoit pas

qu'il y eût perſonne dans l'aſſemblée qui pût y ajoûter foi. 1536.

Tous l'aſſurerent qu'ils l'eſtimoient trop pour qu'ils puſſent former aucun ſoupçon qui fut injurieux à ſa gloire ; mais en même tems ils s'accorderent tous à le prier de prendre enfin une derniere réſolution, & de ne plus perdre le tems en déliberations inutiles. Ce fut alors qu'il leur dit, qu'il n'avoit jamais douté de leur intrépidité & de leur bravoure, mais qu'avant que de ſe décider ſur le parti qu'il prendroit, il avoit voulu éprouver la bonne volonté de leurs ſoldats ; que les preuves qu'il en avoit, avoient fixé ſes irréſolutions ; qu'il étoit déterminé de défendre Foſſan, qu'il les prioit d'y bien faire leur devoir, & que lorſque l'on ſe ſeroit décidé ſur le nombre des troupes qu'il convenoit d'y laiſſer, l'on aviſeroit aux moyens de mettre Coni en état de défenſe. Les Officiers François répondirent au Marquis, que quoique l'on eût perdu bien du tems inutilement, ils promettoient de mettre Foſſan hors d'inſulte & d'en rendre bon compte au Roi, ſi on leur don-

noit les Pionniers qu'ils avoient de-
1536. mandés ; mais ils oſérent témoigner à leur Général qu'ils avoient bien de la peine à ſe perſuader que l'épreuve dont il leur avoit parlé eut été le motif de ſon inaction. Le perfide Marquis, pouſſant la diſſimulation juſqu'au bout, parut extrêmement fâché de la déſertion de ces Pionniers, & il promit d'en faire venir dès le lendemain un grand nombre de ſes États, qui endurcis aux fatigues de la guerre & aux travaux de la campagne, pourroient, ſi le beſoin demandoit qu'on les armât, tenir lieu d'excellens ſoldats ; mais ces Pionniers promis par le Marquis ne parurent point. Chaque jour il ſe tenoit conſeil chez lui, & il ne s'y prenoit aucune réſolution ; pendant que les vivres qui étoient à Foſſan s'y conſumoient inutilement ſans que l'on ſongeât à en faire venir de Mondovi ni des autres villes voiſines.

J'ai parlé des différentes dépêches que le Marquis avoit envoyées en Cour. Il avoit marqué dans la derniere que ſon ſentiment étoit, que l'on devoit s'en tenir à la défenſe de

Turin, & abandonner les autres places du Piémont. Le Roi en conſéquence de cette dépêche, avoit renvoyé Deſchenais au Marquis & aux principaux Officiers, pour leur remontrer de quelle conſéquence il étoit qu'ils miſſent tout en œuvre pour garder Foſſan & Coni; que de la défenſe de ces deux places dépendoit la ſûreté de ſon Royaume; que s'ils les abandonnoient, il étoit dangereux que l'Ennemi ne ſe jettât tout à coup en France avec toutes ſes forces, avant qu'il eût pu raſſembler les ſiennes pour le bien recevoir; qu'il demandoit ſeulement qu'ils tinſſent ferme pendant un mois ou trois ſemaines, & que ce tems lui ſuffiroit pour leur envoyer les ſecours dont ils pourroient avoir beſoin; qu'il n'oublieroit jamais l'important ſervice qu'ils lui rendroient dans cette occaſion; que ſi cependant ils ne penſoient pas que l'on dût ſonger à la conſervation de ces deux places, il aimoit mieux qu'ils ſe retiraſſent, & qu'ils ſauvaſſent l'artillerie, que de perdre tant de braves gens. Deschenais trouva tous les Officiers François pleins de zéle pour le ſer- 1536.

vice de leur Maître ; mais l'Ennemi
1536. étoit si près (& il est vrai que huit jours après le siége fut mis devant Fossan) qu'ils craignoient que le tems ne leur manquât pour exécuter ce que l'on exigeoit d'eux. Il étoit question de réparer deux places qui étoient sans défense, & outre qu'ils n'avoient point de pioniers, ils désesperoient de pouvoir s'en procurer. Ils se plaignirent de la dissimulation & des irrésolutions éternelles du Marquis, & ne dissimulerent pas les soupçons qu'ils avoient conçues de sa fidélité. Toutes ces difficultés sembloient ne leur point laisser d'autre parti à prendre que celui d'une prompte retraite ; mais il s'agissoit de sauver l'artillerie ; ce qui ne pouvoit se faire, vû la proximité de l'Ennemi, qu'en la conduisant en quelque lieu de sûreté. Le sentiment du Marquis fut qu'on la menât à Ravel, place qui lui appartenoit, & qu'il disoit être inexpugnable, & qui étoit véritablement très-forte ; mais les Seigneurs François ne crurent pas devoir lui confier un dépôt si précieux, & proposerent Roquepaviere; Deschenais, Guasco, & quel-

ques autres Officiers furent chargés d'aller visiter cette place, qui ne se trouva pas être telle qu'on la croyoit. 1536.

Sur ces entrefaites arriva Sansac, à qui le Roi avoit donné ordre de prendre la poste, après que Verets lui eut fait un fidéle rapport de tout ce qui se passoit en Piémont. Outre les lettres dont il étoit chargé pour le Marquis, il en avoit encore de particulieres pour Montpezat & les autres principaux Officiers. Le Roi les prioit avec la plus vive instance de tenter l'impossible, pour garder du moins pendant quinze jours l'une des deux places; & il leur marquoit que le service qu'ils lui rendroient dans la conjoncture présente de ses affaires, seroit d'un prix inestimable. Leur résolution fut bientôt prise: après avoir délibéré entre eux, ils déclarérent au Marquis que leur zéle pour le service de leur Maître leur tiendroit lieu de pioniers, qu'ils alloient mettre eux-mêmes la main à l'œuvre; & que quoiqu'il dût leur en couter ils défendroient Coni ou Fossan. Le Marquis leur ayant demandé pour laquelle de ces

deux villes ils se décideroient, ou
1536. s'ils étoient résolus de les garder toutes les deux, ils lui répondirent qu'ils venoient d'opiner, & que c'étoit à lui de conclure ; que cependant vû le peu d'attention qu'on avoit eu à réparer ces deux places, lorsqu'il en étoit tems encore, ils pensoient qu'il valoit mieux s'attacher à en conserver une, que de s'exposer à les perdre toutes les deux ; „ Et moi, re-„ prit le Marquis, je veux les gar-„ der l'une & l'autre ; Monsieur de „ la Rochedumaine, ajouta-t'il, „ vous avez dit que Fossan étoit la „ plus foible, & c'est pour cette rai-„ son que je me détermine à défen-„ dre cette place en personne ; Oh „ bien voici donc un brave homme, „ repartit la Rochedumaine en se „ montrant, qui bien volontiers „ s'engage à s'enfermer avec vous, „ & qui se fera un plaisir de vous „ obéir, ainsi que son devoir le de-„ mande. "

Cette résolution du Marquis ne pût être approuvée par les autres Officiers François ; ils lui représenterent que le bien du service du Roi ne permettoit pas que son Lieute-

nant-Général s'enfermât dans une place foible, qui, selon toutes les apparences, seroit la premiere assiégée ; que les ennemis ne manqueroient pas de l'attaquer avec toutes leurs forces, & que si elle tomboit entre leurs mains, & qu'il fût fait prisonnier, il n'y auroit plus d'espérance de pouvoir rétablir les affaires du Roi en Piémont ; & qu'ainsi il étoit à propos qu'il laissât à Fossan le nombre de troupes qu'il jugeroit convenable ; & qu'avec le reste de son camp volant il se retirât à Coni, qu'il garderoit aussi long-tems qu'il pourroit ; que pendant qu'ils fortifieroient Fossan qui manquoit de vivres, il pourroit leur en envoyer de Coni & des environs, où il y en avoit en abondance. Mais la raison qu'ils venoient d'alléguer, n'étoit pas celle qui faisoit le plus d'impression sur leur esprit. Leurs soupçons augmentoient chaque jour ; & s'ils n'avoient point encore fait éclater leur défiance, c'est qu'ils vouloient auparavant être informés des intentions du Roi. Ils venoient d'apprendre que le Marquis avoit traité avec l'Empereur, & ils craignoient que 1536.

s'il s'enfermoit dans Foſſan, il ne
1536. livrât cette place & tous ceux qui s'y trouveroient entre les mains de l'ennemi. Cependant les remontrances qu'on lui fit ne furent pas capables de le faire changer de réſolution; il déclara qu'il garderoit avec lui le ſieur de la Rochedumaine, deux cent hommes d'armes & trois mille hommes de pied, & qu'il deſtinoit ce qui lui reſtoit de troupes à la défenſe de Coni. Ainſi ſe ſépara le Conſeil.

Le lendemain matin les principaux Officiers eurent ordre de ſe rendre chez lui. Montpezat qui ne pouvoit prévoir que le Marquis eût changé de ſentiment, lui demanda s'il ne leur avoit pas déclaré la veille ſes intentions; il répondit en adreſſant la parole à la Rochedumaine, que la nuit donnoit Conſeil, & que de là il arrivoit *que les paroles du ſoir ne reſſembloient pas toujours à celles du matin*, & ſur ce que la Rochedumaine repartit, que *les ſiennes étoient telles au matin qu'au ſoir; Oh non pas les miennes, du moins pour cette fois*, reprit le Marquis, & là-deſſus il dit que ſon intention étoit de laiſſer à

Foſſan Montpezat, Villebon, & la Rochedumaine, avec leurs compagnies d'hommes d'armes & celle du Grand-Ecuyer, commandée par la Rocque ; que l'Infanterie qui entreroit dans cette place ſeroit compoſée de deux mille Normans & Champenois qui étoient ſous les ordres d'Anglure & de Saint Aubin ; des cinq cent Gaſcons que Wartis commandoit, & de trois à quatre cent Italiens, qui avoient à leur tête le Capitaine Saint Petre Corſe. Le Marquis ajoûta, qu'immédiatement après ſon dîner il partiroit avec le reſte des troupes pour ſe rendre à Coni, & il promit que dès qu'il y ſeroit arrivé il envoyeroit à Foſſan des munitions de guerre & de bouche, qu'il feroit eſcorter par le Chevalier d'Ambres qui commandoit mille Gaſcons. Montpezat, Chevalier de l'Ordre du Roi, fut établi Commandant à Foſſan. 1536.

Le Marquis fut à peine parti que l'on eût des aviscertains de ſa trahiſon. L'on apprit que lorſqu'il avoit propoſé de s'enfermer à Foſſan, il avoit fait avertir Antoine de Leve de ſa réſolution ; qu'il l'avoit invité

à marcher en toute diligence vers
1536. cette place, qu'il n'étoit pas néceſſaire qu'il conduiſit avec lui beaucoup d'artillerie, parce qu'il lui promettoit que dès qu'il paroîtroit il le rendroit maître de Foſſan & de la garniſon qui étoit ſous ſes ordres. On apprit de plus que le perfide Marquis avoit depuis envoyé un ſecond Courier à Antoine de Leve, pour l'informer de ſon départ pour Coni, & des grands mouvemens que ſe donnoient les François pour mettre Foſſan en état de défenſe; que cependant s'il ne perdoit point de tems, cette place ne lui oppoſeroit aucune réſiſtance, & que s'il ſe préſentoit devant une porte, la garniſon ſortiroit par une autre. Ces avis parurent d'autant plus certains que le Marquis ne ſe preſſoit point d'envoyer les munitions qu'il avoit promiſes; ce qui détermina Montpezat à aller s'informer lui-même des cauſes de ce délai: accompagné de Caſtelpers ſon Lieutenant, de Sanſac, & de vingt chevaux, il ſe rendit à Coni, où il trouva le Marquis occupé à donner ſes ordres pour le départ des munitions. Il avoit déja fait tirer

une longue couleuvrine & trois canons, il faiſoit charger les boulets, 1536.
les poudres, douze cent ſacs de farine, & une grande quantité de tonneaux de vin. En préſence de Montpezat il fit prendre les devants à l'artillerie, & lui promit qu'avant la nuit toutes ces munitions de guerre & de bouche ſeroient rendues à Foſſan.

Montpezat, qui après tout ce qu'il venoit de voir, ne pouvoit ſoupçonner que le Marquis eût deſſein de le tromper, retourna plein de joye à Foſſan, & ſe fit eſcorter par les mille Fantaſſins Gaſcons que commandoit le Chevalier d'Ambres. Après lui arriverent deux canons, cinq barils de poudre, & quelques boulets, mais trop gros ou trop petits pour les deux piéces. Toutes les autres munitions de guerre & de bouche furent conduites à Revel, où le Marquis arriva la nuit ſuivante, qui fut celle du Jeudi ſeptiéme jour de Juin. Le mardi ſuivant environ à deux heures après midi, parut l'avant-garde de l'armée Impériale, commandée par Antoine de Leve, qui, conformément à l'avis qu'il

avoit reçu du Marquis, étoit parti
1536. de devant Turin le Vendredi précédent, après avoir laiſſé dix mille hommes ſous la conduite de Jacques Foſzaro, Seigneur de Sca Lenghe, Gouverneur d'Aſt, pour continuer le ſiége.

Le même jour Monſieur d'Annebaut dépêcha au Roi Jean de Cambrai ſon Lieutenant pour rendre compte à Sa Majeſté des meſures qu'il avoit priſes pour la défenſe de Turin. Environ le même tems mourut le Duc d'Albanie, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes, & Gouverneur de Bourbonnois, Auvergne, Forez & Beaujolois. Il fut remplacé dans ſon Gouvernement par Jean de Bretagne Duc d'Eſtampes, & ſa compagnie fut partagée entre Chabannes & la Fayette. Le Roi perdit encore dans le même tems Louis d'Orléans, Duc de Longueville & Comte de Dunois, Chevalier de l'Ordre de Sa Majeſté, & Capitaine de cinquante Lances. Louis d'Orleans ſon frere, Marquis de Rothelin obtint ſa compagnie.

L'avant-garde de l'armée ennemie, après avoir repouſſé nos gar-

des avancées, marcha droit au Couvent de Saint François, qui étoit hors de la ville & que l'on démoliſſoit, parce que cet édifice pouvoit nuire beaucoup à la défenſe de la place. Il y eut d'abord quelques pioniers de tués & de bleſſés; mais les aſſiégés, ſoûtenus par le feu de leur artillerie, marcherent au ſecours des travailleurs, fondirent avec impétuoſité ſur les ennemis, & ne ſe retirerent qu'après leur avoir tué beaucoup de monde. La nuit finit le combat, & ce fut à la faveur des tenebres que le Général Eſpagnol, qui marchoit à la tête de l'armée, s'empara du Couvent que l'on n'avoit pas eu le tems d'abbatre, faute d'un nombre ſuffiſant de pioniers; & par le moyen de ce poſte il ſe trouva logé à une portée d'arquebuſe de la ville. Nous reprendrons le fil du ſiége de Foſſan, lorſque nous aurons rapporté quelles furent les ſuites de la honteuſe déſertion du Marquis de Saluces. 1536.

Infame trahiſon du Marquis de Saluces.

Deſchenais qui étoit retourné à la Cour en poſte, après la réſolution qui avoit été priſe de garder Foſſan, rendit compte au Roi de toutes les

choſes dont il avoit été lui-même
1536. témoin, & lui apprit en particulier que le Marquis, après bien des déliberations, s'étoit enfin déterminé à aller ſe jetter dans Coni, qu'il vouloit défendre en perſonne ; mais il apprit en même tems à Sa Majeſté que les ſoupçons que l'on avoit conçus de la fidélité de ce Seigneur augmentoient chaque jour. De tous ceux qui entendirent le rapport de Deſchenais, il n'y en eut aucun qui ne fût très-perſuadé que les ſoupçons qui attaquoient la gloire du Marquis ne pouvoient avoir aucun fondement ; & effectivement les bienfaits dont il avoit été comblé, ſembloient être autant de garants de ſa fidélité. Il avoit été élevé avec le Roi qui l'avoit toujours beaucoup aimé, & avoit pris ſoin de ſa ſubſiſtance lorſqu'il n'étoit que Cadet, & qu'il avoit le malheur d'avoir tous ſes parens pour ennemis. Sa Majeſté l'avoit honoré du Collier de ſon Ordre, & lui avoit accordé l'inveſtiture du Marquiſat de Saluces comme d'un fief mouvant du Dauphiné, ou plutôt il le lui avoit donné ; car ayant été ôté à ſon frere aîné Jean Louis,

pour cauſe de rebellion, il avoit été adjugé au Roi par confiſcation. Tout récemment encore, le Roi maître de la plûpart des États du Duc de Savoye, venoit de donner au Marquis dix-ſept villes les plus riches du Piémont, & dont les revenus excédoient de beaucoup ceux de ſon Marquiſat; mais quelle plus grande marque de confiance & de diſtinction pouvoit-il lui donner, que de l'avoir fait ſon Lieutenant-Général? L'Hiſtoire ne fourniſſoit aucun exemple d'une trahiſon auſſi infame, auſſi ne ſe trouvoit-il perſonne à la Cour qui voulût y ajoûter foi. Et il eſt vrai qu'en parcourant toutes les Hiſtoires des ſiécles paſſés, on ne lira nulle part que jamais il ſoit arrivé, qu'un Général d'armée ait pouſſé l'ingratitude & la perfidie juſqu'à attirer une armée ennemie dans les États du Prince qu'il ſervoit, qui l'enrichiſſoit de ſes dons, qui avoit en lui toute ſa confiance, & cela dans un tems où la fortune favoriſoit les armes de ce Prince. Si Cecinna abandonna Vitellius, à qui il devoit ſon avancement, il ne le fit que lorſque les affaires de ſon bienfaiteur furent 1536.

1536. entierement déſeſpérées ; ſi Stilicon & Narſès ſe deshonorerent par une ſemblable lâcheté, on peut dire que la noire ingratitude dont on uſa à leur égard, fut l'unique cauſe de leur déſertion. Et le perfide Marquis trahit ſon Maître dans le tems même qu'il en reçoit les plus grandes marques de généroſité & de confiance, dans un tems où le ſort des armes ſembloit promettre à ſon Prince naturel les plus heureux ſuccès. Si la nouvelle de cette trahiſon affligea ſenſiblement Sa Majeſté, ſon courage & ſa fermeté, qui ſembloient s'accroître avec les obſtacles que l'on oppoſoit à ſes deſſeins, lui firent faire de nouveaux efforts pour ôter à ſes ennemis les moyens d'effectuer leurs projets. Jean Paul Cerès eut ordre de partir en diligence pour le Piémont, de ſe jetter dans Foſſan ou dans Coni, & on lui donna l'argent néceſſaire pour lever, s'il en étoit beſoin, trois mille Fantaſſins Italiens & deux cent Chevaux-Legers. On lui aſſocia Deſchenais, qui fut chargé de remettre au Marquis une lettre, par laquelle le Roi lui marquoit que pour de bonnes raiſons il le rappelloit

pelloit auprès de lui, l'intention de Sa Majesté étant qu'avant son départ il mit Cerès dans l'une des deux places, & Montpezat dans l'autre. Mais étant arrivés au col de l'Argentiere, Cerès y trouva sa compagnie avec celle de Bonneval, & mille Fantassins Italiens commandés par Guasco, qui retournoient en France. Ce fut là qu'ils apprirent que Fossan étoit assiégée; que le Marquis avoit enfin levé le masque, & que depuis sa désertion il avoit écrit au Roi, pour lui exposer les raisons qui l'avoient engagé à se retirer. Cette nouvelle inopinée fit prendre à Cerès le parti de ne pas aller plus avant, & d'attendre que Deschenais, qui retourna en Cour, lui eut apporté les ordres qu'il plairoit au Roi de lui envoyer; & pour ne point perdre de tems, il fit sçavoir à Annebaut & à Montpezat son arrivée à Argentiere, les raisons qui l'y retenoient, & quelle étoit la commission dont Sa Majesté l'avoit chargé. 1536.

Le prétexte que prit le Marquis pour justifier sa désertion, & dont il se servit dans divers entretiens qu'il eut avec Martin du Bellai avant

Mauvaises raisons qu'il apporte pour se justifier.

le siége de Fossan, & pendant la trê-
1536. ve qu'il y eut, & qui devoit durer jusqu'à ce que l'on sçût si le Roi agréeroit les articles de la capitulation, fut que tout Marquisat de la nature de celui de Saluces relevoit de droit de l'Empire, auquel ses prédécesseurs n'avoient pu par conséquent se soustraire légitimement pour se soumettre au Dauphin de Viennois; & que pour lui, la connoissance qu'il avoit de ce droit de l'Empire le rendroit inexcusable, s'il ne quittoit le parti de la France, pour retourner à son légitime Seigneur. Du Bellai lui répondit que s'il étoit vrai que ses Ancêtres eussent possédé ce Marquisat comme fief de l'Empire, il étoit vrai aussi que dans la suite ils s'étoient reconnus comme feudataires du Dauphin de Viennois; & que s'ils n'avoient pas cru devoir se soustraire à l'obéissance du Roi, il avoit en son particulier de bien plus fortes raisons qui devoient l'attacher pour toujours à la France; qu'il devoit se souvenir que le Roi ne s'étoit pas contenté de lui donner l'investiture, mais qu'il lui avoit fait un don purement gratuit de ce Marquisat,

dont Sa Majeſté pouvoit diſpoſer depuis qu'il avoit été confiſqué à ſon profit à cauſe de la felonie de Jean Louis ſon frere aîné ; que ſi le Roi, comme Dauphin de Viennois, n'avoit point de droit ſur cet Etat, le don que Sa Majeſté lui en avoit fait étant nul, cet Etat ne pouvoit appartenir qu'à ſon aîné. Mais le Marquis avoit bien d'autres raiſons que celles qu'il alléguoit ; ſa paſſion pour l'Aſtrologie judiciaire lui faiſoit ajoûter foi aux prédictions qui promettoient à l'Empereur la conquête de la France ; & il étoit ſi perſuadé que l'année ne ſe paſſeroit pas que le Roi ne fût dépoſſédé de ſes Etats, qu'il eût la ſimplicité d'offrir à du Bellai de s'intéreſſer en ſa faveur, lorſque la France auroit changé de Maître. Ainſi la crainte de perdre ſon Marquiſat, & l'eſpérance que l'Empereur appuyeroit les prétentions qu'il avoit ſur le Montferrat furent les deux cauſes de ſa révolte ; & c'eſt ce qu'il fit entendre à du Bellai, à qui il dit, qu'il ne vouloit point aller en France faire le même perſonnage que le Prince de Melphe, qui, après avoir perdu ſa Principauté pour s'ê- 1536.

tre déclaré en faveur du Roi, avoit été obligé de se réfugier en France.

1536. Ordres donnés par le Roi. Cependant le Roi hâtoit les préparatifs qui se faisoient sur les frontiéres, pour bien recevoir l'Empereur. D'Humieres, son Lieutenant-Général en Dauphiné, à qui il avoit commandé de lever cinq cens hommes de pied pour la garde des passages, eut ordre de joindre à cette Infanterie celle que commandoit le Capitaine Guasco. Cet Officier Italien avoit eu des liaisons particulieres avec le Marquis de Saluces qui l'avoit vivement sollicité de se détacher du service de France. La crainte qu'il avoit que l'on ne conçût quelque soupçon de sa fidélité, lui avoit fait demander, qu'on voulût l'employer ailleurs que sur les frontiéres; mais le Roi qui n'avoit aucun sujet de se méfier de lui, voulut qu'il servît en Dauphiné. Latour fût envoyé à Exiles avec trois cens Arquebusiers; & il y eut ordre de mettre une bonne garnison à Suze pour que l'on pût avoir souvent des nouvelles de l'état de Turin, où fut envoyé le Capitaine Cambrai avec l'argent nécessaire pour payer les gens de

guerre. Il fut ordonné à Cerès & à Bonneval de paſſer en Provence avec leurs Compagnies d'hommes d'armes, & il fut enjoint au Comte Guillaume de Fuſtemberg de marcher à Siſteron, & d'y laiſſer ſon bagage; de conduire enſuite ſa troupe à Barcelonette & à Terre-neuve, où il avoit ordre de demeurer juſqu'à ce qu'il eût des avis certains que l'Empereur eût paſſé les Monts; & alors il devoit commencer à faire le dégat dans le pays, & ne ſe retirer que lorſqu'il auroit ôté aux ennemis tout moyen d'y ſubſiſter. L'on envoya quelques munitions de guerre à Grenoble, & de l'argent pour y faire de nouveaux amas de vivres. La Compagnie de cinquante hommes d'armes du Marquis de Saluces fut donnée à Burie, Lieutenant pour le Roi à Turin; & enfin Deſchenais fut renvoyé à Foſſan pour dire à Montpezat, au nom du Roi, que Sa Majeſté ſouhaitoit qu'il tînt, s'il étoit poſſible, encore trente jours, parce que l'on pourroit alors faire marcher à ſon ſecours un plus grand nombre de troupes; que ſi cependant il ne prévoyoit pas qu'il pût ſe défendre 1536.

1536. si longtems, il n'attendît pas, pour se rendre, qu'il fût reduit à la nécessité de faire une capitulation honteuse ; mais les chemins pour aller à Fossan n'étant pas sûrs, Deschenais confia ses lettres de créance à Guasco, qui se chargea de les faire tenir à Montpezat. Je reviens au siége de Fossan.

Suite du siége de Fossan.

Lorsque l'armée ennemie arriva devant cette place, les remparts (si toutefois l'on peut donner ce nom à de méchantes levées de terre) n'étoient élevés qu'à six pieds, & dans bien des endroits la terre étoit en dehors plus haute que les remparts. Le Général Espagnol résolu de faire ses approches, avant que les assiégés eussent le tems de se fortifier, fit travailler aux tranchées dès le lendemain de son arrivée. Ce jour-là & les suivans il se fit de part & d'autre un grand feu d'arquebuserie. On tua aux ennemis quantité de leurs travailleurs, que rien ne couvroit dans leurs tranchées ; nous perdîmes aussi quelque monde à cause de l'inégalité du terrein qui, comme je l'ai dit, étoit dans quelques endroits plus haut que les dé-

fenſes de la place. Pour obvier à cet inconvénient l'on eut recours à des gabions que l'on poſa pendant la nuit, mais ce fut-là une précaution inutile, parce que la terre dont ils avoient été remplis, étant ſéche, & n'ayant point été foulée, elle ſe reduiſit en poudre dès que l'artillerie ennemie eut commencé à tirer. Les deux premiers jours ſe paſſerent ſans que les ennemis euſſent dreſſé leurs batteries, & ils employerent ce tems-là à avancer leurs tranchées & préparer leurs gabions, & les aſſiégés en profiterent pour élever leurs remparts & faire quelques retranchemens. Au troiſiéme jour les aſſiégeans eurent une batterie de deux canons en état de tirer, & ce fut aſſez pour ruiner toutes les défenſes de la place. Sur le ſoir les aſſiégeans à qui il ne reſtoit plus d'eſpérance que dans leur courage, déterminerent de faire une ſortie par deux endroits. Le Baron de Caſtelpers, Lieutenant de la Compagnie des Gens-d'armes de Montpezat, ſe mit à la tête de la Cavalerie & le Capitaine Wartis Navarrois, conduiſit les gens de pied. 1536.

1536. La cavalerie ſortit par la porte du Château, & l'infanterie par la caſemate du baſtion; & à la faveur d'un chemin creux, elle gagna la prairie où les Lanſquenets, qui faiſoient la principale force de l'armée ennemie avoient leur quartier. Comme ils étoient les plus éloignés de la ville, & qu'ils ſe croyoient par conſéquent moins expoſés à être attaqués, ils n'avoient contre leur coûtume qu'une foible garde. Le Capitaine Wartis qui en étoit averti la ſurprit, & la tailla en piéces; & en même tems parut le Baron de Caſtelpers à la tête de la Cavalerie qui mit tout le quartier en déſordre. L'allarme s'étant en un moment répandue dans tout le camp ennemi, Antoine de Leve qui s'étoit logé avec les Eſpagnols, en détacha un grand nombre pour couper les François. Cependant ceux qui étoient de tranchée, voyant que l'on couroit aux armes de toutes parts, abandonnerent leur poſte, & laiſſerent les travailleurs avec peu de monde pour les ſoûtenir. Saint Petre Corſe, qui, avec Villebon étoient de garde au baſtion, s'étant apperçu de ce mou-

Vigoureuſe ſortie des aſſiégés.

vement, fit une bruſque ſortie, & ſoûtenu par un gros de Normands & de Champenois, qui étant ſortis par un autre côté ſe joignirent à lui, il attaqua les tranchées, tailla en piéces une partie de ceux qui les gardoient, & obligea le reſte à fuir précipitamment vers le quartier de leur Général. Leve fit marcher à leur ſecours un nombreux détachement d'Eſpagnols; mais ceux qu'il avoit détachés au commencement de l'action, étant revenus ſur leurs pas, la Cavalerie Françoiſe les attaqua en queue, & après en avoir fait un grand carnage, elle marcha vers le Couvent de ſaint François, qui ſe trouvoit preſque entiérement abandonné, & ſe joignit à S. Petre qui s'étoit rendu maître de la tranchée. Leve qui ne pouvoit ſe remuer à cauſe de ſa goutte, & qui n'avoit preſque plus perſonne avec lui, fut obligé de ſe mettre dans une chaiſe, & de ſe faire porter hors de ſa tente; mais il fut ſuivi de ſi près, que ſes porteurs, pour le dérober au danger d'être pris, ou pour ſe ſauver eux-mêmes, le laiſſerent dans un bled & s'enfuirent. Il y demeura caché 1536.

jusqu'à la retraite des François ; ils
1536. la firent en très-bon ordre, & avec tant de bonheur, qu'ils n'eurent personne de tué. Le nombre des blessés fut peu considérable, & il n'y en eut que trois ou quatre qui moururent de leurs blessures. Saint Petre fut blessé d'un coup d'arquebuse à la main, & Wartis au pied ; ils amenerent en se retirant un Capitaine Napolitain qui commandoit troiscens hommes de pied.

Les ennemis n'avoient jusqu'alors battu la place que bien foiblement, parce qu'ils étoient persuadés, ainsi que le Marquis de Saluces les en avoit assurés, que les assiégés ne pouvoient opposer une longue résistance. Leve dans cette assurance avoit laissé libre le quartier de la porte qui va à Coni, & dix ou douze jours se passerent encore sans qu'il le fit garder, parce qu'il ne doutoit pas que les assiégés ne profitassent de la liberté qu'il leur laissoit de se retirer sans être poursuivis ; mais ils ne se servirent de cette commodité que pour fournir la ville d'eau, où de sept puits qu'il y avoit, cinq avoient été mis à sec en deux jours. A la fa-

veur de leurs Arquebuſiers, ils alloient ſans danger à une fontaine qui eſt hors de la porte, & là ils ſe pourvurent d'eau abondamment; ce qui fut leur ſalut. 1536.

Deux jours après la vigoureuſe ſortie dont nous venons de parler, Antoine de Leve bien perſuadé que les aſſiégés pour ſe retirer avec honneur, vouloient attendre que l'on eût fait brêche à la place, fit dreſſer une nouvelle batterie de quatre canons, & continua de laiſſer libre la porte de Coni. Dès la pointe du jour, l'artillerie ennemi foudroya le nouveau travail des aſſiégés, & leur tua beaucoup de monde; avant midi il y eut une brêche où trente hommes pouvoient paſſer de front. Le canon ceſſa de tirer pendant deux heures, ce qui nous donna ſujet de penſer que les ennemis ſe préparoient à monter à l'aſſaut; & la vérité eſt qu'il le pouvoient avec d'autant moins de danger, que n'y ayant point de foſſé, ils pouvoient entrer de plein-pied dans la ville. Montpezat ordonna que la Gendarmerie ſe jettât dans un retranchement qui avoit été fait derriere la brêche, & l'In-

fanterie fut rangée le long du rem-
1536. part.

Les ennemis firent véritablement quelques mouvemens qui sembloient annoncer qu'ils alloient monter à l'assaut, ce qui tint les assiegés en haleine. Pendant tout le jour la Gendarmerie, l'armet en tête, demeura derriere la brêche, & les gens de pied garderent les postes qui leur avoient été assignés. On ne laissa dans la place qu'un certain nombre de soldats, qui avoient ordre de marcher où le besoin seroit le plus pressant; mais le jour se passa sans que l'on en vînt aux mains. Les ennemis se contenterent de tenir pendant la nuit dans la tranchée un détachement de troupes choisies qui devoient épier le moment où les assiégés ne seroient pas sur leurs gardes pour se rendre maîtres de la brêche; mais Montpezat, pour n'avoir aucune surprise à craindre, ordonna que cinquante hommes d'armes demeureroient pendant toute la nuit dans les retranchemens. On éleva un rempart derriere la brêche, on répara les endroits foibles, & Officiers, Soldats, tous mirent la

main à l'œuvre pour opposer de nouvelles défenses aux assiégeans, malgré le feu de leur artillerie dont ils faisoient par intervalle de furieuses décharges. 1536.

Douze jours se passerent sans que les Ennemis fissent d'attaque. Ce n'est pas que leur Général n'eût fort désiré de conduire une partie de ses troupes à l'assaut; mais il ne vouloit pas exposer ses bandes Espagnoles toutes composées de vieux guerriers qui faisoient toute son espérance, & qu'il réservoit pour la conquête de la France; les Italiens ne vouloient marcher que lorsqu'ils auroient été payés; & les Allemans refusoient d'attaquer seuls, prétendans qu'ils ne méritoient pas moins que les Espagnols d'être ménagés.

Ce qui consoloit Antoine de Leve de ce refus, c'est qu'il espéroit que sans qu'il exposât ses troupes, la disette des vivres le rendroit bientôt maître de la place; il sçavoit que les assiégés n'avoient ni vin ni farine; que s'il leur restoit quelque peu de blé, c'étoit là un secours qui leur étoit inutile, faute de moulins & d'artisans pour en faire, le Marquis

de Saluces ayant eu la précaution
1536. de les renvoyer tous avec les pionniers avant que la ville fût assiégée ; que si parmi les gens de guerre il se trouvoit quelque Soldat qui eût appris cette sorte de métier, le manque d'outils le mettoit hors d'état de se servir de sa science. L'espérance du Général Espagnol étoit d'autant mieux fondée, que le Marquis de Saluces lui avoit envoyé le rôle des provisions qui restoient à Fossan, après que les troupes qu'il y avoit conduites en eurent consumé la plus grande partie. Effectivement le seiziéme jour du siége Montpezat ayant ordonné que l'on visitât les magazins, il se trouva qu'il n'y avoit des vivres que pour quatre ou cinq jours, encore falloit-il les ménager ; & à peine restoit-il de poudre autant qu'il en faudroit pour soûtenir un assaut. Le Commandant étoit assuré par des avis certains que plus de quinze jours se passeroient avant qu'il pût recevoir quelque secours de France ; & il sçavoit qu'il ne pouvoit plus compter sur le Marquis de Saluces, dont il avoit appris la révolte. Un sujet d'étonnement pour le Général Enne-

mi étoit, qu'il reſtât encore quelques proviſions dans la ville, car il 1536.
faiſoit l'honneur aux François de les regarder comme gens peu faits à l'abſtinence, & qui ne ſçavent guéres ce que c'eſt que de vivre d'œconomie. Ainſi il ne pouvoit s'empêcher de croire que le Marquis ne ſe fût trompé dans le rôle qu'il lui avoit envoyé; & déja il commençoit à ſouffrir impatiemment qu'une ſi méchante place l'arrêtât ſi long-tems. Pour en hâter la reddition, il fit dreſſer une batterie à deſſein de foudroyer le boulevard, qu'il prévoyoit devoir beaucoup incommoder ſes troupes, s'il ſe déterminoit à les faire monter à l'aſſaut.

Villebon avec ſes cinquante hommes d'armes, & Saint-Petre avec trois cens hommes de pied, s'étoient chargés de la défenſe de ce poſte, & ils ne s'en éloignoient ni jour ni nuit. Quelques coups de canon ſuffirent pour ruiner le parapet qui n'étoit fait que de bois & de chaume mêlé avec un peu de terre. Les Ennemis battirent enſuite le boulevard, & le bruit ſe répandit dans la place qu'ils dreſſoient une platte forme pour pouvoir

plonger dans le baſtion. Cette con-
1536. ſidération, jointe au peu de muni-
tions de guerre & de bouche qu'il y
avoit dans la place, fit faire aux aſ-
ſiégés de ſérieuſes réflexions. Ils ju-
gerent que s'ils différoient de capi-
tuler, ils ſe mettroient dans la né-
ceſſité de faire une compoſition hon-
teuſe; & Montpezat venoit de rece-
voir une lettre que Guaſco lui avoit
fait tenir, par laquelle le Roi lui
marquoit que s'il étoit obligé de ſe
rendre, il ſouhaitoit que ce fût à des
conditions honorables. Il délibera
donc avec les principaux Officiers,
& il fut décidé que l'on capitule-
roit; mais Montpezat auroit bien
ſouhaité, pour avoir de meilleures
conditions, que la propoſition lui eût
été faite par les aſſiégeans.

Sur ces entrefaites, il arriva heu-
reuſement qu'Antoine de Leve en-
voya un Trompette pour traiter de
la rançon d'un Capitaine qui avoit
été pris dans la derniere ſortie, &
pour faire en même tems ſes compli-
mens à la Rochedumaine, qui avoit
été ſon priſonnier après la bataille
de Pavie. Il avoit auſſi ordre de lui
demander s'il ne commençoit pas à

s'ennuyer beaucoup de ne point boire de vin. La Rochedumaine lui répondit que s'il se trouvoit dans une pareille nécessité, son zele pour le service de son Maître la lui feroit supporter patiemment ; mais qu'heureusement il s'en falloit bien qu'il ne fût réduit à cette extrêmité ; & pour preuve de ce qu'il disoit, il donna deux flacons de vin au Trompette, pour qu'il les présentât en son nom au Général Espagnol. Le même Trompette, en s'entretenant avec les Officiers de la Garnison, leur demanda s'ils ne sçavoient pas que le Marquis de Saluces fût passé au service de l'Empereur. Montpezat dit que non, ajoutant que pour qu'il le crût, il faudroit ou que lui même, ou que quelqu'un de ses gens eût parlé au Marquis. Antoine de Leve prit de là occasion de renvoyer le lendemain le même Trompette nommé Augustin, pour dire de sa part à Montpezat que s'il lui plaisoit d'envoyer au camp un homme d'armes de sa compagnie, il ne lui laisseroit aucun doute sur la désertion du Marquis. Augustin étoit aussi chargé de présenter à la Rochedumaine quel- 1536.

ques paniers de fruits que Leve lui
1536. envoyoit ; & il avoit ordre de lui témoigner que ſon Général avoit une envie extrême de le voir. S. Martin, jeune Gentilhomme Perigordin, fut deſtiné à accompagner le Trompette.

Après avoir ſalué le Général Eſpagnol, & lui avoir fait des complimens de la part du Commandant de Foſſan, il le pria de vouloir lui donner un ſauf-conduit pour aller à Saluces, où il avoit ordre de parler au Marquis, & ſçavoir de lui s'il étoit vrai qu'il eût abandonné le ſervice du Roi de France. » Je ſçais » fort bien mon Gentilhomme, re» prit le vieux Général, que vous » n'eſperez pas de trouver le Mar» quis à Saluces, il eſt à Aſt avec l'Em» pereur ; & pour que vous ne puiſ» ſiez en douter, ſi vous voulez de» main revenir ici je vous donnerai » un Trompette qui vous y condui» ra ; mais je ſuis bien aſſuré que le » Marquis n'eſt que le prétexte qui » vous amene auprès de moi. Vous » ne venez que pour ſonder mes in» tentions ; vous voulez ſçavoir de » moi les conditions que j'ai à vous

„ proposer ; & ne pensez pas que
„ j'ignore l'extrémité où se trouve 1536.
„ réduite la garnison de Fossan ;
„ c'est le Marquis lui-même qui m'a
„ envoyé l'état des vivres qu'il y a
„ laissés, (& il montra en même-
„ tems cet état signé de la main du
„ Marquis.) Je veux que vous ayez
„ eu grand soin de les ménager ;
„ votre économie n'a pû empêcher
„ que vous ne touchiez de près à
„ une disette extrême. Ce qui me
„ surprend c'est que vos Capitaines
„ qui sont gens d'expérience n'ayent
„ pas craint de se renfermer dans
„ une aussi méchante place que l'est
„ celle qu'ils défendent, mais l'Em-
„ pereur, ajoûta-t'il, est plein de
„ bonté, & c'est en particulier en-
„ vers les Chrétiens qu'il se plaît à
„ user de clémence. Les Infidéles
„ sont seuls les objets de sa haine,
„ ainsi le conseil que j'ai à donner à
„ vos Officiers, est que sans s'embar-
„ rasser du Marquis ils s'adressent di-
„ rectement à moi, je ferai en sorte
„ que l'Empereur les traitera favo-
„ rablement. Vous direz, je vous
„ prie, à Monsieur de la Rochedu-
„ maine qui m'est cher depuis long-

1536. „ tems, que je ſuis très-mortifié de „ le ſçavoir où il eſt; que je me fe- „ rai toujours un vrai plaiſir de l'o- „ bliger, & que l'amitié que j'ai „ pour lui me fait deſirer ardem- „ ment qu'il faſſe de ſérieuſes réfle- „ xions ſur ce que vous lui rappor- „ terez de ma part. „ Saint Martin répondit : Qu'il n'avoit point été envoyé pour traiter d'accommode-ment ; qu'au reſte il ne s'étoit point apperçu que les vivres duſſent ſitôt manquer dans la place ; que cepen-dant il rapporteroit fidellement au Commandant & aux autres princi-paux Officiers ce qu'il avoit ordre de leur dire, & il promit que lorſ-qu'il reviendroit le lendemain pren-dre le Trompette qui devoit le con-duire à Aſt, il rapporteroit leur ré-ponſe.

Montpezat & ceux de ſon Con-ſeil ne crurent pas devoir négliger de profiter de cette premiere ouver-ture ; & il fut décidé que S. Martin retourneroit auprès du Général Eſ-pagnol, & qu'il tâcheroit de faire enſorte qu'il entrât dans un plus grand détail. Toute la réponſe de Leve fut que ſi on lui envoyoit un

Officier qui fût chargé de traiter au nom du Commandant, il offriroit des conditions que l'on trouveroit très-raiſonnables. Villebon fut chargé de la négociation, & ſe rendit au camp ennemi. Antoine de Leve après avoir débuté par les mêmes diſcours qu'il avoit tenus à S. Martin, ajoûta : Que quoiqu'il fût très-aſſuré de pouvoir, quand il le voudroit, emporter la place de vive force, il ſe feroit cependant un plaiſir de traiter humainement les braves gens qui s'y étoient renfermés ; que ſans exiger d'eux aucune rançon, il leur laiſſeroit la liberté de ſe retirer où ils voudroient ; mais qu'ils n'emporteroient ni armes, ni bagages. Villebon répondit avec une fierté dédaigneuſe, qu'on lui tenoit un langage auquel il ne s'étoit pas attendu, & qui étoit fort nouveau pour lui ; que l'on étoit ſans doute fort mal informé de l'état de la place ; mais que quand il ſeroit vrai qu'elle fût reduite à la derniere extrêmité, ceux qui la défendoient, ſçauroient mourir l'épée à la main, ou que s'ils ſe déterminoient à accepter les conditions qu'on oſoit leur propoſer, 1536.

1536. ce ne ſeroit qu'après qu'il en auroit coûté à leurs ennemis la moitié de leur armée ; & ſans vouloir attendre la réponſe du Général Eſpagnol il prit congé de lui, & ſe retira bruſquement. Les Officiers de la garniſon à qui il fit ſon rapport, parurent réſolus de ſacrifier plutôt mille fois leur vie que de la racheter par une capitulation honteuſe. Le lendemain matin, Leve renvoya le même Trompette à la Rochedumaine avec quelques paniers de fruits ; il étoit chargé de lui dire qu'il étoit ſurpris qu'il n'eût pas encore répondu aux civilités qu'il lui avoit fait faire par tous ceux des aſſiégés qui étoient venus au camp ; qu'il avoit un deſir extrême de le voir, & qu'il ſe feroit un plaiſir de le bien régaler, s'il vouloit venir le lendemain dîner avec lui.

Montpezat & les principaux Officiers ſe trouverent à la porte de la ville lorſque le Trompette s'y préſenta. Saint Martin qui ſe rencontra là, & qui, comme nous l'avons dit, avoit été pluſieurs fois envoyé à Antoine de Leve, oſa le premier propoſer ſon avis. Il dit, que l'on avoit tout ſujet de bien au-

gurer des nouvelles avances que faiſoit le Général ennemi, qui s'étant apperçu du peu d'impreſſion que faiſoient ſes rodomontades, s'étoit ſans doute mis à la raiſon; & que s'il témoignoit tant d'envie de s'aboucher avec la Rochedumaine, c'eſt qu'il avoit apparemment à lui faire des propoſitions bien différentes de celles qu'il avoit faites. Tous furent du même ſentiment; & le Trompette fut renvoyé, avec promeſſe que la Rochedumaine ſe rendroit le lendemain matin à l'invitation d'Antoine de Leve. Une demi-heure après, Auguſtin revint avec quatre petits paniers de poires, & dit, qu'il avoit ordre de venir le lendemain à ſept heures prendre la Rochedumaine; ce qu'il ne manqua pas d'exécuter. Mais le Trompette fut renvoyé, avec ordre de revenir à midi. La Rochedumaine accompagné du Chevalier d'Ambres, fut reçu avec diſtinction par pluſieurs Officiers Italiens, Allemands & Eſpagnols qui étoient allés audevant de lui, & Antoine de Leve ſe fit apporter dans ſa chaiſe pour l'embraſſer. Après les premieres civi- 1536.

lités, l'on parla d'affaires. La Ro-
1536. chedumaine tint ferme & dit, que les assiégés ne sortiroient de la place que comme ils y étoient entrés. Antoine de Leve répondit, que quand même il y consentiroit, c'étoit-là une chose qui ne pouvoit être mise en exécution, vû que le Marquis de Saluces n'avoit laissé dans la place que dix chevaux qui pussent être employés à voiturer l'artillerie, ce qui ne suffisoit pas pour la toute emmener. La Rochedumaine répliqua qu'ils en emmeneroient du moins autant qu'ils pourroient; mais ce fut-là un article que Leve ne crut pas devoir accorder. Il ne vouloit aussi laisser aux hommes d'armes & aux archers qu'un seul cheval de service, & il exigeoit que la garnison sortît sans enseignes : cependant il consentit après qu'elle les emporteroit, mais sans être déployées. Enfin après bien des contestations, l'on convint des articles suivans :

Articles de la capitulation de Fossan

Premierement, que les assiégés pourroient, s'ils le jugeoient convenable, demeurer dans la place pendant tout le courant du mois, dont il n'y avoit encore que quatre jours

jours d'écoulés. Que ce terme expiré ils la remettroient entre les mains du Général Eſpagnol, que la Rochedumaine avec deux ou trois Gentilhommes de ſa Compagnie demeureroient en ôtage pour la ſûreté des articles ; qu'il ſeroit libre aux aſſiégés de ſortir de la place avant la fin du mois ; que ſi dans cet intervalle de tems, il ſe préſentoit une armée Françoiſe à deſſein de faire lever le ſiége, les ôtages ſeroient rendus, & la place ſeroit laiſſée dans le même état où elle ſe trouveroit pour lors ; que les aſſiégés ne pourroient en augmenter les fortifications ; qu'il leur ſeroit ſeulement permis de réparer la brêche ; qu'un Gentilhomme de la ſuite du Général ennemi entreroit dans la place pour en dreſſer les états ; que pour que les aſſiégés ne fuſſent point inquiétés, les Impériaux repaſſeroient la Sture ; que l'artillerie & toutes les munitions de guerre demeureroient dans la place, de même que tous les chevaux qui auroient plus de ſix paumes & quatre doigts de hauteur ; que cependant les Capitaines, Lieutenans, Enſeignes & Guidons pour- 1536.

roient emmener douze chevaux qui
1536. seroient à leur choix ; qu'ils sortiroient enseignes déployées avec armes & bagages ; qu'ils seroient conduits en sûreté jusques sur les frontieres de France, & que pendant la route on leur fourniroit des vivres, & tous les secours dont ils auroient besoin ; que le Commandant de Fossan pourroit envoyer au Roi deux ou trois Officiers de la garnison, ou tels autres qu'il souhaiteroit ; qu'Antoine de Leve les feroit accompagner jusqu'à l'entrée du Royaume, & que ceux qui les auroient escortés les attendroient pendant douze jours pour les reconduire en sûreté ; & enfin que l'argent qui leur seroit envoyé de France, passeroit dans la ville (*a*).

(*a*) Voici bien des fautes que j'ay à relever dans une seule note. Paul Jove & l'Auteur de la Chronique de Savoye, disent que la Palice commandoit à Fossan ; il est constant que ce jeune Seigneur n'avoit aucun commandement, qu'il n'avoit même aucun rang, le seul desir de la belle gloire l'avoit conduit en Piémont où il servit en qualité de Volontaire. L'Auteur de la nouvelle histoire d'Espagne dit, qu'Antoine de Leve battit si furieusement la Place, que les assiégés, qui

Les articles de la capitulation 1536.

ſçavoient que l'Empereur étoit déja très proche, prirent le parti de capituler, quoiqu'ils eſpéraſſent du ſecours; ce ne fut pas l'approche de l'Empereur, mais la diſette de munitions de guerre & de bouche, joint au miſérable état de la place, qui n'avoit pour toute défenſe que quelques remparts de terre faits à la hâte, qui les obligea à ſe rendre après avoir faits des prodiges de valeur qui rendront le ſiége de Foſſan éternellement mémorable. Il eſt faux encore qu'ils attendiſſent du ſecours; tout ce que le Roi exigeoit d'eux, c'eſt qu'ils tinſſent ferme pendant un mois, & que ſi cela ne ſe pouvoit, ils fiſſent une capitulation honorable. Guichenon rapporte que Antoine de Leve ayant été informé que le Marquis de Saluces vouloit ravitailler Foſſan, & y jetter des gens de guerre, il marcha vers cette place avec une partie de ſon armée. Seroit il probable que l'Hiſtorien de la maiſon de Savoye, d'ailleurs ſi bien inſtruit, eût ignoré la trahiſon du Marquis; & que loin de ravitailler Foſſan, il prit ſi bien ſes meſures que la place ſe trouva preſqu'entierement depourvüe de munitions de guerre & de bouche, lorſque le Général Eſpagnol vint en faire le ſiége? Varillas dit, qu'après la reddition de Foſſan les Généraux de l'Empereur n'oublierent rien pour lui perſuader de chaſſer les François de Turin & de Coni, avant que de paſſer en France: or il n'étoit plus queſtion de Coni; cette Place par la trahiſon du Marquis de Saluces étoit tombée entre les mains des Imperiaux même avant la priſe de Foſſan.

ayant été réglés, Antoine de Leve
1536. voulut que la Rochedumaine les signât ; mais il s'en excusa sur ce qu'il devoit auparavant les communiquer à Montpezat & aux autres principaux Officiers ; & il ajouta que l'honneur de conclure ne pouvoit appartenir qu'à Montpezat qui commandoit dans la place, & que le Roi avoit honoré du Collier de son Ordre. La Rochedumaine promit de l'amener le lendemain à une Chapelle qui se trouve entre le camp & la ville. La Palice, fils unique du Maréchal de Chabanes ; d'Assier, aussi fils unique du Grand-Ecuyer, & la Rochedumaine furent acceptés pour Otages ; & sur ce qu'Antoine de Leve dit au dernier qu'il se fioit parfaitement en lui, parce qu'il l'avoit trouvé honnête homme ; la Rochedumaine lui répondit que puisqu'il lui faisoit la grace de l'estimer, il espéroit qu'il ne lui refuseroit pas une grace qu'il avoit à lui demander avec la plus vive instance ; Antoine de Leve qui s'imaginoit que cette grace regardoit les jeunes Seigneurs qui devoient demeurer en ôtage, & qu'on vouloit sans doute le prier de

les traiter avec bonté, & de leur laiſſer une liberté entiere, promit à la Rochedumaine de lui accorder ce qu'il lui plairoit de demander. Sur cette parole du général Eſpagnol, la Rochedumaine qui n'avoit point encore ſigné les articles, demanda que juſqu'à ce que le terme porté par la capitulation fût expiré, l'on fournît aux aſſiégés des vivres, non-ſeulement pour eux, mais encore pour leurs chevaux, & ils promettoient de les payer bien exactement. L'on s'apperçut que cette demande n'étoit guéres du goût de celui à qui on la faiſoit; il l'accorda cependant; mais à condition qu'on ne livreroit chaque jour des vivres à la Garniſon que ce qui lui en ſeroit néceſſaire pour vingt-quatre heures. Cet article ayant été ajoûté à la capitulation, l'on fit un double du traité qui fut ſigné par Montpezat & par le Général Eſpagnol, & ils en prirent chacun une copie. 1536.

Le vingt-troiſiéme Juin Sanſac fut dépêché à la Cour pour porter au Roi la nouvelle de cette honorable capitulation. Il y eut environ ce tems-là quelques altercations entre nos Sol- L'Empereur arrive au camp.

dats & les Impériaux, mais qui n'eu-
1536. rent point de ſuite par le bon ordre qu'établirent les Officiers des deux partis. L'on vit même la concorde régner au point, que les aſſiégés ſe procuroient ſouvent le plaiſir d'aller viſiter le camp ennemi. Huit jours après la reddition de Foſſan, l'Empereur, accompagné des Ducs de Baviere, d'Albe, de Brunſwich, des Princes de Salerne & de Biſignano, du Marquis du Guaſt, & de quantité d'autres Seigneurs, vint d'Aſt à Savillan, & ſe rendit de là au camp; où il arriva environ les ſix heures du matin. Après avoir fait la revue de ſon armée, qui s'étoit rangée en bataille, & qui lui parut très-belle, il ſe fit un plaiſir de la faire voir aux Officiers François qui étoient en ôtage, & qu'il fit appeller. La Rochedumaine & les deux jeunes Seigneurs qui l'accompagnoient montérent à cheval, & ſe préſentérent devant l'Empereur avec leurs ſayes ſemées de croix blanches. Sa Majeſté Impériale préſenta la main à la Rochedumaine, l'embraſſa, & voulut qu'il ſe couvrît, à cauſe du grand chaud qui ſe faiſoit alors

ſentir vivement ; ajoutant obligeamment qu'il ne vouloit pas qu'il tombât malade, qu'il ne l'avoit au contraire fait appeller que pour lui faire plaiſir, & que pour cet effet il vouloit qu'il vît ſon armée ; la Rochedumaine répondit que ce ne ſeroit pas aſſurément pour lui un plaiſir de voir une armée auſſi belle que celle quel'on ſe propoſoit de lui montrer ; mais que ce ſeroit pour lui un véritable ſujet de joye, ſi elle étoit à demi ruinée ; à moins, ajouta-t'il, que Sa Majeſté Impériale & le Roi ſon Maître ne vouluſſent s'accorder enſemble, & tourner leurs armes contre les Infidéles, mais que Sa Majeſté Impériale ſe trompoit, ſi elle ſe flatoit de pouvoir triompher tout à la fois du Turc & du Roi de France ; que quelque belle que fût ſon armée, le Roi lui en préſenteroit une auſſi belle, & que s'il avoit le bonheur de la défaire, ce qu'il prioit Dieu de ne pas permettre, quinze jours ſuffiroient pour que le Roi en eut remis une autre ſur pié, compoſée d'autant de Gentils-hommes qu'il pourroit y avoir de gens de guerre de toute ſorte dans l'armée Impéria- 1536.

le ; & qu'ainſi l'intérêt de Sa Ma-
1536. jeſté ſembloit demander qu'elle unît ſes forces à celles du Roi ſon beau-frére, pour faire la guerre à l'ennemi commun du nom Chrétien. Sur quoi l'Empereur répondit qu'il n'ignoroit pas quelle étoit la puiſſance du Roi, mais qu'il connoiſſoit auſſi la ſienne ; que jamais il ne refuſeroit d'entrer dans les voyes d'accommodement qu'on pourroit lui propoſer ; mais qu'il exigeoit qu'on lui tînt parole ; & là-deſſus il ordonna au Marquis du Guaſt & à un autre Seigneur Eſpagnol de conduire les Officiers François au camp, de leur faire voir l'armée, & de les mener enſuite dîner chez les Princes Allemans ; & il témoigna qu'il ſeroit charmé qu'ils revinſſent lui parler au ſortir de table.

La premiére queſtion qu'il fit à la Rochedumaine, fut de lui demander ce qu'il penſoit de l'armée qu'il avoit vuë : „ Je l'ai trouvée très-belle, ré-„ pondit la Rochedumaine, il ſeroit „ ſeulement à ſouhaiter qu'elle fût „ employée à une autre entrepriſe „ qu'à celle à laquelle elle eſt deſti-„ née. “ L'Empereur lui ayant en-

ſuite demandé où il penſoit qu'il allât, & la Rochedumaine lui ayant répondu que c'étoit en Provence ; „ Il eſt vrai, reprit l'Empereur, „ & les Provençaux ſont mes ſujets. „ Oh bien j'oſe aſſurer votre Majeſ„ té Impériale, reprit la Rochedu„ maine, qu'elle les trouvera très„ déſobéiſſans. " La converſation continua quelque tems d'une maniere également libre ; mais tout ce que diſoit l'Empereur faiſoit aſſez juger qu'il ne penſoit pas que le Roi fût en état de lui réſiſter ; & il en étoit ſi perſuadé qu'il demanda à ce Seigneur, combien il y avoit de journées du lieu où ils étoient juſqu'à Paris. „ De journées, repartit „ la Rochedumaine, ſi par journées „ vous entendez des batailles, je „ vous aſſure qu'il y en aura pour le „ moins une douzaine, à moins que „ dès la premiere les aggreſſeurs ne „ ſoient bien battus. " Cette repartie fit ſourire l'Empereur. Un de ſes Courtiſans qui connoiſſoit la Rochedumaine, dit à Sa Majeſté Impériale ; „ Vous en étiez prévenu, Sire ; „ je vous avois averti que la Ro„ chedumaine ne demeuroit jamais 1536.

„ court. “ L'Empereur reprenant la
1536. parole, dit qu'on le trouveroit toujours disposé à convenir d'un accommodement raisonnable ; & après avoir fait bien des amitiés à la Rochedumaine, il le congédia, ordonnant qu'il fût traité avec politesse & distinction, & que l'on eût les mêmes égards pour la Palice & d'Assier.

Le Marquis de Saluces, qui s'entretenoit quelquefois avec eux, tâchoit de les persuader de se retirer en France, avant que le terme porté par la capitulation fût expiré, & la raison qu'il en apportoit, étoit que l'Empereur étant résolu de passer outre, il étoit à craindre, s'ils demeuroient derriére, que les Paysans n'attaquassent & ne defissent leur arriére-garde, ou que du moins ils ne les incommodassent beaucoup dans leur retraite ; mais déterminés à attendre le retour de Sansac, ils répondirent que si l'Empereur avec toutes ses forces avoit craint de leur donner assaut, quoiqu'il y eût une brêche raisonnable, ils ne devoient pas appréhender que des Paysans osassent les attaquer. Quoiqu'il en soit, ils tin-

rent ferme, & ne sortirent de Fos- 1536.
san qu'au jour marqué; ce qui ne plut guéres aux ennemis, dont le dessein étoit de ne point laisser derriére eux de troupes Françoises qui pussent se jetter sur leur arriére-garde, ou attaquer le camp volant destiné à continuer le siége de Turin. L'Empereur sur-tout souffroit très-impatiemment, que par la capitulation de Fossan, l'on eût laissé au Roi le tems de rassembler toutes ses forces.

Enfin Sansac revint de la Cour avec l'agrément du Roi pour la reddition de la place. Le même jour que la garnison devoit en sortir, Antoine de Leve envoya à Fossan le Chevalier de Cicongne Milanois, pour mesurer, ainsi qu'il avoit été porté par la capitulation, les chevaux qui auroient plus de six paumes & quatre doigts de hauteur, & qui devoient demeurer dans la place avec l'artillerie. Saint-Martin fut associé au Commissaire Impérial; mais comme Cicongne avoit la force en main, vû la proximité du camp ennemi, il fallut en passer par tout où il voulut; & il retint à plusieurs

Officiers des chevaux qu'ils étoient
1536. en droit d'emmener. Les François sortirent avec armes & bagages & enseignes déployées ; & Antoine de Leve se fit porter dans sa chaise près de la porte par où ils sortirent, pour les voir passer ; mais à peine eurent-ils fait un demi-mille, que les Impériaux se jettérent sur le bagage qui marchoit derriere & qui n'étoit point escorté, parce qu'il avoit été stipulé que la garnison seroit conduite en toute sûreté. Villebon & quelques autres Officiers perdirent tout leur équipage (*a*). Pour obvier à de pareils accidens, il fut décidé que douze cent Fantassins d'élite marcheroient devant le bagage, qu'il y auroit sur les aîles trois cens arquebu-

(*a*) Dieu le permit, dit Dupleix, en punition de la fraude dont les François avoient aussi usé à l'égard des Imperiaux, en faisant saouler de froment les chevaux qu'ils leur devroient livrer sans les laisser boire, de sorte que la plus part crevérent au premier abreuvoir. Dupleix écrit d'après Feron qui s'exprime ainsi : *Multi intra octo dies tritico frumentoque equos majores affatim paverunt, detracto potu aliquot dierum. Cæsariani ignari doli, cum equis receptis potu eos satiari non viderent, primum admirati sunt, mox fœdâ strage, multis potu nimio necatis, dolos senserè.*

siers ; que cent cinquante hommes d'armes des mieux montés feroient l'arriére-garde avec deux cent arquebusiers destinés à les soutenir ; & enfin que le reste de la troupe marcheroit entre les gens de cheval & le bagage. Martin du Bellai fut mis à la tête de la Cavalerie, & le Chevalier d'Ambres eût la conduite de l'Infanterie. 1536.

Les François marchérent en cet ordre pendant tout le jour, ayant toujours sur les aîles une troupe de Gendarmes Impériaux, qui étoient sortis de Villefranche où ils étoient en garnison, à dessein de fondre sur le bagage ; mais on leur tua huit ou dix hommes, ce qui leur fit prendre le parti de se retirer. Nous couchames cette nuit-là à Cardei, & la nuit suivante dans un village au dessous de Pignerol, ayant eu comme la veille à escarmoucher continuellement avec les Impériaux ; mais nous n'eumes personne de tué. La marche du troisiéme jour se fit avec plus de danger : nous trouvâmes sur la montagne qui est entre Pignerol & Perouse de nombreuses troupes de Payſans armés, qui nous côtoyoient

La garnison de Fossan retourne en France.

en marchant par des chemins détour-
1536. nés où ils étoient à couvert ; & ils nous blesserent bien du monde avant qu'on pût les éloigner. Mais nos gens de pié ayant gagné le haut de la montagne par deux endroits différens, ils enveloppérent une troupe de ces Payſans, & en tuérent environ cent trente ou quarante ; les autres, ſaiſis de peur, ne ſongérent qu'à trouver leur ſalut dans une prompte fuite. A l'entrée de la nuit notre petite armée arriva à Feneſtrelles, la premiére place frontiére du Royaume du côté des Alpes : Martin du Bellai partit de là en poſte, pour aller rendre compte au Roi de ce qui venoit de ſe paſſer, & pour ſçavoir de Sa Majeſté quelle devoit être la deſtination des troupes qui avoient compoſé la garniſon de Foſſan.

Pendant le ſiége de cette place, & dans l'intervalle de tems qui s'étoit écoulé juſqu'à ſa reddition, le Roi avoit fait ſes préparatifs pour bien recevoir l'Ennemi, & quoique l'Empereur ne lui eût point encore envoyé de Héraut d'armes, & que ce Prince n'eût point encore fait publier ſa déclaration de guerre con-

tre la France, Sa Majeſté ne crut pas qu'elle dût continuer plus longtems d'infructueuſes négociations de paix, où l'on n'avoit en vuë que de l'amuſer & de le tromper. Les Commandans des places frontieres eurent ordre d'arrêter tous les Couriers qui alloient en Eſpagne, ou qui en revenoient. Monſieur de Velli, Ambaſſadeur du Roi auprès de l'Empereur, fut rappellé, & il fût ordonné à l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Impériale de ſe retirer. Caſtillon, l'un des Gentilshommes ordinaires de la Chambre du Roi, fut chargé de le conduire hors du Royaume. Le Roi lui avoit fait, avant ſon départ, le préſent accoutumé; mais il le renvoya depuis à Monſieur d'Humiéres Lieutenant du Roi en Dauphiné, parce qu'il avoit appris que le ſieur de Velli, qu'il rencontra en chemin, n'avoit point voulu accepter celui qui lui avoit été offert de la part de l'Empereur. 1536.

Le vingt-cinquiéme jour de Juin, le même Ambaſſadeur écrivit de Suſe à Monſieur d'Humiéres, pour l'informer que l'Empereur ſon Maître lui avoit donné un plein-pouvoir de Artifice de l'Empereur.

1536. traiter de paix, & que s'il plaiſoit au Roi de lui en envoyer un ſemblable, ils pourroient renouer les négociations. Sa Majeſté ſoupçonnant avec raiſon que l'on cherchoit encore à l'amuſer, fit d'abord quelque difficulté, & répondit que les choſes étoient trop aigries pour que l'on parlât de paix; mais pour qu'on n'eût pas à lui reprocher qu'il eût voulu recommencer la guerre, il envoya quelques jours après un plein-pouvoir à Monſieur d'Humieres. Il fit plus, il permit à l'Ambaſſadeur de Charles de paſſer par la France pour aller aux Pays-Bas, ſous prétexte de s'inſtruire de certains points qui pourroient faciliter la paix; & l'on ſçut depuis, que ce nouvel artifice de l'Empereur, & dont il fit lui-même l'aveu dans la ſuite, n'étoit que pour obtenir le paſſage de Leydekerke par le chemin le plus court, afin de prendre des meſures avec le Comte de Naſſau ſur les deſſeins de la campagne, & que dans le même tems que l'Empereur entreroit en Provence, le Comte pénétrât de ſon côté le plus avant qu'il pourroit en Picardie.

Le Roi trompé trop ſouvent pour ne pas ſe tenir ſur ſes gardes, ne donna pas dans le nouveau piége qu'on lui tendoit ; il continua de donner ordre à ſes affaires, étant bien perſuadé qu'on ne lui parloit de paix que pour l'empêcher de ſe préparer à la guerre. Le Cardinal du Bellai, Evêque de Paris, fut envoyé dans cette Capitale, avec la qualité de Lieutenant-Général, pour en raſſurer les habitans & les peuples des environs, qui peu accoutumés aux incommodités de la guerre, ſe croiroient perdus ſans reſſource dès qu'ils verroient le royaume attaqué par différens endroits, ainſi que l'Empereur ſe propoſoit de le faire ; & comme c'étoit à Paris qu'étoit établie la recette des pays circonvoiſins, le Cardinal étoit chargé de veiller à l'adminiſtration des finances, & il devoit faire paſſer en Picardie & en Champagne tous les ſecours d'argent qu'exigeoit le beſoin de pourvoir à leur ſûreté. Il fut ordonné à Monſieur d'Humieres de faire garder les paſſages des Montagnes par les troupes qui étoient revenues de Foſſan, & d'envoyer par-

1536. Ordres donnés par le roi.

tout des eſpions pour avoir des avis
1536. certains de la route que prendroient les ennemis ; & en cas qu'il apprît qu'ils fuſſent réſolus de marcher par le Mont Genevre, il avoit ordre d'envoyer en toute diligence un grand nombre de Pionniers pour gâter les chemins, & rompre le Cabeſtan qui ſe trouvoit ſur la montagne, & dont les ennemis auroient pû ſe ſervir pour paſſer leur artillerie. Le Capitaine Monneins avec ſa troupe qu'il devoit completter, & qui devoit être compoſée de cinq cens hommes de pied, fut envoyé à Château-Dauphin. On avoit envoyé à Jean-Paul Cerés une ſomme de deniers pour lever quelques troupes Italiennes, commiſſion dont il s'acquitta avec tant de ſuccès pour le ſervice du Roi, que les nouvelles levées qu'il fit, ſe trouverent preſque toutes compoſées de ſoldats qui avoient pris auparavant parti dans les troupes de l'Empereur. Il fut peu de tems après chargé d'une autre commiſſion dont l'exécution étoit bien plus difficile. Piquet, Commiſſaire ordinaire des guerres, lui remit par ordre du Roi l'argent né-

ceſſaire pour payer la garniſon de Turin, & cet argent il devoit lui-même le porter. Il falloit pour cela qu'il marchât par un pays étroit & renfermé entre de hautes montagnes; qu'il traverſât Bozzolin, Saint Ambroiſe, Rivoli, Grouillan, places ſituées entre Suze & Turin, & où les ennemis avoient garniſon. Son adreſſe & ſon courage lui firent ſurmonter tous ces obſtacles; il arriva à Turin ſans avoir perdu un ſeul homme de ſa troupe; il n'y eut qu'un de ſes Chevaux-Legers & le Comte de Montecuculli qui fut bleſſé d'un coup d'arquebuſe, mais qui ne fut pas mortel. 1536.

Monſieur de Noailles fut auſſi dépêché, avec un Tréſorier & Boran Commiſſaire des guerres, pour aller payer les troupes qui avoient défendu Foſſan, & pour aider les hommes d'armes à ſe remonter; il y eut ordre de leur donner un quartier, outre ce qui leur revenoit de leur ſolde. Monſieur de Noailles, conformément à ſes inſtructions, fit prendre à la Gendarmerie la route d'Avignon, où le Roi étoit réſolu d'établir ſon camp, en attendant que

l'on eût déterminé où il convien-
1536. droit de marcher. Le Prince de Melphe avec Etienne Colonne, Baron Romain, tous deux Chevaliers de l'Ordre de Sa Majesté, & Raffin Sénéchal d'Agénois & Capitaine de cent Archers de la garde du Roi, furent destinés à prendre les devans pour choisir l'endroit où l'on pourroit camper le plus commodement. Bonneval, Capitaine de cinquante hommes d'armes, fut chargé, ainsi que nous le dirons ci-après, d'aller faire le dégât; & parce que le Roi étoit toujours dans l'opinion que l'Empereur feroit sa descente en Provence, il envoya ordre à Monsieur d'Humieres de faire marcher la Gendarmerie de Fossan droit à Marseille, où elle pouvoit plus aisément faire le service, quoiqu'elle fût très-mal montée. La Compagnie de Bonneval & quelques autres qui étoient mieux équipées furent reservées pour tenir la campagne. Il fut ordonné au Boisrigault de marcher à Montluel avec les Suisses qu'il avoit levés. Le Roi qui voulut se trouver à leur passage, donna de sa main à chaque Capitaine une

chaîne d'or de cinq cens écus. De Montluel, Boisrigault conduisit sa troupe à Valence, où le Roi se rendit dès qu'il fut assuré que l'Empereur avoit pris la route de Provence. Le Maréchal d'Aubigni, Capitaine de cent Lances & de cent Archers Ecossois de la garde du Roi, & Galliot de Genouillac Grand-maître de l'Artillerie de France, avoient pris les devans pour aller recevoir les troupes qui arrivoient à la file au camp d'Avignon. Le commandement général de l'armée fut donné au Maréchal de Montmorenci; mais le Roi le retint auprès de sa personne jusqu'au vingtiéme de Juillet. 1536.

Préparatifs de l'Empereur.

L'Empereur de son côté ne perdoit point de tems. En attendant que la garnison de Fossan eût rendu la place, il étoit allé à Saluces où il donna ses ordres pour que l'on préparât à Savillan, à Mondovi, à Coni & à Tende une prodigieuse quantité de biscuit, & que l'on rassemblât toutes les bêtes de somme qui se trouvoient dans le pays pour porter au camp ces provisions & d'autres munitions de bouche. Cependant Antoine de Leve ne demeu-

roit pas dans l'inaction. Il forma
1536. quelques entrepriſes, mais qui ne lui réuſſirent point. Dès le dernier jour de Juin, il envoya ſommer ceux qui défendoient Roquepaviere de rendre cette place. Cental, élu de Riez, frere de Jean Boller Seigneur de Roquepaviere, répondit qu'il tenoit cette place du Roi, & que les ennemis ne pourroient y entrer qu'après lui avoir paſſé ſur le ventre; & pour ſe mettre en état de tenir plus ſurement ſa promeſſe, il envoya demander du ſecours à Monſieur d'Humieres, qui ſur le champ fit partir le nombre de Canoniers & d'autres gens de guerre qu'on lui demandoit. Antoine de Leve n'oſant ſe flater de pouvoir ſe rendre maître de cette place, marcha à Château-Dauphin qu'il eſpéroit de ſurprendre; mais on s'y tenoit ſur ſes gardes, ainſi il fut obligé d'en faire le ſiége, qu'il leva bientôt après pour ſe retirer à S. Pierre, place du Marquiſat de Saluces, parce qu'il fut averti que les ſieurs Guaſco & Delatour marchoient avec leurs Bandes au ſecours des aſſiégés. La retraite du général Eſpagnol n'empêcha pas que

le Capitaine Monneins qui commandoit dans la place, n'envoyât Paulin 1536.
ſon Lieutenant au Roi pour demander à Sa Majeſté qu'il lui plût d'en renforcer la garniſon, ce qui lui fut accordé.

Les Légats du Pape viennent le trouver à Savillan.

Environ ce tems-là les Cardinaux Trivulce & de Carpi, chargés de la part du Pape d'engager les deux Princes à reprendre les négociations de paix, arrivérent à Savillan, où ſe trouvoit alors l'Empereur. Ils avoient à lui annoncer que Sa Sainteté s'étoit enfin déterminée à aſſembler un Concile, & que l'ouverture s'en feroit le vingt-ſeptiéme de Mai de l'année ſuivante 1537. Les deux Légats furent reçus avec tous les honneurs dûs au caractere dont ils étoient revêtus; & l'Empereur leur donna audience en préſence de pluſieurs Princes & de tous les Seigneurs de ſa Cour. Après qu'ils eurent expoſé le ſujet de leur commiſſion, l'Empereur leur répondit que c'étoit avec joye qu'il conſentoit à la tenuë d'un Concile, & qu'il n'y avoit que Dieu ſeul qui pût l'empêcher de s'y trouver en perſonne: mais que quant à la paix à laquelle

1536. ils l'exhortoient, ils devoient se souvenir que dans le discours qu'il avoit fait publiquement à Rome, il avoit protesté solemnellement que si jamais on le mettoit dans la nécessité de rentrer en guerre, il la feroit à toute outrance, qu'il persistoit dans la même résolution, & que si l'on vouloit qu'il y renonçât, il falloit que le Roi commençât par rendre au Duc de Savoye tout ce qu'il lui avoit enlevé, & qu'il le dédommageât de toutes les pertes qu'il lui avoit fait essuyer; que si alors il lui envoyoit demander la paix, il aviseroit à la réponse qu'il auroit à lui faire (a).

(a) Selon l'Auteur de la nouvelle histoire d'Espagne, les deux Cardinaux ne réussirent point, parce que François I. ne vouloit la paix qu'à condition qu'on lui restitueroit le Milanès, & que Charles V. bien loin d'être disposé à aquiescer à sa demande, ne souhaitoit rien autre chose que d'abbatre son orgueil. Voilà des termes dont l'Auteur eut pû se servir s'il eut parlé de Charles V. qui osoit se vanter quedans peu de jours il seroit aussi maître à Paris qu'il l'étoit à Madrid; mais que François I. soit taxé d'orgueil, & pourquoi, parce qu'il repete l'heritage de ses enfans: voilà un terme qui est très déplacé; mais voici une autre bevue du même Auteur encore moinspardonnable. Il dit à la même

Le

Le Cardinal Trivulce qui avoit ordre de paſſer en France, oſa eſ- 1536.

page 188, XIII partie, que Charles V avoit fait poſter douze mille Allemans proche des cantons des Suiſſes, avec ordre, en cas que ceux-ci vouluſſent ſecourir le Roi de France, d'entrer ſur leurs terres, & de ſaccager & brûler leurs maiſons; précaution qui contint les Suiſſes chez eux. Ne voilà-t'il pas un moyen bien ſûr pour gagner les Suiſſes? Charles V les connoiſſoit trop bien pour s'aviſer de vouloir les intimider par de pareilles menaces. Nous avons dit la ruſe dont il ſe ſervit pour les empêcher de prendre parti dans l'armée de l'Amiral: mais ils ne demeurerent point chez eux, lorſqu'ils ſçurent que la France alloit être attaquée. Nous avons parlé des colliers d'or que François I donna à leurs Capitaines lorſqu'il alla les recevoir à Montluel. A l'autorité de du Bellai joignons celle de Dupleix. » Un de leurs Capitaines dit il, nommé » Calcenit, petit de corps, mais homme de » grand courage & de gentil eſprit, remon- » trant à ſes Patriotes, que ce leur ſeroit » honte de refuſer leur ſecours en cette oc- » caſion à leurs anciens Confédérés, deſ- » quels il avoit tiré de grandes penſions de » longue main, ils prirent les armes & le » ſuivirent en France, en nombre d'envi- » ron vingt mille combattans. » Encore une troiſiéme bévuë du même Auteur & toujours à la page 188; il dit que lorſque l'Empereur vint à Savillan le Marquis de Saluces vint l'y trouver, & paſſa à ſon ſervi-

pérer, que dans un entretien parti-
1536. culier qu'il auroit avec l'Empereur, ce Prince rabattroit un peu de la hauteur qu'il affectoit en public, & qu'il ne refuseroit pas d'entrer dans les voyes d'un accommodement raisonnable. Flaté de cette espérance, il demanda une audience particuliére dans laquelle il proposa l'investiture du Duché de Milan, pour le Duc d'Orléans, à condition que le Duc de Savoye seroit rétabli dans tous ses Etats, ou que du moins les places dont il avoit été dépouillé seroient mises en sequestre. Et sur ce que l'Empereur répondit, que jamais il ne disposeroit du Milanès en faveur du Duc d'Orléans, le Cardinal osa lui représenter, que quelque chose qui fût arrivée, rien ne pouvoit le dispenser de tenir la parole qu'il

ce. Il devoit dire, pour ne pas faire deux ou trois fautes en peu de mots, que depuis plus d'un mois le Marquis avoit quitté le service de France; qu'immédiatement après son infâme désertion, il alla trouver l'Empereur à Ast, & qu'il vint de là avec lui à Savillan. L'on remarquera que c'est encore à la page 188 que l'Auteur s'est grossierement trompé au sujet de la reddition de Fossan.

avoit donnée en plein Consistoire, où il avoit déclaré en présence des Cardinaux & de tous les Ambassadeurs des Princes Chrétiens, que son intention étoit de donner le Milanès au Duc d'Orléans. La réponse de l'Empereur fut qu'il n'en avoit jamais eu la volonté; mais que comme on avoit usurpé les États du Duc de Savoye, pendant qu'on l'amusoit par les propositions d'une alliance plus étroite, il avoit aussi promis le Duché de Milan pour endormir son adversaire, pendant qu'il se préparoit à l'attaquer avec toutes ses forces. Ce fut en vain que le Cardinal voulut faire de nouvelles remontrances, l'Empereur ne voulut plus rien écouter. Son Eminence prit la route de France, & le Cardinal de Carpi son Collégue, après avoir demeuré encore quelques jours à Savillan, fut envoyé à Milan, pour y commander au nom de Sa Majesté Impériale. 1536.

Remontrances faites à l'Empereur par ses généraux.

Tous les préparatifs que faisoit ce Prince, annonçoient qu'on le verroit bientôt prendre la route de Provence; il ne cachoit pas que ce ne fût là son dessein, & il ne paroissoit pas

1536. que rien pût le détourner de l'exécuter. Il avoit continuellement devant les yeux la carte des Alpes & de la basse Provence, que lui avoit donnée le Marquis de Saluces ; il en faisoit sa principale étude : & déja il se croyoit aussi assuré de la conquête de cette Province, que s'il l'eût eu entre les mains, comme il en avoit la carte. Les flateries de quelques-uns de ses Courtisans l'entretenoient dans cette persuasion ; ils ne cessoient de l'exhorter à hâter la marche de son armée ; ils l'assuroient qu'il parcourroit la France en conquérant, sans qu'il fût obligé de livrer de combat, ou du moins sans qu'il eût à craindre aucun danger ; ils lui représentoient qu'il ne pouvoit user de trop de diligence pour mettre à profit les conjonctures favorables où il se trouvoit, & que Dieu lui avoit ménagées ; que cette diligence étoit d'autant plus nécessaire, qu'elle ôteroit à l'Ennemi qu'il se proposoit de dépouiller de ses Etats, le tems de se renforcer. Il n'y avoit rien de mieux imaginé : mais tous ces beaux projets étoient-ils d'une exécution aisée ?

D'autres au contraire, & c'étoit le plus grand nombre, penſoient bien différemment ; leur ſentiment étoit que l'Empereur devoit achever de chaſſer les François du Piémont avant que de porter la guerre en France. 1536.
„ Il arrivera de là, diſoient-ils, de
„ deux choſes l'une, ou que nous
„ aurons en peu de tems obligé nos
„ ennemis à repaſſer les monts, ou
„ que le Roi, pour éloigner la guer-
„ re de ſes Etats, marchera à nous
„ avec toutes ſes forces ; ſi le
„ premier cas arrive, aſſurés que
„ nous ne laiſſerons derriére nous
„ aucune place qui ne ſoit en notre
„ diſpoſition, nous pourrons ſans
„ danger deſcendre en Provence :
„ que ſi au contraire le Roi de Fran-
„ ce ſe détermine à venir nous atta-
„ quer, ne nous ſera-t'il pas beau-
„ coup plus avantageux de l'attendre
„ avec toutes nos forces, que de
„ nous mettre dans la néceſſité d'en
„ laiſſer ici une partie pour achever
„ la conquête du Piémont, pendant
„ que nous irons attaquer le Roi de
„ France dans ſes Etats ? Aſſuré du
„ zéle & de la fidélité de ſes ſujets,
„ il nous attendra devant les places

1536. „ qu'il lui plaira de défendre, & „ qu'il ſçaura être en état de nous „ oppoſer une longue & vigou- „ reuſe réſiſtance. Les pays par où „ nous aurons à marcher avant que „ d'arriver juſqu'à lui, il les fera „ ravager; nous ne trouverons par- „ tout que déſert & ſolitude; ſi nous „ rencontrons ſur notre paſſage quel- „ ques villes encore habitées, ce „ ſeront des places bien fortifiées „ & abondamment pourvuës de mu- „ nitions de guerre & de bouche. „ L'intérêt de notre ſûreté ne nous „ permettra pas de les laiſſer der- „ riere nous; nous ſerons donc obli- „ gés d'en faire le ſiége, pendant „ que le Roi, défendu par ces mê- „ mes places qu'il aura devant lui, „ ſe trouvera en ſûreté dans un camp „ avantageux & bien retranché. Et „ ne pourroit-il pas ſe faire que cha- „ cune de ces places nous arrêtât „ autant de tems que nous en „ avons employé à nous rendre „ Maîtres de Foſſan, quoique cette „ place fût preſque ſans aucune dé- „ fenſe? La conquête de Paris, Ca- „ pitale de la France, ne nous au- „ roit pas tant coûté. Et pendant

„ que nous nous morfondrons de-
„ vant ces places, quelle assurance 1536.
„ avons nous que nous ne ferons pas
„ accablés des mêmes malheurs que
„ nos Ennemis ont eu à essuyer lorf-
„ qu'ils ont porté la guerre en Ita-
„ lie? La voyant dénuée de troupes,
„ ne pourront-ils pas y faire passer
„ une nouvelle armée, sans même
„ être obligés de diviser leurs for-
„ ces? Profitant de notre absence
„ qui laissera aux Peuples la liberté
„ de suivre le penchant qu'ils ont
„ pour le changement, ne pourront-
„ ils pas lever des troupes en Italie?
„ Ils n'auront pour cela qu'à en don-
„ ner la commission à ceux qui les
„ ont déja si utilement servis en pa-
„ reilles occasions; c'est-à-dire que
„ par les moyens de quelques secret-
„ tes intelligences, ils feront en Ita-
„ lie même, avec une armée com-
„ posée d'Italiens, de rapides con-
„ quêtes, pendant que le siége d'u-
„ ne seule place épuisera nos for-
„ ces.

„ Si nous osons, Sire, prier vo-
„ tre Majesté de se rappeller le sou-
„ venir de plusieurs grands Princes
„ qui se sont vus dépouillés d'une

1536. „ partie de leurs Etats, pour avoir
„ témérairement entrepris d'envahir
„ ceux de leurs Ennemis ; ſi leur
„ imprudence ou leur obſtination
„ leur a fait perdre des Royaumes
„ ou des Provinces que jamais leurs
„ deſcendans n'ont pu recouvrer; s'il
„ eſt vrai que ce qui eſt arrivé peut
„ arriver encore ; ſi nous oſons enfin
„ repréſenter à votre Majeſté, que ce-
„ lui qui attaque témérairement ſon
„ Ennemi s'expoſe au danger d'en être
„ attaqué à ſon tour, ce n'eſt pas, Si-
„ re, que nous veuillons vous annon-
„ cer des malheurs, qui ſans doute ne
„ vous menacent point. Eh ! ne ſça-
„ vons-nous pas que vos forces ſont
„ ſi ſupérieures à celles de vos En-
„ nemis ? que votre cauſe eſt ſi juſte,
„ que vos deſſeins ſont ſi bien con-
„ certés, que le Ciel s'eſt ſi ſouvent
„ & ſi hautement déclaré en votre
„ faveur, que vous n'avez à appré-
„ hender aucune des infortunes dont
„ nous venons de parler. Mais nous
„ avons cru que notre devoir nous
„ obligeoit de vous expoſer nos
„ craintes & nos doutes, pour que
„ vous priſſiez enſuite la réſolution
„ que vous inſpireroit votre pru-

„ dence. Nous n'avons pas cru que
„ nous dussions vous dissimuler, que 1536.
„ vous aurez à faire à une Nation
„ qui s'est toujours montrée égale-
„ ment courageuse, & lorsqu'elle a
„ été attaquée dans son propre pays,
„ & lorsqu'elle a porté la guerre
„ chez ses Ennemis; mais avec cet-
„ te différence, que lorsqu'elle a eu
„ à combattre pour ses foyers, elle
„ a moins suivi les mouvemens de
„ son impétuosité naturelle, que les
„ conseils d'une sage circonspection;
„ à une Nation, qui n'a jamais été
„ vaincue, qu'elle n'ait fait acheter
„ bien cher sa défaite à ses Ennemis
„ à une Nation enfin, qui malgré les
„ fréquentes victoires que vous avez
„ remportées sur elle, ne se trouve
„ point affoiblie par les pertes qu'el-
„ le a faites, de même que nous ne
„ voyons pas que vos triomphes
„ ayent rien ajoûté à votre puissance.

„ Toutes ces considérations ne
„ nous empêcheroient pas cepen-
„ dant d'applaudir à la résolution
„ que vous avez prise, & de nous
„ joindre à ceux qui opinent peut-
„ être plus sagement que nous, si
„ nous n'avions point d'autres enne-

1536. „ mis à combattre; mais les défilés des
„ Alpes, les difficultés d'un long &
„ pénible chemin, les continuels dan-
„ gers où nous nous verrons exposés,
„ dès que nous aurons surmonté ces
„ premiers obstacles & que nous
„ passerons outre, ne sont-ce pas
„ autant d'ennemis redoutables? Jus-
„ qu'à présent vous avez conduit,
„ Sire, votre armée par des pays
„ amis, qui jaloux du repos dont ils
„ jouissent, ont mieux aimé accorder
„ un passage libre à vos troupes que
„ de s'exposer à votre ressentiment.
„ Nous laissons derriere nous de fer-
„ tiles contrées dont nous pourrons
„ tirer tous les vivres, & tous
„ les secours d'hommes qui pour-
„ roient nous devenir nécessaires;
„ & dès que nous aurons marché en
„ avant, nous nous verrons de tou-
„ tes parts environnés d'ennemis;
„ nous aurons toutes choses con-
„ traires, & en particulier un air
„ malsain & dangereux pour ceux
„ qui n'y sont pas accoûtumés, si
„ votre Majesté, ainsi qu'elle y pa-
„ roit résolue, porte la guerre en
„ Provence. Ainsi la longueur & la
„ difficulté du chemin, l'intempérie

„ de l'air, le manque de vivres, la
„ famine, la peſte ſeront pour nous 1536.
„ des ennemis contre leſquels rien
„ ne pourra nous défendre ; &
„ le moins redoutable de ces en-
„ nemis nous fera perdre plus de
„ monde que nous n'en perdrons
„ dans les combats que nous livre-
„ rons à ceux que nous nous pro-
„ poſons d'attaquer. Ce ſont, Sire,
„ ces juſtes ſujets de crainte qui
„ nous font penſer que vous devez
„ commencer par chaſſer entiére-
„ ment les François de l'Italie, &
„ les mettre hors d'état de reprен-
„ dre les armes, avant que de por-
„ ter la guerre dans leur pays ; &
„ nous perſiſterions dans notre opi-
„ nion, ſi nous n'étions très-perſuadés
„ que vous avez pour aſſurer le ſuc-
„ cès de vos projets des moyens qui
„ nous ſont inconnus, & que des rai-
„ ſons particulieres ne vous permet-
„ tent pas de nous déclarer encore.

Telles furent les remontrances que firent à l'Empereur la plûpart des principaux Officiers de ſon armée. Antoine de Leve joua admirablement bien la comédie dans cette occaſion ; s'étant fait mettre hors de

sa chaise, il se jetta aux pieds de Sa
1536. Majesté Impériale & la conjura les larmes aux yeux de se laisser fléchir par les prieres de ses bons & fidéles serviteurs. Mais plusieurs sçavoient qu'il avoit lui-même secrettement conseillé à l'Empereur de porter ses armes en France, (a) & qu'il étoit

(a) Il ne cessoit, dit Paul Jove de représenter à l'Empereur, que l'on ne pouvoit user de trop de diligence dans cette expédition: que les François attaqués de toute part sans qu'on leur laissât le tems de se reconnoître, ne seroient pas en état de résister; ajoûtant que *les Sangliers ne se prennoient jamais plus commodément que dans leurs bauges.* Ajoutons que son intérêt particulier lui inspiroit les conseils qu'il donnoit à l'Empereur. Il avoit la foiblesse d'ajouter foi aux prédictions des Astrologues: & comme on lui avoit predit qu'il ne mourroit qu'à Saint Denis, & qu'il y seroit enterré; lorsqu'il se vit à la tête d'une armée de cent mille combattans prêts d'attaquer la France au dépourvu, il s'imagina qu'il alloit réduire ce Royaume en Province de la Monarchie Espagnolle, qu'il le gouverneroit long-tems en qualité de Vice-Roi, & que quand sa derniere heure seroit venue l'Empereur le feroit porter à Saint Denis pour y être inhumé. Son horoscope fut accomplie, il mourut dans le Village de Saint Denis en Provence, & fut enterré dans l'Eglise de Saint Denis à Milan.

convenu avec ce Prince, qu'en public il se déclareroit ouvertement contre cette entreprise, afin que toute la gloire du succès dont l'Empereur se croyoit très-assuré, ne pût être attribué qu'à lui seul, & qu'il fût dit dans le monde, que par son courage & sa prévoyance, il avoit heureusement exécuté le projet le plus hardi, & contre lequel s'étoient élevés ses Capitaines les plus expérimentés. 1536.

Harangue de l'Empereur.

L'Empereur, malgré toutes les raisons qui venoient de lui être représentées, demeura ferme dans son sentiment. Après avoir entendu les remontrances de ses principaux Officiers, il prit la parole, & s'exprima en ces termes : » Si je n'étois, dit-il, très-persuadé que la » guerre à laquelle je me prépare » est juste; si je ne connoissois parfaitement, & quelles sont nos forces » & quelles sont celles de l'ennemi » contre lequel nous aurons à combattre, j'avoue, Messieurs, que » les raisons que vous venez d'exposer seroient bien capables de » me faire changer de sentiment, & » volontiers je me déterminerois à

1536. „ ſuivre le conſeil que vous me
„ donnez ; mais la juſtice de la
„ cauſe que je défends me répond de
„ la faveur du Ciel. C'étoit m'atta-
„ quer, c'étoit me déclarer la guerre
„ que de la faire au Duc de Sa-
„ voye, compris, ainſi que mes
„ autres alliés dans le traité de
„ Cambrai. Nous devons donc eſ-
„ pérer que Dieu, juſte vengeur
„ de la foi violée, combattra
„ pour nous ; & ce qui doit aug-
„ menter nos eſpérances, c'eſt la
„ foibleſſe de l'ennemi que nous
„ allons chercher. Aurions-nous ou-
„ blié que depuis vingt ans, nous
„ remportons ſur lui de continuel-
„ les victoires?? & ces victoires
„ n'ont point été infructueuſes, ainſi
„ que vous avez voulu me le faire
„ entendre. Nous jouiſſons encore
„ aujourd'hui du Duché de Milan.
„ Ces glorieuſes dépouilles, bien
„ capables de nous encourager en
„ cette guerre, ſeront d'éternels
„ monumens de notre valeur ; pen-
„ dant que le déſeſpoir & le décou-
„ ragement ſeront le partage des
„ vaincus. Que ſi nous comparons
„ nos forces avec celles de l'enne-

„ mi, ne trouverons-nous pas que
„ ſupérieurs en nombre nous le 1536.
„ ſommes encore, & par la valeur
„ & par l'expérience ? Ainſi je ne
„ penſe pas comme vous, que nous
„ devions craindre de les diviſer.
„ Non, rien n'empêche que nous
„ ne laiſſions ici une partie de nos
„ forces, & que nous n'allions avec
„ le reſte porter toutes les horreurs
„ de la guerre dans le cœur de la
„ France.

„ Et pour commencer par ce
„ ſecond point qui nous ramenera
„ au premier, je pourrois vous rap-
„ porter ici une infinité de Princes
„ qui, attaqués chez eux, n'ont
„ ſauvé leur pays que par les puiſ-
„ ſantes diverſions qu'ils ont faites ;
„ & n'y a-t'il pas eu pluſieurs de
„ ces mêmes Princes qui ont ajoûté
„ à leurs Etats ceux de leurs enne-
„ mis ? Mais j'omets ces exem-
„ ples qui ne concluent pas tou-
„ jours, parce que les circonſtances
„ ne ſont pas toujours les mêmes:
„ ne conſultons que la ſeule raiſon.
„ Vous dites qu'avant que de porter
„ la guerre en France, il convient
„ de chaſſer ce qui reſte d'ennemis

„ en-deçà des Monts ; & je pense
1536. „ au contraire qu'il est plus conve-
„ nable que la guerre se fasse sur les
„ terres de nos ennemis que sur
„ celles de nos amis. L'Italie n'en
„ a-t'elle pas été le théatre assez
„ long-tems ? Eh ! laissons-lui le
„ loisir de respirer & de reprendre
„ des forces. Que la France ait enfin
„ son tour ; qu'elle voye ses peuples
„ consternés & obligés d'errer çà
„ & là, ses campagnes ravagées, ses
„ villes saccagées & reduites en
„ cendres, qu'elle éprouve toutes
„ les horreurs qui pendant trente
„ ans ont désolé la malheureuse
„ Italie : Non, non, ce n'est point
„ Turin & le Piémont, c'est Paris,
„ c'est la couronne de France qui
„ doivent être le prix de nos vic-
„ toires.

„ Jusqu'à présent nous avons
„ souffert que le Roi de France ait
„ fait la guerre hors de son Royau-
„ me. Mettons-le aujourd'hui dans
„ la nécessité de venir défendre ses
„ Etats ; éprouvons si la bravoure
„ du François ne se dément point,
„ lorsqu'il est attaqué dans son pays ;
„ s'il est aussi sage, aussi retenu

» que vous voudriez me le faire
» croire. Et mille fois n'avez-vous 1536.
» pas expérimenté que l'impétuo-
» sité du François n'eſt redoutable
» que pour quelques momens, &
» que pour lui faire perdre cou-
» rage, il ſuffit de temporiſer. Mais
» c'eſt particuliérement ſur la con-
» noiſſance que j'ai de la bravoure,
» ou plutôt de l'imprudente témé-
» rité du Roi, qu'eſt fondée mon
» eſpérance. Il ſe croiroit couvert
» de honte s'il me laiſſoit pénétrer
» dans ſes Etats, ſans venir me pré-
» ſenter bataille : & ſi cela arrive,
» eſt-il quelqu'un de vous qui ne ſe
» croie aſſuré d'une entiere victoire?
» Non, je ne vois qu'un ſeul moyen
» de mettre fin à cette guerre : c'eſt
» que le Roi de France ſoit Empe-
» reur & Roi d'Eſpagne ; ou que
» reſtant ce que je ſuis, je ſois en-
» core Roi de France. Mais nous
» devons pour cela nous approcher
» de plus près ; c'eſt dans le cœur
» même de la France que nous de-
» vons porter nos armes, & non
» attendre ici notre ennemi ; ce qui
» ſeroit lui procurer le moyen d'é-
» pargner ſon pays, pendant que

1536. » ſon armée vivra de pillage ſur les » terres de nos amis, & qu'elle » s'enrichira d'un butin qui devoit » être employé à faire ſubſiſter nos » troupes. Vous dites, qu'attaqué » dans ſon pays il aura l'avantage » de pouvoir aſſembler de plus grandes forces, qu'il pourra chaque » jour augmenter. Je dois vous » avouer que je penſe bien différemment : s'il ſe détermine à paſſer les Monts, l'eſpérance du butin, la liberté qu'auront ſes troupes de piller par-tout indifféremment, de ruiner, de ſaccager toutes les places qu'ils auront emportées de vive force, & ce ſera » motif ſi attrayant & ſi plein d'appas pour le Soldat qui engagera » les François à paſſer en foule en » Italie. Gênés d'un autre côté » par l'exacte diſcipline qu'on leur » fera obſerver en France, & où » ils ſeront obligés de ſe contenter » de leur ſolde, qui pourra à peine » ſuffire à leur ſubſiſtance : Non, ils » n'auront point le même empreſſement à s'enroller. Des coups ou » la mort, voilà tout ce qu'ils pourroient eſpérer en combattant con-

„ tre nous, & eſt-ce là une conſidé-
„ ration bien propre à les encou- 1536.
„ rager? Que ſi au contraire pour
„ les animer à prendre les armes,
„ on ſe détermine à leur lâcher la
„ bride, ils fouleront le peuple, ils
„ l'épuiſeront, ils le ruineront, ils
„ vivront en France même comme
„ dans un pays de conquête: de
„ de-là la diminution des finances,
„ de-là les troubles, les ſéditions,
„ les révoltes, qui déſoleront le
„ Royaume. Vous craignez que le
„ Roi n'ordonne le dégât des terres
„ par où nous aurons à marcher;
„ & ne ſeroit-il pas à ſouhaiter qu'il
„ exécutât lui-même ce que nous
„ ne ferions qu'à regret; que lui
„ qui a pillé & brûlé tant de pro-
„ vinces, exerçât les mêmes cruau-
„ tés ſur ſes propres Etats? C'eſt
„ ainſi que Dieu nous vengera de
„ la barbarie de nos ennemis; mais
„ quoiqu'il arrive, n'appréhendez
„ pas que les vivres nous manquent.
„ Outre les ordres que j'ai donnés,
„ j'ai ſuffiſamment aſſuré la ſubſiſ-
„ tance de mon armée. Nous péné-
„ trerons ſi avant dans les terres de
„ l'ennemi que nous aurons des

1536. „ vivres en abondance, & qui ne
„ nous couteront rien.

Et quant à ce que vous craignez qu'il ne ſe renforce en Provence, je puis vous aſſurer qu'il ſe verra tout-à-la-fois attaqué en tant d'endroits différens, qu'il ne pourra nous oppoſer qu'une bien foible réſiſtance : Outre cette armée contre laquelle il marchera ſans doute avec toutes ſes forces, vous ſçavez qu'il y en a une autre que les Comtes de Naſſau & de Roeux doivent inceſſamment conduire en Picardie ; & que la Reine mon épouſe en a levé une troiſiéme en Eſpagne, & qui doit prendre la route de Languedoc pour venir ſe joindre aux troupes que je commande. Dès aujourd'hui je lui envoie vingt-trois Galeres avec un Chef bien inſtruit, qui ſera ſçavoir à la Reine le tems où cette armée doit commencer à ſe mettre en marche. Mais ce que vous ignorez peut-être, c'eſt que lorſque la guerre ſera le plus allumée, l'on verra une quatriéme armée deſcendre en Champagne & pénétrer de-là

„ en Bourgogne, & j'ai dans ces
„ deux Provinces des intelligences 1536.
„ ſur leſquelles je puis ſûrement
„ compter ; mais je veux que je ſois
„ privé de ce ſecours, penſez-vous
„ que le Roi puiſſe aſſembler aſſez
„ de forces pour faire tête par-tout.
„ Non, ſes plus grands efforts ne
„ pourront nous empêcher de pé-
„ nétrer juſques dans le ſein de ſon
„ Royaume. Ne craignons donc pas
„ de laiſſer ici le peu de troupes né-
„ ceſſaires pour continuer le ſiége
„ de Turin ; ce que nous en emme-
„ nerons avec nous ſuffira pour com-
„ battre l'ennemi que nous aurons
„ en tête, ſur-tout, ſi comme vous
„ le penſez, il ſe détermine à jetter
„ une partie de ſes troupes dans les
„ places dans leſquelles il eſpere de
„ m'arrêter ; mais indépendamment
„ de toutes ces conſidérations, ne
„ connoiſſez-vous pas, auſſi bien que
„ moi, combien l'Infanterie Fran-
„ çoiſe eſt mépriſable ? Il eſt vrai que
„ leur Gendarmerie vaut un peu
„ plus ; mais ne leur avons-nous pas
„ démonté deux cens cinquante
„ hommes d'armes à Foſſan & à
„ Conflans ? Il y en a près de deux

1536. „ cens à Turin qui ne peuvent eſ-
„ pérer un ſort plus heureux ; les
„ autres Bandes qui après avoir fait
„ la campagne en Piémont ſont re-
„ tournées en France, doivent être
„ à demi ruinées pour avoir en très-
„ peu de tems paſſé & repaſſé les
„ Monts avec des fatigues extrê-
„ mes. L'on n'aura donc à nous op-
„ poſer que les miſérables débris
„ de l'ancienne Gendarmerie Fran-
„ çoiſe ; il ne leur reſtoit d'eſpé-
„ rance que dans quelques levées
„ de Lanſquenets & de Suiſſes, &
„ c'eſt-là une reſſource que je leur
„ ai ôtée. Les meſures que j'ai pri-
„ ſes me répondent qu'il ne paſſera
„ plus d'Allemands à leur ſervice ;
„ & je ne vous dirai pas les moyens
„ que j'ai en main pour leur enle-
„ ver ceux de cette nation, qui
„ ont pris parti parmi leurs troupes,
„ & je ſçais d'ailleurs que par une
„ délibération générale du Corps
„ Helvetique il ne ſera plus permis
„ aux Suiſſes de porter les armes
„ hors de leur pays.
„ „ Je veux donc que l'on continue
„ le ſiége de Turin ; & avec cette ar-
„ mée qui ſera renforcée de quel-

„ques troupes que je tirerai d'Ita-
„lie, je paſſerai en France, malgré 1536.
„les apparentes difficultés que vous
„avez ſagement expoſées : mon deſ-
„ſein eſt de prendre la route de Pro-
„vence, & de ſuivre les côtes de
„de la Mer. Quant aux fatigues
„les François n'oſeront ſans doute
„pas nous diſputer la gloire de
„les ſçavoir mieux ſupporter que
„nous. Par la voye de la mer
„nous nous procurerons des vivres
„en abondance ; & par la même
„voye nous ferons conduire l'artil-
„lerie & le bagage, que nous ne
„pourrions ſans de grandes dé-
„penſes mener par terre. Vous
„m'avez objecté l'intempérie de
„l'air ; & avez-vous oublié avec
„quel courage vous avez bravé les
„chaleurs exceſſives de l'Afrique ?
„Rien ne doit donc nous empê-
„cher de marcher contre un En-
„nemi que nous prendrons au dé-
„pourvu, & qui n'aura que de mé-
„priſables troupes à nous oppo-
„ſer.

„Tel eſt mon deſſein ; mais avant
„que de l'exécuter, je veux pren-
„dre conſeil de mes Soldats ; j'in-

„ terrogerai leur courage : faites-
1536. „ les assembler & rangez-les en ba-
„ taille ; je veux leur parler publi-
„ quement : que chacun de vous ail-
„ le se mettre à la tête de la troupe
„ qu'il commande. “ Cet ordre de l'Empereur ayant été promptement exécuté, il commença par promener ses regards sur son armée, & après quelques momens de silence, il s'exprima en ces termes :

„ De quelque côté que je tourne
„ les yeux, je ne vois, dit-il, au-
„ tour de moi que de braves &
„ vaillans Guerriers, dont la conte-
„ nance m'annonce le desir extrême
„ qu'ils ont de signaler leur zéle pour
„ mon service. Je vois l'armée la
„ plus florissante, toute composée
„ de gens d'élite ; l'Infanterie offre
„ à ma vuë un nombre infini de
„ vieux combattans endurcis des
„ leur enfance aux travaux de la
„ guerre ; je vois une Gendarmerie
„ si bien montée, une artillerie si
„ nombreuse, que nous n'avons rien
„ à désirer, sinon qu'il se trouve des
„ ennemis qui osent nous attendre,
„ & avec qui nous puissions mesu-
„ rer nos forces. Ceux que nous
laissons

„ laiſſons derriére nous ne ſont pas
„ dignes de notre valeur. Comme 1536.
„ une volée d'oiſeaux qui fondent
„ de toutes parts ſur un champ nou-
„ vellement ſemé, mais que le moin-
„ dre bruit met en fuite, ils étoient
„ accourus ici en foule ; mais à vo-
„ tre arrivée, ils ſe ſont honteuſe-
„ ment retirés. Nous avons à déli-
„ bérer aujourd'hui, ſi nous de-
„ vons aller chercher au-delà des
„ monts des Ennemis, dont la défai-
„ te puiſſe nous apporter quelque
„ gloire, ou ſi nous devons atten-
„ dre qu'ils viennent ici nous com-
„ battre. En prenant le dernier par-
„ ti, nous ruinons notre propre
„ pays ; & vous braves Guerriers,
„ quel fruit recueillerez vous de vos
„ travaux ? Votre ſolde ſera toute
„ votre récompenſe ; encore ne de-
„ vons-nous pas eſpérer qu'il pren-
„ ne envie à l'Ennemi de venir nous
„ chercher. Les François, avant que
„ d'avoir éprouvé la ſupériorité de
„ nos forces, ne prenant pour guide
„ que leur bouillante vivacité, ont
„ été aſſez téméraires pour oſer nous
„ attaquer ; mais nous leur avons
„ fait trop ſouvent ſentir que nous

1536. „ valons mieux qu'eux, pour qu'ils
„ ne ſe ſoient pas corrigés de leur
„ imprudente témérité. Ils ſe ſont
„ lâchement retirés dès qu'ils ont
„ ſçu que nous approchions. Croyez-
„ moi : ils ne nous attendront pas,
„ ſi nous allons les chercher ; à
„ moins qu'on ne veuille ſuppoſer
„ qu'à préſent que leurs forces ſont
„ diminuées d'un tiers, ils auront
„ plus de courage, qu'ils n'en avoient
„ lorſque toutes leurs forces étoient
„ réunies. Tout ce qu'ils feront, ce
„ ſera de ſe préſenter avec quelque
„ apparente envie de nous faire tête,
„ & nous les verrons reculer à me-
„ ſure que nous avancerons. Que ſi
„ la néceſſité les oblige d'en venir
„ aux mains ; car jamais ils n'auront
„ le courage de nous livrer bataille ;
„ pouvez-vous douter que la victoi-
„ re ne panche du côté où ſe trouvera
„ le bon droit ? & vous rappellerai-
„ je que mon ennemi a, contre la
„ foi des Traités, attaqué un Prin-
„ ce, mon Allié, & qu'il l'a dépouil-
„ lé de ſes Etats ? Ce qui me reſte à
„ ſçavoir, c'eſt ſi vous êtes encore
„ ce que vous avez toujours été ; ſi
„ vous êtes réſolus de faire ce que

„ vous avez déja fait ſi ſouvent ; je
„ veux dire, ſi vous vous ſentez aſ- 1536.
„ ſez de courage pour marcher à
„ l'Ennemi, je ne dis pas pour con-
„ quérir le Royaume de France,
„ mais pour aller recueillir les fruits
„ de la victoire qui vous eſt offerte.
„ Si le courage vous manque, demeu-
„ rons ici avec la honte de n'avoir
„ pas ſçu profiter des glorieux avan-
„ tages que la fortune nous préſen-
„ te. Que ſi vous voulez me ſuivre,
„ qu'un cri militaire m'annonce vos
„ généreuſes diſpoſitions ; que des
„ acclamations redoublées m'ap-
„ prennent qu'il vous tarde d'être me-
„ nés à l'Ennemi. " Il n'y eut dans ce moment qu'un cri dans tout le camp : tous demanderent à marcher. L'Empereur, après avoir exalté en termes pompeux la bravoure de ſes Soldats, finit par ces mots : „ Com-
„ pagnons, leur dit-il, ma bonne
„ fortune & votre valeur nous ré-
„ pondent d'une victoire certaine.
„ Je l'ai déja dit devant une auguſte
„ Aſſemblée & je le répete enco-
„ re aujourd'hui : ſi le Roi de Fran-
„ ce avoit des Soldats auſſi braves
„ que vous êtes, ou ſi mon malheur

1536. „ vouloit que j'en euſſe qui reſſem-
„ blaſſent à ceux qu'il commande,
„ je me ferois lier les mains, derriére
„ le dos, mettre la corde au col; &
„ dans cet état j'irois lui demander
„ miſéricorde; me ſoumettant à tou-
„ tes les conditions qu'il lui plairoit
„ de m'impoſer, & c'eſt ce qu'il fe-
„ roit lui-même s'il vous connoiſſoit
„ auſſi parfaitement que je vous con-
„ nois, & s'il étoit ou cela infor-
„ mé de quantité de menées & d'in-
„ trigues ſecrettes, que je ne puis à
„ préſent vous déclarer; mais qui
„ m'aſſurent que je ſerai en peu de
„ jours auſſi Maître à Paris que je
„ le ſuis à Madrid.

Réflexions ſur les intelligences ſecrettes de l'Empereur.

Tel fut le diſcours de l'Empereur, & il le prononça avec un feu, une véhémence qui redoubloit l'ardeur de ſes troupes: & ſi quelque choſe les affligeoit, c'eſt que l'on différât de les faire marcher à l'Ennemi. Je n'ai pu encore ſçavoir qu'elles étoient les ſecrettes intrigues dont l'Empereur vouloit parler. Je ſçais ſeulement, comme nous le dirons dans le livre ſuivant, que l'on découvrit peu de tems après un Traité qu'il avoit fait, & qui devoit le ren-

dre maître de Langres. Quelques-uns crurent que Charles s'étoit ménagé en France de grandes intelligences par le moyen du Marquis de Saluces ; & l'on ne pourroit en effet se persuader qu'un homme tel que le Marquis, qui avoit de l'expérience, eût voulu se perdre & se déshonorer en se révoltant contre son Souverain, s'il ne se fût crû assuré d'être appuyé dans sa rébellion, & si on ne lui eût persuadé que la France alloit bien-tôt changer de Maître, & qu'il n'y avoit plus rien à craindre ni à espérer d'un Prince qu'on lui avoit sans doute représenté, comme étant sur le point d'être détrôné. Un fait certain est, que le Duc Guillaume de Baviére avoit dit, au mois de Juin, en Allemagne, au sieur de Langei, à l'occasion de la trahison du Marquis de Saluces, qu'il sçavoit de bonne part que ce Marquis n'étoit pas le seul qui eût complotté contre le Roi, & qu'il y en avoit d'autres en France, & plusieurs qui se découvriroient en tems & lieu. 1536.

Il y en avoit d'autres qui pensoient que l'Empereur, à l'imitation Sur l'empoisonnement du Dauphin.

de plusieurs grands Capitaines, n'a-
1536. voit parlé des intelligences secrettes qu'il disoit avoir en France, que pour accroître le courage de ses Soldats, ou peut-être pour faire naître des défiances à son Ennemi; & combien d'importantes entrepriſes que de pareils ſtratagêmes ont fait échouer? Mais depuis l'aveu que le Comte de Montéculli fit de ſon crime, à la queſtion, pluſieurs crurent que c'étoit ſur cet abominable complot que l'Empereur fondoit ſes eſpérances: on ſuppoſoit qu'il ſe croyoit aſſuré de la mort du Roi & de celle de Meſſieurs les Enfans de France; & c'eſt ſur cette aſſurance qu'il publioit qu'il ſeroit en peu de jours auſſi Maître à Paris qu'il l'étoit à Madrid. Mais jamais je ne me perſuaderai, que la penſée ſeule d'un ſi exécrable forfait ait pu tomber dans l'eſprit d'un ſi grand Prince. Toutefois ceux qui oſérent le ſoupçonner de ce crime, ſe fondoient ſur ce que Montéculli lui ayant été préſenté, il lui demanda, *s'il ſçavoit bien l'ordre & façon que tenoit le Roi à ſon boire & à ſon manger*; & ſur ce que Ferdinand de Gonzague ayant une autre fois intro-

duit Montécuculli auprès de l'Empereur, il dit à ce Prince, en parlant 1536.
de ce scélérat, qu'il étoit prêt à exécuter ce dont il étoit convenu avec lui & avec Antoine de Leve : Or s'il eût été simplement question de la surprise de quelques places, pourquoi l'Empereur, disoient ceux qui le croyoient coupable, faisoit-il des questions sur le boire & le manger du Roi ?

Et ce qui sembloit appuyer ces soupçons, c'est que l'on apprit que dans le tems de la mort du Dauphin, Dom Lopes de Soria, Ambassadeur de l'Empereur à Venise, avoit en quelques occasions demandé qui seroit Roi en France, supposé que celui qui y régnoit & ses Enfans, mourussent; & contre qui en ce cas l'Empereur auroit à poursuivre la guerre. Questions qu'il eût été impertinent de faire, si celui qui les faisoit n'eût eu quelque connoissance de la noire trahison qui se préparoit contre la France.

Mais laissons à Dieu le jugement de ce crime énorme; seul il en connoit l'auteur; & je ne serai pas assez injuste pour concevoir de témérai-

res soupçons. Quoiqu'il en soit,
1536. l'Empereur ne doutant pas que son entreprise ne dût être suivie des plus heureux succès, se prépara à passer en Provence ; projet dont il eut souvent sujet de se repentir, & il avoua depuis au Roi, qu'ayant toujours fait profession d'écouter les avis qu'on lui donnoit, il s'étoit fort mal trouvé de n'avoir pris dans cette occasion conseil que de lui seul.

Fin du Livre sixiéme.

PIECES JUSTIFICATIVES,

Pour conſtater quelques faits intéreſſans rapportés dans le cinquiéme Livre de ces Mémoires.

N.° I. *Lettres du Roi à Monſieur de Polizi, ſon Ambaſſadeur à Londres.*

Original.

BAilly, outre la charge que je vous ai dernierement donnée à voſtre partement de parler au Roi d'Angleterre du faict de la contribution, je veux que vous lui teniez propos, que ſi d'aventure l'Empereur vouloit courir ſus, & me ayant faict armer & équiper groſſement, comme je pourrai être, ainſi que je vous ai dict, & me trouvant après icelle armée, ainſi par moi dreſſée ſur les bras, ſans l'exploicter, qui me feroit une dépenſe merveilleuſe & ſuperflue, au moyen dequoi pour ne perdre l'occaſion & ladicte dépenſe, je la veuille em-

ployer au recouvrement de mon Eſtat & Duché de Milan, Seigneurie de Geſnes & Comté d'Aſt; & que icelui Empereur m'en veuille garder & empêcher le faict de mon entreprinſe, que en ce cas ledit ſieur Roy d'Angleterre ſera tenu de contribuer juſqu'à la tierce partie de la dépenſe que je ſerai contraint de faire pour l'entretenement de ma dicte armée; & ne faillez detenir roide cela, en façon que ledict ſieur Roy vous accorde ce que deſſus; & là où il viendroit vous répliquer & demander quel prouſit il aura en faiſant ladicte contribution, vous lui répondrez que la cauſe principale qui me meut de dreſſer & mettre ſus ladicte armée, eſt pour ſa deffenſe & conſervation, au moyen dequoi il eſt bien raiſonnable qu'il accorde ladicte contribution, attendu meſmement que tant que j'aurai ma dicte armée enſemble à l'entreprinſe que deſſus, l'on n'a garde de lui rien demander, & n'oubliez au ſurplus tous les autres points dont je vous ai donné charge, & me ferez plaiſir; priant Dieu, Bailly, qu'il vous ait en ſa ſainte garde.

Escrit à Esclarron le 29 jour d'Aoust 1535, FRANÇOIS. *Et plus bas*, BRETON. Et au-dessous sont ces mots : *Au Bailly de Troyes.*

N° II. *Extrait d'une Lettre écrite à l'Amiral Chabot, par Palamedes Gontier son Sécrétaire.*

MOnseigneur, après m'avoir présenté & adressé le sieur de Morette au Roi d'Angleterre, je lui fis vos recommandations très-humbles, & présentai vos Lettres qu'il reçut & moi aussi fort humainement & d'honneste sorte. Sire, lui dis-je, après avoir ledit Seigneur Roi votre frere entendu le faict du mariage que desirez être & venir à effet de Madame la Princesse votre fille avec Monseigneur d'Angoulesme, sçachant & connoissant très-bien la grandeur dudit mariage, l'estime & desire pareillement, en assurance que ferez à madite Dame la Princesse, advenant que vous Sire, n'ayez nul enfant mâle ne l'asseuriez & établissiez audit nom & titre; & que vous ne lui fassiez comme à vostre Original.

ſeule & unique & vraye fille & héritiere, & pour telle la maintenir (en ſorte que la couronne d'Angleterre lui puiſſe parvenir après voſtre trépas ſans aucun empêchement & contradiction. Et en cet endroit mondit ſieur l'Amiral dit qu'il ſemble au Roi voſtredit frere eſtre bien requis de trouver & adviſer quelque honneſte expédient pour lever & oſter à Madame Marie l'occaſion & moyen de quereller ci-après droit à ladite couronne.

Monſeigneur, ſi ledit Seigneur Roi d'Angleterre m'ouit ſur le premier article familierement, & plus que très-volontiers, je ne faillis (voyant le conſentement dudit mariage) de faire autre plus déclarée démonſtration de joie & plaiſir ineſtimable que paravant. Preſtant l'oreille à ce propos, & l'ecouſtant entendiblement, comme choſe qu'il avoit attendue en trop de dévotion & qu'il trouvoit ſelon ſon intention, ne pouvant retenir qu'il ne manifeſtat par trop ce grand-aiſe, & en icelui me fiſt un très-grand diſcours de ce qui a eſté fait n'a guere par les Parlemens & Eſtats de ſes pays,

& meſmement depuis voſtre partement de lui. Diſant de rechef que Madame la Princeſſe ſa fille a eſté jurée, proclamée & publiée en ce titre par leſdits Parlemens & Eſtats, & univerſellement & particulierement approuvée des Grands, moyens, & juſqu'au plus vil & bas peuple de ſon Royaume, en un endroit non-ſeulement, mais en tous autres lieux, tellement qu'elle eſt en icelui confirmée & aſſurée par façon qu'il n'y a plus aucun doute: & que au regard de ſon aultre fille Marie, chacun la tient pour baſtarde comme elle eſt, & qu'il n'entend ni ne peut ni veut, avoir autre héritiere que ladite Princeſſe; avec laquelle & en ſa main eſt de préſent & ſera ladite Marie, ſans qu'il faille qu'on ſe ſoucie qu'elle deviendra, ou ſoit pour ci-après quereller ou prétendre droit à la couronne d'Angleterre; proférant ledit Roy ces propres mots: Qu'il eſt requis ſeulement au Roy mon frere faire envers l'Evêque de Rome de préſent, qu'il caſſe & annulle la diſpenſe fruſtratoire & abuſive donnée pour mon premier mariage, ainſi

que telle doit eſtre véritablement déclarée ; laquelle choſe faite n'y aura plus rien à r'habiller, & ceſſeront tous doutes, ſoupçons & opinions contraires de tous coſtés.

Touchant les cinquante mille eſcus pour la penſion viagere, & dix mille eſcus du ſel ; je n'oubliai de lui faire entendre entierement voſtre advertiſſement là-deſſus, l'obligation que le Roi auroit à lui, pareillement ſes Royaumes & Conſeil, s'il venoit à lui en faire préſent, en les levant & quittant par vraye libéralité ; à ce que leſdites parties qui ſont tant odieuſes, & à contre-cœur, ainſi levées & remiſes obligeaſſent ledit Seigneur, ſeſdits Conſeils & Royaume juſques-là, que pour jamais il fuſt memoire & ſouvenance en France d'une telle ſi grande & amplifiée honeſteté ; le tout ſelon qu'il eſt couché en l'article faiſant de ce mention ; ſans toucher que cela ſera ſuffiſant pour mettre en rupture l'entrevûe des deux Reynes, ainſi qu'il vous pluſt me commander, & qu'il vous plaira voir auſſi par ledit article : le contenu duquel ledit Roi trouva de digeſtions mau-

vaiſes, alleguant là-deſſus, qu'il avoit tant fait juſqu'ici pour le Roy ſon bon frere, ſes enfans & Royaume, qu'il n'eſt honneſte le requerir de ceſdites parties, leſquelles il ſait & entend aſſez, ſe payent mal volontiers pour eſtre auſſi odieuſes; faiſant cas en cet endroit de l'honneur que celui eſt & à ſon Royaume de les avoir; diſant que c'étoit recompenſe bien contraire, preſentant & offrant de ſa part l'heritiere d'un Royaume à un puiſné, pour lequel au lieu de lui demander, l'on le devoit requerir pour eſtre ſa fille, tel parti qu'elle eſt, & parler de lui donner. Diſant encore que c'eſtoit choſe qui le fait eſtimer, qu'on mene pratique ailleurs, conſidere la dilation & longueur qui a eſté à lui faire réponſe; laquelle il maintenoit n'eſtre fondée à autre fin, que pour attendre ſeureté d'autre parti. Sur quoi, Monſeigneur, le voyant en cette aigreur, pour le remettre & redreſſer, lui remontrai qu'il devoit prendre autrement qu'il ne faiſoit l'advertiſſement que lui faiſiez en cet endroit précédent par l'ouverture que lui-même vous avoit

faite, venant d'autre meilleure intention, qu'il ne présumoit ne pensoit; principalement aussi pour lui donner connoissance de l'obligation plus grande, en quoi pour jamais il pouvoit rendre le Roy envers lui; & laquelle obligation & liberalité, s'il la faisoit, lui seroient de plus de gloire, profit & réputation, sans comparaison en l'advenir, que lesdites parties ne seront ne pourront estre en les estimant.

Quant à l'autre pension qu'il nomme perpétuelle, il ne trouva pas mauvais ce qui lui fust proposé, & ne m'en fist grand débat; mais très-bien recommença à faire estrange chere, lorsqu'il ouit parler de le comprendre & appeller, si cas estoit que traités se fist par après par le Roi du costé de l'Empereur: à quoi s'avança de dire qu'il ne falloit point venir à cette inclination, mais rompre du tout & oster l'espérance de traiter avec ledit Empereur, à l'endroit duquel il ne articulera jamais: proferant comme icelui Empereur l'avoit faict pratiquer jusqu'à offrir de trouver bon tout ce que fait estoit en ce Royaume d'An-

gleterre tant du second mariage & autres choses, & mesmement de consentir Madame la Princesse sa fille demeurer vraye heritiere; à condition toutefois que advenant le trespas d'elle, Madame Marie aisnée lui succedât, & non autrement.

Au regard de l'article portant excuse de non-pouvoir ouvrir la guerre contre ledit Empereur, sinon au cas qu'il se déclarast au secours & aide du Piémont, Savonne ou Gennes; duquel costé le Roi sera très-content d'entamer ladite guerre, pour les querelles qu'il y a; ledit Seigneur Roi d'Angleterre me demanda le tems qu'on vouloit y commencer. A quoi je lui répondis qu'il avoit bonne autorité d'avancer, ou retarder la besogne & empriſe; car selon qu'il répondroit & manderoit par moi, sur ce que lui apportois, le Roi son frere sera, se portera & conduira. Et que cependant ledit Seigneur ne perdoit une seule heure de tems pour tenir prestes & mettre en estat ses forces; tellement que si dès maintenant il étoit question marcher, ny à Prince qui mieux y soit préparé,

ni en ordre qu'il eſtoit, choſe que ledit Seigneur Roi eût merveilleuſement agréable.

En outre plus, Monſeigneur, ledit Roi trouva fort à ſon propos l'aide des cinquante mille écus pour l'Irlande & le Danemarck. Et me dit que ce qu'il eſpéroit faire de la part dudit Danemarck, eſt plus pour l'avantage du Roi ſon frere que autrement; mais au regard d'autre pareille récompenſe pour ledit coſté de Piémont, Savonne ou Gennes, & ſemblablement de l'autre aide pour l'empriſe de Milan & Comté d'Aſt, il ne m'en fit grande réponſe; & s'arreſta principalement ſur ce que ledit Seigneur ſeroit délibéré faire, le cas advenant que ledit Empereur ne ſe déclaraſt nullement, ne remuaſt pour ſecourir les lieux deſſuſdits: qui me fit advancer de lui dire, que cela en pourroit eſtre arreſté & déterminé par les Députés qu'ils ſe aſſembleront, tant de ſa part que de la noſtre, & pareillement des endroits où il ſemblera le meilleur deffendre ledit Empereur; ce qui lui fut auſſi agréable; me demandant davantage le tems, que

le Roi ſon frere vouloit que leſdits Députés ſe aſſemblaſſent, & qui ſeroient ceux qui auront cette charge & commiſſion, à quoi il me ſembla ne pouvoir lui répondre moins, lorſque c'étoit à lui de commencer à parler en cela, prenans & commettans gens qui ne ſoient pour enjamber, ne plains de difficultés, car ſelon la qualité & conditions des ſiens, les noſtres ſeront choiſis & élus....

Le lendemain, ledit Seigneur Roi ſe doutant des pratiques qui ſe menent, comme il dit au vray ſçavoir, du coſté de l'Eſpagne ſur le mariage de la fille de l'Empereur, avec mondit ſieur le Dauphin; & qu'il n'y avoit pas guerre; que l'Ambaſſadeur dudit Empereur avoit eſté longue eſpace enfermé, & communiquant avec la Reine de France; diſant qu'il s'étoit fait trois dépêches depuis le retour de Monſieur l'Admiral vers le coſté d'Eſpagne, & que par cela il entendoit aſſez dont eſtoit procédée la dilation ſi grande de ma venuë devers lui, laquelle l'on retardoit, attendant reſponſe de cette part-là. Auſſi diſoit, qu'on voudroit volontiers

joindre le mariage de mondit sieur le Dauphin, & faire aussi tout d'un trait celui de sa fille la Princesse, pour profiter & s'appuyer des deux costés. Mais que de lui, sans rompre & délaisser lesdites pratiques, il n'a garde de parler ne s'avancer; monstrant & déclarant là-dessus avoir de merveilleux soupçons; & que cela n'estoit pas le langage que le Roi son frere lui avoit autrefois tenu, & dit de bouche, & par écrit de sa main, dont il me montreroit lettre. Mesmement qu'il estoit souvenant & bien recordé quand ils se entretrouvérent dernierement ensemble, que ledit Seigneur parlant un jour à Messeigneurs le Dauphin, d'Orléans, & d'Angoulême, ses Enfans, en la présence dudit Roi, leur dit ces propres mots: Que s'il sçavoit qu'ils oubliassent jamais les torts & inhumains traitemens faits à lui & eux par ledit Empereur, en cas qu'ils ne s'en vengeassent après sa mort, si faire lui-même ne le pouvoit, comme il espéroit durant sa vie, qu'il leur donnoit sa malédiction. Se jettant après cela aux abus, tromperies & foy mentie, qu'on trouvera toujours

avec ledit Empereur, qui taſche de perturber par faux offres, l'amitié qui eſt entre le Roy ſon dit frere & lui répliquant. Ce qu'il m'en avoit le ſoir dit, & comme il l'avoit fait pratiquer, aſſeurant qu'il ſeroit bien avec lui, s'il vouloit, mais réprouvant toutefois de jamais réconcilier de ce coſté, pour eſtre trop dangereux, & que le Roi ſon frere y devoit mieux regarder, & au peu d'honneur qui dépendroit de telle réconciliation; & que de lui l'on ne peut ne pourra dire, qu'il ait pratiqué en quelque endroit que ce ſoit, tant il a ſa foi & promeſſe en recommandation: ſe plaignant encore de ce qu'on fiſt à Marſeille, dont il n'eût connoiſſance, ne participation fors après que ce fût fait. Et procédant plus avant, il s'addreſſa au Conſeil du Roi, qu'il diſoit ſe gouverner de ſorte, qu'il ſemble bien ne tendre à nulle autre fin, que de perdre bons amis. Déſirant que ledit Seigneur prît lui-même & de plus près le maniment de ſes affaires; diſant outre que pour avoir ſoutenu & porté la France, qui en néceſſité s'eſtoit miſé & retirée devers lui, il avoit per-

du l'amitié de l'Empereur, qui l'appelloit ſon bon pere, & duquel il a pluſieurs lettres & promeſſes, qu'il ne feroit jamais acte au contraire de bon fils: aſſurant de rechef que ladite France s'en trouvera encore trompée & abuſée; car ores qu'il eût promis de délivrer tous les partis qu'il préſente, & meſmement le Duché de Milan, quand viendra la ſaiſon de l'accompliſſement, l'on n'y trouvera l'effet; n'eſtant autre, l'intention ſeule & principale d'icelui Empereur que de monſtrer & manifeſter à l'Angleterre, & ailleurs s'il peut, qu'il y aura bien petit de ſeureté d'amitié du coſté du Roi ſon frere; lequel ſous couleur de tant d'offres & pratiques ſe trouvera prévenu, à l'endroit meſmement de l'Italie, ſi bientôt il ne s'avance; car il ſçait certainement le paſſage dudit Empereur eſtre aſſuré, & qu'il y ſera le premier. Parlant davantage de la Ligue qui eſt faite & accordée par tous Potentats & Seigneurs des Italiens. Au reſte, du Pape, envers lequel ſon dit frere ſe devroit gouverner tout autrement, le conduire & manier tellement, qu'il en ti-

raſt toutes choſes ſemblables, comme il a fait de ſa part... Recommençant puis après à reprendre ce qu'il m'avoit dit le ſoir ſur les articles de la penſion viagere, partie du ſel, & l'autre penſion, remonſtrant là-deſſus force raiſons, & que le Roi ſon frere ne devoit pas préſumer que néceſſité aucune l'ait muë à mettre en avant le parti de ſa fille la Princeſſe avec un fils tiers & puiſné, prenant avec cela tant d'autres & ſi longues remonſtrances à ſon propos, qu'il ſeroit bien malaiſé les réduire promptement. Mettant avant davantage que les alliances & amitiés ſe doivent traiter réciproquement; qu'il avoit ci-devant aſſez fait pour le Roy ſon frere, tant par argent, pour le recouvrement de ſes Enfans, que autrement; eſpérant que les deniers qu'il a baillés derniérement pour mettre ès mains de ceux de Baviére, lui ſeront rembourſés; attendu qu'il les avoit fait délivrer, à condition que Ferdinandre fût reçu Roi des Romains; & quant au Duc de Wirtemberg & Landgrave, eût-il en parla eſtrangement, & que le Roi ſeroit peut-eſtre encore bien abuſé

de ce coſté d'Allemagne, & qu'il ſçavoit que en ſa Cour le fils dudit Duc eſtoit, & quelque autre Comte demandans & requérans. Il a ſçut, à ce que m'a dit ledit Cromwel, comme Monſieur de Gueldres ſe gouverne, & qu'il avoit fait forger de la monnoye, où ſont eſcrits tels mots : *Cette fois & non-plus* . . . . . Je remonſtrai audit ſieur Roi, que ayant de ſa part reſpect & conſidération, à ce que le Roi ſon frere avoit fait, en rejettant & refuſant les partis tels & ſi grands que lui a offerts & encore offre l'Empereur, qu'il devoit ſur cela penſer & mettre à effet leſdites ouvertures, obligeant ledit Seigneur à lui, auſſi avant qu'il ſera, s'il lui plaiſt d'en venir là, le tout ſelon que je lui avois premierement dit : rapportant & déclarant à Sa Majeſté leſdits articles, & n'oubliai meſmement le propos & advertiſſement que me commandaſtes lui faire, que ſans point de faute, le Roi ſon frere eſtoit merveilleuſement preſſé & ſollicité ; mais que de lui-même ne condeſcendera jamais d'appointer avec ledit Empereur, pour faire choſe qui aucunement

cunement contrevienne à ce qui eſt entre ledit Seigneur Roy & lui, ſi tant advient qu'il fuſt contraint d'entendre à ce parti. Vous aſſurant qu'il me tint longuement ſur la fiance & ſeureté qu'il a en vous, deſquelles particularités & de l'affection ſinguliére que vous avez à ſes affaires, eſquelles lui dis que vous ferez ce que honneſtement pourez. Il ſe contenta grandement, en maniére que je le vis & trouvai bien r'habillé & remis, premier que partir delà; & tellement qu'il me dit qu'il vouloit prendre loiſir de voir ce que baillé lui avois.

Monſeigneur, je ſupplie Dieu qu'il vous doint bonne & très longue vie. A *Londres*, le 5 jour de Février 1535. Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

PALAMEDES GONTIER.

N°. III. *Extrait du Diſcours fait par le Chancelier Olivier, ſur les différens qui ſont entre le Roy & l'Empereur, remonſtrant l'iniquité des Traités de Madrit, Cambrai & Creſpy.*

SUr la reſtitution du Duché de Milan, les Impériaux ont ci-devant dit deux choſes, dont l'une fut objectée en Eſpagne au feu Préſident de Selve, par le Chancelier Gatinara, qui ne voulut ſouffrir que ledit Préſident répondit : c'eſt que l'inveſtiture du Duché de Milan, octroyée par l'Empereur Maximilien, étoit conditionelle, & faite pour Madame Claude, fille aînée de Louis XII, & pour le Duc de Luxembourg lors ſon fiancé & en faveur de mariage, lequel n'ayant ſorti effet, l'inveſtiture étoit nulle.

Le ſecond objet fut fait au Chancelier, lorſqu'il étoit en Flandre, par Monſieur de Granvelle ; c'eſt que François I avoit quitté tout le droit par lui prétendu au Duché de Milan, tant pour lui que pour ſes enfans, avec promeſſe de leur faire

ratifier ; & que les enfans héritant de leurs peres ſont tenus de leurs faits & promeſſes.

Au premier objet fut repondu, que l'inveſtiture de l'Empereur Maximilien de l'an 1505 eſt pour le Roi Louis XII, & les mâles deſcendans de lui, & en défaut de mâles pour Madame Claude ſa fille, & Charles Duc de Luxembourg ſon fiancé. Mais il y a autre ſuivante inveſtiture de l'an 1509, pour laquelle fut payée la ſomme cinquante mille écus, outre deux cens mille francs payés auparavant, qui eſt faite pour Louis XII, & les mâles deſcendans de ſon corps en loyal mariage, & en leur défaut pour Madame Claude ſa fille aînée, & pour celui qui viendroit à l'épouſer, & pour les mâles deſcendans, & eſt ladite inveſtiture pure & ſimple & ſans condition.

Au ſecond objet eſt répondu que par le Traité de Madrid le Roy François quitte ſeulement le droit par lui prétendu au Duché de Milan, tant par les inveſtitures & conceſſions faites à ſes prédéceſſeurs, comme par l'hoirie & ſucceſſion ou autrement. Vray eſt que par le dernier traité

fait à Creſpy, eſt dit qu'en cas que le mariage ſe fît de Monſieur d'Orleans, & de la fille de l'Empereur, & après que ledit ſieur d'Orleans & ſa femme auroient eſté conſtitués Regens ès Pays-Bas, & que l'adminiſtration leur en auroit eſté baillée; en ce cas le feu Roy, en ſon nom & celui de Meſſieurs ſes Enfans, renonceroit à tous droits & querelles prétendues au Duché de Milan, Comté d'Aſt & ſes appartenances, & feroit ratifier cette renonciation par ſeſdits enfans. Lequel cas parcequ'il n'eſt avenu, il n'eſt point beſoin de diſputer de la promeſſe contenue audit article, & auſſi peu de la ceſſion faite par le traité de Madrid; car par l'inveſtiture de 1509, qui eſt la derniere, appert clairement que François I. ne pouvoit lors rien prétendre au Duché de Milan, fors l'adminiſtration & les fruits durant la minorité de Meſſieurs ſes Enfans auſquels ledit Duché appartenoit par ladite inveſtiture: & partant quand le Roi François auroit cédé tant pour lui, que pour Meſſieurs ſes Enfans, tout le droit qu'il prétendoit audit Duché, avec promeſſe de leur faire

ratifier, & que Meſſieurs ſes Enfans ſuivant ladite promeſſe auroient ratifié ladite ceſſion, elle ne leur ſeroit pas préjudiciable; car par-là on ne pourroit inférer autre choſe, ſinon qu'ils auroient renoncé au droit qui leur compétoit, & compete de leur chef, & par la loi d'inveſtiture, non par hoirie ni ſucceſſion, & pour raiſon duquel droit ledit Duché leur appartenoit & comme encore appartient davantage en quelque façon que le Roi François l'eût promis, le Roi qui eſt à préſent n'en ſeroit tenu; car il ne vient pas à la Couronne comme héritier de feu ſon pere, mais par la loi du Royaume, & ne ſeroit pas moins Roi quand il auroit renoncé à la ſucceſſion de ſon feu pere. Outre ce droit d'inveſtiture de l'Empereur Maximilien, on dit que ce Duché lui appartient auſſi par droit d'hoirie; car Jean Galeas Duc de Milan eut trois enfans; Valentine aînée, Jean-Marie & Philippe Marie. Ladite Valentine fut mariée à Louis Duc d'Orléans, elle eut pour dot le Comté d'Aſt. Le Contract porte qu'au cas que ledit Galeas décede ſans hoirs mâles légitimes, ladite Valentine

lui ſuccédera en toutes ſes Terres & Seigneuries, ſans que par Teſtament ou donation, il en pût diſpoſer au contraire. Et combien que ledit Jean Galeas mourant ait laiſſé deux mâles qui ont été Ducs ſucceſſivement, toutefois ledit Jean ſeroit décedé ſans enfans légitimes, comme auſſi ledit Philippe qui ne laiſſa qu'une baſtarde, femme de François Sforce, par la mort de Philippe qui fut dernier mâle du nom & de la maiſon des Viſcomtes, *periit Vice-comitum familia.* Reſtoit ſeulement de la ligne venue de Louis d'Orléans, trois fils; Charles, Philippe & Jean. Philippe mort ſans enfans. De Charles, vint Louis qui a été Roi de France XII^e^ du nom, ayeul maternel du Roi Henri II, qui eſt à préſent; & de Jean eſt auſſi deſcendu en ligne maſculine, le Roy à préſent regnant.

Charles donc, après la mort de ſa mere Valentine, tant comme le plus proche parent de Philippe dernier Duc de Milan à cauſe de ſa mere, qu'auſſi en vertu du contrat de mariage ſuſdit, parce qu'il n'y avoit aucuns mâles reſtés dudit Jean Galeas, ni autre male quelconque de la maiſon

de Viſconti, vint à la ſucceſſion des Ducs de Milan, & entreprit la conquête; mais il mourut avant que d'avoir tout achevé: ce que fit Louis ſon fils Roi; car il conquit ledit Etat ſur les Sforces qui s'en étoient emparés ſans aucun droit, n'étant iſſus que d'une fille baſtarde qui avoit épouſé François Sforce.

Ledit Roi fit hommage dudit Duché à l'Empereur, & prit de lui l'inveſtiture l'an 1509, voilà comment le droit d'hoirie eſt fondé. Sur quoi il faut conſidérer qu'il y a grande différence entre les fiefs de l'Empire & ceux de France. Les fiefs de France ſont patrimoniaux & viennent par droit d'hoirie en ſucceſſion comme les autres héritages, ſans bénéfice de Seigneur, & s'alienent ſans ſon congé, & les femmes en ſont capables: au contraire les fiefs Impériaux ſont bénéfices, auſquels on ne vient point par droit hérédital, quelque proche que l'on en ſoit, mais par la loi de l'inveſtiture & ſelon ſes termes. Ceux qui n'y ſont point compris n'y peuvent prétendre ſans nouvelle inveſtiture, que l'Empereur n'eſt pas tenu de bailler,

ſi bon ne lui ſemble, quelques prochains mâles qu'ils ſoient du dernier décédé. De plus leſdits fiefs de l'Empire ne ſe peuvent donner ſans le conſentement de l'Empereur : autrement ils tombent en commiſe. Les femmes en ſont incapables par diſpoſition du droit commun ; & ſi l'Empereur par grace étend l'inveſture juſqu'aux femmes, il fouille ſi avant dans la bourſe de l'impétrant qu'il s'en ſouvient longtems ; temoin celle de Louis XII, qui lui coûta, compris les allées & venues, & en préſens, plus de quatre cent mille livres.

Par ce deſſus il appert qu'il n'y a qu'un ſeul moyen d'acquérir des fiefs Impériaux, qui eſt l'inveſtiture. Si le Roi Louis XII. eût penſé être aſſez fort par le droit de hoirie, il n'y eût fait la dépenſe qu'il fit, ni la peine qu'il en prit ; car il ne pourſuivit jamais choſe ſi vivement que ladite inveſtiture.

Or que ledit Duc de Milan ne ſoit fief de l'Empire, nous ne pouvons le nier, puiſque nous avons eu recours à l'Empereur pour en avoir l'inveſtiture.

Nº IV. *Lettre écrite au Roy par M. de Tarbes, le 19 Avril 1536.*

SIRE, la veille de Paſque arriva en ceſte ville un courier devers l'Ambaſſadeur de l'Empereur, lequel ſe retira le lendemain devant maiſtre Cramouel, pour ſçavoir quel jour il pourroit communiquer au Roy voſtre bon frere les nouvelles qui lui étoient venues ; & après avoir ſeu qu'il eſtoit remis au mardi enſuivant, je fis entendre audit maiſtre Cramouel, que je deſirois parler au Roy, lequel me feit reſponſe, que ſi je venois le mercredy enſuivant, qu'il eſtoit certain que ledit Seigneur Roy auroit ma venue agréable. Et ce jour, Sire, je me ſuis trouvé à Grenevich, & attendant l'heure opportune de parler au Roy voſtre bon frere, j'ai eſté devers Monſieur de Nortfort, qui eſt malade depuis quelques jours : lequel m'a dit entre autres propos, que l'Ambaſſadeur de l'Empereur eſtoit venu devers le Roy ſon maiſtre : toutefois que ce qu'il m'avoit Original.

dit la derniere fois que j'avois parlé à lui eſtoit véritable, & qu'il m'en aſſeuroit derechef, & quelque pratique ou ouverture que l'Empereur ſçût faire, les choſes ne ſeront autres qu'elles ont été par ci-devant. A quoi, Sire, j'ai reſpondu que je ne faiſois aucun doute, ſçachant que l'amitié qui eſt entre vous & le Roy voſtre bon frere, n'eſt pour eſtre corrompue par quelque practique ou ouverture que l'Empereur ſçût faire, & n'a eſté poſſible de continuer plus longtems ce propos à cauſe que Rochefort & autres ſont ſurvenus. Partant de-là, Sire, j'ai trouvé le Roy voſtre bon frere à la Meſſe, qui eſt fort faſché & eſbahi, que le Gentilhomme que vous deviez envoyer devers lui n'eſt venu, vû le longtems qu'il y a que lui avez faict entendre. M'a dit davantage, Sire, que l'Empereur lui avoit eſcrit par un homme exprès une Lettre contenant cinq chefs & articles, à ſçavoir qu'il eſpéroit entrer dans Rome le même jour que le Courier qu'il envoyoit devoit partir, & qu'eſtant-là, il mettroit à peine de moyenner quelque bon ac-

cord entre le Pape & lui, desirant pour le repos & tranquillité dudit sieur Roy que ceste discussion preigne fin. Par le deuxiéme article, il lui fait entendre que vous, Sire, avez commencé guerre au Duc de Savoye votre allié & confédéré, prétendant seulement certain droit sur son patrimoine & Comté de Nisse, lequel il semble que vous ayez remis & vous soyez tenu content dudit Duc, vu qu'il est nommé & comprins pour confédéré en vos communs traités, tant de vostre part que de celle dudit Empereur; à ceste cause, qu'il le prie en vertu de ladite considération intercéder vers vous pour ledit Duc, & vous prier vous désister de lui faire la guerre, restituant ce que vous avez gagné sur lui. Le troisiéme, qu'il craint que vous lui faciez guerre en la Duché de Milan; & cela advenant, il le prie le vouloir deffendre, accordant au traité de Cambrai & autres, vu que par iceux vous vous estes departi du droit de ladite Duché de Milan, & aussi qu'il a esté convenu par ensemble, que aucun des confédérés ne doit estre

troublé en la poſſeſſion des choſes qu'ils tenoient au tems deſdits traités. Quartement, il le prie oublier ce qui eſt paſſé entre eux pour raiſon du divorce de ſa tante, ceſſant à préſent l'occaſion de leurs differens : & combien que d'un coſté & d'autre les choſes ne ſoient venues ſi avant qu'ils ayent eſté déclarés ennemis, toutesfois pour oſter tout ſoupçon & racine d'inimitié & diſcention, il lui prie de vouloir renouveller les vieils traictés de leur amitié & confédération, lui faiſant entendre que quelque choſe qu'il y ait eu entre eux deux, qu'il n'a pas oublié les plaiſirs, benefices & ſecours qu'il a reçeus dont il ſe ſent grandement tenu & obligé à lui ; & que en recompenſe de cela il eſt preſt de s'employer pour lui en toutes ſes affaires, comme le meilleur ami qu'il ait en ce monde. Finablement & le dernier, qu'il eſt déliberé de dreſſer une armée contre le Turc pour la deffenſion de la Chrétienté, le priant de lui vouloir eſtre contribuable, veu que c'eſt contre l'ennemi de la foi, & qu'il ne tend qu'à ſubvertir tout l'état d'icelle Chrétienté.

Sire, le Roy voſtredit bon frere m'a dit que l'Empereur le prioit bien fort par ſeſdites lettres de lui faire briefve & ſoudaine reſponſe : Toutefois qu'il y vouloit bien penſer avant que la faire, eſtant la choſe d'importance ; & qu'il avoit reſpondu à l'Ambaſſadeur, quant à l'article concernant Monſieur de Savoye qu'il ne ſe vouloit ingérer de faire offre de Juge entre les Princes, & que vous faiſiez la guerre en Savoye à bonne & juſte cauſe, comme il avoit entendu, & qu'il ne ſe veut meſler de cette affaire, ni entendre plus avant, eſtimant que vous faites pour recouvrer voſtre droit, ce que un Prince de vertu doit faire. Après cela, Sire, il m'a dict qu'il a entendu que l'Empereur dreſſe une groſſe & puiſſante armée, ayant propoſé de faire donner au pluſtot qu'il ſera poſſible une bataille à vos gens eſtans en Italie ; aimant mieux entrer dès le commencement en ce hazard, que d'attendre que l'armée qu'on faict bruit que le grand Turc prépare ſoit abordée en Sicile, ou en autres ſes pays, & qu'il ſeroit d'avis veu que ledit Empereur dreſſe une

ſi groſſe armée qu'il ne pourra long-tems ſouldoyer, que voſtre camp ſe fortifiaſt dans le pays de Savoye & Piémont & l'attendiſt dans les villes; diſant que cependant que l'armée & l'argent de l'Empereur ſe conſumeront devant icelles, vous aurez loiſir de renforcer vos gens, & mettre ſus une pareille, ou plus grande armée que la ſienne; & par ce moyen vous en aurez meilleur marché, que ſi vous preniez le hazard de la bataille, au tems que les gens dudit Empereur entendent là vous préſenter. Qu'il craint, Sire, que vous pour eſtre Prince magnanime & de grand courage, n'ayez la patience d'attendre voſtre opportunité, mais que ſi vous temporiſez quelque peu dans leſdites villes, l'argent faudra en peu de tems audit Empereur, & la plûpart de ceux qui le ſuivent ſe viendront ranger à vous, qui ſera cauſe de la totale ruine dudit Empereur, & le contraindre de vous abandonner toute l'Italie.

Sire, après avoir eſté départi d'avec le Roi voſtre bon frere, Monſieur le Tréſorier Feuguillen m'a dit, que par le deſir qu'il a de vous faire

ſervice, il me vouloit faire entendre qu'il y avoit beaucoup de gens qui s'ébahiſſoient, que le Gentilhomme que vous deviez envoyer devers le Roy voſtre bon frere ne venoit : me déclarant ouvertement, que ceux-là voudroient faire trouver mauvais ledit retardement audit ſieur Roy, & que l'Empereur pratique bien diligemment le Roy ſon maiſtre, qu'il m'avoit bien voulu dire ceci, afin que je vous feiſſe entendre, & que voſtre bon plaiſir fuſt de voir là-deſſus, s'il ſeroit beſoin de haſter la deſpeche dudit Gentilhomme.

Sire, j'ai toujours cogneu audit Tréſorier une merveilleuſe affection de vous faire ſervice. Toutesfois, je ne ſçais s'il m'a tenu ces propos ayant regardé à voſtredit ſervice ; ou bien qu'il cognoiſſe que le Roi ſon maiſtre deſire entendre ce que vous lui ferez ſçavoir par ledit Gentilhomme, avant que de faire reſponſe audit Empereur.

Sire, combien que le deſir d'entendre la charge de l'Ambaſſadeur de l'Empereur m'eût mené à la Cour, toutesfois j'ai cauſé mon voyage ſur

ce que j'avois entendu que l'on vouloit faire trouver mauvais au Roi qu'une de vos Galeres eſtoit entrée dans l'un de ſes ports appellée Aulonne avec ſon équipage de guerre, à quoi j'ai voulu prévenir, faiſant entendre audit ſieur Roy voſtre bon frere, ce que Bonnebon, Capitaine de ladite Galere, m'avoit eſcript pour ſa décharge, dont il eſt demeuré ſatisfait, & n'a enfin trouvé mauvais, combien que la dicte Galere ne fuſt contrainte de venir audit port par fortune de tems ou faute de vivres; ains avecque toute liberté que ſes navires ont d'entrer aux voſtre, qu'elle ſoit entrée audit port d'Aulonne.

Sire, je ſupplie le Créateur vous donner en parfaite ſanté très-bonne & longue vie. Eſcript à Londres le 19 jour d'Avril.

Fin du troiſiéme Volume.

The Money of England much augmented
by the Coins at Rome 172.
[illegible] 177